

Sous la direction de  
Frédéric Sandron

# Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar



*Collection*  
Populations

L'Harmattan



Population et développement  
dans les Hautes Terres  
de Madagascar

### **Collection "Populations"**

*Dirigée par*

*Yves Charbit, Maria Eugenia Cosio-Zavala, Hervé Domenach*

La démographie est au cœur des enjeux contemporains, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux, culturels ou politiques. En témoigne le renouvellement récent des thématiques : développement durable, urbanisation et mobilités, statut de la femme et de l'enfant, dynamiques familiales, santé de la reproduction, politiques de population, etc.

Cette démographie contextuelle implique un renouvellement méthodologique et doit donc prendre en compte des variables en interaction, dans des espaces de nature diverse (physiques, institutionnels, sociaux).

La collection "Populations" privilégie les pays et les régions en développement sans pour autant oublier leurs liens avec les pays industrialisés et contribue à l'ouverture de la démographie aux autres disciplines. Elle est issue d'une collaboration entre les chercheurs de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), de Populations et Interdisciplinarité (Université Paris Descartes) et du Centre de Recherches Populations et Sociétés (Université Paris X-Nanterre).

#### **DÉJÀ PARUS (au 3 12 2007)**

Véronique Petit : *Migrations et société dogon*

Frédéric Sandron : *Les naissances de la pleine lune*

Patrice Vimard et Benjamin Zanou (eds) : *Politiques démographiques et transition de la fécondité en Afrique*

Jesus A. Alejandro et Jean Papail : *L'émigration mexicaine vers les Etats-Unis*

Stéphanie Toutain : *L'interminable réforme des systèmes de retraite en Italie*

Patrick Livenais : *Peuplement et évolution agraire au Morelos (Mexique)*

Frédéric Sandron et Bénédicte Gastineau (eds) : *Dynamiques familiales et innovations socio-démographiques*

Sarah Hillcoat-Nalletamby : *La pratique de la contraception à l'île Maurice*

Myriam de Loenzien : *Le Sida en milieu rural africain*

Frédéric Sandron et Bénédicte Gastineau : *La transition de la fécondité en Tunisie*

Yves Charbit et Catherine Scornet (eds) : *Société et politiques de population au Viêt-Nam*

Lelio Marmora : *Les politiques de migrations internationales*

Hervé Domenach et Michel Picouet (eds.) : *Environnement et population : défis et perspectives*

Véronique Petit et Marie-Laetitia des Robert : *Entre résistance et changements : la planification familiale en milieu rural sénégalais*

Jean-François Léger : *Les jeunes et l'armée*

Corinne Régnaud : *Crise économique, santé et mortalité à Madagascar*

Ralph Schor : *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*

Lise Beck : *Contexte de paupérisation et mortalité des enfants ruraux au Rwanda, 1980-1994*

Sous la direction de  
Frédéric Sandron

Population et développement  
dans les Hautes Terres  
de Madagascar

L'Harmattan

**© L'HARMATTAN, 2007**  
**5-7, rue de l'École-Polytechnique, 75005 Paris**

<http://www.librairieharmattan.com>  
[diffusion.harmattan@wanadoo.fr](mailto:diffusion.harmattan@wanadoo.fr)  
[harmattan1@wanadoo.fr](mailto:harmattan1@wanadoo.fr)

ISBN : 978-2-296-04659-7  
EAN : 9782296046597

## **LES AUTEURS**

**BINET Clotilde**

Doctorante en démographie, Université Paris-X, Cerpos, LPED

**BRIET Pascaline**

Docteur en démographie, Université Paris-V, Popinter, LPED

**GANNON Frédéric**

Maître de Conférences, Université du Havre, EconomiX

**GASTINEAU Bénédicte**

Chargée de Recherche, IRD, LPED

**GASTINEAU Pascal**

Doctorant en économie, Université Paris-X, EconomiX, LPED

**OMRANE Mustapha**

Docteur en démographie, Université Paris-V, Popinter, LPED

**RAKOTOVAZAHA Jérôme**

Docteur en démographie, Université Paris-V, Popinter, LPED

**RAMASINJATOVO Nirinjaka**

Doctorante en démographie, Université Paris-V, Popinter, LPED

**SANDRON Frédéric**

Chargé de Recherche, IRD, LPED

HDR à l'Université Paris-V / Popinter

*Cerpos* : Centre de recherche Populations et sociétés, Université Paris-X

*EconomiX* : Université Paris-X

*LPED* : Laboratoire Population Environnement Développement,  
UMR 151, IRD/Université de Provence

*PopInter* : Populations et Interdisciplinarité, Université Paris-V





## INTRODUCTION

### L'APPROCHE LOCALE DU DEVELOPPEMENT

Aujourd'hui encore, les analyses les plus nombreuses qui s'intéressent à la question du développement sont d'obédience macro-économique et se focalisent sur des facteurs comme la dépendance internationale, le rôle de l'État, la « démographie galopante », etc. Qu'elles soient d'inspiration néo-classique, marxiste ou institutionnaliste, les grandes théories proposent donc une vision très large de l'évolution des sociétés. La *crise du développement*, dont on peut dater l'apparition dans le début des années 1980, met pourtant en cause ces grandes théories du développement et les résultats auxquels leurs recommandations ont abouti (Azoulay, 2002). En effet, les politiques d'ajustement structurel n'ont pas donné les résultats escomptés en matière de progrès économique dans les pays du Sud.

Parallèlement, durant cette même décennie 1980, des voix ont commencé à se faire entendre pour promouvoir le développement local. Peut-être faut-il y voir la prise en considération de l'échec d'un modèle de développement international après la crise mondiale consécutive au choc pétrolier de la décennie 1970 ? Toujours est-il qu'une partie de la réflexion s'oriente vers le rôle essentiel que pourrait jouer le niveau local dans le processus de développement. Mais les différences de paradigme entre le développement *par le haut* et le développement *par le bas* dépassent largement la simple focale d'observation géographique et débouchent sur de nouveaux concepts (Lacour et Puissant, 1995). Dans l'approche locale, l'accent est mis sur l'articulation entre un territoire et un processus d'innovation. Les facteurs culturels, historiques, sociaux et politiques expliquent alors les potentialités de certains milieux à adopter des innovations et à se développer tandis que d'autres ne feront que se marginaliser et se paupériser.

Dans ce schéma, le territoire et le processus d'innovation sont en relation directe car à un territoire correspond, par définition, son appropriation par un groupe social. Conscient de cet acte d'appropriation, le groupe social en question aménage ce territoire, le gère et en fait un « espace d'identité » (Mérenne-Schoumaker, 2002, p.13). Les caractéristiques organisationnelles de la communauté sont alors prépondérantes dans le devenir du territoire, comme le soulignent Angeon et Callois (2005, p.19) : « Les travaux sur le développement local identifient les dynamiques sociales comme vecteurs d'évolution des territoires. Le constat établi est que la qualité des partenaires locaux conditionne la capacité des agents à s'entendre et à s'organiser – bref, à se coordonner – pour atteindre des objectifs de long terme. On souligne ainsi le poids des expériences d'apprentissage collectif et de coopération dans le développement des territoires ».

D'un point de vue méthodologique, ce nouveau paradigme en rejoint d'autres, en économie et en démographie. La nouvelle économie du développement, inspirée par les approches institutionnalistes, relâche deux hypothèses fortes de la théorie néo-classique standard. Primo, en lieu et place de maximiser le revenu, les individus les plus pauvres se contentent de minimiser les risques. Secundo, l'unité de décision économique dans les pays du Sud est plus souvent une unité collective (ménage, famille) qu'un individu isolé. Il faut donc prendre en compte les interactions entre les individus (Gastellu et Dubois, 1997). En démographie, la multiplication des études internationales n'aboutit pas au rejet du modèle de la transition démographique dans ses grands principes, mais en revanche ses modalités recensées sont tellement nombreuses qu'on en vient à douter de la validité des prédictions dès qu'on s'intéresse à une échelle plus fine que celle de la nation (Vimard, 1997).

Le point commun de ces trois paradigmes est que leur approche se situe dans une perspective micro, locale et met en avant le jeu des acteurs, les logiques familiales et communautaires, le système des droits, obligations, prohibitions et anticipations les uns envers les autres, les modes de l'échange (argent, marchandise, entraide), le système de règles, normes et coutumes imbriquées ou juxtaposées, qui conditionnent la dynamique de la société locale. Cette dynamique est d'autant plus complexe qu'elle doit répondre à des exigences de flexibilité pour faire face aux aléas, au risque, à l'incertitude mais aussi à des exigences de rigidité pour en garantir la pérennité. C'est

cette dialectique qui explique les possibilités d'évolution ou au contraire de blocage d'une société.

Dans cette perspective et selon cette grille de lecture, il est proposé dans le présent ouvrage d'aborder la question du développement local et de sa durabilité dans une commune rurale des Hautes Terres malgaches. La situation de dénuement qui y règne et l'insatisfaction quant à leur condition (morbidité, mortalité, nutrition) font que les habitants souhaitent une amélioration de leur statut économique. Mais peu d'initiatives sont prises en ce sens ou tout au moins peu d'initiatives efficaces eu égard à l'objectif assigné. Comment expliquer cet état de fait ? La question essentielle est alors de comprendre la dynamique possible du changement, de l'innovation, sociale ou technique, et *a contrario* d'en inventorier les inerties et les freins. C'est ce fil conducteur qui fera le lien entre les différents chapitres.

### **UNE RECHERCHE DE TERRAIN SUR LE DEVELOPPEMENT : LE PROGRAMME 4D**

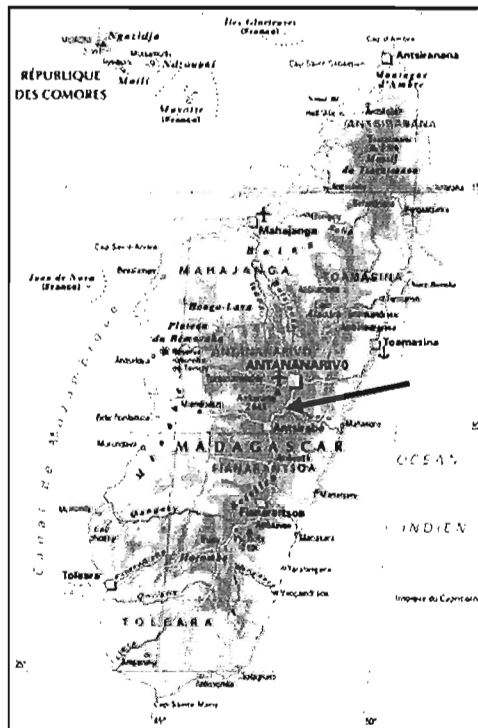
De 2003 à 2006, le programme de recherche 4D « Dynamique démographique et développement durable » a été mené à Madagascar par un collectif de chercheurs membres de plusieurs institutions partenaires : Institut Catholique de Madagascar, Institut National de la Statistique de Madagascar, PACT Madagascar, Ministère de la Population malgache, Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques d'Antananarivo, Université Paris-V (Laboratoire Popinter), Université Paris-X (Laboratoire Forum puis EconomiX), Institut de Recherche pour le Développement (Laboratoire Population Environnement Développement, UMR 151 IRD/Université de Provence). Le programme 4D, dirigé par Jeannot Ramiamanana et Frédéric Sandron, a été financé par le Ministère français de la Recherche (ACI TTT P 01 02), le Ministère français des Affaires Etrangères (Pripode/CICRED MG2) et l'Institut de Recherche pour le Développement (Budget annualisé de l'UMR 151).

L'objectif du programme de recherche 4D est de comprendre les interactions entre les stratégies économiques (formation du revenu, pluriactivité), les comportements démographiques (fécondité, migration, nuptialité) et les stratégies de gestion des ressources naturelles. L'originalité de l'approche est d'intégrer ces variables à un

## INTRODUCTION

niveau très fin, en travaillant dans une zone rurale des Hautes Terres malgaches, plus précisément neuf villages de la commune rurale d'Ampitatafika, située à une centaine de kilomètres au sud de la capitale Antananarivo et à soixante-dix kilomètres au nord de la ville d'Antsirabe (figure 1). Ces neuf villages forment un territoire peuplé de 7820 personnes (figure 2).

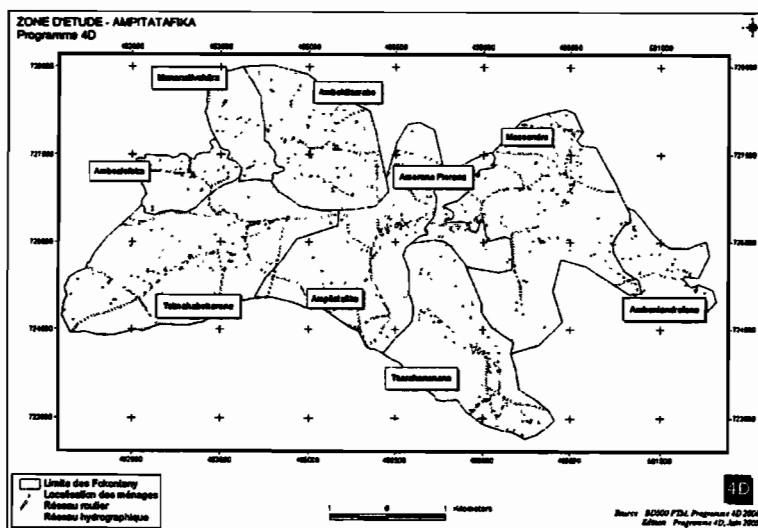
FIGURE 1 : SITUATION DE LA ZONE D'ETUDE



Dans cette commune, le système économique dominant est celui de l'agriculture de subsistance. Il s'agit d'une économie que l'on pourrait qualifier de survie, faiblement monétarisée, mais qui commence à s'insérer peu à peu dans un processus d'échanges marchands débouchant sur des stratégies de pluriactivité. Pour les aspects démographiques, l'indice synthétique de fécondité y est supérieur à six enfants par femme et l'émigration, saisonnière ou de longue durée, constitue une opportunité pour les plus pauvres de constituer un

revenu pour le ménage. Enfin, du point de vue environnemental, la commune connaît quelques problèmes (gestion de l'eau mal adaptée, faible couvert forestier, mise en valeur insuffisante des versants, etc.) et elle est confrontée à une forte exigüité des terres cultivées ainsi qu'à une saturation de l'espace agricole.

FIGURE 2 : LOCALISATION DES NEUF FOKONTANY DE LA ZONE D'ETUDE



En croisant les thématiques économiques, démographiques et environnementales, l'objectif du programme 4D est de faire sortir les disciplines de leurs ghettos respectifs sur la base d'une méthodologie tenant compte à la fois de l'interdisciplinarité, des échelles d'occurrence des phénomènes et de l'espace.

L'Enquête Référence du programme 4D est la première étape d'un dispositif de recherche qui regroupe des enquêtes quantitatives, des entretiens et une phase de modélisation. L'Enquête Référence combine à la fois une exhaustivité des ménages enquêtés (1621) et un recueil de l'information dans un grand nombre de domaines. Elle a été conçue à la fois comme génératrice de résultats mais aussi comme base de sondage et d'hypothèses pour des études plus détaillées. Par exemple, on peut choisir de s'intéresser plus précisément à la sous-population des « migrants » ou des ménages « soumis aux problèmes

## INTRODUCTION

---

d'inondation », et sélectionner un échantillon à interroger dans la base de données de l'Enquête Référence.

Au cours de l'Enquête Référence en septembre et octobre 2003, les chefs de ménage ont été interrogés sur :

- la composition de leur ménage : qualité de tous les membres (âge, sexe, niveau d'études, lieu de naissance, activités économiques) ;
- leurs activités et pratiques agricoles (superficie des terres exploitées, types de cultures, connaissance et pratique de certaines techniques agricoles, élevage, commercialisation des productions agricoles) ;
- le partage des activités domestiques et agricoles entre les membres du ménage ;
- leur perception de l'environnement ;
- leurs conditions de vie (caractéristiques du logement, revenu, crédit, perception de la pauvreté) ;
- leurs réseaux sociaux ;
- leur mobilité et migration, les migrations de leurs enfants, de leurs frères et soeurs ;
- la taille de leur descendance, leur connaissance et pratique de la planification familiale.

Toutes les femmes de 15-49 ans ont été interrogées sur :

- leur histoire matrimoniale ;
- leur histoire génésique ;
- leur connaissance et pratique de la contraception.

La conception de l'interdisciplinarité dans le programme est celle qui s'opère au sein d'une équipe. Tout en participant à des échanges de vues entre disciplines, chacun a été encouragé à s'investir dans une recherche personnelle ciblée et pointue. C'est pourquoi plusieurs séries d'entretiens ont utilement permis d'approfondir les connaissances acquises grâce à l'Enquête Référence. Ces entretiens ont concerné entre 20 et 75 ménages et ont été menés en langue malgache. Ces entretiens enregistrés ont été retranscrits en malgache puis éventuellement traduits en français. Ils ont abordé les thématiques suivantes :

- Entrée en union et fécondité chez les jeunes couples
- Travail et salariat
- Attitude et opinion vis-à-vis de la ressource forestière
- Perception de l'environnement
- Réseaux sociaux
- Gestion de l'eau
- Choix du conjoint
- Milieu associatif
- Innovation
- Projets de développement
- Perception des risques
- Migration
- Foncier et marchandisation des terres

Le traitement et l'apport des entretiens sont divers en fonction du type d'approche de chaque chercheur. Certains, dans une démarche qualitative de type anthropologique, ont privilégié l'utilisation de ces entretiens comme leur matériau de recherche principal, d'autres se sont appuyés sur des données statistiques et ont utilisé leurs entretiens en guise d'illustrations. Toujours est-il que pour tous, ces entretiens ont permis de vérifier certaines hypothèses ou d'en poser de nouvelles quant aux processus en jeu dans les phénomènes étudiés.

Une troisième opération dans le dispositif méthodologique du programme 4D a consisté à spatialiser l'information. Dès l'origine du programme, à partir de documents cartographiques existants mais aussi en faisant nos propres relevés de terrain, les positions des logements des ménages et des points saillants (marchés, églises, écoles, etc.) ont été relevés par GPS, ce qui a permis de spatialiser les données recueillies, notamment celles de l'Enquête Référence.

C'est à partir de ces matériaux de recherche mais aussi grâce à une immersion prolongée sur le terrain, de l'ordre de trois mois en moyenne, que les différents contributeurs aux chapitres qui suivent ont conduit leur analyse, dont nous allons maintenant préciser la teneur.

### PRESENTATION DE L'OUVRAGE ET DES CHAPITRES

Une **première partie** est consacrée aux changements et permanences des comportements démographiques. On le sait, les phénomènes démographiques s'inscrivent dans le temps long et comportent des inerties mais sont aussi porteurs de changements, décrits par la théorie générale de la discipline : la « transition démographique ». Dans sa composante explicative, cette dernière postule que les innovations potentielles dans le domaine démographique, et particulièrement en matière de nuptialité et de fécondité, s'inscrivent dans un contexte culturel et économique qui en permet l'adoption ou le rejet (Sandron et Gastineau, 2001). Les relations entre les comportements démographiques et économiques seront donc au centre des deux premiers chapitres.

Clotilde Binet (chapitre 1) part ainsi du constat que les stratégies d'alliance dans les pays du Sud sont le plus souvent liées à des préoccupations de conservation ou d'élargissement du patrimoine familial. Le mariage y dépasse l'intérêt individuel des conjoints pour concerner l'ensemble de leurs groupes familiaux respectifs. Dans ce contexte, un changement couramment observé lors de la transition démographique consiste en un relâchement du contrôle social du mariage dont la finalité même évolue. La société rurale étudiée est typiquement en cours de transformation dans la mesure où le choix du conjoint est de moins en moins lié aux intérêts familiaux au sens large et cela se traduit par une moindre immixtion de la famille dans le processus de décision face à ce choix. Une particularité importante et intéressante décrite ici est que ces changements dans le rôle du mariage et dans ses modes de contrôle sociaux n'aboutissent pas à une remise en cause d'une entrée précoce en union, comme cela est fréquemment le cas ailleurs.

Conséquemment, la fécondité reste très élevée bien qu'un frémissement de baisse semble voir le jour depuis le début des années 2000. Pour en comprendre les ressorts, Bénédicte Gastineau (chapitre 2) étudie les relations entre les motivations économiques et la fécondité des couples. En l'absence de tout système de prise en charge institutionnelle des risques, une famille nombreuse reste la meilleure garantie contre la maladie, la vieillesse ou la destruction des récoltes. L'idée selon laquelle l'enfant est une richesse guide encore les comportements de reproduction au moins jusqu'à récemment. Mais les jeunes couples, au cœur du changement en matière de fécondité,



expriment clairement leur souhait d'avoir une descendance restreinte et de miser sur la qualité des enfants afin de pouvoir les envoyer à l'école et espérer pour eux une ascension sociale. Les questions posées dans ce chapitre sont alors les suivantes : de quelle marge de manœuvre disposent les jeunes couples pour innover en termes de comportements de reproduction et pourront-ils s'affranchir de la pression sociale et familiale qui *a priori* est plutôt favorable à une forte fécondité ?

Dans une **deuxième partie**, la réflexion des auteurs est portée sur le changement dans les modes d'organisation de la production économique. Localement, le morcellement et l'exiguïté des parcelles ne permettent plus aux paysans de subvenir à leurs besoins et encore moins de trouver des débouchés monétaires sur le marché par la vente de leurs produits. Cette situation largement répandue dans le milieu rural malgache s'opère dans un contexte national d'urbanisation et d'exode rural et c'est la reconfiguration même du milieu rural qui est en jeu. Les deux chapitres qui suivent vont donc analyser les solutions à la fois institutionnelles et individuelles qui se dessinent pour lutter contre la paupérisation.

Jérôme Rakotovazaha (chapitre 3) s'interroge sur la pertinence de confier la mise en œuvre et le suivi des actions de développement à des associations ou des ONG. L'idée selon laquelle les ONG sont à la fois plus souples, souvent relativement plus efficaces, moins coûteuses et plus proches des populations sur le terrain, ont en effet conduit les autorités publiques et les organismes internationaux de développement à encourager la vie associative et à l'utiliser comme un relais essentiel dans l'implémentation des projets de développement. Mais à Madagascar, cette approche semble avoir rencontré une certaine réticence de la part de la population, surtout envers les associations à vocation économique. La problématique de ce chapitre est donc d'évaluer la couverture et le fonctionnement du mouvement associatif à Ampitafika, de comparer les profils et les comportements des adhérents et des non-adhérents et finalement d'analyser les réticences et donc les sources de blocage face aux associations et aux projets de développement.

N'attendant pas de miracles de la part des projets de développement, les individus et les ménages d'Ampitafika adaptent leurs modes de production pour faire face aux difficultés exprimées (chapitre 4). Pascaline Briet montre que, si les activités économiques

des ménages, quasiment toutes liées à l'agriculture, n'ont pas vraiment évolué pour la plus grande majorité depuis plusieurs décennies, le type d'organisation économique communautaire est, lui, en pleine mutation. Le système traditionnel d'entraide agricole est progressivement remplacé voire supplanté pour certaines catégories de paysans par le salariat agricole. Cette composante de l'organisation du travail est extrêmement cruciale car elle est devenue pour les plus pauvres leur première, sinon leur unique source de revenu. Pour d'autres, elle peut être considérée comme un revenu supplémentaire, indiquant alors l'émergence de stratégies de pluriactivité. Quel que soit le cas de figure, les mutations entraînées dans le domaine de l'organisation de la production économique ont des incidences sur les relations sociales et familiales qui seront explicitées dans ce chapitre.

Le lien social est précisément au centre de la **troisième partie**. A Madagascar, et en particulier dans les Hautes Terres malgaches, il est incarné par le *fihavanana* que l'on pourrait décrire brièvement par « culture de solidarité et d'entraide ». Le *fihavanana* est une valeur fortement mise en avant aussi bien par les individus eux-mêmes que par les observateurs de la société malgache qu'ils soient acteurs, décideurs ou chercheurs. Largement étudié et décrit par ailleurs par les anthropologues, le *fihavanana* malgache ne fait pas ici l'objet d'une description culturaliste ; l'angle d'observation choisi est celui des rapports entre, d'une part, le lien social et, d'autre part, les modes d'organisation économique et les comportements face à l'innovation.

A travers une analyse fine d'un mécanisme d'innovation, la diffusion de la culture rizicole en ligne, Frédéric Gannon (chapitre 5) s'interroge sur l'influence respective des liens familiaux et extra-familiaux dans les comportements socioéconomiques. Ces liens jouent un rôle essentiel à la fois comme mode d'apprentissage de l'innovation et comme filet de sécurité en cas d'échec suite à une innovation dans le domaine agricole. En retour, l'innovation implique, même à une échelle modeste, une prise de risque et une modification temporaire ou définitive des rapports interindividuels consécutivement aux investissements, notamment en temps, induits par l'adoption de nouvelles techniques. Selon cette grille de lecture, et à partir de concepts théoriques élaborés par Granovetter et Burt, l'objet de ce chapitre est de voir comment les ménages gèrent le dilemme qui consiste à vouloir maintenir la vivacité du lien social tout en étant obligés de trouver de nouvelles solutions productives plus individualistes pour améliorer leur niveau de vie.

La question de la coopération est encore plus centrale lorsqu'il s'agit de gérer une ressource naturelle commune. Pascal Gastineau (chapitre 6), dans son analyse du système irrigué de la commune d'Ampitatafika, montre comment le partage de l'eau peut devenir source de conflits et enjeu de négociations entre les agriculteurs. Les rôles et pouvoirs détenus par les différents acteurs expliquent leurs comportements dont les interactions sont au cœur de la réussite d'un projet d'irrigation. Alors que les projets de développement s'attardent sur les seuls aspects techniques, ce sont donc surtout les facteurs sociaux, économiques et politiques qui peuvent expliquer la réussite ou l'échec d'une telle entreprise collective. Grâce à une approche institutionnaliste et notamment les travaux d'Ostrom, la dynamique du système d'irrigation sera étudiée à travers l'évolution des normes et règles prévalant à son fonctionnement. Elles expriment notamment les possibilités de changement et les inerties rencontrées inhérentes à la gestion collective du risque et aux inégalités interindividuelles en matière de distribution de l'eau.

Présents en filigrane tout au long des chapitres précédents mais nécessitant un traitement à part eu égard à leur importance, la terre et l'espace constituent en outre des objets transversaux dont l'analyse *per se* permet de dégager de nouveaux enseignements. Pour étudier cette thématique, la quatrième partie pose donc l'hypothèse suivante : dans un milieu rural où la quasi-totalité des ménages pratiquent une activité agricole, étudier la question du développement local ne peut s'affranchir d'une approche spatialisée des comportements. Le territoire définit en effet une série d'enjeux, d'opportunités et de contraintes et ce même sur un espace aussi petit que représente le tiers des villages d'une commune rurale. C'est là un résultat particulièrement important que de montrer l'intérêt d'une approche spatialisée au niveau local, cette approche étant habituellement jugée d'autant plus pertinente que l'échelle d'observation est large.

Mustapha Omrane (chapitre 7) nous rappelle le rôle majeur du statut des terres dans la vie économique des populations rurales des pays du Sud. Le mode d'accès à la terre, par donation, héritage ou vente, a aussi des liens forts avec la dynamique démographique, notamment par le truchement de la fragmentation et de l'éparpillement des parcelles constatés au fil des décennies à Ampitatafika. Intimement liées à la gestion du risque agricole, la dimension et la position des parcelles reflètent le mode d'organisation socio-

économique dont les changements face à la logique de sécurisation foncière sont examinés ici. Un des changements fondamentaux mis en exergue est la naissance très récente d'un marché du foncier dont les conditions de l'échange ainsi que les caractéristiques des contractants sont analysées. Cette révolution culturelle est sans aucun doute le signe de changements sociétaux plus profonds dans la mesure où la terre, qui appartient avant tout aux ancêtres, est ce qui est de plus cher aux paysans.

Nirinjaka Ramasinjatovo (chapitre 8) part du principe que, dans un contexte où la production économique dépend largement du milieu naturel, la dimension spatiale des comportements prend toute son importance. Le recours à l'analyse spatiale permet alors de mettre en évidence des structures et des formes d'organisation territoriale différenciées selon plusieurs clivages spatiaux et d'échelle pour segmenter les ménages : villages, ressource forestière, ressource en eau, disponibilité de terres cultivables, degré d'enclavement, infrastructures, etc. Dans la commune rurale d'Ampitatafika, une série de comportements socioéconomiques ou démographiques dépendent effectivement de l'inscription spatiale du ménage. En identifiant le niveau ou l'échelle de décision de ces comportements, il est plus facile ensuite de cibler des actions de développement. Cette approche permet donc *in fine* de réfléchir sur des modes d'intervention plus précis en matière de développement local.

En conclusion de cet ouvrage, une synthèse sur les conditions du changement en matière de développement local est proposée. D'un point de vue méthodologique, l'accent est mis sur l'apport de l'interdisciplinarité dans la compréhension des sociétés rurales et sur la nécessité de bien cerner les interactions entre acteurs dans les processus de décision, notamment ceux consistant à se prémunir des risques spécifiques aux activités agricoles en contexte de forte pauvreté.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions vivement pour leurs lectures attentives et leurs pertinents commentaires sur un ou plusieurs chapitres Yves Charbit (Université Paris-V), Maria Cosio-Zavala (Université Paris-X), Hubert Mazurek (IRD) et Olivier Jenn-Treyer (Banque Mondiale).

Nous remercions aussi pour la qualité de leur travail et leur disponibilité, tant pour les enquêtes et les entretiens que pour les autres opérations de terrain, les trois techniciennes de recherche du programme 4D : Tahiry Rabeandriamaro, Juliette Rafanjanirina et Odette Razafimanantsoa.

## BIBLIOGRAPHIE

ANGEON V., CALLOIS J.M., 2005, « Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? », *Economie et Institutions*, n°6-7, pp.19-49.

AZOULAY G., 2002, *Les théories du développement. Du rattrapage des retards à l'explosion des inégalités*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 332 p.

GASTELLU J.-M., DUBOIS J.-L., 1997, « En économie : l'unité retrouvée, la théorie revisitée » in Pilon M., Locoh T., Vignikin E., Vimard P. (eds.), *Ménages et familles en Afrique, Approche des dynamiques contemporaines*, Etudes du Ceped, n°15, Paris, pp.75-97.

LACOUR C., PUISSANT S., 1995, « Géographie appliquée et science des territoires » in Bailly A., Ferras R., Pumain D. (eds.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, pp.1001-1020.

MERENNE-SCHOUMAKER B., 2002, *Analyser les territoires. Savoirs et outils*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 166 p.

## INTRODUCTION

---

SANDRON F., GASTINEAU B. (eds.), 2001, *Dynamiques familiales et innovations socio-démographiques*, Collection Populations, L'armattan, Paris, 244 p.

VIMARD P., 1997, « Transitions démographiques et familiales. Des théories de la modernisation aux modèles de crise », *Documents de Recherche de l'ETS*, n°3, IRD, Paris, 31 p.

## CHAPITRE 1

### MARIAGE ET STRATEGIE ECONOMIQUE

Les transitions démographiques observées en Europe ou dans les pays du Sud sont liées à une modification des formes familiales et du sens du mariage dans la constitution de la famille (Vimard, 1998 ; Locoh, 1993). Autrefois institution privilégiée, le mariage en Europe a perdu sa valeur de légitimation d'un couple. La mise en couple se fait désormais d'une manière progressive, après un temps de fréquentation, et la cohabitation « sans papiers » est devenue une forme légitime d'union dans certains pays (Villeneuve-Gokalp, 1994 ; Van de Kaa, 1987 ; Roussel, 1975). Cette modification de la place du mariage dans les sociétés a pour corollaire un affaiblissement croissant du contrôle familial sur le choix du conjoint. Dans le passé, en Europe, les grandes familles de la bourgeoisie rurale et urbaine accordaient une place importante à la manière dont les héritiers allaient être mariés. En effet, le mariage consistait moins en une alliance entre deux individus qu'entre deux familles qui cherchaient à étendre ou à conserver dans la lignée le patrimoine familial (Segalen, 2004 ; Bourdieu, 2002). Même lorsque le choix du conjoint ne faisait pas l'objet d'une démarche explicite de la part des familles, les conjoints se choisissaient dans un espace restreint soumis au contrôle familial et communautaire (Gautier, 2004 ; Bozon et Héran, 1987).

On assiste depuis plusieurs années à des changements importants du mariage dans les pays du Sud et tout particulièrement en Afrique. Des études globales montrent une élévation généralisée de l'âge au mariage des femmes (Westoff, 2003 ; Jensen et Thornton, 2003 ; Hertrich, 2001). Des études menées au niveau micro-local montrent que ces changements sont associés à une implication croissante des individus dans le processus de mise en couple, qui étaient auparavant largement pris en charge par les familles et les lignages (Aryee, 1999 ; Thiriart, 1999 ; Hertrich, 1996). Des facteurs de modernisation sont à l'origine de ces transformations : la généralisation de la scolarisation,

le développement des migrations de travail pour les jeunes filles et les jeunes hommes, l'accès plus important des femmes à des ressources économiques qui leur sont propres tendent à modifier les processus de mise en union (Hertrich et Lesclingand, 2001).

A Madagascar, le changement matrimonial ne transparaît pas au niveau des indicateurs structurels de la nuptialité. L'âge médian au premier mariage reste précoce et ne s'élève pas fortement au niveau national (18 ans en 1966 et 19,1 ans en 2003) tout comme dans la province d'Antananarivo (19 ans en 1966 et 20,7 ans en 2003). Le célibat définitif est marginal chez les femmes comme chez les hommes. La représentation du mariage comme institution visant à légitimer les naissances reste vivace dans la majeure partie du pays.

Pourtant, depuis les années 1970, il semble que certaines modalités de la mise en couple se transforment. Le mariage d'amour a fait son apparition en milieu urbain et tend à devenir une référence essentielle même en milieu rural (Gastineau, 2005 ; Rakotomalala, 1988 ; Pavageau, 1981). Ainsi, les relations intergénérationnelles dans le processus matrimonial tendent à se modifier. Trouver son futur époux (sa future épouse) est une démarche de plus en plus individuelle et les jeunes peuvent s'opposer à leurs parents en cas de désaccord sur un projet de mariage. C'est ce qu'il convient dans un premier temps d'approfondir ici afin de voir dans quelle mesure le choix du conjoint répond à de nouveaux objectifs, moins fixés par la coutume mais certainement plus par les enjeux actuels du mariage pour les individus.

## **LE MARIAGE DANS LES HAUTES TERRES DE MADAGASCAR**

En anthropologie, le mariage africain est analysé comme un échange entre deux familles ou deux lignages au sein duquel les intérêts ou les préférences des individus sont rarement pris en compte. Les deux familles s'accordent entre elles pour conclure le mariage et les intéressés sont rarement consultés. Les objectifs de l'alliance visent alors à conserver ou élargir le patrimoine familial, à reconduire ou lancer des alliances politiques tout en respectant des interdits ou des obligations de mariage entre parents (Aryee, 1999 ; Vimard, 1993 ; Mair, 1974). Le couple ne se constitue donc finalement qu'après le mariage. On retrouve ce type de stratégies dans d'autres



sociétés, notamment en Europe. Ainsi, dans les campagnes françaises, le mariage a pendant longtemps été l'objet de stratégies familiales importantes. Ces dernières mettaient en jeu le capital économique, social et symbolique de la famille (Segalen, 2004 ; Bourdieu, 2002). Les stratégies matrimoniales servaient bien à « maximiser les profits et/ou à minimiser les coûts économiques et symboliques du mariage » (Bourdieu, 2002, p.176). Dans un contexte où la terre était la source des revenus familiaux, il était nécessaire de ne pas morceler le patrimoine mais aussi de l'étendre au mieux. Ceux à qui revenait l'héritage familial étaient donc mariés à des individus dont les familles avaient le statut social adéquat pour remplir au moins une de ces conditions. Les cadets étaient souvent défavorisés dans ce jeu d'alliance (Bourdieu, 2002).

Dans les Hautes Terres malgaches, le mariage tel qu'observé par les premiers anthropologues dépasse le couple pour concerner l'ensemble des groupes de parenté auxquels il appartient. Le mariage Merina traditionnel peut se définir comme « un rite collectif de passage », qui crée une alliance entre deux groupes familiaux. Il répond à des nécessités de reproduction et de conservation de la pureté de la lignée, ainsi que de conservation de la terre et du patrimoine des Ancêtres. L'élément essentiel de ces stratégies a pendant longtemps été le respect de l'endogamie de parenté et de caste (Molet, 1979 ; Rakoto, 1971, Ottino, 1998). D'une manière générale, les familles cherchent à éviter les mariages avec des personnes n'appartenant ni au réseau de parenté ni au village.

Comme le montre Ottino (1998), le choix du conjoint sert différents objectifs. L'union peut se faire au sein de la famille proche pour maintenir le patrimoine foncier comme dans le cas du mariage dit « *lova tsy mifindra* » ou pour resserrer les liens entre segments lignagers. Les mariages entre parents éloignés, au sein de la parenté dite d'ancestralité, sont fréquents et réaffirment l'appartenance de caste des familles. Enfin, les unions sont fréquemment contractées dans le village, entre familles de même statut social. Ces mariages renforcent généralement le pouvoir et le prestige de ces familles au sein de la communauté locale. Ces mariages étaient très souvent organisés par les familles. Elles décidaient entre elles de l'union et les futurs époux étaient ensuite informés du projet de mariage. Ces formes traditionnelles de mariage ont progressivement disparu dans la province, au profit d'un choix plus individualisé et moins orienté par ces critères sociaux et économiques. C'est dans les années 1960-1970

que l'on observe cette transition vers une plus forte autonomie des individus dans le choix de leur conjoint. Les études montrent que les jeunes aspirent de plus en plus à un mariage d'amour (Pavageau, 1981 ; Augustins, 1973).

Dans la commune d'Ampitatafika, peu de mariages sont arrangés par les familles (9,9%). Ils n'ont d'ailleurs jamais été majoritaires dans la commune même chez les femmes les plus âgées (15,7% chez les 45-49 ans) et sont de moins en moins fréquents (5,5% chez les 20-24 ans) (tableau 1). Cependant, la famille reste un référent important au moment du mariage. Si les femmes et les hommes tendent à choisir eux-mêmes leur premier conjoint, la famille est toujours consultée. Près de 3 femmes sur 4 ont demandé l'avis de leur famille avant de prendre la décision de se marier.

TABLEAU 1. MODALITES DE CHOIX DU PREMIER CONJOINT DE LA FEMME SELON LE GROUPE D'AGES (%)

Groupes d'âges	La famille a proposé le conjoint	La famille a seulement été concertée par la femme	La famille n'est pas intervenue	Total	Effectifs
15-19	8,0	71,6	20,5	100	88
20-24	5,5	76,3	18,2	100	253
25-29	9,6	76,1	14,3	100	230
30-34	9,2	72,7	18,1	100	249
35-39	14,4	70,7	15,0	100	167
40-44	10,1	72,5	17,4	100	149
45-49	15,7	73,6	10,7	100	121
<i>Ensemble</i>	<i>9,9</i>	<i>73,7</i>	<i>16,4</i>	<i>100</i>	<i>1257</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

L'entrée en union reste précoce dans la commune. L'âge moyen au premier mariage est de 19,7 ans pour les femmes et de 23,1 ans pour les hommes. Les mariages très précoces, c'est-à-dire ceux conclus avant l'âge de 15 ans, sont peu fréquents : ils ne concernent que 12,1% des femmes en 2004 (tableau 2). Toutefois, il semblerait qu'ils soient un peu plus fréquents chez les jeunes générations : 15,4% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont déclaré s'être mariées avant l'âge exact de 15 ans contre 8,0% des 30-34 ans.

TABLEAU 2. PROPORTION DE FEMMES MARIEES AVANT L'AGE EXACT DE 15 ANS SELON LE GROUPE D'AGES

Groupes d'âges	%	Effectifs
20-24	15,4	253
25-29	12,6	230
30-34	8,0	249
35-39	11,4	167
40-44	7,4	149
45-49	15,7	121
<i>Ensemble</i>	<i>12,1</i>	<i>1257</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Dans la commune d'Ampitatafika, la quasi-totalité des ménages vivent d'une ressource liée ou issue de la terre, que ce soit l'agriculture ou l'élevage. Tous les ménages possèdent au moins une parcelle qu'ils soient ou non exploitants. La terre constitue donc une part importante du capital économique des ménages de la commune. Les terres sont principalement obtenues par donation lors du mariage. Les femmes ont droit à part égale à l'héritage de leurs parents, mais comme elles vont généralement vivre dans le village de leur mari au moment du mariage, leurs terres sont souvent confiées à leurs frères (Augustins, 1973). Le capital terrien est donc avant tout un patrimoine familial même s'il est géré au niveau du ménage nucléaire. Pourtant, le développement d'activités salariées complémentaires ajoute de nouvelles sources de revenus et complexifie certainement les représentations du capital économique dans la commune, celui-ci étant moins lié aux richesses possédées par la famille qu'au niveau de vie de l'individu lui-même.

Le mariage à Madagascar a donc pour principal objectif de faire ou de légitimer des enfants. Les enfants assurent la continuité de la lignée, tout en constituant une forme « d'assurance-vieillesse ». Le réseau de parenté et la famille élargie sont une composante importante des relations sociales des individus. Ils représentent d'une certaine manière le capital social des individus et des ménages.

## **DERRIERE LE CHOIX D'UN CONJOINT : UN CONTROLE FAMILIAL SOUPLE**

Pour comprendre le contexte dans lequel s'opère le choix du conjoint, il est nécessaire de prendre en compte la dimension spatiale du marché matrimonial. De la même manière, le cadre de la rencontre, que l'on pourra approcher ici par l'étude des fréquentations amoureuses, peut être un indicateur précis de changements dans la manière dont est choisi le premier mari (Bélanger, 1997).

Les fréquentations amoureuses chez les jeunes célibataires n'étaient pas admises dans toutes les sociétés, en raison de différences de contrôle sur la sexualité des jeunes filles. Le développement des fréquentations amoureuses pourrait être un indicateur de l'affaiblissement du contrôle familial sur la mise en union. Pourtant, les relations entre fréquentations et choix du conjoint sont plus complexes et tiennent au contexte dans lequel elles s'établissent. Par exemple, en Afrique, chez les Nuer, Evans-Pritchard (1969, p.79) relève que « la relation qui existe entre deux amoureux est toujours censée mener au mariage ». A ce titre, bien que développées, les fréquentations restaient largement soumises au contrôle familial et constituaient un élément traditionnel du processus de mise en union.

A Madagascar, les premiers ethnographes ont souvent été frappés par la permissivité qui entourait les fréquentations et la sexualité chez les adolescents (Grandidier, 1914). Celles-ci étaient l'occasion pour les jeunes filles de prouver leur fertilité, étape essentielle pour pouvoir se marier, la plupart des mariages étant célébrés après une première grossesse ou une première naissance. Tout comme chez les Nuer, le temps de fréquentation était une étape avant la célébration du mariage. A ce titre, les familles conservaient un droit de regard sur le choix de l'amoureux.

A Ampitatafika, le temps des fréquentations amoureuses est essentiel dans le processus de mise en couple. Le lien avec le mariage est beaucoup plus étroit chez les filles, pour lesquelles le mariage apparaît comme la suite logique de la fréquentation. Elles attendent d'ailleurs du garçon qu'il fasse la demande en mariage. Chez les jeunes hommes, par contre, le fait de se fréquenter n'est pas associé nécessairement étroitement au mariage. Il s'agit bien souvent de

différences dans la manière dont on se représente la fréquentation amoureuse.

*«Oui, j'ai eu beaucoup de copines mais c'était juste des fréquentations. Je n'avais pas encore l'intention de me marier avec elles à ce moment-là. » (Jeune homme marié, 26 ans)*

L'espace où l'on rencontre son conjoint est souvent fortement corrélé à la manière dont on le choisit. En France, l'effacement progressif du contrôle familial sur le choix du conjoint a pour origine une modification de l'espace social et géographique des rencontres. « Ainsi, l'évolution ne se résume pas du tout à une disparition des contraintes qui auraient pesé autrefois sur le choix du conjoint. Le sentiment de faire librement son choix existait depuis longtemps. Le style de rencontres a changé parce que les lieux ont évolué et, plus encore, parce que les acteurs qui entourent les deux principaux protagonistes se sont renouvelés. [...] Sans vraiment disparaître, les interventions des parents, qui ont toujours concerné avant tout les filles, se sont faites plus discrètes et plus indirectes. » (Bozon et Héran, 2001, pp. 66-67).

A Ampitatafika, le marché matrimonial reste relativement restreint, ce qui permet un contrôle familial et communautaire sur la formation des couples. La majorité des couples est composée de conjoints originaires tous deux de la commune d'Ampitatafika (tableau 3). Cependant, une part importante est aussi constituée de couples dont un des membres est originaire d'une autre commune. L'immigration féminine par mariage dans la commune est dans ce cas la plus fréquente. 30,6% des couples sont ainsi composés d'un homme originaire d'Ampitatafika et d'une femme née hors de la commune. Les femmes qui ont migré dans la commune pour leur mariage sont originaires de la province de Tananarive dans 94,4% des cas.

Si une majorité des mariages sont conclus au sein de la commune, le réseau d'échanges entre villages est très réduit. En effet, le taux d'endogamie villageoise est très élevé. Plus d'un tiers des hommes et des femmes sont nés dans le même village que leur conjoint (tableau 4). Cette proportion reste stable entre les différentes générations.

## CHAPITRE 1

TABLEAU 3. DISTRIBUTION DES COUPLES SELON LE LIEU DE  
NAISSANCE DES CONJOINTS (%)

Les deux conjoints sont nés dans la commune	55,9
Un des conjoints est né hors de la commune	39,3
<i>dont: homme originaire d'Ampitatafika</i>	30,6
<i>femme originaire d'Ampitatafika</i>	8,6
Les deux conjoints sont nés hors de la commune	4,8
<i>Total</i>	100
Effectifs	1169

Source : Enquête Référence 4D, 2003

TABLEAU 4. PROPORTION D'INDIVIDUS AYANT  
LE MEME LIEU DE NAISSANCE QUE LEUR CONJOINT  
PARMI LES INDIVIDUS EN UNION (%)

Groupes d'âges	Femmes	Hommes
15-19	30,8	-
20-24	36,0	41,2
25-29	39,2	38,2
30-34	36,2	34,3
35-39	33,9	35,7
40-44	43,5	37,5
45-49	33,0	38,2
<i>Ensemble</i>	36,7	37,2

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Ce taux élevé d'endogamie villageoise pourrait s'apparenter à des stratégies matrimoniales orchestrées par les familles. Pourtant, celles-ci semblent jouer un rôle peu directif sur le choix du premier conjoint de leurs enfants. Les fréquentations sont donc laissées à l'initiative des jeunes, même si l'espace dans lequel elles ont lieu permet le maintien d'un contrôle important. La famille est informée de la fréquentation, généralement dès son commencement, et toujours du projet de mariage. Les conseils que les parents donnent à leurs enfants vont d'ailleurs dans ce sens.

*« Mes parents m'ont dit que lorsque vous rencontrez quelqu'un il vaut mieux leur présenter directement. Il ne faut pas fréquenter en cachette, comme ça ils peuvent nous dire directement si c'est bon ou si ce n'est pas bon. Il ne faut pas discuter avec les garçons en cachette sinon on peut tomber enceinte. Et nous avons très peur de tomber enceinte en dehors du mariage. » (Jeune femme mariée, 22 ans)*

Le contrôle familial concerne essentiellement les filles, qui doivent éviter d'avoir des relations sexuelles avant le mariage. Acceptées voire encouragées dans certaines parties de l'île, les relations sexuelles et la fécondité prémaritales dans la province d'Antananarivo, où l'effort de christianisation est le plus ancien et le plus important, sont désormais fortement stigmatisées que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain (Ravelomanana-Randrianjafinimona, 1995 ; Rakotomalala, 1988). L'entrée en vie sexuelle constitue une étape du processus matrimonial qui intervient parfois avant la cohabitation. Seulement un quart des femmes ont déclaré avoir eu des relations sexuelles avant le mariage avec leur premier conjoint (tableau 5). Peu de jeunes filles célibataires ont déjà eu des relations sexuelles dans la commune (Gastineau, 2005). Cette proportion reste stable selon les générations. On n'observe pas, comme dans d'autres pays africains (Ferry, 2001 ; Meekers, 1994), une augmentation de la sexualité et de la fécondité prémaritales. Ce résultat suggère une disparition ancienne des pratiques de mariage à l'essai.

**TABLEAU 5. DISTRIBUTION DES FEMMES AYANT EU DES RELATIONS SEXUELLES PREMARITALES AVEC LEUR PREMIER CONJOINT SELON LE GROUPE D'AGES**

Groupes d'âges	%	Effectifs
15-19	26,1	88
20-24	28,9	253
25-29	29,6	230
30-34	24,1	249
35-39	24,0	167
40-44	28,2	149
45-49	25,6	121
<i>Total</i>	<i>26,8</i>	<i>1257</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Ce temps de fréquentation est l'occasion pour les jeunes gens de mieux se connaître. Cette dimension apparaît essentielle, autant pour les futurs conjoints eux-mêmes que pour les familles.

*« Moi j'ai rencontré cinq femmes, et j'ai analysé leur mentalité et leur caractère. Et quand je remarquais qu'il y avait des points qui ne me convenaient pas chez l'une d'elle, je mettais fin à notre relation. Et ma femme était parmi ces cinq. » (Jeune homme marié, 30 ans)*

En moyenne, l'intervalle entre la rencontre du conjoint et le début de la cohabitation est de 1,3 an. Près de 60% des femmes ont commencé à cohabiter avec leur conjoint l'année de la rencontre. La mise en couple se fait donc très rapidement après le début de la fréquentation, peut-être aussi pour éviter l'existence d'une sexualité hors mariage. D'ailleurs, les parents font souvent pression sur les jeunes pour qu'ils se marient rapidement.

*« C'est juste peu de temps après que nous nous soyons rencontrés qu'elle m'a présenté à ses parents. Et ses parents voulaient qu'on entame directement le mariage mais je voulais attendre encore quelque temps pour qu'on se connaisse mieux. » (Jeune homme marié, 29 ans)*

La décision du mariage est donc avant tout une décision masculine, les jeunes filles étant dépendantes de la décision de leur partenaire. Les familles peuvent faire pression sur le jeune homme, mais celui-ci reste maître de la décision.

### LA RECHERCHE D'UNE HOMOGAMIE ECONOMIQUE

Dans les pays où les stratégies matrimoniales sont fortes, les familles cherchent avant tout à éviter les mésalliances, c'est-à-dire les mariages avec des familles n'ayant pas le même statut social et/ou économique que le leur. En France, les familles de la grande bourgeoisie ont inventé un système restreignant le cercle des fréquentations possibles de leurs enfants (Arrondel et Grange, 1993). A Ampitafika, si le choix d'un amoureux durant le temps des fréquentations reste relativement libre, la pression familiale peut s'exercer au moment du mariage. Le niveau de vie de la famille du futur conjoint (ou de la future conjointe) est un déterminant important



de la mise en couple, bien que des changements semblent progressivement apparaître. Certains hommes ont vu ne pas aboutir des projets de mariage à cause de différences de niveau de vie entre les familles, et certaines familles influencent leurs enfants en ce sens dans le choix de leur futur conjoint. C'est d'ailleurs surtout lors du mariage des filles que les familles font attention au niveau de vie de la famille du conjoint. En effet, l'homme est considéré comme le chef de famille, celui qui assure la survie économique du ménage.

*« Oui, j'ai déjà eu un projet de mariage avec une fille, mais ce sont les parents de la fille qui nous ont empêchés de nous marier vu que ma famille est plus pauvre que la sienne. » (Jeune homme marié, 21 ans)*

*« Pour eux il faut se marier avec quelqu'un de bonne situation économique, et de bonne conduite pour qu'on ne se plaigne pas après. » (Jeune femme mariée, 21 ans)*

Les caractéristiques familiales conservent donc une importance, notamment au travers de la question du niveau de vie. Les familles apprécient particulièrement les « alliances renouvelées » ou les mariages au sein de la famille élargie.

*« Elle m'a bien accueillie, et elle était contente que je sois sa belle-fille, car l'héritage de la famille était conservé. » (Jeune femme mariée, 25 ans)*

A Ampitatafika, la liberté présidant au choix des fréquentations et au choix du conjoint laisse penser que le système est plus intégré que directif. D'ailleurs, les jeunes femmes et les jeunes hommes évoquent plus spontanément les caractéristiques individuelles que les caractéristiques familiales, suivant en ce sens souvent le point de vue de leurs parents. Les stratégies familiales, qui existaient au 19<sup>e</sup> siècle dans la région, semblent donc être progressivement devenues inconscientes. Selon Bourdieu (2002), on passe de la « structure », par laquelle on privilégie explicitement le capital économique et symbolique dans la stratégie matrimoniale, au sentiment qui relève de l'habitus : le schéma social est complètement intégré et s'exprime dans le goût, le sentiment. La situation à Ampitatafika entre bien dans ce schéma. Les jeunes gens n'évoquent jamais spontanément la question du niveau de vie, mais plutôt les qualités individuelles d'un bon époux ou d'une bonne épouse. Les jeunes filles recherchent

généralement un conjoint qui ne boit pas et qui soit gentil et sérieux, tandis que les jeunes garçons mettent l'accent sur les qualités de sociabilité de la jeune fille.

« *Q : Et qu'est-ce qui vous a plu chez votre mari ? R : C'est surtout son comportement parce que lui il est gentil et il ne boit pas. Vous savez parfois les buveurs battent leur femme.* » (Jeune femme mariée, 26 ans)

« *Q : Pour vous alors quel est le critère d'une bonne épouse ? R : C'est une femme qui peut s'entraider avec son mari et qui est apte à discuter des problèmes.* » (Jeune homme marié, 31 ans)

Les parents ne mettent pas non plus nécessairement l'accent sur le niveau de vie de la famille du futur conjoint.

« *Mes parent disaient qu'il ne faut pas fréquenter quelqu'un qui fume ou qui boit car ce sont des mauvaises fréquentations.* » (Jeune femme mariée, 22 ans)

« *Mes parents ne m'ont pas donné de conseils, ils n'exigent rien mais c'est seulement sur les comportements qu'ils m'ont donné des conseils. Pour eux, il faut se marier avec une fille sociable, qui peut communiquer avec les autres.* » (Jeune homme marié, 29 ans)

Les couples ainsi formés reflètent les normes de comportements associées au mariage et au couple (endogamie ethnique, écart d'âge, différences de niveau de scolarisation, etc.), cherchant à maintenir des différences normatives entre les hommes et les femmes. Les caractéristiques individuelles dans le couple peuvent donc peser autant que les caractéristiques familiales.

L'écart d'âge entre conjoints renseigne bien sur l'état des relations entre hommes et femmes. En Afrique, les normes en matière d'âge au mariage ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes. En raison de l'importance accordée à la fécondité et à la reproduction du groupe, le mariage précoce, à la puberté, est valorisé pour les filles. Le mariage plus tardif pour les hommes est souvent expliqué en termes économiques par la nécessité qu'ils ont (seuls ou avec l'aide de leur famille) d'accumuler l'argent et les biens nécessaires au paiement de la compensation matrimoniale, qui scelle officiellement l'union (Aryee, 1999). En tant que responsables de leur ménage, les hommes

doivent aussi avoir atteint une certaine maturité avant de fonder un foyer (Aryee, 1999). Cependant, l'écart d'âge entre conjoints est aussi le reflet des statuts relatifs des hommes et des femmes dans une société. Ainsi, les pays où le mariage féminin est le plus précoce ont aussi les écarts d'âge entre conjoints les plus importants (Thiriart, 1999).

L'âge moyen au premier mariage des hommes âgés de 15 à 49 ans dans la commune d'Ampitatafika est de 23,1 ans, celui des femmes âgées de 15 à 49 ans de 19,7 ans. L'écart d'âge moyen entre les conjoints observé chez les couples est de 4,6 ans (tableau 6). Ces écarts sont relativement faibles. Au niveau national, les différences dans les calendriers d'entrée en union des hommes et des femmes sont de 4,5 ans en 2003 et de 4,7 ans dans la province d'Antananarivo (République de Madagascar, 2005). On note aussi une fréquence importante de couples au sein duquel la femme est plus âgée que son mari (10,1%). Les écarts d'âge très importants (supérieur à 10 ans) restent fréquents (14,7% des couples).

TABLEAU 6. DISTRIBUTION DES COUPLES SELON LA RELATION ENTRE L'AGE DE L'HOMME ET L'AGE DE LA FEMME (%)

La femme est plus âgée	10,1
Les deux conjoints ont le même âge	7,0
L'homme est plus âgé :	82,9
dont : 1-4 ans d'écart	37,3
5-9 ans d'écart	30,9
10 ans et + d'écart	14,7
<i>Total</i>	<i>100,0</i>
Ecart d'âge moyen	4,6 ans
Effectifs	1169

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Les explications apportées par les hommes et les femmes sur l'âge au mariage reprennent en les nuancant les arguments apportés dans d'autres pays africains. Ainsi, les femmes et les hommes valorisent une fécondité précoce, qui doit s'établir entre 20 et 30 ans. Un mariage trop tardif (après 30 ans) ne pourrait satisfaire cet impératif. Cependant, un mariage trop précoce n'est jamais considéré comme une bonne chose. Les jeunes femmes font référence aux difficultés

## CHAPITRE 1

liées à l'accouchement et les jeunes hommes à la maturité nécessaire pour assumer la responsabilité d'un foyer.

*« Si on se marie très tôt on n'est pas prête à accoucher. » (Jeune femme mariée, 26 ans)*

*« A 18 ans c'est trop tôt, à notre époque, on a commencé à fréquenter les fille à 16 ans mais on n'est pas encore prêt à assumer les responsabilités à prendre dans le foyer. On a l'envie mais ce n'est pas dans le but d'assumer les responsabilités dans la famille. Et si on se marie à 35 ans c'est trop tard puisque si on a des enfants, il faut les éduquer, les nourrir mais on n'a pas la chance de trouver un bon emploi à cet âge-là. » (Jeune homme marié, 29 ans)*

La scolarisation est répandue dans la commune (tableau 7). Peu d'individus ne sont jamais allés à l'école (19,7%), cela concerne davantage les femmes (24,7%) que les hommes (14,3%). La majorité s'arrête au niveau primaire (63,6%), tandis qu'une minorité continue jusqu'au collège ou après (16,7%).

TABLEAU 7. NIVEAU DE SCOLARISATION ATTEINT PAR LES HOMMES ET LES FEMMES AGES DE 15 ANS ET PLUS (%)

Niveau de scolarisation atteint	Hommes	Femmes	Ensemble
Aucun	14,3	24,7	19,7
Primaire	66,3	61,1	63,6
Collège	15,2	11,4	13,2
Lycée	3,4	2,4	2,9
Supérieur	0,8	0,5	0,6
Total	100,0	100,0	100,0
Effectifs	1 859	1 987	3 846

Source : Enquête Référence 4D, 2003

La structuration du marché matrimonial par niveau de scolarisation révèle une forte homogamie. 60,7% des couples ont le même niveau de scolarisation (tableau 8). Si les hommes ont plus souvent un niveau de scolarisation supérieur à celui de leur conjointe (26,3%), il faut noter que dans 13,0% des couples, c'est la femme qui a un niveau de scolarisation plus élevé. On retrouve ici une spécificité de Madagascar dans le schéma africain. Au niveau national, 30% des femmes ont un

niveau de scolarisation supérieur à celui de leur mari (Kishor, 1996). Cette homogamie est liée surtout aux faibles différences existantes dans les niveaux de scolarisation entre les hommes et les femmes.

TABLEAU 8. DISTRIBUTION DES COUPLES EN UNION AU MOMENT DE L'ENQUETE SELON LA RELATION EXISTANT ENTRE LES NIVEAUX DE SCOLARISATION DES CONJOINTS (%)

	Ensemble des couples
La femme a un niveau de scolarisation supérieur à celui de son conjoint	13,0
Les deux conjoints ont un niveau de scolarisation identique	60,7
L'homme a un niveau de scolarisation supérieur à celui de sa conjointe	26,3
<i>Total</i>	<i>100</i>
Effectifs	1169

Source : Enquête Référence 4D, 2003

### DES FACTEURS DU CHANGEMENT MATRIMONIAL : SCOLARISATION, MIGRATION ET EMPLOI

Dans de nombreux pays africains, les changements affectant le modèle matrimonial sont liés à des facteurs de changement social et économique. La scolarisation, les migrations de travail et l'accès à l'emploi salarié pour les jeunes femmes et les jeunes hommes contribuent à desserrer les liens avec la famille et leur capacité de contrôle sur le mariage des plus jeunes. Par ailleurs, les modifications inhérentes au système de production contribuent aussi à modifier la manière dont on choisit son conjoint. L'intégration à l'économie marchande entraîne souvent un affaiblissement de l'autorité du lignage sur les individus (Quesnel et Vimard, 1996, p.9) : « Aussi la relation sociale entre le chef de groupe domestique et son lignage, entre ce lignage et un autre lignage, symbolisée par la femme, perd-elle toute référence à la production et à la reproduction de la force de travail. Le mariage cesse alors d'être un échange et une alliance entre groupes sociaux pour devenir une union entre des individus ».

Le niveau de scolarisation des femmes a un effet sur la manière dont elles ont choisi leur premier conjoint (tableau 9). Le mariage

arrangé est beaucoup moins fréquent chez les femmes les plus scolarisées (6,5%) qui soumettent moins que les autres leur choix à leur famille. Ainsi, près d'un quart des femmes les plus scolarisées n'ont pas sollicité leur famille (23,5%).

TABLEAU 9. DISTRIBUTION DES FEMMES AGEES DE 15 A 49 ANS SELON LES MODALITES DE CHOIX DE LEUR PREMIER CONJOINT ET LE NIVEAU DE SCOLARISATION ATTEINT (%)

Niveau de scolarisation de la femme	La famille a proposé le conjoint	La famille a seulement été concertée par la femme	La famille n'est pas intervenue	Total	Effectifs
Aucun	12,1	74,0	13,9	100	231
Primaire	10,0	74,6	15,4	100	826
Secondaire et +	6,5	70,0	23,5	100	200
<i>Ensemble</i>	<i>9,9</i>	<i>73,7</i>	<i>16,4</i>	<i>100</i>	<i>1257</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Par ailleurs, elles tendent aussi à valoriser des fréquentations plus longues que les autres femmes (tableau 10). L'importance de bien connaître son conjoint, mais peut-être aussi la volonté de poursuivre des études lorsque la fréquentation débute à l'adolescence<sup>1</sup> pourraient expliquer ces différences. En moyenne, les femmes les plus scolarisées ont fréquenté leur premier conjoint une année de plus que les femmes scolarisées au niveau primaire.

Le développement des migrations de travail vers la ville participe lui aussi au changement matrimonial en zone rurale dans les pays du Sud. Les jeunes filles, en accédant à une autonomie relative pendant la migration, arrivent à mieux négocier avec leur famille leur mise en union (Hertrich et Lesclingand, 2001). La migration peut aussi être l'occasion de fréquentations non contrôlées par les familles, de l'entrée en vie sexuelle et féconde. A Ampitatafika, la migration est une composante importante du cycle de vie des enfants et des adolescents dans la commune. En moyenne, un peu plus d'un enfant par ménage est un émigrant, la répartition selon le sexe étant relativement identique (Sandron, 2004). L'expérience plus importante

<sup>1</sup> Il n'y a pas de différences significatives d'âge à la rencontre du premier conjoint par niveau de scolarisation.

de l'émigration chez les filles peut s'expliquer par le mariage, la jeune fille allant le plus fréquemment vivre dans le village de son mari. L'âge moyen à la première émigration est de 19,0 ans pour les hommes et de 18,0 ans pour les filles. L'âge médian est de 18,3 ans pour les garçons et 17,8 ans pour les filles.

TABLEAU 10. DUREE MOYENNE DE LA FREQUENTATION  
AVEC LE PREMIER CONJOINT SELON LE NIVEAU  
DE SCOLARISATION DES FEMMES

Niveau de scolarisation	Durée moyenne (année)	Effectifs
Aucun	0,8	231
Primaire	1,3	826
Secondaire et +	2,4	200
<i>Ensemble</i>	<i>1,3</i>	<i>1257</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Si l'on considère les migrations qui se produisent entre 10 et 19 ans, on observe que 70,8% des migrations chez les garçons sont liées à la recherche de travail contre 36,5% chez les filles, la première cause de mobilité pour ces dernières étant le mariage (47,1%). Néanmoins, si l'on exclut les filles qui émigrent pour se marier, la migration de travail concerne 69,0% des jeunes filles, soit la même proportion que pour les garçons.

La migration de travail se fait principalement dans la capitale (51,5% des hommes et 69% des femmes) et le plus souvent, les enfants connaissent quelqu'un dans le lieu d'émigration (88,7% des garçons et 87,5% des filles). Si les jeunes deviennent autonomes dès l'adolescence, l'argent qu'ils gagnent pendant la durée de leur séjour hors de la commune est souvent redistribué en partie à la famille sous forme directe ou sous forme de cadeaux : plus de 80% des jeunes ont donné de l'argent à leurs parents et près de 70% ont donné des cadeaux.

Dans un contexte de pauvreté, où se développent travail salarié et migrations de travail, les caractéristiques individuelles peuvent prendre une nouvelle place dans la question des stratégies

## CHAPITRE 1

---

matrimoniales. Le niveau de vie devient moins dépendant des biens accumulés par la famille et transmis par donation au moment du mariage que des capacités individuelles à s'enrichir. Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi les caractéristiques économiques de la famille comptent moins dans le choix du conjoint que celles de l'individu lui-même.

*« Non, cela n'a pas posé de problèmes au niveau de ma belle-famille mais au contraire mes beaux-parents m'ont donné des conseils : qu'il faut que nous nous battions pour avoir des richesses puisque, eux aussi, ils étaient pauvres avant mais ils ont lutté pour avoir ce qu'ils ont maintenant. » (Jeune homme marié, 26 ans)*

Par ailleurs, les cérémonies du mariage étaient traditionnellement prises en charge par les familles. Lors de la demande en mariage, la famille de la jeune fille recevait la famille du jeune homme à laquelle elle offrait un repas. Puis, le jour du mariage proprement dit, la famille du jeune homme prenait en charge les frais de la cérémonie et offrait une somme d'argent en guise de dot. La jeune femme, quant à elle, amenait dans le cadre du mariage des vêtements et du mobilier. Pourtant, les difficultés économiques croissantes et la prise d'autonomie économique des adolescents qui lui est associée ont transformé cette procédure. Si les cérémonies du mariage sont respectées, ce sont de plus en plus les jeunes gens qui financent leur mariage, les filles comme les garçons. Cette nouvelle modalité réduit un peu plus les possibilités d'intervention des parents dans le mariage de leurs enfants.

*« J'ai travaillé pendant six ans à Antananarivo mais pendant les quatre premières années, j'ai donné mes salaires à mes parents pour les aider dans les travaux agricoles ou pour nourrir mes petits frères et sœurs. Mais lorsque j'ai commencé à fréquenter mon futur mari, j'ai confié mes salaires à mon patron pour qu'il les économise. Et on a fait cela pendant deux ans, j'ai acheté des meubles et des ustensiles avec cet argent. [...] Mes parents étaient contents car, si je n'avais pas eu de l'argent de côté, ce sont eux qui auraient dû se débrouiller pour acheter ma dot. » (Jeune femme mariée, 26 ans)*

*« Pendant les cinq années où nous nous fréquentions j'ai fait des économies pour la préparation de notre mariage. » (Jeune homme marié, 30 ans)*



## CONCLUSION

A Ampitatafika, la manière dont on choisit son premier conjoint se transforme. Les stratégies matrimoniales explicites qui prévalaient encore au début du 20<sup>e</sup> siècle ont laissé place à un choix plus personnel, moins encadré par les familles. Ce changement n'est pas récent. Le mariage arrangé n'était déjà plus majoritaire chez les femmes les plus âgées en 2003. Cependant, plus qu'à une disparition du contrôle familial sur les unions, on assiste à une informalisation croissante de ces modalités. Si le choix du conjoint dans la commune d'Ampitatafika ne fait plus l'objet d'une démarche explicite de la part des familles, celles-ci sont toujours consultées par les jeunes et leur avis est bien souvent respecté.

Le fait que les jeunes se rencontrent généralement au sein du village ou de la commune permet aussi un maintien du contrôle familial informel. Les parents connaissent généralement le jeune homme ou la jeune fille ainsi que sa famille. La stratégie économique, qui était à l'origine des mariages arrangés et des mariages au sein de la famille, ne s'exprime plus que sous des formes négatives. Les projets de mariage entre jeunes de familles aux niveaux de vie trop différents sont généralement désapprouvés par les parents qui poussent les jeunes à abandonner le projet. Le patrimoine terrien est toujours un facteur important de choix du conjoint mais cette dimension est plus inconsciente que concrétisée objectivement. Les jeunes choisissent d'abord un époux ou une épouse qu'ils aiment et qui possèdent les qualités qu'ils attendent d'un homme ou d'une femme.

La scolarisation tend cependant à modifier les relations intergénérationnelles dans le mariage. Les femmes les plus scolarisées sollicitent moins leur famille dans le choix de leur conjoint. Par ailleurs, les migrations de travail et l'accès aux ressources économiques par les célibataires modifient leur place dans le processus de mise en union. Les jeunes sont amenés plus fréquemment à prendre en charge les frais relatifs aux cérémonies du mariage. A ce titre, ils peuvent certainement imposer plus facilement leur projet de mariage.

BIBLIOGRAPHIE

ARRONDEL L., GRANGE C., 1993, « Logiques et pratiques de l'homogamie dans les familles du Bottin mondain », *Revue française de sociologie*, n°4, pp.597-626.

ARYEE A.F., 1999, « L'évolution des modèles matrimoniaux », in Adepoju A. (ed.), *La famille africaine: politiques démographiques et développement*, Karthala, Paris, 318 p.

AUGUSTINS G., 1973, *Parenté, résidence et régime foncier dans un village d'Imamo (Hauts plateaux de Madagascar)*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle en ethnologie, Université Paris X, 283 p.

BELANGER D., 1997, « Changements familiaux au Vietnam depuis 1960 : trente années de formation des couples à Hanoï », *Autrepart*, n°2, pp.1-51.

BOURDIEU P., 2002, *Le bal des célibataires : crise de la société paysanne en Béarn*, Seuil, Paris, 266 p.

BOZON M., 1987, « La découverte du conjoint 1 : Evolution et morphologie des scènes de rencontre », *Population*, vol.42, n°6, pp.943-986.

BOZON M., HERAN F., 2001, « Naissance du lien amoureux : les lieux et les rites », in Bontems C. (ed.), *Mariage-mariages*, Actes du second colloque international organisé par l'Association française d'anthropologie du droit, Paris-Sceaux, 9 et 10 mai 1997, PUF, Paris, 633 p.

EVANS-PRITCHARD E.E., 1969, *Kinship and marriage among the Nuer*, Clarendon Press, Oxford, 184 p.

FERRY B., 2001, « L'activité sexuelle entre puberté et procréation au coeur des transitions au Sud », in Gendreau F., Poupard M. (eds), *Les transitions démographiques dans les pays du Sud*, Actes des troisièmes Journées scientifiques du réseau Démographie de l'AUF, Rabat (Maroc), 9-12 décembre 1998, AUF/ESTEM, Paris, pp.213-224.

GASTINEAU B., 2005, « Devenir parents en milieu rural malgache. Evolutions dans la province d'Antananarivo », *Revue Tiers Monde*, vol.46, n°182, pp.307-327.

GAUTIER M., 2004, *Amours d'autrefois : rites des fréquentations amoureuses en Vendée avant le mariage*, Geste Edition, La Crèche, France, 310 p.

GRANDIDIER A., 1914, « La famille malgache », in Grandidier A. (ed.) *Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar*, Imprimerie Nationale, Paris, 376 p.

HERTRICH V., 1996, *Permanences et changements de l'Afrique rurale. Dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*, Les Etudes du CEPED n°14, Paris, 547 p.

HERTRICH V., 2001, « Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Un premier bilan des tendances de l'entrée en union au cours des 40 dernières années », Communication au *colloque international Genre, population et développement en Afrique*, UEPA/UAPS, INED, ENSEA, IFORD, Abidjan, 16-21 juillet 2001, 40 p.

HERTRICH V., LESCLINGAND M., 2001, « Entrée dans l'âge adulte en milieu rural africain : vers une convergence des trajectoires masculines et féminines ? Le cas des Bwa du Mali », Communication au *XXIVe Congrès Général de la Population*, Salvador, Brésil, 18-24 août 2001, 37 p.

HERTRICH V., PILON M., 1997, *Changements matrimoniaux en Afrique*, La Chronique du CEPED, n°26, 4 p.

JENSEN R. THORNTON R., 2003, « Early female marriage in the developing world », *Gender and Development*, vol.11, n°2, pp.9-19.

KISHOR S., 1996, *Status of Women : Indicators for Twenty-Five Countries*, DHS Comparative Studies n° 21, Macro International Inc, Calverton, USA, 113 p.

LOCOH T., 1993, « Débuts de la transition de la fécondité et mutations familiales en milieu urbain africain : le cas de Lomé (Togo) », in Cordell D.D., Gauvreau D., Gervais R.R., Le Bourdais C. (eds.), *Population, reproduction, sociétés : perspectives et enjeux de démographie sociale*, Presses de l'Université de Montréal, pp.175-195.

MAIR L., 1974, *Le mariage : étude anthropologique*, Payot, Paris, 235 p.

MEEKERS D., 1992, « The Process of Marriage in African Societies: A Multiple Indicator Approach », *Population and Development Review*, vol.18, n°1, pp.61-78.

MEEKERS D., 1994, « Sexual Initiation and Premarital Childbearing in Sub-Saharan Africa », *Population Studies*, vol.48, n°1, pp.47-64.

MOLET L., 1979, *La Conception malgache du monde, du surnaturel et de l'homme en Imerina (vol.2)*, L'Harmattan, Paris, 445 p.

NIRAULA B.B., MORGAN S.P., 1996, « Marriage Formation, Post-Marital Contact with Natal Kin and Autonomy of Women : Evidence from Two Nepali Settings », *Population Studies*, vol.50, n°1, pp.35-50.

OTTINO P., 1998, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar. Parenté, alliance et patrimoine*, Karthala-Orstom, Paris, 685 p.

PAVAGEAU J., 1981, *Jeunes paysans sans terres : l'exemple malgache. Une communauté villageoise en période révolutionnaire*, L'Harmattan, Paris, 205 p.

QUESNEL A., VIMARD P., 1996, *Recompositions familiales et transformations agraires. Une lecture des cas africains et mexicains*, Documents de recherche n°1, ORSTOM, Marseille, 24 p.

RAKOTO I., 1971, *Les systèmes matrimoniaux africains : le mariage merina*, CNRS, Laboratoire d'anthropologie juridique, Paris, 67 p.

RAKOTOMALALA M.M., 1988, « Jeunesse, nuptialité et fécondité », in Ministère de la Population, de la Condition sociale, de la jeunesse et du sport (ed.), *Images socio-démographiques de la jeunesse malgache*, FNUAP, Antananarivo, pp.16-27.

RAVELOMANANA-RANDRIANJAFINIMANANA J., 1995, *Histoire de l'éducation des jeunes filles malgaches du XVI<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle*, Edition Antso, Antananarivo, 451p.

RAZAFIMANJATO J.Y., 2004, « Caractéristiques générales de la population », in Gastineau B., Rakotondrafara C., Sandron F. (eds.), *Enquête Référence 4D (octobre 2003) : Premiers résultats*, Rapport intermédiaire du Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar, Institut de Recherche pour le Développement, Antananarivo, pp.37-41.

RAZAFINARIVO C., JUWELL N., ROSSI E.E., 1992, *Inventaire des lois et dispositions relatives à la régulation des naissances à Madagascar*, USAID, Antananarivo, 64 p.

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR, 2005, *Enquête démographique et de santé Madagascar 2003-2004*, INSTAT et ORC Macro, Antananarivo, 442 p.

ROUSSEL L., 1975, *Le mariage dans la société française: faits de population, données d'opinion*, Travaux et documents, Cahier n°73, INED, Paris, 404 p.

SANDRON F., 2004, « Migration », in Gastineau B., Rakotondrafara C., Sandron F. (eds.), *Enquête Référence 4D (octobre 2003) Enquête Référence 4D (octobre 2003) : Premiers résultats*, Rapport intermédiaire du Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar, Institut de Recherche pour le Développement, Antananarivo, pp.37-41.

SEGALEN M., 2004, *Sociologie de la famille*, Armand Colin (5<sup>e</sup> éd.), Paris, 293 p.

SOUTHALL A., 1986, « Common Themes in Malagasy Culture », in Kottak C.P., Rakotoarisoa A., Southall A., Verin P. (eds.), *Madagascar : society and history*, Carolina Academic Press, Durham, USA, pp.411-426.

THIRIAT M-P., 1999, *Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Les études du CEPED, n°16, Paris, 295 p.

VAN DE KAA D.J., 1987, « Europe's second demographic transition », *Population Bulletin*, n°1, 58 p.

VILLENEUVE-GOKALP C., 1994, « Du mariage aux unions sans papiers : histoire récente des transformations conjugales », in Léridon H. (ed.), *Constances et inconstances de la famille : biographies familiales des couples et des enfants*, Travaux et documents n°134, PUF-INED, Paris, pp.55-86.

VIMARD P., 1993, « Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, vol.34, n°133, p.89-115.

VIMARD P., 1998, « Transitions démographique et familiale : une relecture des théories à la lumière de la crise », in Gendreau F. (ed.), *Crises, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, Actes des deuxièmes Journées Scientifiques du Réseau Démographie de l'AUF, Ouagadougou (Burkina Faso), 13-15 décembre 1996, AUF/Estem, Paris, pp.81-98.

WESTOFF C.F., 2003, *Trends in Marriage and Early Childbearing in Developing Countries*, DHS Comparative Reports n°5, Macro International Inc, Maryland USA, 53 p.

WESTOFF C.F., BLANC A.K., NYBLADE L., 1994, *Marriage and Entry into Parenthood*, DHS Comparative Studies, n°10, Macro International Inc, Calverton, USA, 53 p.

## CHAPITRE 2

### ECONOMIE ET FECONDITE

Le contexte d'Ampitatafika se prête relativement bien à une analyse microéconomique de la fécondité. D'une part, la transition de la fécondité semble s'amorcer, d'autre part, on observe des modifications dans la formation du revenu et dans les activités des ménages vers plus de pluriactivité et de salariat agricole.

Dans ce chapitre, nous verrons dans quelle mesure la fécondité à Ampitatafika dépend du coût et du bénéfice liés à l'enfant et dans quelle mesure la baisse très récente de la fécondité s'explique par des changements dans ce rapport coût-bénéfice de l'enfant. Nous utiliserons trois sources de données principales : l'Enquête Référence, l'enquête sur les « Conditions de vie des ménages en période de soudure » (CVMPS) (Binet et *al.*, 2005 ) et des entretiens réalisés en mars 2003 auprès d'une dizaine de jeunes femmes et autant de jeunes hommes, mariés et parents.

#### ECONOMIE ET FECONDITE : ETAT DES LIEUX

Les facteurs explicatifs de la baisse de la fécondité les plus souvent cités dans la littérature sont principalement de deux ordres : les facteurs socioculturels qui font référence aux changements des normes et des valeurs encadrant la sexualité, la nuptialité et la fécondité (Blake, 1968 ; Lesthaeghe, 1983) et les facteurs économiques qui renvoient aux évolutions des coûts et des avantages d'une descendance nombreuse ou limitée (Becker, 1960 ; Easterlin et *al.*, 1980). Nous focaliserons l'analyse dans ce chapitre sur les théories mettant en avant le rôle de l'économie dans les choix de reproduction des couples, faisant explicitement référence aux théories microéconomiques de la fécondité.

C'est Becker (1960) qui a poussé le plus loin l'adaptation de la théorie de la microéconomie de la consommation à celle de la reproduction. Les modèles qu'il propose sont des outils intéressants pour saisir à un niveau d'analyse fin la relation entre la démographie et l'économie et plus particulièrement entre la fécondité et l'économie. L'idée principale développée par Becker est que les décisions en matière de fécondité peuvent s'analyser en termes économiques en supposant que l'enfant est un bien durable. La famille (ou le ménage) fonctionne comme une petite « firme », une unité de production et de consommation. Les décisions d'avoir un enfant découlent alors d'un raisonnement en termes de coût et de bénéfice. Les parents définissent des priorités quant à la quantité (nombre d'enfants) et à la qualité (scolarisation, santé, etc.) de leur descendance et déterminent le nombre d'enfants en fonction des services qu'ils attendent de leur progéniture. Ces services peuvent être classés en trois catégories : *consumption utility* - de nature émotionnelle ou psychologique - *labor productivity utility* et *old-age security* (Robinson, 1997).

Cette analyse microéconomique a certes été largement discutée et controversée (Blake, 1968 ; Vlassoff, 1982), mais elle fournit des outils et des concepts d'analyse tout à fait intéressants pour une étude des comportements de fécondité au niveau micro-local (Ben-Porath, 1982). De nombreuses recherches empiriques se sont appuyées sur les travaux de Becker, notamment pour l'analyse de la fécondité dans les pays en développement (Easterlin et *al.*, 1980).

Ces études reposent donc sur l'hypothèse que les ménages contrôlent leur fécondité en fonction du coût et des bénéfices de l'enfant. Les avantages d'une descendance nombreuse sont liés d'abord au fait que dans des contextes de société rurale et de mécanisation faible, les besoins de main-d'œuvre sur les exploitations agricoles sont très élevés. Les décisions concernant la quantité et la qualité des enfants au niveau d'un ménage sont avant tout dictées par les besoins en main-d'œuvre. Ce sont des choix rationnels par rapport aux ressources disponibles. Dès lors, les ménages qui ont les surfaces cultivées les plus grandes - et donc les besoins en main-d'œuvre les plus importants - ont aussi les familles les plus nombreuses. Dans un contexte où la productivité de chaque travailleur additionnel a un impact important sur le revenu, l'enfant représente une ressource plus qu'un coût (*labor productivity utility*). Cain (1977) montre par exemple dans une étude célèbre d'un village du Bangladesh que le bénéfice du travail des jeunes garçons pour les parents est nettement



supérieur aux coûts d'éducation de ces enfants. La fécondité élevée est alors tout à fait rationnelle d'un point de vue économique ; ce que Boserup (1985, p.385) résume ainsi dans le contexte africain : « Là où les femmes et les enfants effectuent presque tout le travail agricole, le père d'une grande famille est susceptible de devenir un homme riche, tandis que le père d'une petite famille restera pauvre. Par conséquent, ce système pousse les individus à avoir des grandes familles ».

Le bénéfice lié à l'enfant est important dans les sociétés où les systèmes collectifs de prise en charge de la vieillesse et de la maladie sont inexistantes : les enfants sont une bonne assurance lorsque les parents sont dans l'incapacité de subvenir à leurs propres besoins, qu'ils soient malades ou trop âgés (*old-age security*) (Leibenstein, 1975 ; Makinwa-Adebusoye, 1996). Dans les pays du Sud, la famille est souvent le seul cadre de la solidarité intergénérationnelle. Les enfants ont l'obligation d'entretenir leurs parents âgés. Cette obligation peut s'imposer dans certaines sociétés uniquement aux garçons, expliquant par là même des préférences pour les enfants masculins. Par exemple, le déséquilibre entre les naissances féminines et masculines en Inde s'explique en partie par le fait que dans ce système patrilinéaire et patrilocal, les fils sont les représentants du clan et qu'ils devront soutenir et protéger à leurs parents vieillissants tandis que les filles partiront vivre chez leurs beaux-parents (Guilmoto, 2004). Cette obligation repose sur l'idée que les enfants ont contracté une dette à l'égard des parents pendant leur jeunesse. Les couples ont intérêt à avoir beaucoup d'enfants si les flux intergénérationnels (argent, biens, services, etc.) sont à leur avantage : s'ils reçoivent plus de leurs enfants qu'ils ne leur donnent. Un des facteurs de la baisse de la fécondité serait donc l'inversion de ces flux (Caldwell, 1977). De même, les couples qui disposent d'un capital - par exemple des terres en propriété - permettant de leur assurer des revenus après leur période d'activité ont plus de facilité à limiter leur fécondité, ce capital réduisant l'importance de l'enfant comme soutien des parents âgés (Schutjer et Stokes, 1982). A propos de la Côte-d'Ivoire, Stecklov (1999) met en exergue le poids du rôle économique de l'enfant comme assurance vieillesse ou assurance maladie. Il montre que le rapport coût - bénéfice des enfants est négatif, l'enfant est « coûteux » en Côte-d'Ivoire. Cependant, la fécondité reste élevée car il n'y a pas d'autres alternatives que les enfants en termes de solidarité et soutien économiques. Les systèmes d'assurance sociale étant inexistantes, les parents sont contraints de supporter le coût d'une

descendance nombreuse pour limiter les risques liés à la maladie ou à la vieillesse.

Les coûts principaux liés à l'enfant sont ceux de la scolarisation, de la santé, l'alimentation, l'habillement et des coûts plus indirects tels que le temps consacré à l'éducation de l'enfant par les parents qui pourrait être utilisé à des activités productives. Une autre variable importante du coût d'éducation des enfants est la valeur du potentiel économique des femmes. Le coût dépend de façon significative de la valeur du temps des mères, « composante majeure du coût total de production et d'élevage des enfants » (Becker, 1991, p.140).

La transition de la fécondité serait alors le passage d'un contexte où les bénéfices de l'enfant seraient supérieurs aux coûts à un contexte où les coûts seraient supérieurs aux bénéfices (Caldwell, 1977). Les couples changeraient alors de stratégies de reproduction passant de stratégies de quantité (avoir beaucoup d'enfants) à des stratégies de qualité (avoir peu d'enfant mais des enfants en bonne santé et éduqués). Legrand et *al.* (2003), analysant la transition de la fécondité au Sénégal, constatent ce type d'évolution d'une société à fécondité naturelle vers une société où la taille de la descendance est délibérément contrôlée, résultant de stratégies reproductives visant à assurer une descendance de qualité et à protéger la santé de la mère et de l'enfant.

### LA FECONDITE A AMPITATAFIKA

A Ampitatafika, la fécondité reste élevée : pour la période 2000-2002, nous avons calculé un indice synthétique de fécondité de 6,9 enfants par femme. La descendance des femmes de 45-49 ans est de 7,4 enfants, celle des 40-45 ans est de 6,1 enfants (tableau 1). L'idée selon laquelle l'enfant est une richesse et qu'une descendance nombreuse est le plus grand bien qu'un couple puisse acquérir reste vivace et guide encore les comportements de reproduction au moins jusqu'à récemment. Les taux de fécondité par âge montrent un schéma classique caractéristique des pays à forte fécondité : la fécondité est précoce, atteint un maximum à 20-24 ans et reste très élevée jusqu'à 35 ans. Le calendrier de la fécondité dans les neuf *fokontany* étudiés à Ampitatafika est un peu plus précoce que dans l'ensemble du milieu rural malgache et le niveau de la fécondité y est plus élevé.

TABLEAU 1. NOMBRE TOTAL MOYEN D'ENFANTS NES VIVANTS PAR GROUPE D'AGES DE LA MERE, TAUX DE FECONDITE PAR GROUPE D'AGES EN 2000-2002 SELON L'ENQUETE REFERENCE A AMPITATAFIKA ET TAUX DE FECONDITE PAR GROUPE D'AGES EN 2003 EN MILIEU RURAL MALGACHE (EDS, 2003)

Groupe d'âges	Nombre total moyen d'enfants nés vivants	Taux de fécondité à Ampitatafika (%)	Taux de fécondité du milieu rural à Madagascar (%)
15-19	0,9	180	165
20-24	1,9	317	263
25-29	3,2	298	253
30-34	4,3	266	210
35-39	5,7	200	143
40-44	6,1	103	76
45-49	7,4	16	20

Sources : Enquête Référence 4D, 2003 ; EDS III, 2003

La maternité reste une étape importante et essentielle pour les femmes. La quasi-totalité des femmes ont eu au cours de leur vie au moins un enfant né vivant. Les femmes en union au moment de l'enquête qui restent sans enfants sont rares pour ne pas dire inexistantes. A 45-49 ans, seules 1% des femmes sont sans enfants. L'objectif du couple et du mariage est d'avoir des enfants : même parmi les plus jeunes, l'entrée en union est suivie rapidement d'une grossesse.

Toutes les conditions sont réunies pour que la fécondité soit élevée. Tout d'abord, la nuptialité est universelle et la mise en union reste précoce. Ensuite, l'abstinence post-partum ainsi que les durées d'allaitement sont encore faibles. Or, dans un régime démographique « traditionnel », le contrôle de la fécondité se fait presque exclusivement par ces deux variables. Certes, à Ampitatafika, l'allaitement est général - à 24 mois, 66% des enfants sont encore allaités - mais la durée moyenne de l'allaitement exclusif, c'est-à-dire sans apport d'autres aliments, est relativement faible (4,9 mois). Sous certaines conditions (allaitement exclusif, tétées fréquentes), l'allaitement assure une bonne protection contre la grossesse durant six mois après l'accouchement (Vanlandingham et al., 1992). La durée d'abstinence post-partum est elle aussi relativement courte : en

moyenne 9 semaines pour les naissances les plus récentes (2000-2004).

Enfin, la fécondité est peu limitée par la contraception. Certes, la prévalence contraceptive peut paraître élevée : 39% au moment de l'enquête (tableau 2), contre 23% pour l'ensemble du milieu rural malgache (EDS, 2003) mais les méthodes utilisées sont souvent peu efficaces. Les femmes qui utilisent une méthode moderne sont rares, surtout chez les plus jeunes. La méthode de l'abstinence périodique est la plus pratiquée, vient ensuite celle du retrait. A maintes reprises au cours des enquêtes, nous avons pu constater que les couples qui les pratiquaient ne le faisaient pas toujours correctement par manque d'information. Généralement, si presque toutes les femmes peuvent citer le nom d'une méthode contraceptive, elles ont une connaissance très limitée sur le sujet et elles méconnaissent le fonctionnement de ces méthodes.

TABLEAU 2. POURCENTAGE DE FEMMES NON CELIBATAIRES  
QUI UTILISENT UNE METHODE CONTRACEPTIVE  
AU MOMENT DE L'ENQUETE

Groupe d'âges	%	Effectifs
15-19	32,5	83
20-24	41,0	251
25-29	44,0	232
30-34	40,1	242
35-39	37,4	171
40-44	45,4	154
45-49	24,4	119
<i>Ensemble</i>	<i>39,3</i>	<i>1252</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Il faut préciser que des pilules, des préservatifs, des spermicides et des injections sont disponibles au Centre de Santé de Base d'Ampitatafika mais seulement depuis mars 2003. En revanche, on ne peut pas s'y faire poser un stérilet, il faut pour cette opération aller à Antanifotsy ou Ambatolampy, villes distantes d'une quinzaine de kilomètres. Les méthodes traditionnelles restent, pour les femmes, les plus accessibles et les moins coûteuses. Les rumeurs sur les effets

secondaires des méthodes modernes (fatigue, maux de ventre, etc.) ralentissent aussi leur diffusion.

Les femmes utilisent la contraception très tôt dans leur vie féconde, souvent comme un moyen d'espacer les naissances plus que comme un moyen de limiter leur descendance : 58% des femmes pratiquant un moyen de contraception au moment de l'enquête le font pour retarder la future grossesse et non pas pour limiter leur descendance.

L'ensemble des données quantitatives et qualitatives montrent que les femmes et les hommes souhaitent encore un nombre élevé d'enfants. L'Enquête Référence a abordé la question du nombre d'enfants souhaités en demandant aux femmes « le nombre d'enfants supplémentaires qu'elles souhaitaient ». L'estimation du nombre idéal total d'enfants est donc très dépendante de la descendance déjà atteinte.

La taille idéale de la famille tend à augmenter avec l'âge (tableau 3). Elle est très élevée chez les femmes de plus de 35 ans. En revanche, les plus jeunes hommes et femmes déclarent souhaiter un nombre d'enfants limité : inférieur à 5. Pour atteindre cet idéal, les couples devront donc contrôler efficacement leur fécondité. S'ils atteignent leur objectif, le niveau de la fécondité à Ampitatafika devrait alors diminuer.

**TABEAU 3. NOMBRE MOYEN TOTAL D'ENFANTS SOUHAITES PAR LES FEMMES EN UNION DE 15 A 49 ANS ET PAR LES CHEFS DE MENAGE MASCULINS DE 20 A 49 ANS**

Groupe d'âges	Femmes	Hommes
15-19	4,4	-
20-24	5,0	4,7
25-29	4,8	4,8
30-34	5,4	5,3
35-39	6,4	5,9
40-44	6,4	6,5
45-49	8,5	7,1

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Néanmoins, ce niveau élevé de la fécondité cache une récente baisse. En effet, le calcul de l'indice synthétique de fécondité (ISF) pour les trois années précédant l'enquête montre une évolution (tableau 4). La fécondité en 2000 est encore particulièrement élevée et avec plus de 7 enfants par femme, les conditions de fécondité sont quasi naturelles. La baisse observée au cours des deux années qui suivent (2001-2002) reste modeste mais elle n'en est pas moins intéressante. On peut supposer que la forte fécondité de 2000 est l'annonce du début de la transition. En effet, il a été observé dans la très large majorité des transitions de la fécondité dans le monde que la baisse de la fécondité est précédée d'une hausse sur un temps court, consécutive notamment à une amélioration de la santé des femmes et à un recul de l'abstinence post-partum et de l'allaitement (Tabutin, 1995).

TABLEAU 4. INDICE SYNTHETIQUE DE FECONDITE  
EN 2000, 2001 ET 2002\*

	2000	2001	2002
ISF	7,3	6,8	6,7
Nombre de femmes de 15-49 ans	1512	1521	1551
Nombre de naissances	337	323	337

\* Les données présentées ici sont des estimations pour cause de troncature à droite mais la fécondité après 45 ans étant très faible, les estimations sont fiables

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Les questions qui se posent maintenant sont de savoir, premièrement, ce qui justifie que la fécondité soit restée aussi élevée et, deuxièmement, quels sont les changements qui expliqueraient que récemment on observe une baisse de la fécondité. Pour répondre à ces questions, nous allons tout d'abord porter notre attention sur le contexte économique de la fécondité à Ampitatafika.

LA VALEUR DES ENFANTS LIEE A LEURS ACTIVITES  
ECONOMIQUES ET FAMILIALES

De nombreux auteurs, parmi lesquels Potter (1983), montrent que le passage d'une agriculture basée sur le travail familial à une agriculture où les travailleurs sont salariés a pour conséquence une baisse rapide de la fécondité en supprimant la nécessité du travail des enfants. La transition se ferait des stratégies reproductrices visant la quantité (avoir beaucoup d'enfants) vers des stratégies de qualité (avoir peu d'enfants mais les scolariser, les soigner).

TABLEAU 5. PROPORTION D'ENFANTS (\*) QUI PARTICIPENT AUX  
ACTIVITES AGRICOLES PAR ACTIVITE ET PAR GROUPE D'AGES (%)

	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans
<i>Riziculture</i>			
Labour manuel	2,4	15,7	55,0
Semilles	4,1	21,2	50,4
Désherbage	5,9	27,3	64,2
Récolte	4,5	23,9	63,5
Battage	7,0	28,4	66,7
<i>Autres cultures</i>			
Labour manuel	3,6	19,0	59,4
Semilles	13,6	37,2	72,7
Désherbage	12,0	36,5	72,5
Récolte	20,4	49,2	78,1
<i>Effectifs</i>	<i>1346</i>	<i>1027</i>	<i>480</i>

\* L'analyse porte sur les 6-19 ans n'étant ni chef de ménage  
ni épouse du chef de ménage

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Le système de production rizicole, tel qu'il existe à Ampitatafika, induit des contraintes particulières en termes de main-d'œuvre : le besoin en main-d'œuvre est important pendant des périodes courtes dans l'année, principalement pour le repiquage du riz. La main-d'oeuvre familiale, aussi importante soit-elle dans la plupart des ménages, ne suffit pas et les exploitants font alors appel à l'entraide

ou au salariat agricole. De plus, certaines tâches, comme le labour manuel, nécessitent la force physique d'un adulte et il est difficile de les confier à un enfant de moins de 15 ans. De fait, la participation des enfants de moins de 15 ans aux activités rizicoles familiales est relativement faible puisque moins d'un quart déclarent y prendre part (tableau 5). Les jeunes enfants sont surtout présents au moment de la récolte et du battage du riz. En revanche, après 15 ans, la participation est massive.

TABLEAU 6. PROPORTION DES INDIVIDUS SELON LE SEXE ET L'AGE QUI PARTICIPENT « REGULIEREMENT » OU « SOUVENT » A DIVERSES TACHES DOMESTIQUES ET AGRICOLES (%)

		6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans
<i>Activités domestiques</i>				
Cuisine	Hommes	10,3	22,5	31,7
	Femmes	19,2	49,5	79,5
Lessive	Hommes	4,3	11,5	22,8
	Femmes	13,2	42,9	84,5
Entretien du logement	Hommes	9,1	19,4	30,7
	Femmes	20,7	52,1	84,0
Corvées de bois	Hommes	30,5	53,7	57,5
	Femmes	34,7	55,2	62,5
Corvées d'eau	Hommes	40,7	64,0	60,0
	Femmes	50,6	73,2	79,5
<i>Activités agricoles</i>				
Petit élevage	Hommes	28,0	38,5	42,8
	Femmes	27,4	46,5	58,0
Soins des animaux	Hommes	35,2	45,4	61,8
	Femmes	31,4	44,6	72,5
Pâturage	Hommes	37,0	48,3	62,5
	Femmes	32,6	42,4	54,5
<i>Effectifs</i>		1346	1027	480

Source : Enquête Référence 4D, 2003

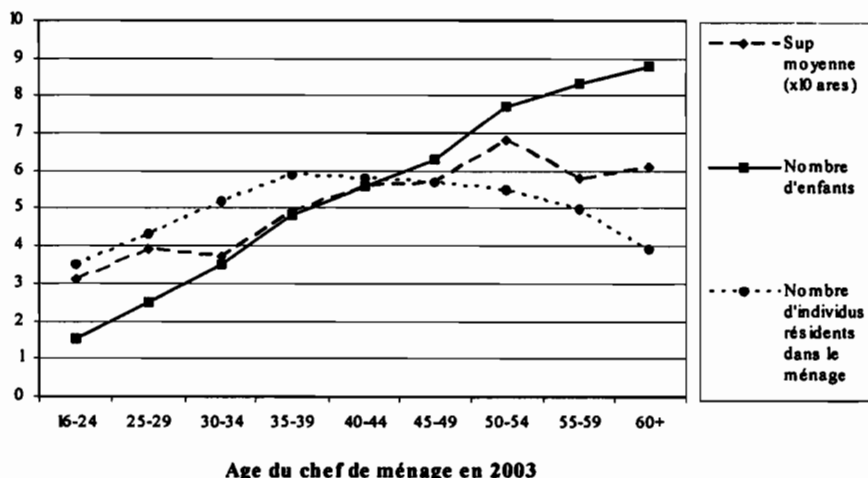


Cependant, la contribution des enfants au fonctionnement de l'exploitation agricole familiale porte principalement sur des activités secondaires telles que les cultures autres que le riz ou l'élevage. Les enfants sont aussi particulièrement sollicités pour les tâches domestiques, les corvées d'eau ou de bois, ce qui permet de libérer les adultes qui s'occupent de l'exploitation familiale ou qui ont un emploi de salarié agricole (tableau 6). Les filles se révèlent plus actives en matière de tâches domestiques que les garçons, alors que les corvées de bois et d'eau sont mieux partagées.

Les résultats de l'Enquête Référence montrent donc que la participation des enfants au revenu familial porte sur des activités secondaires, vivrières, contribuant peu aux revenus monétaires des ménages, mais elle n'est pas négligeable lorsqu'elle permet de diminuer le nombre de salariés à engager ou lorsqu'elle libère un adulte pour un travail salarié.

FIGURE 1. RELATION ENTRE AGE DU CHEF DE MENAGE ET DIVERSES VARIABLES

Source : Enquête Référence 4D, 2003



Le lien que l'on observe entre la taille des exploitations, la taille du cheptel ou le type d'activité agricole et le nombre d'enfants est lié uniquement au cycle de vie du ménage. Les exploitations se sont morcelées au fil des héritages au point qu'Ampitatafika est arrivé à une situation de réelle saturation foncière. Il est quasiment impossible d'acheter de nouvelles terres et les surfaces exploitées par ménage sont particulièrement faibles. La relation entre nombre d'enfants et taille de l'exploitation – avec pour interface le besoin en main-d'œuvre – est difficile à établir. Le nombre d'enfants, les activités économiques ainsi que la taille du ménage varient avec l'âge du chef de ménage (figure 1). Trois types de ménage se distinguent :

- les plus jeunes avec peu d'enfants (moins de 4 enfants) et peu de terres, les terres ayant été acquises en général au moment de la mise en couple sous forme de don des parents de l'époux ou de l'épouse ;
- les ménages dont le chef a entre 35 et 55 ans qui ont en moyenne 5 enfant ou plus. Une partie de leurs enfants résident encore avec eux. Ils disposent de surfaces à cultiver plus importantes que les plus jeunes ;
- les plus âgés qui sont logiquement ceux qui ont le plus d'enfants mais certains de ces enfants ont déjà quitté le domicile familial. Ils se sont déjà séparés d'une partie de leurs terres à l'occasion du mariage de leurs enfants. Le ratio « superficie exploitée / nombre de membres résidents » est plus favorable dans les ménages les plus âgés, c'est-à-dire ceux qui ont connu une situation foncière moins saturée au début de leur cycle de vie (tableau 7).

Une fois l'âge du chef de ménage contrôlé, le lien entre la taille de l'exploitation et le nombre d'enfants n'apparaît plus. La *Land Labour Demand Hypothesis* n'est pas vérifiée pour plusieurs raisons dont la principale est l'affaiblissement de la dépendance des familles à la terre et plus généralement à l'activité agricole familiale.

La taille de l'exploitation ou plus généralement les activités agricoles ne sont donc pas les bonnes variables pour déterminer la valeur économique des enfants. Les revenus des ménages ne dépendent pas exclusivement de l'agriculture, ils représentent moins de 40% du volume de revenus déclarés au moment de l'enquête. Cette proportion augmente avec l'âge, elle passe de 30% dans les ménages

dont le chef a entre 16 et 24 ans à 48% pour ceux dont le chef est âgé de plus de 60 ans.

TABLEAU 7. SUPERFICIE MOYENNE (ARES) PAR MEMBRE RESIDANT DANS LE MENAGE SELON LE GROUPE D'AGES DU CHEF DE MENAGE

	Ratio superficie exploitée (ares) / nombre de membres résidents
16-24 ans	8,7
25-29 ans	9,3
30-34 ans	7,4
35-39 ans	8,3
40-44 ans	9,7
45-49 ans	10,0
50-54 ans	12,3
55-59 ans	11,6
60 et plus	15,4
<i>Total</i>	<i>9,9</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

La valeur économique des enfants pourrait dépendre aussi de leur capacité à contribuer aux revenus de leur famille en pratiquant des activités salariées localement ou en migration. Ils sont plus enclins que leurs parents à occuper ce type d'emplois car souvent ils sont plus instruits et plus mobiles. Pourtant, le salariat agricole est peu pratiqué par les jeunes adultes (15-19 ans) (tableau 8). Un cinquième des 15-19 ans (n'étant pas chef de ménage ou épouse du chef de ménage) ont eu une telle activité. En moyenne ils ont travaillé 54 jours, avec une durée médiane de 26 jours. Ce groupe de jeunes adultes est composé de 47% de garçons (44 jours travaillés en moyenne) et 53% de filles (63 jours travaillés en moyenne). Leur contribution au revenu du ménage reste néanmoins modeste : les garçons comme les filles contribuent à hauteur de 10% des revenus monétaires du ménage<sup>1</sup> avec le salariat agricole. Beaucoup de ces jeunes gens sont aides agricoles sur l'exploitation familiale.

<sup>1</sup> Sur la base d'un revenu moyen mensuel de 206 000 Fmg et d'un salaire journalier de 3 000 Fmg pour les filles et 5 000 Fmg pour les garçons.

TABLEAU 8. SCOLARISATION ET ACTIVITE CHEZ LES ENFANTS

	6-9 ans	10-14 ans	15-19 ans
Proportion d'enfants scolarisés	90,6*	85,1	31,0
Proportion d'enfants actifs occupés	0,0	11,0	63,7
Parmi les actifs, proportion d'aides familiales		77,9	82,1
Parmi les actifs, proportion de salariés agricoles		1,8	3,3
Parmi les actifs, proportion de domestiques		12,0	2,3
Effectifs	1346	1027	480

\* Pourcentage calculé sur les enfants en âge d'être scolarisés  
(âge de 6 ans atteint au moment de la rentrée scolaire)

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Pour conclure sur la valeur économique des enfants liée à leur activité familiale ou salariée contribuant aux revenus du ménage, il faut retenir qu'elle est faible avant l'âge de 15 ans. Les enfants sont massivement scolarisés et leur participation à l'activité agricole familiale est concentrée sur des activités secondaires et s'apparente plus à un « coup de main » qu'à une activité régulière. Après 15 ans, elle devient non négligeable. Cependant, les jeunes adultes restent très peu longtemps dans leur ménage d'origine. Certains migrent et tous se marient relativement tôt, créant leur propre ménage. Leurs revenus leur permettent alors de subvenir aux besoins de leur propre famille (conjoint et enfants). Par conséquent, la période pendant laquelle les enfants contribuent significativement aux revenus de leurs parents est relativement courte.

### UNE DESCENDANCE NOMBREUSE : UNE ASSURANCE CONTRE LE RISQUE ET UNE ASSURANCE VIEILLESSE

Les différentes données disponibles sur Ampitatafika laissent penser que la valeur de l'enfant se définit davantage comme une assurance contre le risque et une assurance vieillesse. Dans la population enquêtée à Ampitatafika, on compte 272 individus ayant 65 ans et plus, 134 hommes et 138 femmes. Un peu plus de la moitié (55%) vivent chez ou avec leurs enfants, 48 (18%) vivent en couple sans enfants ni autre famille, 27 (10%) vivent seuls et 30 (11%) vivent avec un ou plusieurs de leurs petits-enfants. Les 6% restants vivent avec un

autre membre de la famille (sœur, frère, etc.) ou avec des personnes sans lien de parenté. Les enfants sont donc un bon soutien pour leurs parents âgés : ils restent au domicile de leurs parents, ils les hébergent ou leur confient un de leurs propres enfants. Ces petits-enfants vivent avec leurs grands-parents et assurent au quotidien des tâches comme la corvée de bois ou d'eau devenues pénibles pour des personnes âgées. Ce sont donc les deux tiers des individus de 65 ans et plus qui sont aidés ainsi par leurs enfants directement ou indirectement.

Une autre façon d'aider ses parents âgés est de subvenir à leurs besoins. La moitié des ménages (55%) où vivent une ou plusieurs personnes âgées mais sans qu'aucun des enfants ne soit présent, sont aidés financièrement par leurs enfants. Cependant, l'aide reste très modeste : un ménage aidé reçoit moins de 25 000 Fmg par mois. L'Enquête Référence ne mesure pas les aides autres que financières mais il est évident que les parents reçoivent d'autres types de soutien en nature. Les entretiens menés auprès de jeunes couples en mars 2004 montrent clairement que ces nouveaux parents comptent beaucoup sur le soutien financier et moral de leurs enfants pour assurer leurs vieux jours.

*Il y a beaucoup d'avantages à avoir une grande famille : si l'un de nous est malade, on pourra s'entraider. Et quand les enfants seront grands, ils pourront prendre en charge leurs vieux parents. Mais il y a aussi des difficultés quand il faut les nourrir surtout quand les enfants sont en bas âge. Les avantages, c'est aussi quand on doit payer une somme importante notamment pour aider un autre membre de la famille. On a moins de problèmes pour la payer car les enfants et les parents peuvent partager la somme.* Lanto, né en 1981, père de 3 enfants

Les hommes comme les femmes justifient ainsi la précocité de leur paternité ou leur maternité : la stratégie la meilleure est selon eux d'avoir ses enfants très tôt pour, d'une part, pouvoir les élever alors qu'on est soi-même dans la force de l'âge et, d'autre part, pour qu'au moment où l'on ne peut plus travailler, eux soient suffisamment âgés et installés dans la vie pour prendre soin de leurs parents.

*J'avais décidé de me marier jeune, je pense que c'est une bonne chose de se marier jeune car on a encore toutes ses forces pour élever ses enfants. Par exemple, mon oncle s'est marié à 30 ans, son fils aîné*

*n'est pas encore majeur, or lui il va avoir bientôt 45 ans. A l'inverse, son frère s'est marié jeune à 18 ans, son fils est maintenant plus grand que moi, il a déjà 27 ans. Ce qui lui simplifie un peu la vie car aujourd'hui ses enfants sont suffisamment grands pour l'aider.* Martin, né en 1979, père de 2 enfants

Dans les entretiens, la question des obligations sociales est récurrente. Les cérémonies telles que le *famadihana*, les obligations d'entraide sont de lourdes charges pour les familles, charges que les parents espèrent pouvoir partager avec leurs enfants dès qu'ils seront suffisamment âgés.

*La grande famille a des avantages : par exemple chez nous à la campagne, les membres d'une grande famille peuvent se partager les charges, les devoirs d'entraide. Parce qu'ils sont nombreux, ils pourront les assurer plus facilement et plus vite.* Liza, née en 1979, mère d'un enfant

Une enquête a été menée en fin d'année 2004 au moment où en période de soudure, les ménages ont dû faire face à une hausse des prix importante, particulièrement celle du riz. En novembre 2004, le prix du riz était 2,5 fois plus cher qu'en novembre 2003 (Binet et *al.*, 2005). Les ménages d'Ampitatafika ont dû faire face à cette crise et ils ont modifié - au moins temporairement - leurs stratégies économiques. Les enfants ont joué un rôle important. Premièrement, les ménages ont limité les coûts liés aux enfants en les déscolarisant, momentanément ou de façon définitive. D'après les instituteurs et enseignants d'Ampitatafika, les abandons ont été plus fréquents au moment de la crise de 2004 que les années précédentes et ils sont en relation directe avec la crise. Les taux d'absentéisme sont aussi en hausse. Selon les écoles, entre 10 et 30 % des élèves ne viennent plus régulièrement en classe. Ensuite, les ménages ont diversifié et multiplié leurs activités afin d'augmenter leur revenu monétaire pour faire face au coût croissant des produits de première nécessité. Les enfants ont été mis largement à contribution. De nombreux enfants, garçons et filles, dès 7 ans, ont été envoyés dans les villes par leurs parents (principalement Tananarive et Tamatave) pour aller travailler comme employés de maison. Les années précédentes, en période de soudure, certains enfants quittaient le domicile parental pour aller travailler en ville mais ils étaient peu nombreux et le plus souvent, il s'agissait de jeunes filles entre 15 et 18 ans qui ne souhaitaient plus vivre à la campagne et qui prenaient d'elles-mêmes la décision de migrer. Cette année, la

migration des jeunes enfants a été nettement plus fréquente. Dans six *fokontany*, 90 enfants environ sont partis à Tananarive ou Tamatave, ce qui représente par exemple 30% des 7-14 ans du *fokontany* d'Amorona et presque 10% de ceux de Tsimabeharona<sup>2</sup>. Ils ont occupé en majorité des emplois de domestique. Les enfants ont aussi constitué un réservoir de main-d'œuvre appréciable dans les stratégies de diversification des activités agricoles : l'intensification de certaines cultures et la mise en culture de nouvelles parcelles ont créé des besoins en main-d'œuvre à un moment où les revenus des ménages ne permettaient plus d'engager des salariés supplémentaires.

Les enfants constituent donc toujours une bonne assurance vieillesse et une bonne assurance contre le risque. En cas de crise ponctuelle, les parents limitent les coûts liés à la scolarisation des enfants et mettent ainsi sur le marché du travail les enfants déscolarisés pour augmenter leurs revenus.

### LE COUT D'UNE DESCENDANCE NOMBREUSE

La scolarisation constitue une part très importante du coût de l'enfant dans le contexte d'Ampitatafika. Il y a d'abord des coûts directs (écolage, fournitures, etc.) et des coûts d'opportunité (un enfant qui va à l'école ne peut pas travailler pendant ce temps).

La scolarisation des jeunes enfants est forte : au moment de l'Enquête Référence, 88% des 6-14 ans sont scolarisés. Il n'y a pas de différence significative entre les garçons et les filles. La majorité des adultes de plus de 15 ans ont été scolarisés (80%), même si le niveau d'instruction reste faible : seule 17% de la population a dépassé le niveau de scolarisation primaire. La scolarisation n'est donc pas un phénomène nouveau à Ampitatafika. Il faut rappeler que l'école primaire est devenue obligatoire en 1960, mais que le principe d'obligation scolaire et de gratuité de l'école qui était clairement affiché a disparu des textes législatifs en 1995. Depuis 2002, des dispositions ont été prises pour alléger les charges financières des familles mais l'accès à l'éducation n'est pas effective partout à

---

<sup>2</sup> Ces chiffres sont certes à prendre avec précautions puisque qu'ils sont basés sur la déclaration des chefs de *fokontany*.

Madagascar : certains enfants résident loin des écoles, certaines écoles ne disposent pas d'instituteurs, etc. (Deleigne et Kail, 2004).

A Ampitatafika, la question de la distance à l'école se pose pour certains enfants puisqu'il n'y a pas d'école dans tous les *fokontany* : par exemple, les enfants de Mananetivohitra doivent se déplacer dans un autre village, ce qui en période de pluie est très difficile. De même, les classes sont surchargées et les instituteurs disposent de très peu de moyens pour travailler. Néanmoins, la quasi-totalité des enfants de 6-14 ans fréquentent l'école primaire. Les parents expriment leur volonté de scolariser leurs enfants malgré le fait que ce ne soit pas obligatoire et que les coûts peuvent être importants. Cette volonté est motivée en général par leur propre expérience de l'école : les jeunes parents interviewés déclarent avoir beaucoup appris de l'école (lire et compter) mais pas suffisamment. Ils regrettent souvent d'être sortis trop tôt du système scolaire.

*Je suis allée à l'école mais pas très longtemps, car ma mère était malade et je n'étais pas très douée. Je me suis arrêtée en 8<sup>ème</sup>. Ce qui m'a rendue heureuse pendant ma scolarisation, c'est de pouvoir progresser dans mes études mais à cause de la maladie de ma mère, je me suis absentée plusieurs fois et j'ai dû arrêter l'école. Il y a beaucoup d'avantages à aller à l'école, même si on n'y va pas longtemps. Même si je n'étais pas douée, j'ai appris plein de choses..., ça m'est très utile pour compter, pour me débrouiller dans la vie. Lala, née en 1981*

*Je suis allé très peu à l'école, j'ai arrêté l'école en CP. Je garde seulement quelques souvenirs. Si nos conditions avaient été meilleures, j'aurais vraiment aimé aller plus loin. Malgré tout, cela m'a été utile, un tout petit peu. Rien ne vaut mieux que d'être instruit. Il y a une différence entre ceux qui sont allés à l'école et ceux qui n'y sont jamais allés. Par exemple sur les comptes, je ne me débrouille pas trop mal mais il y a des personnes qui ne connaissent même pas la valeur des billets. Rakoto, né en 1981*

Etre analphabète dans une société où la majorité des enfants et des adultes sont lettrés est un handicap majeur et à Ampitatafika, dans un contexte de monétarisation de l'économie, de pluriactivité et de migrations croissantes, l'instruction est de plus en plus indispensable. Les parents font des sacrifices financiers importants pour assurer à leurs enfants un minimum d'instruction. Le coût direct de la



scolarisation est non négligeable, notamment lorsque les parents ont plusieurs enfants à scolariser en même temps. Le prix de l'écolage et celui des fournitures est souvent évoqué par les parents pour justifier la déscolarisation de leurs enfants après l'école primaire. Ampitatafika dispose d'un collège dans la commune, il n'y a donc pas de frais de transport, mais l'inscription et les fournitures sont coûteuses. Seuls 21% des 15-19 ans ont dépassé le niveau primaire. Or, la scolarisation au niveau secondaire devient de plus en plus indispensable dans un pays où la quasi-totalité des enfants sont scolarisés au primaire et où la concurrence sur le marché de l'emploi est forte. C'est dans ce sens que le coût direct de la scolarisation a augmenté.

TABLEAU 9. PROPORTION DES ENFANTS SELON L'AGE ET LE NIVEAU DE SCOLARISATION QUI PARTICIPENT « REGULIEREMENT » OU « SOUVENT » A DIVERSES TACHES DOMESTIQUES OU AGRICOLES (%)

Tâche	6-9 ans		10-14 ans	
	Non scolarisés	Scolarisés	Non scolarisés	Scolarisés
<i>Activités agricoles</i>				
Pâturage	46,9	33,5	69,5	41,1
Soins des animaux	37,8	32,8	64,9	41,5
Petit élevage	23,5	28,1	50,0	41,1
<i>Activités domestiques</i>				
Soins des enfants	19,3	9,0	35,2	16,6
Corvées d'eau	36,7	46,6	74,7	67,5
Corvées de bois	31,6	32,7	61,7	53,2
Ravitaillement	8,2	8,7	27,9	16,0
Entretien du logement	12,2	15,2	48,7	33,2
Lessive	6,1	9,1	40,3	24,6
Cuisine	14,3	14,8	54,5	32,5

Source : Enquête Référence 4D, 2003

A l'inverse, il n'y a pas de concurrence réelle entre le travail des enfants et la scolarisation. La participation des enfants de 6-9 ans aux activités domestiques et agricoles est faible et la différence entre enfants scolarisés et non scolarisés est négligeable (tableau 9). Les enfants sont généralement présents à l'école quelques heures par jour (le matin ou l'après-midi) laissant du temps libre pour d'autres

activités. Comme nous l'avons précisé précédemment, leur force de travail n'est pas indispensable dans les exploitations familiales. En revanche, entre 10 et 14 ans, les enfants sont sollicités différemment selon qu'ils sont encore à l'école ou non. Certaines tâches sont assurées prioritairement par les enfants déscolarisés (soins et garde des animaux, tâches domestiques).

### CONCLUSION : STRATEGIE DE QUALITE OU STRATEGIE DE QUANTITE ?

A la lueur de ce qui précède, peut-on analyser la transition de la fécondité à Ampitatafika comme le passage de stratégies de quantité à des stratégies de qualité ?

Les comportements démographiques des générations les plus anciennes parmi celles enquêtées en 2003 (nées dans la décennie 1950) peuvent être interprétés comme des stratégies délibérées de maximiser leur fécondité. La nuptialité précoce, l'absence de limitation des naissances, la forte stigmatisation des mariages stériles expliquent le niveau élevé de fécondité. De plus, les surfaces exploitées et donc le besoin en main-d'œuvre étaient plus importants qu'aujourd'hui, la valorisation sociale des grandes familles était forte et les coûts d'éducation des enfants restaient faibles dans une économie agricole peu monétarisée.

Chez les jeunes couples, on peut déceler des stratégies de qualité. Ils aspirent à une certaine modernité, à un bien-être, une ascension sociale pour eux-mêmes et pour leurs enfants qui passent par une limitation des naissances et par une scolarisation massive et longue des enfants.

*Dans les petites familles, il est beaucoup plus facile de faire suivre des études aux enfants, de les faire réussir dans la vie. Si on a peu d'enfants, il est plus facile de surveiller leurs études, de les conseiller, pour qu'ils puissent réussir dans la vie. Quand les enfants arrivent au collège, alors là les difficultés se présentent et si on a plusieurs enfants, on sacrifie souvent l'aîné pour que les autres puissent jouir un peu plus des études. Si moi par exemple, je n'ai que deux enfants, je dois pouvoir les envoyer tous les deux à l'école et leur donner les moyens de réussir leur vie. Armand, né en 1976, un enfant*

Dans le discours et les intentions, les parents s'acheminent vers des stratégies de qualité. Ils souhaitent avoir moins d'enfants que leurs aînés pour assurer à leur descendance des conditions de vie meilleures que les leurs. Dans les comportements, on observe aussi des changements importants : certes le mariage reste précoce, mais la contraception est de plus en plus utilisée notamment pour espacer les naissances. L'espacement des naissances est une composante de la stratégie de qualité visant à avoir des enfants en bonne santé. Le travail des enfants sur l'exploitation agricole est peu important et les coûts de scolarisation sont croissants dans un contexte où un niveau primaire de scolarisation ne suffit plus.

Au-delà de sa valeur économique, la valeur affective de l'enfant a aussi changé. Les décisions de fécondité, tout comme le choix du conjoint sont de plus en plus libres, de moins en moins contraintes par les pressions familiales et sociales. De même que les relations entre conjoints sont de plus en plus fondées sur les sentiments, les relations entre parents et enfants sont de plus en plus affectives (Gastineau, 2005). On observe un développement de relations familiales plus intimes autour du couple et de ses enfants. Ces évolutions ont été rendues possible notamment par la crise foncière qui a modifié les relations entre les générations. Quand le lien de dépendance à la terre s'affaiblit, le lien au lignage, à la grande famille se relâche et le couple s'autonomise et s'oriente plus favorablement vers une limitation des naissances (Hollo et Larsen, 1997).

Cependant, les stratégies de qualité sont difficiles à mettre en œuvre notamment parce que la famille reste la seule institution exerçant une fonction de protection et d'assurance. Les systèmes de protection sociale permettant de faire face à une crise (mauvaise récolte par exemple), à une maladie ou à la vieillesse sont inexistant. Il est donc probable que la fécondité baisse à Ampitafika et que les futurs parents misent sur la qualité plutôt que sur la quantité des enfants mais la baisse de la fécondité ne pourra être importante et irréversible que lorsque les enfants ne seront plus le seul recours pour gérer les crises ni pour prendre en charge la maladie et la vieillesse de leurs parents.

**BIBLIOGRAPHIE**

BECKER G., 1960, « An Economic Analysis of Fertility » in Coale A. (ed.), *Demographic and Economic Change in Developed Countries*, Princeton University Press, Princeton, pp.69-76.

BECKER G., 1991, *A treatise on the family*, Havard University Press, Havard, 304 p.

BEN-PORATH Y., 1982, « Economic in the Family-Match or Mismatch ? A Review of Becker's A Treatise on the Family », *Journal of Economic Literature*, vol.20, n°1, pp.52-64.

BINET B., BRIET P., GASTINEAU B., GASTINEAU P., OMRANE M., 2005, « Conditions de vie des ménages dans la commune rurale d'Ampitatafika en période de soudure. Conséquences de la hausse du prix du riz sur les pratiques agricoles et la formation du revenu (décembre 2004 - février 2005) », *Travaux et Documents n°1*, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Antananarivo, 18 p.

BLAKE J., 1968, « Are Babies Consumer Durables ? », *Population Studies*, Vol. 22, n°5, pp.5-25.

BOSERUP E., 1985, « Economic and Demographic Interrelations in Sub-Saharan Africa », *Population and Development Review*, vol.11, n°3, pp. 383-397.

CAIN M., 1977, « The Economic Activities of Children in Village in Bangladesh », *Population and Development Review*, vol. 3, n°3, pp.201-227

CALDWELL J., 1977, « The Economic Rationality of High Fertility : An Investigation Illustrated with Nigerian Survey Data », *Population Studies*, vol.31, n°1, pp.5-26.

DELEIGNE M. C., KAIL B., 2004, « Obligation scolaire et gratuité de l'école : le droit à l'éducation et ses ambiguïtés dans les écoles rurales à Madagascar », *Le droit à l'éducation. Quelles effectivités au Sud et au Nord ?*, AFEC - FASAF - IIEDH - IRD - GRETAf, 9-12 mars 2004, Ouagadougou, 18 p.

EASTERLIN R. A., POLLACK R., WACHTER M., 1980, « Towards a More General Model of Fertility Determination : Endogenous Preferences and Natural Fertility », in Easterlin R. (ed.), *Population and Economic Change in Less Developed Countries*, University of Chicago Press, Chicago, pp.81-135.

GASTINEAU B., 2005, « Devenir parents en milieu rural malgache. Evolutions dans la province d'Antananarivo », *Tiers-Monde*, vol.46, n°182, pp.308-327.

GUILMOTO C., 2004, « Lost in transition. Mais où sont passées les petites filles en Asie ? », *Chroniques du CEPED*, CEPED, n°47, 4 p.

HOLLOS M., LARSEN U., 1997, « From Lineage to Conjugality : the Social Context of Fertility Decisions Among the Pare of Northern Tanzania », *Social Science Medicine*, vol.45, n°3, pp.361-372.

LEIBENSTEIN H., 1975, « The Economic Theory of Fertility Decline », *Quarterly Journal of Economics*, vol.96, n°1, pp.1-31.

LESTHAEGHE R., 1983, « A Century of Demographic and Cultural Change in Western Europe: An Exploration of Underlying Dimensions », *Population and Development Review*, vol.9, n°3, pp.411-435.

MAKINWA-ADEBUSOYE P., 1996, « Changes in the Costs and Benefits of Children to their Parents », in Locoh T., Hertrich V. (eds.), *The Onset of Fertility Transition in Sub-Saharan Africa*, Derouaux Ordina Editions, Liege, pp.175-192.

POTTER J.E., 1983, « Effects of Societal and Community Institutions on Fertility », in Bulatao R., Lee R. (eds.), *Determinants of Fertility in Developing Countries*, vol.2, Academic Press, New York, pp.627-665.

ROBINSON W.C., 1997, « The Economic Theory of Fertility Over Three Decades », *Population Studies*, vol.51, n°1, pp.63-74.

SCHUTJER W.A., STOKES C.S., 1982, « Agricultural Policies and Human Fertility: some Emerging Connections », *Population Research and Policy Review*, vol.1, n°3, pp.225-244.

STECKLOV G., 1999, « Evaluating the Economic Returns to Childbearing in Côte d'Ivoire », *Population Studies*, vol.53, n°1, pp.1-17.

TABUTIN D., 1995, « Un demi-siècle de transitions démographiques dans les régions du Sud », in *Transitions démographiques et sociétés. Chaire Quetelet 1992*, Institut de Démographie, Université Catholique de Louvain, Académia/L'Harmattan, Louvain-la-Neuve, pp.33-70.

VANLANDINGHAM M., TRUSSEL J., GRUMMER-STRAWN L., 1992, « Bienfaits de l'allaitement sur les plans contraception et santé : examen des données obtenues récemment », *International Family Planning Perspectives*, numéro spécial, pp.22-27.

VLASSOFF M., 1982, « Economic Utility of Children and Fertility in Rural India », *Population Studies*, vol.36, n°1, pp.45-59.

## CHAPITRE 3

### MOUVEMENT ASSOCIATIF ET DEVELOPPEMENT

A l'instar de nombreux pays en développement, Madagascar a connu depuis les années 1980 un essor particulièrement remarquable du phénomène associatif. Les politiques de développement se sont largement fondées sur le double principe de désengagement de l'Etat du secteur de la production et des actions en relation directe avec la population. L'idée selon laquelle les Organisations non Gouvernementales (ONG) et les associations seraient les vecteurs idéaux de la mise en place des projets de développement a conduit les autorités publiques et les organismes internationaux de développement à encourager la vie associative et la prolifération des associations.

Cependant, à Madagascar, malgré la culture de solidarité encore très présente dans la vie sociale, cette approche semble avoir rencontré une certaine réticence de la part de la population, surtout envers les associations à vocation économique. Un tel constat pose donc la question de l'efficacité des actions de développement relayées par des structures associatives.

L'objet de ce chapitre est d'évaluer le bien-fondé de cette approche consistant à associer systématiquement les associations et ONG aux projets de développement. Dans cette optique, après avoir établi la montée en puissance du fait associatif à Madagascar et en avoir présenté les raisons sous-jacentes, nous analyserons les caractéristiques du système associatif dans la commune rurale d'Ampitatafika, notamment du point de vue des caractéristiques des adhérents. Nous verrons ensuite la nature des réticences exprimées par la population face aux associations, ce qui nous amènera à poser la question de la synergie entre les formes d'entraide et de sociabilité traditionnelles avec cette nouvelle forme de coopération véhiculée par les associations modernes.

## L'ESSOR DU PHENOMENE ASSOCIATIF

L'essor du monde associatif dans les pays en développement est un véritable phénomène de société (Randoux, 1996) se manifestant par une croissance exponentielle sans précédent des associations, tout au long de la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Le secteur associatif a été considéré de manière croissante comme un relais efficace dans la mise en œuvre des actions d'assistance et de développement. A Madagascar, l'appui des pouvoirs publics et surtout des bailleurs de fonds a favorisé l'épanouissement de ce secteur, de sorte que la répartition des tâches entre le public et le privé, labellisée sous le sigle « 3P » pour « partenariat public-privé », s'est instituée de fait.

### L'essor du phénomène associatif dans les pays du Sud

Pour concrétiser la participation des populations au processus de développement, les structures associatives sont devenues peu à peu incontournables. Cet essor du phénomène associatif, soutenu par les organismes internationaux, est une réalité commune aux pays en développement qui s'ouvrent aux principes de la démocratie. Pour ces pays, en effet, la situation de pauvreté et la faible efficacité constatée des programmes de développement figurent parmi les raisons qui ont favorisé l'entrée sur la scène internationale du secteur associatif. Djalili (1986, p.46) rapporte à ce sujet qu' « à partir de la fin des années 1950, l'extension géographique des ONG va connaître des progrès notables dans les différentes régions du Tiers-Monde ». La solidarité internationale affichée face à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement figure parmi les principaux moteurs de cette extension du mouvement associatif, grâce à l'option des bailleurs de fonds de canaliser les aides par les ONG.

Ainsi, la situation contemporaine est caractérisée par le fait que le secteur associatif occupe désormais une place incontournable dans les pays du Sud en tant qu'organe de mise en œuvre des programmes de développement et d'organisation sociale de la population, jusqu'à marquer la vie politique des nations. Non seulement les financements extérieurs destinés à la population ne sont plus décaissés que par l'intermédiaires des ONG, mais en plus, de par leur rôle d'interface avec la population, d'une part, et avec les bailleurs de fonds, d'autre part, elles se sont dotées d'un pouvoir politique parfois même



considéré comme un contre-pouvoir vis-à-vis des autorités publiques en place.

La proximité dont bénéficient les ONG auprès de la population et leur position d'interface avec les bailleurs de fonds peuvent effectivement avoir comme conséquence de mettre les pouvoirs publics dans une mauvaise posture pour jouer le rôle d'autorité souveraine dans leur propre pays. Le contexte de pauvreté a réduit les capacités des Etats à assumer ce statut, compte tenu de leurs limites dans les réponses requises aux situations de crises, qui nécessitent désormais la collaboration de la société civile et des partenaires internationaux.

Le développement des solidarités internationales, la persistance du phénomène de la pauvreté dans les pays du Sud, notamment sur le continent africain, le développement de la démocratie et l'incapacité avérée des gouvernements de plusieurs pays pauvres constituent donc autant de facteurs qui ont favorisé le dynamisme spectaculaire du mouvement associatif. Sur un plan plus opérationnel, cet essor a aussi été favorisé par la conviction des autorités publiques et des partenaires financiers que les structures associatives sont dotées des qualités requises pour jouer le rôle de « passerelle avec les citoyens », selon l'expression de Joly (1985, p.50).

### **L'essor du phénomène associatif à Madagascar**

A Madagascar, la mobilisation de la population par des structures associatives dans les programmes de développement a connu un essor particulièrement remarquable depuis les années 1980. Face à la situation critique de la population à cause des crises économiques de cette époque (Régnard, 2003), associations, ONG, groupements de diverses natures, sociétés privées, églises, etc., ont envahi la scène de la vie sociale, économique, voire politique du pays. Outre le mouvement de fond international allant en ce sens, l'échec quasi généralisé du régime socialiste malgache a conduit à une politique de développement se basant, d'une part, sur le désengagement de l'Etat du secteur de la production et, d'autre part, sur des actions en relation directe avec la population.

Dans cette nouvelle donne, le Gouvernement et les organismes internationaux de développement ont encouragé les structures associatives comme acteur de mise en œuvre des projets de développement.

Le désengagement de l'Etat, adopté dans les programmes d'ajustement structurel, peut être vu comme la conséquence directe de l'inefficacité, sinon de l'échec de l'interventionnisme de l'Etat dans les activités économiques du pays. Les retombées de cet échec sur la vie de la population figurent parmi les origines du phénomène de pauvreté que connaît le pays.

L'action des ONG et associations est particulièrement importante en milieu rural, là où la pauvreté est la plus forte. Selon le Ministère de l'Agriculture, « un des axes essentiels de concrétisation de la politique de développement rural s'attache à étendre et consolider les dynamiques associatives, coopératives, ainsi qu'à favoriser l'émergence de structures de représentation et le bon fonctionnement des instances de concertations » (MAEP, 2004, p.44). Ce schéma d'organisation présente, dans ses principes, un atout majeur : la proximité des associations avec la population. Dès lors, l'approche favorise une meilleure appropriation des projets par les bénéficiaires, ce qui ne peut que conduire à une meilleure gestion des acquis à l'issue des projets. En outre, le *fihavanana*, culture de solidarité chère à la société malgache sur laquelle nous reviendrons, devrait constituer a priori un élément culturel favorable à l'adoption de ce modèle organisationnel.

Au fil des ans, le schéma d'un partenariat tripartite semble avoir été défini et opérationnalisé : l'Etat est présent en tant qu'organe facilitateur et d'appui, les organismes de financements en tant que pourvoyeurs de fonds tandis que les ONG/associations mettent en application les actions de développement avec la population, artisan et bénéficiaire de ces actions. Que ce soit les actions humanitaires à l'endroit des victimes des cataclysmes naturels, les programmes nutritionnels pour les enfants des familles démunies, les programmes de développement financés par le PNUD et la Banque Mondiale ou les actions environnementales, la quasi-totalité des programmes qui s'adressent directement à la population ne parviennent à cette dernière que par le canal des ONG et associations. Dans le même esprit, les travaux d'infrastructures sont désormais attribués à des entreprises privées.

En dépit de ces mesures, Madagascar continue de figurer parmi les pays les plus pauvres du monde. Selon l'INSTAT (2003), les revenus moyens réels par tête ont baissé de près d'un tiers entre 1960 et 1999.

« Pendant les années 1960, 45% de la population était censée être en dessous du seuil de la pauvreté. Mais les calculs provenant des années 1990 situent un taux de l'ordre de 60 à 70% » (Dissou et *al.*, 2000, p.8). Si, en milieu urbain, cette pauvreté est moins critique et présente une allure en dent de scie, elle connaît depuis une décennie une hausse régulière dans le milieu rural, pour connaître un pic de plus de 80% en 2002 engendré par la crise sociopolitique de cette année-là.

Cette constatation est relevée de façon sans équivoque dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP, 2000, p. 1), un document officiel, élaboré et validé de façon participative par tous les organismes de développement publics et privés, et cautionné par toutes les autorités compétentes. Il y est en effet stipulé que « sans épouser les vues pessimistes s'affligeant de la malédiction d'un désastre économique frappant le pays par ailleurs béni des dieux avec ses potentialités humaines, son sol et son sous-sol riches, et son environnement unique qui autorisent les espoirs, l'on doit se rendre à l'évidence que le divorce entre performances accomplies et potentiel avéré est difficilement réfutable, car les niveaux de croissance économique restent manifestement insuffisants pour relever le défi de la réduction de la pauvreté ».

Dans la pratique, l'optimisme assigné au système de partenariat public-privé ne s'est donc pas concrétisé aussi rapidement que souhaité. On observe au contraire une longue période d'hésitation durant laquelle les réticences face au mouvement associatif se perçoivent, et surtout dans le milieu rural où l'adhésion des paysans était censée aller de soi. Il a été constaté que les premières réactions des paysans face aux actions de sensibilisation pour la mise en place des structures associatives ont été timides voire hostiles. Les premières associations rurales qui ont réussi à se mettre en place sont celles qui se sont fondées sur des réseaux familiaux ou de bon voisinage, sur des appartenances religieuses mais plus rares furent celles à vocation productive.

Cet état de chose a amené plus d'un observateur à se demander si l'ère du *fihavanana* était bien révolue. Plus perplexes, les techniciens de développement avaient du mal à comprendre les raisons profondes de cette hésitation envers une offre d'aide que sont les projets de développement, pour sortir d'une situation de pauvreté. Le contexte de pauvreté a-t-il engendré une forte aversion au risque? Un individualisme résigné? Les paysans ont-ils été déjà victimes d'une

organisation semblable dans leurs expériences antérieures ? Toujours est-il que dans la majorité des cas, les paysans malgaches hésitent à confier leur avenir à des structures communautaires.

### LE ROLE DES ASSOCIATIONS

Le fait de confier l'opérationnalisation des projets de développement à des structures associatives repose sur un ensemble de qualités supposées qui leur sont attribuées. Confronter la vision des pouvoirs publics et des institutions internationales avec celle des intéressés eux-mêmes peut apporter des éléments de compréhension quant aux blocages et réticences observés en milieu rural face au phénomène associatif.

Dans cette section, nous nous intéressons aux raisons qui ont pu motiver ce choix. Comme nous allons le détailler, elles ont trait au souci de l'efficacité, au problème des coûts ou encore aux questions techniques relevant de l'appropriation des projets par la population et de la pérennisation des acquis. Mais certaines réflexions ne se sont pas empêchées de prêter à cette approche du partenariat public-privé des considérations politiques.

#### **Un organe d'exécution plus efficace et moins coûteux**

Nous avons considéré que cette montée en puissance du phénomène associatif était, pour une large part, due aux actions des organismes internationaux. Associations et ONG jouaient à l'origine le rôle d'intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les populations en difficulté, sous forme d'actions humanitaires ou d'opérations de développement. Cette option est motivée par une plus grande efficacité des ONG dans les interventions, comme le décrit Joly (1985, p.13) en ces termes : « Ecartant les pesanteurs de la bureaucratie au profit du bénévolat, les grands projets au profit des micro-réalisations, les ONG sont à la fois plus souples, souvent relativement plus efficaces, moins coûteuses, plus proches des populations locales ».

### **L'auto-organisation et la caution solidaire**

La caution solidaire figure parmi les motifs principaux de l'organisation des paysans en association. Cette caution revêt une double dimension. Primo, elle a un rôle de garant du remboursement des emprunts. Pour les institutions financières de crédit, la caution solidaire signifie que les remboursements ne sont recevables que si la totalité des prêts au niveau de l'association est réunie, sous peine de sanction collective. Aussi, les membres ont intérêt à s'auto-surveiller de façon à ce que personne ne déroge aux engagements pris. Secundo, l'esprit de caution solidaire présente des avantages techniques dans la mesure où la reconduction ou l'extension des projets sont fonction de ses performances. Aussi, comme ces dernières sont appréciées au niveau des réalisations de l'ensemble des membres, l'association est amenée à instaurer une sorte d'auto-encadrement technique et de suivi pour chacun des membres. En effet, comme la supervision de l'ONG opérateur ne peut pas être effectuée de façon permanente, les membres sont les mieux placés pour constater par exemple des retards dans le sarclage d'une culture d'un autre membre, ou plus généralement, le non-respect des techniques préconisées.

### **Un relais plus proche de la population et une porte pour les innovations**

« Selon la Banque Mondiale, une bonne ONG de développement peut, mieux que la plupart des autres organismes, comprendre et exprimer les besoins des populations, et mettre en place des actions pour subvenir efficacement à leurs besoins. Les ONG agissent comme un relais entre les bénéficiaires et le monde extérieur : elle importent un nouveau savoir-faire et motivent les populations d'une manière compatible avec leurs croyances et leurs traditions culturelles » (Beigbeder, 1992, p.20). Effectivement, la réceptivité des paysans à l'égard des innovations figure parmi les plus grands problèmes rencontrés par les agents de développement dans l'accomplissement de leur mission et l'exemple du Programme National de Vulgarisation Agricole, mis en œuvre à Madagascar au milieu des années 90, illustre bien cette situation. Les actions d'animation et de sensibilisation faites par les vulgarisateurs agricoles du Ministère de l'agriculture ont montré leurs limites dans le cadre de ce programme car si les paysans écoutaient bien les initiations techniques, en revanche ils doutaient des conseils de ces fonctionnaires de passage qui, en fin de compte

apparaissent comme étrangers à leur monde, et pouvaient méconnaître les risques précis auxquels les paysans seraient exposés au cas où ces innovations échoueraient. Par contre, les animateurs villageois formés par les ONG, qui sont des jeunes recrutés parmi la population, leur sont plus proches et connaissent bien les enjeux des innovations qu'ils proposent. Ils sont plus compréhensifs face aux réticences des paysans et acceptent volontiers les approches précautionneuses (essai à petite échelle, tâtonnement, etc.). Ainsi, les échanges et la confiance passent plus facilement. Les ONG sont donc en situation privilégiée pour introduire les innovations, mais aussi pour établir le dialogue et développer la collaboration entre les Organismes d'appui et les bénéficiaires des projets.

### **Instrument d'autonomisation et de pérennisation des acquis**

Un autre volet non négligeable de la mission des ONG consiste en la mise en place du dispositif allant vers l'autonomisation des bénéficiaires des projets. Il s'agit de la pérennisation des acquis via l'appropriation par la population des projets et de la gestion des acquis de l'après-projet. Djalili (1986, p.43) propose dans cette perspective que le but ultime des associations devrait être « la création de structures locales efficaces qui pourraient prendre le relais de l'ONG et qui devraient parvenir à influencer sur le développement, en se dégageant progressivement de l'aide extérieure et en passant ainsi de la situation d'assisté à l'autonomie ». Effectivement, sans une stratégie d'autonomisation des bénéficiaires, les actions des ONG, réalisées dans leur quasi-totalité sous la forme de projets, disparaîtront ou au plus ne laisseront que quelques traces à l'issue du projet.

### **Un mandataire de mission efficace**

Aussi bien les pouvoirs publics que les organismes internationaux ont pris l'habitude, sinon le stratagème, de se servir des ONG pour marquer leur présence sur le terrain, pour accomplir des mandats officiels mais parfois aussi des tâches plus ou moins avouables. Pour les pouvoirs publics, en plus des missions qui leur sont confiées, « les ONG peuvent intervenir là où les OG ne le peuvent pour des raisons politiques » (Beigbeder, 1992, p.25). Il en est ainsi par exemple de la distribution de certains dons suite à des catastrophes : la faible quantité des dons à distribuer, souvent dérisoires par rapport à

l'ampleur des dégâts, amène les responsables politiques à en confier à des ONG la distribution. Il en est de même pour l'accomplissement de certaines mesures impopulaires, surtout à l'approche des périodes électorales. En ce qui concerne les attitudes des ONG dans l'accomplissement de ce rôle, celles qui mettent en œuvre des projets de développement n'hésitent pas à s'afficher comme des mandataires de mission du pouvoir, et à se comporter comme tels. Weber (1996, p.348) a bien souligné cette tendance, quand il rapporte que « parfois, les associations, personnes morales de droit privé, se sont vu confier de véritables missions de service public, voire des délégations de prérogatives de puissance publique ». Quant aux organismes étrangers, leur intérêt à collaborer avec les ONG réside, entre autres, dans le fait que ces dernières sont des organes d'exécution plus efficaces car, « spontanées et diverses, elles s'embarrassent souvent fort peu des précautions feutrées de la diplomatie » (Bettati, 1986).

### **Instruments pour la bonne gouvernance**

Les aides internationales, aussi bien bi- que multilatérales sont actuellement de plus en plus conditionnées par la nature des régimes politiques en place. En plus des critères de performances et de bonne gestion des fonds alloués, les préceptes de bonne gouvernance ont été introduits comme étant une manière d'édicter des règles de bonne conduite pour gouverner et préconiser davantage de démocratie, de participation de la société civile et de respect des droits (Hours, 2005). Ainsi, outre les actions directes des bailleurs de fonds pour appuyer le processus démocratique dans les pays en développement, des ONG internationales et locales sont aidées pour effectuer sur le terrain des missions d'observation des élections, d'éducation civique et de promotion des structures communautaires militant en faveur de la démocratie. C'est dans ce sens que Hours (2005, p.123) affirme que « les ONG occupent une position plus ou moins déterminante pour ouvrir la voie à une démocratisation fondée sur des pratiques et des normes de bonne gouvernance selon les promoteurs de cette démocratie occidentale ». De telles interventions peuvent néanmoins avoir une connotation politique et être perçues par les autorités nationales comme une forme d'ingérence dans leurs affaires intérieures.

## LE TISSU ASSOCIATIF A AMPITATAFIKA

En tant qu'organe de mise en œuvre des programmes de développement, qui sont par ailleurs conçus à l'endroit de toute la population, les associations de développement devraient idéalement recevoir l'adhésion de la totalité des citoyens. Une couverture partielle signifierait, en effet, que certaines catégories ne bénéficient pas des actions de développement. C'est pourquoi il est important à titre illustratif de mesurer l'ampleur du phénomène associatif dans la commune rurale d'Ampitatafika, d'en voir les éventuelles hétérogénéités mesurées localement au niveau des *fokontany* et de cerner le profil des ménages adhérant à une association selon leur niveau de revenu.

### Importance et caractéristiques du phénomène associatif

Dans les neuf *fokontany* concernés par le programme de recherche 4D, parmi les 1621 ménages enquêtés, seuls 658, soit 40,6% de l'effectif total, ont un membre adhérent dans une association, 172 ménages, soit 10,6% en ont dans une deuxième association, et seuls 38 ménages, soit 2,3% du total en ont dans une troisième (Enquête référence 4D, 2003). Il faut noter que la hiérarchisation des associations dans les ménages ayant plus d'un membre affilié à une ou plusieurs associations a été faite selon l'importance accordée par le chef de ménage à l'association considérée, soit de par la place qu'elle occupe dans la vie du ménage, du point de vue du temps consacré à la vie associative ou tout simplement par le fait que l'association du chef de ménage est considérée comme celle qui est classée n° 1 par rapport à celle d'un autre membre du ménage. Le tableau 1 fait état de l'importance de la vie associative dans le site selon le type des associations.



**TABLEAU 1. REPARTITION DES ADHESIONS SELON  
LE TYPE D'ASSOCIATION**

Type de l'association	Nombre d'adhésions	Taux d'adhésion (%)	Proportion par type (%)
Social et culturel	124	7,6	18,8
Economique	141	8,7	21,4
Confessionnel	358	22,1	54,4
Politique et autres	35	2,2	5,3
<i>Toutes associations confondues</i>	<i>658</i>	<i>40,6</i>	<i>100,0</i>
Effectif total des ménages	1621		

Source : Enquête Référence 4D, 2003

La plus forte adhésion est celle aux associations d'obédience confessionnelle (22,1%). Les associations à vocation économique ne concernent que 8,7% des ménages, suivies de près par les associations à vocation sociale et culturelle (7,6%). Au total, plus de la moitié (54,4%) des adhésions concernent les associations confessionnelles. Il s'agit d'associations culturelles et des différents mouvements au sein des églises chrétiennes, à commencer par les chorales jusqu'aux différents comités paroissiaux chargés de l'administration de la vie de la paroisse.

Les entretiens<sup>1</sup> que nous avons menés indiquent que cette situation a inculqué chez les paysans une certaine conception de la vie associative. Paradoxalement, alors qu'on aurait pu croire que l'adhésion à une association culturelle favoriserait l'adhésion à d'autres types d'associations, il semble au contraire que cette situation ait eu pour effet d'associer les mouvements associatifs à ce secteur précis de la vie des paysans. Cela explique la difficulté pour eux d'accepter l'idée de confier à une association leur vie économique. Même pour les actions environnementales, la majorité des paysans ont du mal à accepter l'idée de les confier à des associations.

Le point que soulèvent ces caractéristiques de la vie associative dans le site est le peu de place accordée aux associations à vocation économique (8,7%). Etant donné que l'accès de la population aux programmes de développement est conditionné par l'adhésion à une

<sup>1</sup> Entretiens enregistrés auprès de 25 chefs de ménage. Sans évidemment avoir vocation de représentativité, les caractéristiques démographiques des chefs de ménage de cet échantillon sont assez proches de celles de la population dans son ensemble.

telle association, cet indicateur signifie que seuls moins du dixième des individus sont potentiellement touchés par les programmes de développement<sup>2</sup>. Ceci est d'autant plus préoccupant qu'il existe parmi ces associations économiques des groupements à titre privé comme les coopératives de transport ou pour des activités artisanales, sans lien avec les grands programmes de développement mis en œuvre par l'Etat.

Toutefois, les associations de parents d'élèves ou FRAM<sup>3</sup>, qui sont classées dans les associations à caractère social et culturel, peuvent être un organe de mise en œuvre des programmes de développement dans le domaine de l'éducation, en ce sens qu'elles s'occupent des questions logistiques de l'école, à commencer par la construction ou la réhabilitation des écoles, le paiements des salaires de certains enseignants et la répartition des aides venant de l'Etat.

### Des différences locales très marquées

Il importe de signaler que la vie associative est très variée dans les neuf *fokontany*, aussi bien du point de vue de son intensité que des missions des associations existantes (tableau 2). Pour une moyenne des taux d'adhésion à la vie associative de 40,6%, les valeurs affichent des différences assez importantes selon les *fokontany*. Ainsi, la vie associative est la plus importante à Amboalefoka, avec un taux de 54,4% de ménages adhérents, suivi de Masoandro qui a un taux de 48,4% et d'Ampitatafika (46,6%). Deux *fokontany* connaissent des taux d'adhésion spécialement faibles, Ambohitsarabe (19,0%) et Amboniandrefana (28,4%) tandis que les autres *fokontany* ont des taux proches de la moyenne générale.

---

<sup>2</sup> Précisons un point central dans l'argumentation : il est important que l'association soit déjà constituée au moment où un projet de développement est proposé. D'abord, parce qu'il est plus facile aux bailleurs de s'adresser directement à une association existante pour des raisons de calendrier, de possibilité de jugement sur la qualité de sérieux et de compétence ou encore d'identification d'interlocuteurs charismatiques. Ensuite, les projets sont parfois impulsés par les associations elles-mêmes qui montent des dossiers de demande auprès des organismes de financement. Enfin, il est très difficile de monter une association économique sur un projet *ad hoc* en dehors des relations de parenté ou de voisinage.

<sup>3</sup> *Fikambanan'ny RaiAmandrenin'ny Mpianatra*. Elles sont au nombre de 90 sur les 103 associations répertoriées dans la catégorie « sociale et culturelle » pour l'association n° 1.

TABLEAU 2. REPARTITION PAR *FOKONTANY* DU TAUX D'ADHESION  
AUX MOUVEMENTS ASSOCIATIFS

<i>Fokontany</i> de résidence	Taux d'adhésion à une association (%)
Amboalefoka	54,4
Ambohitarabe	19,0
Amboniandrefana	28,4
Amorona Fierenana	38,6
Fkt Ampitatafika	46,6
Mananetivohitra	43,7
Masoandro	48,4
Tsarahonenana	35,0
Tsimabeharona	42,4
<i>Ensemble</i>	<i>40,6</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Sans entrer dans le détail de l'histoire et de l'organisation sociale des *fokontany* de la commune d'Ampitatafika qui pourraient expliquer des disparités, il est intéressant d'ores et déjà de constater que même à un niveau aussi fin, des différences considérables en matière de rattachement à des structures associatives peuvent exister, puisque le taux d'adhésion peut varier quasiment du simple au triple d'un *fokontany* à un autre. Ceci plaide pour une approche locale et fine de la réflexion en matière de lancement de projets de développement, d'autant plus qu'aux différences en matière de participation à la vie associative se surajoutent celles caractérisant la nature des associations concernées.

En effet, si l'on détaille maintenant la répartition des missions ou des statuts des associations au sein de chaque *fokontany*, on observe à nouveau une forte hétérogénéité (tableau 3). La proportion d'adhésion à des associations confessionnelles peut ainsi varier de 30% à 95% selon le *fokontany*. Pour les associations à vocation économique, ce taux est compris entre 0% et 48%. La micro-histoire et la micro-géographie prennent ici tout leur sens, en témoigne le *fokontany* de Masoandro dont la situation topographique et la présence d'un barrage expliquent le fort taux d'adhésion aux associations économiques. En effet, parmi les 68 ménages ayant un membre affilié à des associations à caractère économique, 39, soit 57,4% sont affiliés à l'Association

### CHAPITRE 3

des Usagers de l'Eau. Autre exemple, celui du *fokontany* de Mananetivohitra dans lequel il n'existe aucune association à vocation économique. Comment dans ce cas faire émerger un projet de développement devant être géré par une telle association ?

TABLEAU 3. REPARTITION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION CITEE EN PREMIER PARMIS LES ADHERENTS SELON LES FOKONTANY (%)

<i>Fokontany</i>	Confessionnel	Economique	Social et culturel	Politique et autres	Total
Amboalefoka	81,4	7,0	4,7	7,0	100,0
Ambohitsarabe	45,2	12,9	29,0	12,9	100,0
Amboniandrefana	36,0	48,0	12,0	4,0	100,0
Amorona Fierenana	59,1	9,1	18,2	13,6	100,0
Fkt Ampitatafika	53,5	21,1	11,3	14,1	100,0
Mananetivohitra	51,6	0,0	12,9	35,5	100,0
Masoandro	29,5	38,6	29,0	2,8	100,0
Tsarahonenana	58,8	25,8	12,4	3,1	100,0
Tsimabeharona	94,6	2,2	2,2	1,1	100,0
Ensemble	54,5	22,2	15,6	7,7	100,0

Source : Enquête Référence 4D, 2003

En ce qui concerne les associations citées en seconde position, les tendances observées pour les associations citées en premier sont sensiblement les mêmes. Pour les troisièmes associations, étant donné l'effectif très petit des ménages qui sont concernés, il serait hasardeux de tirer des conclusions à partir des observations fournies par ces données.

Dans le site d'étude, la vie associative est donc majoritairement dominée par les associations d'obédience confessionnelle. Le peu de place occupée par les associations à vocation économique laisse supposer une faible couverture des programmes de développement dans cette zone, ce qui est effectivement le cas. Ceci renforce sans aucun doute la situation d'extrême pauvreté dans laquelle se trouve la forte majorité de la population y vivant.

### **Adhésion et niveau de revenu**

Les profils socioéconomiques des ménages ayant des membres affiliés à des associations et les propos de certains paysans réticents aux associations à vocation économique nous autorisent à nous demander si, contrairement aux objectifs de lutte contre la pauvreté assignés aux associations et ONG, celles-ci ne sont pas une forme d'organisation sociale réservée surtout aux paysans les moins pauvres. Une telle éventualité mérite d'être vérifiée, et en cas de confirmation, devrait alimenter la réflexion quant aux mesures adéquates à envisager dans la mise en œuvre des programmes de développement, sous peine de se tromper de cible. Dans cette optique, le tableau 4 montre la répartition des ménages ayant des membres affiliés à des associations selon le revenu annuel.

**TABLEAU 4. TAUX D'ADHESION AUX STRUCTURES ASSOCIATIVES  
SELON LE REVENU DU MENAGE**

Revenu annuel (milliers de Fmg)	Taux d'adhésion (%)		Effectif total
	Associations économiques	Associations tous statuts confondus	
<500	6,1	33,3	426
500-999	7,7	37,5	405
1000-1999	9,7	39,2	390
2000-2999	9,8	44,8	163
3000-4999	11,0	54,3	127
5000+	19,1	63,6	110
<i>Total</i>	<i>8,7</i>	<i>40,6</i>	<i>1621</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

A la lecture des taux d'adhésion aux associations à vocation économique, il ressort que l'adhésion des paysans à ce type d'associations est déterminée par le niveau de revenu. Pour un taux moyen d'adhésion de 9%, les ménages qui ont un revenu annuel inférieur à 500 000 Fmg n'ont qu'un taux d'adhésion de 6,1%. Ce taux augmente régulièrement à mesure que le revenu augmente, pour finir à un taux de 19,1% pour les ménages ayant un revenu annuel supérieur à 5 millions de Fmg.

L'aversion au risque constatée chez les plus pauvres est sans doute l'explication de ce phénomène. Les propos recueillis lors des entretiens fournissent des détails intéressants sur cette réticence des plus pauvres aux initiatives associatives économiques qui pourraient à leurs yeux les exposer à des risques d'une gravité extrême. La pauvreté est telle dans cette communauté paysanne que la moindre erreur ou faille dans la production agricole peut mettre la vie du ménage en danger. Dans le cas précis qui nous intéresse, à la peur de ne pas pouvoir s'acquitter de ses emprunts suite aux aléas naturels, s'ajoute celle d'être confronté aux abus possibles des autres membres dans la gestion des biens communs, comme certaines expériences malencontreuses du passé rapportées par les paysans en témoignent.

Par ailleurs, une autre forme de l'influence du facteur économique est le manque de terres. Une femme chef de famille de 55 ans nous a déclaré avoir bien entendu les sensibilisations pour la culture du blé et de l'orge, mais son problème est simple : *« je n'ai pas assez de parcelles pour faire les cultures préconisées et c'est pour cela que je n'ai pas adhéré »*. En outre, le temps dépensé dans les réunions constitue aussi un obstacle pour les plus pauvres, étant donné que *« les difficultés de la vie sont telles qu'on n'a pas de temps à consacrer aux réunions »*. Enfin, le manque d'argent pour payer le droit d'adhésion<sup>4</sup> à l'association a été aussi soulevé.

Outre ces raisons, il existe encore des subtilités qui peuvent freiner l'adhésion des paysans aux associations à vocation économique, comme le souligne un père de famille de 61 ans, selon qui *« pour les prêts, ce n'est pas si facile de gérer l'argent en association, mais la vie associative est bénéfique pour l'octroi de semences ou des matériels agricoles »*. Ainsi, l'adhésion pourrait encore être influencée par la nature des activités de l'association en question : la gestion collective des biens en nature destinés aux membres est possible, mais la gestion de fonds collectifs présente trop de risques que les paysans préfèrent ne pas courir.

Concernant le poids du facteur économique sur l'adhésion aux associations, les propos d'une mère de famille de 57 ans résument les positions des paysans : *« Si on veut que la vie associative se développe, il faut avoir une source de revenu stable avant d'y adhérer »*. Son explication en est que, la grande majorité du temps des

---

<sup>4</sup> Participation des membres à la constitution des dossiers et cotisations.

paysans pauvres étant prise par des préoccupations individuelles de survie, ils ne pourront pas participer pleinement aux activités de l'association. Le fait est que les taux d'adhésion les plus forts selon la catégorie socioprofessionnelle se retrouvent chez les fonctionnaires (48,8%) et les commerçants (46,6%) et les plus faibles chez les salariés agricoles (37,0%) et les éleveurs (33,6%) (Enquête Référence 4D, 2003).

Ainsi, en conclusion, nous nous trouvons devant une situation quelque peu paradoxale : la politique de développement que mène le pays actuellement est axée sur la réduction de la pauvreté. Or, il ressort de notre analyse de terrain que ce sont plutôt les familles les moins pauvres qui semblent les mieux à même de profiter des programmes de développement eu égard à leur plus grande facilité d'adhésion à une association à vocation économique.

## **LES ATTITUDES VIS-A-VIS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

Après avoir testé l'hypothèse selon laquelle le mouvement associatif favorisait l'innovation, nous allons voir dans quelle mesure la culture de solidarité et d'entraide traditionnelle peut être un appui à l'installation de structures associatives en milieu rural malgache. Ceci nous amènera à approfondir les motifs de réticences exprimés à l'encontre du mouvement associatif et les perceptions qu'en ont les paysans.

### **Associations et innovation agricole**

Au-delà de l'intérêt et des objectifs propres de leur mission, un argument classique vantant les mérites des associations est qu'elles favoriseraient l'innovation grâce à une dynamique d'échanges, de contacts interpersonnels, de circulation des idées entre les membres, d'éducation, de formation ou encore de participation démocratique aux processus de décision. Ceci est vrai quelle que soit la vocation première de l'association, le fait même de rassembler les individus dans une structure associative aurait ces vertus.

Dans la commune rurale d'Ampitatafika, il nous a semblé pertinent de jauger cette hypothèse dans le cadre de l'innovation agricole

puisque, d'une part, quasiment tous les ménages sont concernés par l'activité agricole et que cette innovation est centrale dans le processus de production et, d'autre part, c'est en majorité dans le secteur agricole qu'ont lieu les projets de développement. Plus précisément, nous allons voir si le fait d'être adhérent à une association a une incidence sur l'adoption de nouvelles techniques culturales, censées améliorer la productivité agricole. L'hypothèse sous-jacente à cette relation positive entre adhésion à une association et adoption de nouvelles techniques culturales est que la circulation de l'information sur ces nouvelles techniques améliorerait la connaissance des procédures et du niveau de risque inhérent à l'innovation. Rappelons que dans cette économie de survie, les paysans sont très fortement adverses au risque.

TABLEAU 5. PROPORTION D'ADOPTION DE NOUVELLES TECHNIQUES CULTURALES SELON L'ADHESION A LA VIE ASSOCIATIVE

Techniques agricoles	Ménages ayant au moins un membre adhérent d'une association		Ménages n'ayant aucun membre adhérent d'une association		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Utilisation de semences améliorées	221	33,5	284	29,5	505	31,2
Pratique de la culture en ligne	552	83,8	721	75,0	1273	78,8
Pratique de la rotation des cultures	574	87,1	833	86,6	1407	86,8
Pratique du compostage	119	18,1	137	14,2	256	16,0
Pratique de l'épandage de fumier	622	94,4	892	92,7	1514	93,4
Participation à des formations techniques	130	19,7	90	9,4	220	15,5
A reçu la visite de quelqu'un pour discuter des problèmes agricoles, d'élevage et de ressources naturelles	88	13,4	67	7,0	155	10,6

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Les cinq premiers items du tableau 5 indiquent que les ménages adoptant les nouvelles techniques agricoles sont relativement plus nombreux chez les adhérents à une association que chez les autres. Cependant, les écarts sont faibles et n'autorisent pas à valider de manière irréfutable et forte l'hypothèse testée. Plus intéressant est le



résultat des deux derniers items qui, par contre, valide l'assertion selon laquelle les projets et opérations de développement se font de manière privilégiée au sein des structures associatives puisque les individus ayant reçu la visite d'un vulgarisateur agricole ou ayant participé à une formation technique sont deux fois plus nombreux parmi les adhérents à des associations que parmi ceux n'ayant aucun lien avec un mouvement associatif<sup>5</sup>. On peut donc concilier les deux résultats en émettant une nouvelle hypothèse selon laquelle le rôle des associations serait décisif au début de la procédure de l'innovation mais qu'ensuite la diffusion de l'information se ferait par des canaux plus « classiques » que sont les réseaux de solidarité familiaux et de voisinage (Gannon et Sandron, 2003). Les données statistiques disponibles ne nous permettent malheureusement pas de creuser davantage cette piste mais nous incitent à étudier les relations entre la perception du milieu associatif et la culture de solidarité connue sous le nom de *fihavanana*.

### Associations vs culture de solidarité

Dans la culture traditionnelle, le *fihavanana* est un bien sacré que tous les membres de la société sont contraints de respecter. C'est un ensemble de règles et de normes visant à entretenir un climat social de bon voisinage, mais aussi à cultiver un mode de vie basé sur l'amour du prochain et la solidarité. Pavageau (1981, p.117) y voit même un instrument servant à prévenir toute forme d'injustice sociale. Selon lui, « l'idée du *fihavanana* doit permettre en particulier de dominer, de dépasser les inégalités de statuts ou de richesse ». Ainsi, dans la culture traditionnelle, les inégalités sociales pourraient être source de dissensions sociales et entraver le bon voisinage. C'est pour cette raison que le *fihavanana* revêt un aspect fortement orienté vers l'entraide et la solidarité, dans le domaine économique, en vue d'aider les plus pauvres. L'expression « cultiver le *fihavanana* » signifie une volonté de forger une relation avec autrui aussi profonde que s'il s'agissait de liens de parenté.

---

<sup>5</sup> Hypothèse faite que l'appartenance à une association est effective au moment où a été faite la formation ou la vulgarisation. Mais aucune théorie à notre connaissance n'indique une relation de causalité selon laquelle l'adoption de nouvelles techniques agricoles favoriserait l'adhésion à une association.

La culture de solidarité basée sur le *fihavanana* est encore bien présente chez les paysans. Mais le contexte de pauvreté persistante a probablement entraîné des modifications dans son champ d'application. Les paysans ne renient pas les entraides et la solidarité quand il s'agit des questions relevant de la vie sociale, mais les difficultés rencontrées dans le domaine économique ont rendu aléatoires l'aide et l'assistance prolongées de la part des voisins, et de ce fait, auraient probablement engendré les initiatives individuelles amenant chaque ménage à compter plutôt sur ses propres forces (Gannon et Sandron, 2005). Le *fihavanana* dans sa version actuelle se réduirait alors au domaine du social, c'est-à-dire la sécurité collective, le secours en cas de maladie ou encore la participation aux cérémonies, mais se heurterait à un certain individualisme sur le plan économique, étant donné que, en situation généralisée de pénurie, il est peu évident de trouver de l'aide auprès de voisins, eux-mêmes démunis.

Au cours de nos entretiens effectués auprès de 25 paysans à Ampitafika sur la place actuelle du *fihavanana*, la majorité ont déclaré que le principe de l'adhésion ou non aux structures associatives de développement « n'avait rien à voir avec le *fihavanana* ». Il apparaît donc que les paysans font bien la part des choses entre la culture du *fihavanana* et le fonctionnement associatif initié par les autorités. Ceci est d'autant plus vrai que l'association a une vocation économique, domaine où le *fihavanana* est devenu moins prégnant comme nous venons de le voir.

### **Motifs des réticences**

Dans la zone d'étude, si la vie associative, en général, touche 40,6% des ménages, seuls 8,7% de ceux-ci ont un ou plusieurs membres affiliés à des associations à vocation économique. Or, compte tenu des enjeux liés aux structures associatives dans la mise en œuvre des programmes de développement, il y a lieu d'analyser les fondements des réticences des paysans envers cette forme de mobilisation sociale. Les raisons qui expliquent cette faible adhésion des paysans sont de différentes sortes, allant des méthodes utilisées dans les actions de sensibilisation du public cible, en passant par les considérations organisationnelles dans lesquelles ces structures sont mises en place et gérées, jusqu'aux convictions personnelles des paysans de par leurs expériences antérieures ou encore leur aversion au risque dans un contexte d'extrême pauvreté.

Dans les entretiens que nous avons réalisés, sur les dix personnes qui ont affiché leur réticence envers la vie associative, huit ont mentionné le problème de différence de mentalité au niveau des membres. Le sens du mot *toe-tsaina* utilisé par les paysans et traduit ici par le terme *mentalité* ne se limite pas à la question de l'intégrité de la personne ; sa traduction littérale est *le caractère de la pensée*.

Outre les comportements envers les autres, les paysans y associent aussi l'idée de la vision des choses ce qui inclut des éventuelles différences dans les préférences individuelles face à une liste de choix possibles. Cette différence de mentalité est redoutée sur au moins trois plans. D'abord, elle fait allusion au manque d'intégrité de certains membres dans la gestion des biens collectifs. Ensuite, les paysans mentionnent la dérive qui consiste à utiliser à d'autres fins les aides ou prêts reçus au sein de l'association. Enfin, de cette différence dans les mentalités surgiraient des divergences dans le choix des activités à réaliser en commun. Les volontés individuelles, même les mieux disposées, ne suffiraient donc pas forcément dans la mesure où les problèmes peuvent provenir de l'interaction entre les membres. Détaillons ces points et quelques autres à l'origine des réticences face aux mouvements associatifs.

#### *Les effets pervers de la caution solidaire*

Si les institutions internationales et les nations voient dans la caution solidaire un instrument efficace d'autodiscipline et d'auto-contrôle garant d'un meilleur taux de remboursement, les paysans ne la voient pas de cette façon. Pour eux, ce système présente un inconvénient dans la mesure où « *dans une association, quand il y a un membre qui rencontre un problème, tout le monde en subit les conséquences* », selon les termes d'une mère de famille de 55 ans. En effet, si au moment du recouvrement prévu, il arrive qu'un seul membre ne soit pas prêt, aucun remboursement ne pourra être effectué. L'association doit alors se réunir pour contraindre le fautif à payer sa part, à moins que l'assemblée ne décide d'avancer la partie manquante. Une autre femme, veuve et chef de famille, est catégorique à ce sujet : « *Si les uns doivent payer pour les bêtises des autres, mieux vaut travailler seul* ».

### *Abus et malversation*

Au-delà de la prise en charge collective d'un membre malheureux ayant connu des difficultés, les paysans ont aussi peur d'être escroqués par d'autres membres qui, le plus souvent, se posent en leaders en raison de leur soi-disant expérience, mais qui, en fin de compte, peuvent se révéler surtout experts dans le détournement des intérêts collectifs. L'inexistence de voies de recours à la portée des paysans justifie d'autant plus cette peur qui les inhibe face à la vie associative, malgré l'existence du tribunal, jugé trop compliqué, et dont l'objectivité et l'intégrité ne leur apparaissent pas convaincantes. Alors, pour ne pas être dérangés, les paysans préfèrent « *faire cavalier seul* », l'impunité étant ce qu'elle est actuellement dans le pays. La position d'une femme veuve de 60 ans est explicite sur ce point : « *Pour éviter de me faire escroquer, je préfère être indépendante et améliorer le peu que j'ai* ». Cette crainte d'être la proie de personnes peu scrupuleuses est surtout le fait des paysans les moins instruits qui se sentent plus facilement manipulables, comme en témoigne ce père de famille analphabète de 45 ans : « *Quand vous avez à faire avec des gens égoïstes et trop malins, même si vous n'avez rien fait de mal, vous pouvez avoir de sérieux ennuis* ».

### *Perte de contrôle*

La règle constitutive des associations devant réunir un nombre minimum de dix membres est considérée comme un blocage : « *Les rares cas de réussites sont quand les membres s'entendent bien, mais c'est difficile pour un groupe de plus de dix personnes* » rapporte un père de famille de 36 ans. Plus il y a de membres et plus les probabilités de divergence dans les choix stratégiques apparaissent importantes, même dans le cas idyllique d'une volonté commune de coopération. Cette difficulté organisationnelle est évoquée aussi par les paysans quand il s'agit de déplorer la complexité des procédures, juridiques ou comptables par exemple, de la vie associative. Ils évoquent ainsi leur incapacité à remplir les formalités administratives, à réaliser le suivi des cahiers de comptabilité ou encore à comprendre les modalités de remboursement des emprunts. Suite à la difficulté d'en maîtriser les mécanismes, et par conséquent de respecter les rigueurs qu'ils imposent, les paysans préfèrent s'abstenir.

### *Les expériences passées*

Les propos tenus par les paysans quant à leurs réticences sont fondés sur des expériences passées et non pas sur des supputations. Les souvenirs des expériences malheureuses suite à la corruption de dirigeants des coopératives socialistes des années 1970 et 1980 sont encore très vivants chez les paysans. Qui plus est, au lieu de revaloriser et redorer l'image de la vie associative, les expériences récentes n'ont fait qu'envenimer la situation. Les propos des individus réticents sont riches d'exemples concrets sur des échecs survenus dans des associations relativement récentes, et sur les déconvenues des membres, notamment dans le déroulement des projets de développement à vocation agricole. Les uns se plaignent des détournements des engrais, d'autres ont dû continuer à payer pendant un certain temps une cotisation mensuelle en attendant des semences et engrais promis qui ne sont pourtant jamais arrivés.

### *La question du remboursement*

Un autre problème évoqué par les paysans est l'insécurité et de manière plus large l'incertitude. Les associations de développement étant appelées à contracter des emprunts, les différentes formes d'insécurité dans le milieu rural rendent aléatoires la réussite des projets, et par conséquent les capacités de remboursement des emprunts. Il y va aussi bien des aléas naturels qui peuvent détruire les récoltes que des vols de bétail. L'impossibilité de rembourser un emprunt peut amener un ménage à prendre des mesures extrêmes comme vendre sa terre, le seul bien qui lui reste. De plus, dans cette société rurale, ne pas pouvoir honorer ses devoirs peut se traduire par une mise au ban de la communauté, pouvant revêtir des formes sociales plus ou moins sévères.

### *Des lacunes ou maladresses dans les actions de sensibilisation*

En premier lieu, il est à noter l'insuffisance des actions de sensibilisation des paysans sur les structures associatives. Lors de nos entretiens, parmi les seize personnes non affiliées à des structures associatives de développement, six ont affirmé que « *cela n'existe pas* » chez eux, deux ont dit : « *je n'en ai jamais entendu parler* », et deux autres ont déclaré manquer d'« *informations claires* » pour les convaincre d'y adhérer. Mais quand des actions de sensibilisation

existent, se pose un autre aspect du problème. Il s'agit à notre sens d'une erreur tactique dans la conception même de la méthodologie utilisée lors des séances de sensibilisation des paysans sur la mise en place des associations. En effet, la tentative de rapprochement de la vie associative avec le *fihavanana* constitue, d'après notre analyse précédente, un optimisme déplacé, mal conçu, entraînant l'escamotage d'une étape fondamentale du processus, à savoir la phase de sensibilisation. Au lieu d'attacher une importance particulière à cette étape, compte tenu de l'enjeu et de l'importance des obstacles à surmonter, qui sont ceux que nous venons de passer en revue, les agents de sensibilisation comptent plus généralement sur la traditionnelle solidarité prônée par un *fihavanana* qui a perdu de sa force de régulation socioéconomique de la société. Les techniciens des projets sont davantage préoccupés par les aspects techniques de la mise en œuvre des projets et ne consacrent pas, de ce fait, suffisamment d'efforts pour surmonter les autres sujets d'inquiétude de la population.

#### *Vision fataliste*

Enfin, cause, conséquence ou corrélation de ce qui précède, les paysans affichent un certain fatalisme face à leur situation. Lors de l'Enquête Référence 4D, à la question « *Etes-vous d'accord avec la proposition suivante : il y a des riches, il y a des pauvres, c'est normal* » ?, 44,2% des 2 776 personnes enquêtées ont répondu « entièrement d'accord », et 25,9% sont « assez d'accord ». La pauvreté serait un fait normal, une fatalité à laquelle une forte majorité des paysans se sont habitués. Il n'y a donc pas de réelle motivation pour s'exposer à de grands risques pour sortir de la pauvreté, surtout si ce risque a un coût social extrêmement élevé. Notre interprétation est que la résignation l'emporte sur l'initiative si cette dernière est une menace pour le maintien du lien social.

### **CONCLUSION : PERTINENCE DE L'ASSOCIATION COMME MOTEUR DU DEVELOPPEMENT ?**

Pour comprendre les réticences des paysans malgaches envers les associations à vocation économique, la première impression qui se dégage est le décalage qui existe entre leurs avantages déclinés par les

institutions internationales et les pouvoirs publics et la perception qu'en ont les populations cibles. Ce problème conduit à un fait apparemment paradoxal puisque certains programmes sont désavoués par ceux à qui ils sont destinés. La raison majeure de ce constat réside selon notre analyse en une insuffisante prise en compte des logiques économiques et sociales des ménages face à l'innovation, en faveur d'une approche technique voire techniciste des « solutions » apportées par les projets.

Le détournement des biens communs, la perte de temps et le discrédit suite à un échec dans une organisation qui n'a pas beaucoup de chances d'aboutir, les déceptions face aux promesses non réalisées, l'impossibilité d'utiliser à bon escient les emprunts consécutivement aux retards fréquents dans les plannings de réception initiale des fonds, les aléas de la nature, l'insécurité rurale, les expériences négatives du passé, la sensibilisation aux projets trop axée sur les aspects techniques constituent autant de facteurs qui exposent les paysans adhérant à un projet associatif à des risques dont ils ne pourraient assumer l'échec. Ceci entraîne donc une faible adhésion des paysans à ces projets, et par effet induit, l'échec relatif de ces projets, et donc la persistance des problèmes auxquels ils étaient censés apporter une amélioration.

Toutefois, on peut souligner que, à part quelques cas extrêmes, les raisons avancées ne semblent pas constituer des blocages insurmontables. Des actions de sensibilisation et d'information plus intenses et mieux argumentées s'imposent en premier lieu pour lever toute une série d'incertitudes et d'hésitations chez une population qui refuse de prendre le moindre risque. En outre, le problème du manque de rigueur dans la gestion des associations peut se résoudre là encore par des actions de formation mais aussi par des mesures réglementaires appropriées. Certes, des actions plus poussées dans les animations et le suivi pourraient faire augmenter le coût des programmes, mais à l'aune des sommes engagées, on y gagnerait sans aucun doute du point de vue de l'efficacité des activités, par rapport à un éventuel échec de tout le projet dans le cas contraire. Enfin, pour ne pas désorganiser de manière trop brutale les structures de production traditionnelles, on pourrait songer à créer des associations dans un cercle familial, élargi si besoin, là où il est plus facile de se surveiller, mais aussi de s'aider en cas de problème.

**BIBLIOGRAPHIE**

BEIGBEDER Y., 1992, *Le rôle international des Organisations non gouvernementales*, Bruylant, Bruxelles, 195 p.

BETTATI M., 1986, « La contribution des organisations non gouvernementales à la formation et à l'application des normes internationales » in Bettati M., Dupuy P.-M. (eds.), *Les ONG et le droit international*, Economica, Paris, pp.1-21.

DISSOU Y., et al., 2000, *Pauvreté à Madagascar : défi public et stratégies des ménages*, INSTAT, IMATEP, USAID, Antananarivo, 87 p.

DJALILI M.-R., 1986, « Les organisations non gouvernementales et le Tiers-Monde » in Bettati M., Dupuy P.-M. (eds.), *Les ONG et le droit international*, Economica, Paris, pp.42-49.

DSRP, 2000, *Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, République malgache, Antananarivo, 89 p.

GANNON F., SANDRON F., 2003, « Convention de solidarité et intérêt collectif dans une communauté rurale malgache », Colloque *Conventions et institutions*, Université Paris-X, La Défense, 11-12 décembre, 16 p.

GANNON F., SANDRON F., 2005, « Entraide et réseaux sociaux à Ampitatafika. Analyse d'entretiens », *Travaux et Documents*, n°6, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Antananarivo, 24 p.

HOURS B., 2005, « Les ONG au service de la gouvernance globale : le cas de l'Ouzbékistan », *Autrepart*, n° 35, pp.115-126.

INSTAT, 2003, *Rapport principal de l'Enquête Prioritaire auprès des Ménages 2001*, Antananarivo, 163 p.

JOLY C., 1985, *Organisations non gouvernementales françaises et développement*, Economica, Paris, 288 p.



LE BOURDIEC F., 1978, *Hommes et paysages du riz à Madagascar : étude de géographie humaine*, Editions Foiben Taotsarintanin'i Madagascar, Antananarivo, 647 p.

MAEP, 2004, *Etude diagnostic des capacités et des performances des organisations paysannes à Madagascar. Rapport de synthèse*, Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Antananarivo.

PAVAGEAU J., 1981, *Jeunes paysans sans terre : l'exemple malgache*, L'Harmattan, Paris, 205 p.

RAISON J.-P., 1984, *Les Hautes Terres de Madagascar*, 2 volumes, Karthala et Orstom, Paris, 664 p. et 616 p.

RANDOUX, 1996, « Introduction générale », in *Le monde associatif*, 92<sup>ème</sup> Congrès des Notaires de France, Deauville, 12-15 Mai, Création Edition, Paris, pp.7-10.

REGNARD C., 2003, *Crise économique santé et mortalité à Madagascar*, Collection Populations, L'Harmattan, Paris, 297 p.

WEBER M., 1996, « Associations et pouvoirs publics », in *Le monde associatif*, 92<sup>ème</sup> Congrès des Notaires de France, Deauville, 12-15 Mai, Création Edition, Paris, pp.341-383.



## CHAPITRE 4

# DE L'ENTRAIDE AU SALARIAT AGRICOLE : DE NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION ECONOMIQUE

Dans la commune d'Ampitatafika, l'agriculture reste l'activité économique dominante. Les activités des ménages ont peu changé au cours des dernières décennies en termes de techniques d'exploitation agricole. En revanche, dans un contexte de changements socio-économiques, l'organisation des activités productives a subi des mutations depuis une vingtaine d'années. Ce sont ces mutations que nous allons étudier dans ce chapitre, non pas sous l'angle de l'économie mais plutôt des relations sociales et familiales induites par les activités agricoles.

Le mode de production traditionnel à Ampitatafika repose sur un système d'échange de travail complexe, organisé sous forme d'entraide agricole entre voisins, entre amis ou membres d'une même famille. Les changements les plus importants observés ces dernières années dans les modes de production tiennent peut-être au fait que l'entraide agricole laisse place petit à petit à une nouvelle forme d'échange : le salariat agricole. Nous allons donc montrer dans quel contexte ces changements d'organisation du travail se produisent, quels en sont les moteurs et les conséquences au sein des ménages et au sein de la communauté. La question est alors de savoir si ces changements dans l'organisation du travail entraînent une individualisation et une diminution du lien social et de l'entraide au sens large du terme.

## CONTEXTE GENERAL DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE

Il y a environ cinquante ans, dans les zones rurales des Hautes Terres malgaches, la situation était semblable à celle des campagnes de l'Angleterre et de la France du 18<sup>e</sup> et du 19<sup>e</sup> siècles (Tilly et Scott, 2002 ; Weber, 2004) dans la mesure où les échanges de biens avec les villes ou les campagnes proches étaient limités et la vie économique était organisée sur une petite échelle. Comme le souligne Mendras (1995, p.38) dans son ouvrage sur l'histoire de la paysannerie en France : « Le paysan travaille pour se nourrir : toute théorie paysanne n'est que le commentaire de cette formule lapidaire ».

Depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle, la monétarisation des échanges de biens et de services apparaît progressivement dans les Hautes Terres malgaches. Des produits qu'il était alors possible d'échanger ou de troquer, tels que la viande ou le poisson, ont intégré petit à petit le marché des échanges monétaires. Les paysans qui souhaitent profiter de l'offre de consommation nouvelle (bougies, savon, services de santé, scolarisation, etc.) doivent disposer de plus en plus d'argent. Le développement des moyens de transport, avec les *taxis brousse* par exemple, qui permettent aux individus de se rendre dans les grands marchés avoisinants afin de vendre ou d'acheter des produits et de se rendre dans les villes les plus proches telles qu'Antsirabe ou la capitale Antananarivo, suscite de nouvelles attentes et de nouveaux besoins. Les échanges de biens se monétarisent et provoquent des changements divers au sein de la société rurale, obligeant les ménages à trouver de nouvelles sources de revenus, en modifiant leurs habitudes et modes d'organisation du travail.

Pour répondre non seulement à leurs besoins de consommation courante, se nourrir et se loger, mais aussi aux nouveaux besoins, les habitants de la commune rurale d'Ampitatafika n'avaient, il y a encore une ou deux générations, que les revenus de leurs travaux agricoles. Les besoins en argent ont été croissants et les prix des produits de première nécessité (PPN) ont eux aussi beaucoup augmenté avec l'inflation. Les revenus, issus de l'exploitation de la terre, ne suffisent donc pas toujours. Par le passé, les surfaces exploitées héritées des parents étaient plus grandes et la productivité était meilleure qu'aujourd'hui. La production agricole permettait alors aux familles d'assurer la majorité de leurs besoins. Une grande partie de la récolte

était consommée, le reste était vendu sur les marchés locaux afin de tirer de petits bénéfices permettant d'acquérir des biens de consommation ou d'accéder à l'offre de santé ou de scolarisation. Aujourd'hui, ces revenus ne suffisent plus et les familles sont contraintes de chercher d'autres sources de revenus, et en particulier des emplois salariés agricoles.

C'est dans ce contexte socioéconomique général que nous allons décrire le passage d'un système traditionnel d'entraide à un nouveau système dominé par le salariat agricole, en montrant quels sont les changements les plus importants mais aussi ce qui perdure de l'organisation traditionnelle. Avant les années 1980, en effet, le contexte de monétarisation progressive de l'économie rurale n'avait pas eu de conséquences majeures sur le mode d'organisation des activités agricoles au sein de la communauté villageoise étudiée.

### ORGANISATION DE L'ENTRAIDE AGRICOLE TRADITIONNELLE

La pratique de l'entraide agricole, en langue malgache le *valintanana* « les mains qui se répondent » ou le *findramana* (de *mindrana* « prêter ou emprunter »), consistait en un échange de travail entre voisins, amis ou membres de la famille, pour les travaux agricoles difficiles ou qui demandaient beaucoup de main-d'œuvre. Au moment des labours en plaine ou en *tanety*<sup>1</sup>, du repiquage du riz ou des récoltes, la main-d'œuvre familiale était souvent insuffisante. En effet, l'effectif moyen recensé au début des années 1990 était au niveau national en milieu rural de 5,2 personnes par ménage (CNRE et Macro, 1992). Cependant, les moins de 15 ans représentant 47 % et les plus de 65 ans regroupant 3 % de la population, les ménages comptaient donc autant de personnes actives (les 15-64 ans) que de personnes inactives (les moins de 15 et les plus de 65 ans). Le nombre d'adultes par famille en mesure d'exploiter les terres et d'effectuer les travaux difficiles était par conséquent trop faible, d'autant qu'il y a encore quelques décennies, les superficies moyennes par ménage étaient plus grandes qu'aujourd'hui. L'entraide agricole permettait donc de solliciter pour une journée, plusieurs hommes ou femmes,

---

<sup>1</sup> Terres sur les collines.

selon les tâches, afin d'aider à réaliser les travaux dans un laps de temps très court.

L'entraide agricole est une pratique ancienne dans la région des Hautes Terres. Lors des réformes, sous le règne d'Andrianampoinimerina au début du 19<sup>e</sup> siècle, le *valin-tanana* était déjà un mode d'organisation sociale du travail très utilisé voire encouragé par les dirigeants du pays : « Un autre élément essentiel était les formes de coopération entre les membres du *fokonolona* dans l'organisation du travail agricole. Le travail agricole, en particulier celui des rizières, demande la cohésion du groupe entier, une bonne organisation et également une collaboration étroite : l'entraide permet d'accroître considérablement le rendement de la main-d'oeuvre. Cet aspect n'a pas été remis en cause par la réforme royale. Celle-ci a au contraire nécessité un renforcement de la coopération pour augmenter la productivité, afin de faire face aux exigences de la fiscalité royale, pesant sur l'ensemble des membres du *fokonolona* » (Andrianzafy, 2004, p.56). L'auteur ajoute : « Les travaux agricoles se déroulent avec la contribution des autres familles en fonction des saisons et de leur temps disponible. [...] Les travaux des champs notamment la riziculture nécessitent cette organisation et la contribution de tous les villageois. Un calendrier de travail est établi d'avance avec le consentement de tous afin que toutes les rizières soient travaillées. Tous les habitants hommes et femmes s'organisent soit en se répartissant, soit en se rassemblant pour travailler toutes les rizières selon le type de travail et suivant le calendrier culturel (période de labourage des rizières, semence, repiquage, moisson, etc.). Une telle organisation est nécessaire car le calendrier peut être modifié à tout moment à cause du changement du temps, temps sec dû au retard des pluies et temps cyclonique avec risque d'inondation. Il y a aussi des moments où il faut respecter un délai comme lorsqu'on doit répartir l'eau de montagne pour irriguer les champs, et la participation de tous est alors très importante » (p.191).

Ce principe de demande de main-d'oeuvre était un véritable système d'échange créant de nombreux liens à travers lesquels se tissaient des obligations multiples. Un paysan faisant appel au *valin-tanana* devait rendre le travail fourni, c'était une obligation sociale.

*« Ce que j'attends en compensation lorsque je travaille chez quelqu'un sans être payé, c'est qu'il vienne en retour travailler sur mes propres terres, sinon, je ne travaillerai plus pour lui »<sup>2</sup>.*

Le refus d'apporter, de recevoir ou de rendre l'aide menait à la rupture des liens entre donateur et donataire et laissait le « déviant » en marge de la société et de l'organisation sociale paysanne. Il s'agissait en effet d'un échange de travail, mais aussi d'un échange de politesse, de respect, de rite, etc. Si dix personnes venaient travailler pendant une journée sur une exploitation agricole, son propriétaire devait rendre ce travail en allant aider une journée chacune des dix personnes venues chez lui. De plus, il s'agissait d'un échange à court et à long terme. Echange ponctuel, d'une part, car un paysan ne pouvait pas faire appel à une personne plusieurs fois de suite dans le cadre du *valin-tanana* ; une fois que le premier demandeur avait rendu l'aide, le contrat entre les deux paysans était terminé. Echange à long terme, d'autre part, car tant que l'aide n'avait pas été rendue, la dette perdurait. Ce système d'organisation du travail agricole créait donc une obligation mutuelle qui maintenait durablement les relations entre les individus. Dans ce type d'organisation, l'intention subsistait comme un lien invisible qui attachait les deux personnes. L'entraide agricole laissait derrière elle une relation privilégiée entre deux paysans, voire entre une personne et une communauté. Comme le spécifie Mauss (1950), le don d'une journée de travail est dans ce cas avant tout fondé sur des valeurs immatérielles telles que le prestige, la popularité, la fidélité, la loyauté ou l'amitié.

Dans des situations bien définies, on pouvait déroger à la règle du don/contre-don. Lorsqu'une personne, pour des questions de santé ou trop âgée, ne pouvait pas faire seule ses travaux agricoles, le voisinage venait l'aider, sans obligatoirement en attendre un retour. « Dans tous les réseaux, certains membres sont plutôt des donneurs nets, et d'autres plutôt des receveurs nets (*net givers* et *net receivers*, pour reprendre l'expression de Finch et Mason, 1993). Et nous ne faisons pas référence ici aux cas où ce 'déséquilibre' (par rapport à des normes d'équivalence ou d'égalité) pose un problème aux membres du réseau, mais uniquement dans les cas où cette situation est considérée comme normale – donc à des cas où la non-réciprocité

---

<sup>2</sup> La majorité des entretiens (cités en italique) ont été réalisés par nos soins en 2004 et 2005. Dans le cas contraire, nous le signalerons.

constitue une norme et ne menace donc pas l'équilibre des rapports entre les membres » (Godbout, 2000, p.36).

Ce système d'organisation se retrouve dans d'autres pays africains, comme la Côte-d'Ivoire par exemple. Chauveau et Richard (1983), lors d'enquêtes monographiques menées entre 1971 et 1976 dans la sous-préfecture d'Oume, à 150 kilomètres de la côte, ont observé que les prestations de travail « renvoient à des obligations d'aide imposées par la hiérarchie sociale (les fils au père, le gendre aux parents de son épouse...) ou par des structures moins contraignantes comme l'aide à des parents maternels ou à des amis. Elles sont mises en œuvre, soit à l'initiative du bénéficiaire des prestations, qui peut rassembler à l'occasion d'une tâche précise un nombre assez élevé (pouvant atteindre une vingtaine de personnes) de parents, alliés ou amis, soit à l'initiative du prestataire, à l'occasion d'une visite ou d'une période de disponibilité. [...] Contrairement aux prestations en travail, l'entraide implique une réciprocité immédiate » (pp.22-23).

Les avantages de l'entraide agricole dans la région du Vakinaratra étaient multiples il y a encore quelques décennies, car les parcelles étaient plus grandes qu'aujourd'hui.

*« Avant, à l'époque de nos grands-parents, l'entraide était la plus pratiquée, mais maintenant, cela a changé parce que les terres sont de plus en plus petites et par exemple c'est plus avantageux pour moi de faire appel à des salariés agricoles. Je pense que ce n'est pas la peine de faire appel à l'entraide si on ne possède pas une grande surface de terre ».*

Le recours à l'entraide permettait donc de réaliser en une seule journée le travail d'une grande parcelle. De plus, ce système traditionnel de travail agricole était une manifestation forte du lien social, le *fihavanana*, dans les zones rurales (Rakoto 1995). Ces journées de travaux collectifs donnaient lieu à de véritables repas de fête, où il était de coutume d'offrir un repas copieux et onéreux avec du riz en grande quantité, de la viande de porc, la plus chère et la plus appréciée dans cette région, des légumes, du café, etc. Il aurait été déshonorant pour un paysan de faire appel à des voisins ou amis sans leur fournir ce repas, tout comme il était déshonorant il y a encore quelques années de refuser l'aide demandée, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.



## LES NOUVELLES FORMES DE L'ENTRAIDE AGRICOLE

Dans les villages de la zone d'enquête, le système traditionnel d'entraide précédemment décrit subit de fortes mutations depuis une vingtaine d'années, bien que ce processus soit apparu dès le milieu du 20<sup>e</sup> siècle (Raison, 1984). Les règles de réciprocité ne sont plus aussi prégnantes, les repas ne sont plus aussi festifs et les paysans ne font plus appel aux mêmes personnes. Désormais, le *valin-tanana* est pratiqué la plupart du temps par les ménages les plus pauvres ou uniquement à des périodes très précises du calendrier culturel.

Pour l'ensemble de la population de la région, pour ceux qui en ont la possibilité, il reste important de continuer à faire appel au *valin-tanana* dans le but premier de perpétuer la tradition dans le cadre du *fihavanana*. La période des récoltes de riz est alors particulièrement propice. Il s'agit du moment où les travaux agricoles doivent être faits dans des laps de temps très courts pour éviter que le riz ne pourrisse sur pied. En outre, c'est surtout une période de l'année où les ménages ont les revenus nécessaires pour nourrir comme il se doit tous les voisins ou amis venus prêter main-forte. Cela n'est plus le cas le restant de l'année, et en particulier en période de soudure.

Le restant de l'année, pendant les autres périodes de grands travaux agricoles tels que les labours, le repiquage et autres, ce type d'organisation du travail est mis en œuvre par les paysans les plus démunis. Il s'agit de groupes de travail constitués de trois ou quatre salariés agricoles qui ont l'habitude de travailler en équipe chez un patron, qui se rassemblent afin de terminer leurs propres travaux rapidement, chez les uns puis chez les autres. Il s'agit alors certes d'entraide agricole, mais l'obligation d'offrir le repas onéreux n'est plus de rigueur, chacun connaissant les difficultés économiques de ses collègues.

Dans d'autres cas, il est possible de faire appel à l'aide des membres de la famille. Par exemple, les personnes âgées qui n'ont plus la force de labourer ou de repiquer le riz sollicitent leurs enfants pour les aider. Elles ne sont pas dans l'obligation de fournir le repas traditionnel ni la compensation de travail comme il est de coutume. Dans ces deux cas, nous retrouvons des caractéristiques du *valin-tanana*, mais sans les obligations qui lui incombaient il y a encore quelques décennies. Il s'agit alors davantage d'un don que réellement d'un échange au sens du *valin-tanana* : « Celui qui a besoin doit

recevoir, qu'il soit capable ou non de rendre, et que sa situation soit temporaire ou permanente : telle est la principale règle qui explique la circulation de l'aide dans les réseaux, et qui efface quasiment la règle d'équivalence, et même celle de la réciprocité. Les réseaux ont horreur du vide. S'il y a un manque, le réseau a tendance à le combler, sans trop se soucier de savoir s'il y a réciprocité et encore moins équivalence, ce qui n'est pas sans avoir de conséquences à long terme sur la circulation dans le réseau, lorsque ses membres se sentent dans l'incapacité de vraiment combler ce vide. Mais le plus souvent, ce mode de circulation est bien vécu. [...] Il y a une sorte d'équilibre, mais non réciproque au sens où il ne se joue pas directement dans le rapport du donateur et du donataire. Les deux règles de la capacité et du besoin sont complémentaires, l'une s'adressant au donneur (la capacité) et l'autre au receveur (le besoin). Elles tendent à s'appliquer à tous les types de dons, mais elles s'appliquent avec plus de force dans le don sous forme d'aide et de service » (Godbout, 2000, pp.37-38).

L'entraide prend aussi d'autres formes désormais. Alors qu'il s'agissait par le passé uniquement de travaux collectifs des champs, le terme « *valin-tanana* » est maintenant aussi utilisé pour d'autres types d'activités. L'aide accordée à une personne pour la construction d'une maison peut être considérée comme une de ces formes. C'est aussi le cas si un paysan prête sa charrette à des voisins ou amis pour le transport d'engrais ou de récoltes, ou s'il prête ses bœufs pour piétiner les champs fraîchement retournés et inondés afin de casser les mottes de terre. Ce sont donc aujourd'hui des formes d'aide toujours considérées par certains comme du *valin-tanana*, alors qu'il ne s'agit pour d'autres que d'échanges de services.

Depuis les mauvaises récoltes de 1985-1986 et plus récemment encore depuis la crise politique nationale de 2002, le *valin-tanana* a ainsi connu quelques changements. Il est de moins en moins pratiqué dans son acception première, à savoir « l'entraide agricole », mais a été en grande partie remplacé par le salariat agricole. Ces éléments exogènes ont joué négativement sur le niveau de vie des paysans et par conséquent, sur leur mode d'organisation du travail au sein de la famille et de la communauté. Nous allons maintenant analyser les différentes raisons pour lesquelles les paysans ont de moins en moins recours à l'entraide et ce qui les conduit progressivement à vendre leur force de travail contre un salaire dans un cas et à employer des journaliers dans l'autre.

## ABANDON PROGRESSIF DU *VALIN-TANANA* AU PROFIT DU SALARIAT AGRICOLE

Les paysans abandonnent progressivement l'entraide pour offrir leurs services contre un salaire en raison « *des difficultés de la vie* » c'est-à-dire de l'augmentation des besoins monétaires due à l'augmentation des prix des produits de première nécessité. Le salariat agricole n'est pas un phénomène récent dans la région, cependant le fait qu'on y ait recours fréquemment, voire exclusivement, dans les exploitations agricoles les plus riches est nouveau.

Nous avons pu identifier différentes raisons pour lesquelles les paysans préféreraient désormais ne plus faire appel au *valin-tanana* et pourquoi les plus pauvres ou au contraire les paysans plus aisés sont amenés à refuser la demande d'entraide.

### Le coût du repas

Lorsqu'un exploitant fait appel à des voisins, des amis ou à la famille dans le cadre de l'entraide, il est de coutume de préparer un repas de fête pour les travailleurs, afin d'entretenir les bonnes relations et d'honorer les personnes venues prêter main-forte. Mais depuis 2002, le prix des produits de première nécessité a beaucoup augmenté. D'après les chiffres de l'Institut National de la Statistique, le coût de la vie a connu une hausse de près de 25 % à Madagascar, sur l'année 2004 par exemple, alors que les salaires, en particulier en zone rurale, n'ont enregistré aucune amélioration, voire, en période de soudure dans les Hautes Terres, ont même été revus à la baisse. Le revenu journalier des salariés agricoles des *fokontany* proches de Tsimabeharona est passé de 5 000 Fmg à 4 500 Fmg voire 4 000 Fmg<sup>3</sup> en période de soudure (au mois de février 2005<sup>4</sup>), lorsque le nombre de demandeurs d'emploi était au plus haut. Aussi, les paysans connaissent de plus en plus de difficultés pour se procurer les denrées nécessaires à la préparation du repas traditionnel, tant les prix du riz et de la viande ont augmenté. L'emploi de main-d'œuvre salariée revient alors moins cher que le système traditionnel d'entraide.

---

<sup>3</sup> A cette époque 1€ = 12 500 Fmg.

<sup>4</sup> Cette période est difficile pour les ménages car elle correspond au moment où les réserves de riz sont épuisées et où la nouvelle récolte n'a pas encore eu lieu.

*« A mon avis, le type de main-d'œuvre qui coûte le plus cher est le valin-tanana. Par le passé, les personnes qui faisaient appel à l'entraide fournissaient un demi-kilo de viande par personne, mais cela n'est plus possible maintenant car la vie est devenue trop difficile. Aujourd'hui, lorsqu'on emploie des salariés agricoles, il suffit de leur donner du vary sosod<sup>5</sup> et du café le matin et du maïs ou du riz avec des légumes le midi ».*

Le paysan interviewé ajoute à ce sujet que l'entraide agricole est maintenant réservée aux personnes qui ont les moyens de payer le repas commun et de respecter les coutumes :

*« Les gens préfèrent embaucher des salariés agricoles qui reviennent beaucoup moins cher car ça ne coûte que 3 500 à 5 000 Fmg la journée. Tout compte fait, l'aide agricole reste maintenant un privilège pour ceux qui ont les moyens de la pratiquer<sup>6</sup> ».*

Lors de deux enquêtes réalisées en 1966 et en 1992 dans la même zone rurale (située aussi dans le Vakinankaratra à une trentaine de kilomètres du chef-lieu de la commune d'Ampitatafika), les questions de l'organisation du travail, de l'entraide agricole et du salariat ont été abordées. On relève en 1992 que « l'entraide (*valin-tanana*) ne remplit plus son rôle. L'une des raisons en est le coût de la nourriture que le demandeur ('celui qui appelle') doit assurer aux travailleurs » (Blanc-Pamard et Rakoto, 2000, p.136). Les observations de Bonnemaïson datant de 1966 sont ainsi confirmées : « Celle-ci [la journée de travail] est d'ailleurs bien coûteuse car il va de l'honneur du notable de bien nourrir ses salariés. Il lui faudra donc fournir du riz et éventuellement de la viande de porc » (Bonnemaïson, 1976, p.56). Ces auteurs ont donc mis en avant des éléments d'explications que nous avons constatés pour notre part dans les *fokontany* de la zone d'enquête en 2004-2005.

### **Le manque à gagner**

La nécessité de plus en plus grande de gagner un salaire est une des autres raisons qui ont poussé les ménages à vendre leur force de

---

<sup>5</sup> Sorte de bouillie de riz cuit avec plus d'eau que la normale.

<sup>6</sup> Entretien réalisé par F. Gannon et F. Sandron.

travail et à abandonner progressivement la forme traditionnelle d'organisation du travail.

En raison de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, du riz, de la viande, et aussi des bougies, du pétrole, du savon, de l'ensemble des PPN, les paysans sont dans l'obligation de trouver des sources de revenus monétaires de plus en plus importantes. Selon Charmes (1973), une des solutions parmi les plus anciennes dans les zones rurales des Hautes Terres pour se procurer de l'argent, consiste à commercialiser une partie de la récolte. Les ménages de la zone ont rarement recours à cette solution car ils disposent pour la plupart de petites surfaces cultivables, où les rendements sont faibles et la production essentiellement destinée à l'autoconsommation. Seuls 14 % d'entre eux commercialisent une partie de leur récolte (Enquête Référence 4D). La seconde solution est la vente de leur force de travail contre rémunération. La rétribution dans le cadre du *valin-tanana* qui consiste à offrir un repas copieux ne permet pas au paysan de se procurer un revenu qui lui est de plus en plus nécessaire pour les besoins de sa famille. Par conséquent, si le travailleur mange correctement pendant les journées d'entraide, sa famille ne profite pas de ce repas et ne bénéficie pas des fruits de son travail : dans ce cas, « *c'est la famille qui subit le manque à gagner* » dit un habitant d'Ampitatafika. Les paysans ne peuvent donc plus se permettre de travailler sans contrepartie financière.

Ainsi, les individus ont de moins en moins intérêt à solliciter leurs voisins pour venir travailler sur leurs terres. De même, les paysans les plus pauvres, s'ils n'ont pas eux-mêmes besoin de main-d'œuvre extérieure, en refusant de répondre au *valin-tanana*, minimisent les pertes de temps et de revenus. En effet, les journées consacrées à l'entraide les empêchent de travailler sur leurs propres terres ou d'avoir des activités rémunératrices. De plus, les paysans n'ont pas toujours besoin de faire appel à l'entraide. Lorsqu'ils possèdent de petites superficies cultivables, ils parviennent à réaliser leurs travaux agricoles seuls. Lorsqu'ils n'ont pas les moyens de payer le repas que la tradition exige, ils refusent alors les sollicitations de leurs voisins ou amis lorsque ces derniers ont besoin de main-d'œuvre. Dans le cas où ils accepteraient, ils perdraient une journée de travail. Cette journée non compensée représenterait là aussi un manque à gagner pour leur famille.

## L'obligation de rendre le travail

Les paysans les moins démunis, qui disposent d'une grande surface de terre exploitable et/ou de revenus extra-agricoles, ont aussi un avantage à employer une main-d'œuvre salariée et non plus faire appel au mode d'organisation traditionnel de l'entraide. « Les paysans aisés préfèrent salarier les travaux plutôt que de prendre l'*angady*<sup>7</sup> » (Blanc-Pamard et Rakoto, 2000, p.136).

Les paysans les plus aisés, même s'ils ont la possibilité financière de payer le repas aux travailleurs, souhaitent donc participer le moins possible aux travaux des champs en raison de la difficulté et de la pénibilité du travail. Ils préfèrent avoir recours à des échanges de travail « marchands », c'est-à-dire confier le travail à une main-d'œuvre rémunérée. Ils ne seront pas redevables une fois le salaire versé en fin de journée. Ainsi, une fois la prestation effectuée, les partenaires se libèrent de toute obligation. De plus, d'autres activités plus lucratives les occupent, telles que des activités artisanales, la menuiserie par exemple, ou commerciales.

Ainsi, à l'exception des paysans les plus pauvres qui pratiquent toujours le *valin-tanana* entre eux sans fournir le repas, le salariat agricole est une alternative dans le mode d'organisation du travail qui semble convenir à des paysans de plus en plus nombreux, qu'ils demandent de la main-d'œuvre ou qu'ils offrent leur force de travail :

- les demandeurs de main-d'œuvre qui se voient libérés de l'obligation de rendre le travail en payant simplement leurs employés et pour qui les dépenses sont moins élevées lorsqu'ils emploient des journaliers que lorsqu'ils font appel au *valin-tanana* ;
- les demandeurs d'emploi pour qui le gain d'un salaire journalier est nécessaire pour les besoins fondamentaux de leur famille. En outre, beaucoup n'ont pas besoin de faire appel au *valin-tanana*, la superficie de leurs terres ne le nécessite pas, et dans le cas contraire, ils n'ont pas toujours les moyens d'offrir un grand repas.

---

<sup>7</sup> Outil agricole proche de la bêche.

## LE SALARIAT AGRICOLE, REFLET D'UNE ACTIVITE DE PAUVRETE

L'entraide agricole est donc de moins en moins pratiquée depuis une vingtaine d'années et progressivement remplacée par l'emploi de main-d'œuvre salariée. Les paysans les plus pauvres, ceux qui ne disposent d'aucune épargne et/ou qui n'ont pas de terres en quantité suffisante vendent leur force de travail afin de subvenir aux besoins de leur famille. De plus, les périodes de crise telles que les périodes de soudure ou les conséquences de perturbations climatiques importantes sont aussi des éléments exogènes favorisant la montée du salariat agricole dans la zone d'enquête au détriment de l'entraide agricole traditionnelle.

### L'ampleur du phénomène au niveau national et local

Au niveau national en 2001, « le salariat agricole n'est pas très répandu à Madagascar. Une estimation effectuée sur les focus groups locaux chiffre à 17 le pourcentage de la population qui dépend principalement du salariat agricole pour son revenu » (Minten et Randrianarison, 2003, p.2). En moyenne, seule 16 % de la population de la région administrative d'Antananarivo dépend principalement du salariat agricole pour ses revenus<sup>8</sup>.

Dans les neuf *fokontany* enquêtés de la commune rurale d'Ampitatafika, près d'un quart de la population de plus de treize ans a pratiqué au moins une journée de salariat agricole entre septembre 2002 et septembre 2003 (Enquête Référence 4D). Les moyens de gagner de l'argent sont rares dans la commune et le salariat agricole constitue la principale source d'emploi rémunéré dans les campagnes malgaches des Hautes Terres. Les individus qui n'ont pas suffisamment de terres et de revenus pour nourrir leur famille ou, dans des cas plus rares qui souhaitent constituer une épargne, vendent leur force de travail contre un salaire. De manière générale « le travail agricole salarié affiche un lien étroit avec la pauvreté : ainsi plus un ménage est pauvre, plus importante est la part du salaire agricole dans son revenu » (Minten et Randrianarison, 2003, p.2). Cette activité salariée constitue la première source de revenu pour 23,5 % des ménages enquêtés par le programme 4D, les paysans pratiquant cette

---

<sup>8</sup> <http://www.ilo.cornell.edu/indexfr.html>

activité économique sont alors stigmatisés, considérés comme « pauvres » par l'ensemble de la population, que ce soit eux qui la pratiquent ou un autre membre de leur famille. Dans cette région, vendre sa force de travail est synonyme de manque de terre, de récoltes insuffisantes, de difficultés économiques importantes.

Le salariat agricole n'est pas l'apanage des hommes. Parmi l'ensemble des journaliers, plus de la moitié sont des femmes (48,4 % d'hommes et 51,6 % de femmes, Enquête Référence 4D). De manière générale, le travail salarié pour les femmes constitue un élément d'autonomie vis-à-vis de leur conjoint et crée une amélioration de statut, tant privé que public. Mais dans le cas présent, le salariat agricole ne représente pas en lui-même un changement ni une amélioration de la position sociale des femmes et ne modifie pas réellement les relations qu'elles entretiennent, en tant que fille, épouse et mère, avec leur famille. Le salaire en lui-même ne leur permet pas d'acquérir plus d'autonomie, quel que soit le domaine, privé ou public. L'entrée de la femme sur le marché du travail est inscrit au sein d'une stratégie familiale, et représente une manière pour elle d'assumer sa part habituelle des responsabilités familiales.

### **Situation de crise et salariat agricole**

La recrudescence du salariat agricole en période de crise économique, comme les périodes de soudure par exemple, souligne la corrélation forte entre salariat agricole et pauvreté.

Madagascar a connu une période de soudure particulièrement difficile entre 2004 et 2005. Au cours de cette période, les habitants de la Grande Ile ont été confrontés à une très forte augmentation du prix du riz. Cette augmentation a eu pour conséquence un accroissement du coût de la vie et en particulier des prix des produits de première nécessité. Suite au passage de deux cyclones en janvier et mars 2004, les paysans ont estimé qu'en moyenne la perte de la production s'élevait à 25 %. Le prix du riz a par conséquent beaucoup augmenté dans la zone d'étude mais aussi sur toute l'île, doublant entre le mois de juillet 2004 et la fin de cette même année, passant de 3 000 Fmg à 6 000 Fmg le kilo<sup>9</sup>. Le salariat agricole a été une des solutions que les

---

<sup>9</sup> A cette période, 1€ = 12 500 Fmg.



paysans ont trouvées pour tenter de remédier à l'augmentation des prix<sup>10</sup>.

Chaque année, les mois de novembre et décembre sont des périodes de grands travaux agricoles. C'est la saison du repiquage du riz en plaine, activité qui demande une main-d'œuvre féminine importante, et du labour des parcelles en *tanety* pour la culture du maïs, de la patate douce et du manioc, activité qui emploie une force de travail masculine. Fin 2004, dans ce contexte économique de crise, l'offre d'emploi journalier a été plus importante que les autres années. En effet, des paysans disposaient de quelques économies et/ou ont développé d'autres stratégies pour se procurer des revenus monétaires. Aussi, ils ont pu anticiper la période de soudure qui s'annonçait plus difficile que les années précédentes et ont mis en culture des parcelles en *tanety* qui étaient laissées en friche depuis longtemps. Cela a créé une demande de main-d'œuvre supplémentaire et permis aux plus pauvres, pour qui la soudure était très sévère, de trouver des revenus indispensables. Ainsi, des femmes qui auparavant cultivaient les terres familiales ou restaient avec leurs jeunes enfants ont intégré le marché du travail salarié.

Les horaires de travail journalier sont en général les mêmes chez tous les employeurs. Les travailleurs commencent le matin vers 7 heures et terminent vers 15 heures, heure à laquelle ils rentrent chez eux. Néanmoins, *« il y a des salariés qui arrivent à faire deux services dans une journée pour gagner plus d'argent. C'est le cas surtout de ceux qui ont déjà un patron habituel et qui cherchent un autre employeur. C'était déjà le cas les années passées, avant l'augmentation des prix fin 2004, mais cette pratique est de plus en plus courante depuis cette année »*.

Ainsi, selon l'un des représentants des autorités locales, en cas de *« manque »*, les salariés agricoles repartent à 15 heures en quête d'un nouvel employeur, pour effectuer un *« deuxième service »* et doubler leur salaire de la journée.

Mais fin décembre 2004, l'offre d'emploi s'est réduite. Les employeurs occasionnels qui avaient embauché des salariés agricoles pour cultiver leurs parcelles en *tanety* en prévision de la soudure, ont

---

<sup>10</sup> Ces résultats proviennent de l'enquête CVMPS menée dans la zone d'enquête du programme 4D en décembre 2004 (Binet et al. 2005).

été victimes eux aussi de l'augmentation du coût de la vie. Ils n'ont pas eu les moyens de continuer à payer leurs employés. Quant aux employeurs qui avaient l'habitude d'embaucher de nombreux salariés pour exploiter leurs parcelles, ils ont eux aussi souffert de cette crise et ont limité le nombre de leurs journaliers laissant une main-d'œuvre bien supérieure à l'offre d'emploi. Un grand nombre de paysans se sont donc retrouvés, fin décembre 2004, sans travail, et par conséquent sans source de revenu.

C'est dans ce cas précis que le salariat agricole peut être considéré comme un des éléments déterminants du cercle vicieux dans lequel les paysans les plus pauvres peuvent s'enfermer. Les personnes qui ont recours au salariat agricole sont celles qui ne disposent pas de suffisamment de terres et/ou de moyens pour les exploiter. Elles vendent donc leur force de travail à leurs voisins ou à des paysans plus riches afin de se procurer des revenus. Cela leur laisse donc moins de temps pour se consacrer à leurs propres cultures, pour les entretenir ou les diversifier. De plus, compte tenu du manque de main-d'œuvre familiale et de l'abandon progressif de l'entraide agricole qui permettait auparavant de réaliser des travaux longs et difficiles rapidement, la mise en valeur de leurs propres parcelles est rendue difficile (schéma 1 en annexe).

En outre, leurs revenus journaliers suffisent à peine pour acheter la nourriture quotidienne et ils n'ont pas les moyens d'acheter les semences et les engrais nécessaires. Les salariés agricoles sont donc dépendants des fluctuations du marché de l'emploi et dans un contexte de crise réduisant l'offre de travail, ils doivent chercher d'autres issues. Ils ont conscience qu'il serait préférable pour eux de privilégier la mise en valeur de leurs propres parcelles et de ne consacrer que deux jours dans la semaine au salariat agricole. Cela leur permettrait, d'une part, d'avoir des récoltes plus importantes et, d'autre part, d'avoir des revenus financiers dont ils ont besoin pour l'achat des PPN, engrais ou autres. Cette solution devrait aussi leur permettre de ne pas être dépendants du marché de l'emploi. Cependant, cela n'est possible que s'ils disposent de surfaces cultivables suffisantes et si leurs cultures n'ont pas trop souffert des intempéries ou sont irriguées correctement, ce qui n'est pas toujours le cas. Rappelons que la moitié des familles possèdent moins de 0,25 hectare et que plus de la moitié des chefs de ménage se plaignent de problèmes d'irrigation (Enquête Référence 4D).

Il arrive aussi que des paysans pratiquent le salariat agricole dans le but de diversifier leurs activités économiques et leurs sources de revenus. Lorsqu'ils disposent de surfaces de terres importantes, ils n'ont pas toujours les moyens financiers de les mettre en valeur. Ils travaillent donc quelques journées dans la semaine afin de pouvoir acheter semences et engrais nécessaires pour un meilleur rendement de leurs parcelles. D'autres vendent leur force de travail juste après la récolte. Ils profitent de la période pendant laquelle ils disposent de suffisamment de riz pour nourrir leur famille pour trouver un emploi journalier qui leur permettra de faire quelques économies afin de pouvoir payer à leur tour des salariés agricoles s'ils en ont besoin à d'autres périodes, des semences, des engrais ou investir par la suite dans des biens durables tels que des outils agricoles ou dans la réfection de la maison.

### CONCLUSION

D'après le constat de Bonnemaïson en 1976 (p.56) : « L'entraide perd ainsi progressivement son caractère communautaire. Elle 's'atomise', lorsqu'elle consent à s'exercer au niveau de 2 ou 3 cultivateurs, souvent voisins, et seulement pour la durée des labours. Ailleurs, chez les jeunes ou les plus pauvres, elle tend à devenir une équipe de salariés qu'on achète de l'extérieur. [...] Le salariat, et d'une façon plus générale le rôle prédominant joué par l'argent, règle de plus en plus les relations de travail au sein de la société villageoise ».

L'abandon progressif d'une forme d'entraide communautaire, l'entraide agricole, au profit d'une forme plus anonyme d'organisation du travail, le salariat agricole, n'est pas pour autant synonyme de diminution des liens sociaux et des solidarités. Néanmoins, il témoigne d'une évolution. Même s'il n'existe pas à Ampitatafika de réelles organisations d'entraide et de solidarité aussi formalisées que les tontines en Afrique de l'Ouest par exemple, le lien social est fort mais organisé différemment. C'est ainsi que, dans la commune rurale d'Ampitatafika, les plus gros employeurs de main-d'œuvre agricole tentent de répondre à la demande de travail des journaliers lorsque ces derniers ont un besoin urgent d'argent. Il s'agit alors d'une solidarité verticale, les plus « aisés » venant en aide aux plus démunis. On peut aussi constater d'autres formes d'entraide, horizontales, c'est-à-dire

entre des personnes de même niveau social ou d'une même famille qui rencontrent et partagent les mêmes difficultés économiques, et qui pratiquent encore l'entraide agricole en allégeant le système des obligations passées.

Lorsque l'on parle de solidarité horizontale ou verticale, il n'est donc pas ici question d'une solidarité entre des générations différentes, mais davantage de solidarité inter-classes (verticale) et intra-classes (horizontale). Cela reviendrait au passage des solidarités mécaniques aux solidarités organiques observé par Durkheim (2004) dans sa célèbre étude sur la division du travail social réalisée en 1893. La première forme de solidarité caractérise les sociétés dites de type « archaïque » selon l'expression de Durkheim, où il existe une grande cohésion entre les individus, où ils sont semblables les uns aux autres, ont tous les mêmes potentialités et les mêmes difficultés économiques, où ils partagent les mêmes sentiments et obéissent aux mêmes croyances, aux mêmes valeurs. C'est dans ce cas la similitude qui crée la solidarité : tous les paysans, il y a encore deux générations, possédaient des surfaces de terre cultivable suffisantes pour nourrir leur famille. Leurs niveaux de vie, de revenus et de besoins étaient similaires. Les solidarités dites « organiques », caractéristiques des sociétés occidentales contemporaines, résultent au contraire de la différenciation des individus et de leurs potentialités économiques plus ou moins importantes. Dans ce cas, les individus sont liés les uns aux autres parce qu'ils exercent des rôles et des fonctions complémentaires à l'intérieur du système social.

**BIBLIOGRAPHIE**

ANDRIANZAFY-ANDRIAMANINDRISOA E., 2004, *Economie populaire, territoires et développement à Madagascar : les dimensions historiques, économiques et socioculturelles du fokonolona. Études de cas : la commune rurale de Masindray et la commune urbaine d'Anosibe*, Thèse de doctorat en sciences sociales, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 307 p.

BINET C., BRIET P., GASTINEAU B., GASTINEAU P., OMRANE M., 2005, « Conditions de vie des ménages dans la commune rurale d'Ampitatafika en période de soudure. Conséquences de la hausse du prix du riz sur les pratiques agricoles et la formation du revenu (décembre 2004-février 2005) », *Travaux et Documents*, n°1, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Antananarivo, 18 p.

BLANC-PAMARD C, RAKOTO RAMIARANTSOA H., 2000, *Le terroir et son double. Tsarahonenana 1966-1992*, Coll. A travers champs, Editions de l'IRD, Paris, 254 p.

BONNEMAISON J., 1976, « Tsarahonenana. Des riziculteurs de montagne dans l'Ankaratra » in *Atlas des structures agraires à Madagascar*, Collection publiée avec le concours de l'ORSTOM et de l'EPHE, Mouton, Paris-La Haye, 97 p.

CHARMES J, 1973, « La monographie villageoise comme démarche totalisante : application à la paysannerie des Hauts Plateaux malgaches », *Revue Tiers-Monde*, vol.14, n°55, pp.639-652.

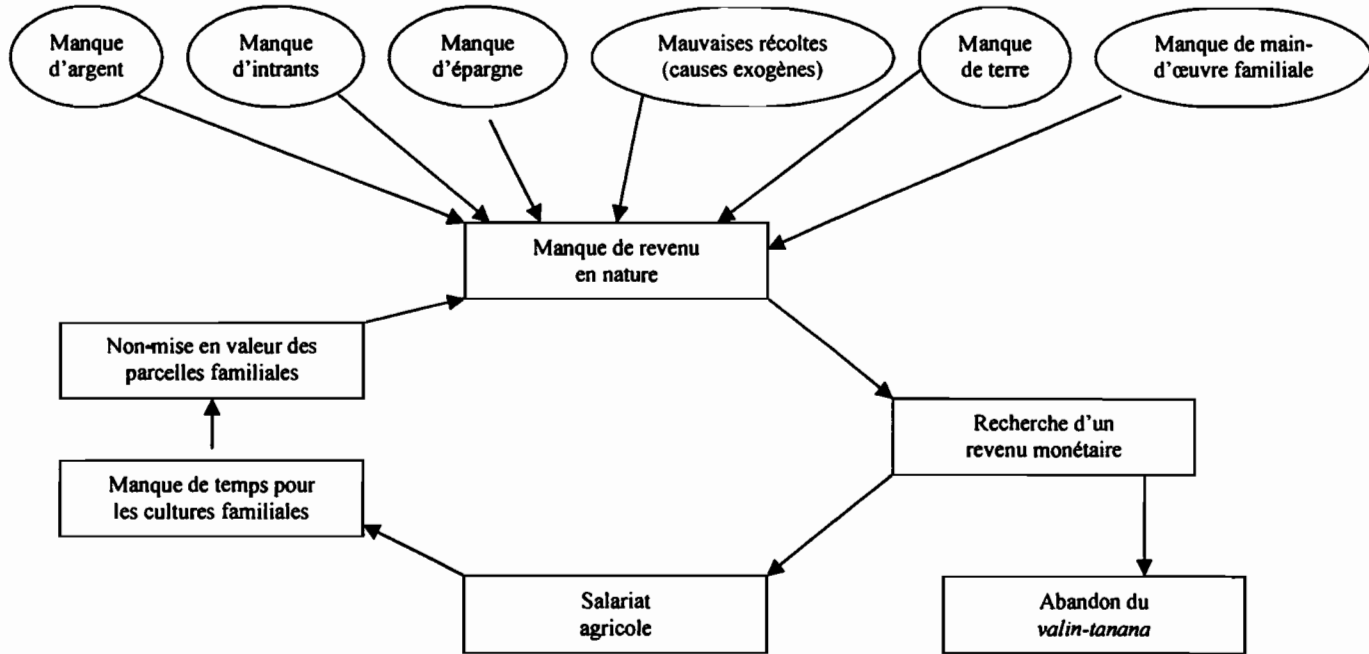
CHAUVEAU J-P., RICHARD J., 1983, *Bodiba en Côte d'Ivoire : du territoire à l'Etat : petite production paysanne et salariat agricole dans un village gban*, Editions de l'ORSTOM, Paris, 119 p.

CNRE, Macro, 1992, *Enquête Nationale Démographique et Sanitaire, Rapport de Synthèse*, Centre national de recherche sur l'environnement et Macro International Inc., Madagascar.

- DURKHEIM E., 2004, *La division du travail social*, PUF (6<sup>ème</sup> éd.), 1<sup>ère</sup> éd. 1898, Paris, 460 p.
- FINCH J., MASON J., 1993, *Negotiating family responsibilities*, Routledge, Londres, 228 p.
- GODBOUT J., 2000, *Le don, la dette et l'identité : homo donator vs æconomicus*, La Découverte, Paris, 190 p.
- MAUSS M., 1950, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », *L'année sociologique*, Seconde série, t.1, (1923-1924), Réédition in Mauss, *Sociologie et Anthropologie*, PUF, Paris, 173 p.
- MENDRAS H., 1995, *La société paysanne*, Gallimard, Collection Folio Histoire, 1<sup>ère</sup> éd. 1976, Paris, 368 p.
- MINTEN B., RANDRIANARISON L., 2003, « La main-d'œuvre agricole à Madagascar », Conférence *Agriculture et Pauvreté*, FOFIFA, Cornell University, Programme ILO, 20 mars, Antananarivo, 6 p.
- RAISON J.-P., 1984, *Les Hautes Terres de Madagascar*, ORSTOM, Karthala, Paris, Tome 1 : 510 p. Tome 2 : 605 p.
- RAKOTO RAMIARANTSOA H., 1995, *Chair de la terre, oeil de l'eau... Paysannerie et recomposition des campagnes en Imerina (Madagascar)*, coll. A travers champs, Editions de l'ORSTOM, Paris, 370 p.
- TILLY L.A., SCOTT J.W., 2002, *Les femmes, le travail et la famille*, Paillot et Rivage, 1<sup>ère</sup> éd. 1978, Paris, 390 p.
- WEBER E., 1983, *La fin des terroirs, la modernisation de la France rurale 1870-1914*, Fayard, Paris, 839 p.

## Annexe

### Schéma 1 - Processus d'appauvrissement des paysans les plus démunis







## CHAPITRE 5

### LE ROLE DES RESEAUX SOCIAUX

L'Enquête Référence et les entretiens menés dans la commune rurale d'Ampitatafika dans le cadre du programme 4D révèlent que les individus sont très soudés et solidaires au sein de la famille. Cette dernière est concernée par la quasi-totalité des relations sociales et économiques interindividuelles, qui peuvent donc être qualifiées de « liens forts » au sens de Granovetter (1973). La localisation explique en partie cette prépondérance puisque la plupart des résidents d'Ampitatafika se caractérisent par un niveau d'« enracinement » local très fort doublé d'une proximité géographique des membres d'une même famille. Proximité géographique et proximité sociale s'impliquent donc mutuellement, au contraire de ce qui est observé dans une économie développée (Rallet et Torre, 2004). Chacun fait partie d'un réseau social très connexe, du fait de la redondance des liens intrafamiliaux. La tradition impliquant le respect des hiérarchies familiales, ces réseaux sont eux-mêmes hiérarchisés, réglés par la norme et la coutume, laissant apparemment peu de place aux liens interpersonnels extrafamiliaux.

Une première question se pose alors : si les liens sociaux sont essentiellement familiaux, existe-t-il une solidarité en dehors de l'institution de la famille ? Et son corollaire : quelle est la part et le rôle des liens non familiaux dans le fonctionnement socioéconomique de cette communauté rurale ?

La littérature sociologique sur les réseaux sociaux met l'accent sur le rôle crucial joué par les liens que Granovetter qualifie de « faibles », qui permettent aux individus de bénéficier d'externalités informationnelles « loin » de leur sphère habituelle. Si, à Ampitatafika, à l'instar des milieux ruraux des pays du Sud en général, la proximité géographique et les coutumes réduisent la possibilité de liens faibles entre individus « distants », on peut

s'attendre à ce que les comportements individuels soient expliqués par les habitudes familiales et qu'ils se caractérisent par une inertie importante. Or, il est un aspect du développement concerné au premier plan par le poids de la coutume et des traditions : l'innovation. Celle-ci implique, même à une échelle modeste, à la fois une prise de risque inhérente et une modification temporaire ou définitive des rapports interindividuels provoquée par les investissements, notamment en temps, induits par l'adoption de nouvelles techniques.

D'où les deux autres questions qui doivent être posées : la solidarité familiale représente-t-elle, face au besoin d'innovation, un atout ou une faiblesse ? Quels rôles les liens non familiaux jouent-ils dans la diffusion de connaissances, notamment en matière d'innovation agricole ?

Pour répondre à ces questions, la première section décrira quelques concepts théoriques attachés aux réseaux sociaux. Une deuxième section s'attachera à préciser la notion de proximité interindividuelle telle qu'elle est révélée par l'Enquête Référence du programme 4D, en détaillant les concepts de famille, voisin et ami. La troisième section est consacrée au rôle des cérémonies dans le renforcement des liens, tandis que la quatrième s'intéressera aux mécanismes d'entraide et à la réciprocité qu'ils mettent en jeu. La dernière section, enfin, tentera de définir la relation entre la nature des liens communautaires et la gestion du risque dans le cas de l'adoption d'une innovation.

### **BREF RAPPEL DES CONCEPTS THEORIQUES DES RESEAUX SOCIAUX**

Les données de l'Enquête Référence menée à Ampitatafika en 2003 mettent en évidence certaines caractéristiques des relations sociales et familiales entretenues par les ménages de cette communauté rurale. Si elle ne permet pas de retracer les réseaux sociaux égocentrés des individus, l'observation des données dans une optique « réseaux » livre néanmoins des enseignements sur la typologie des liens sociaux, notamment sur les rôles différents conférés aux membres plus ou moins proches de la famille, aux voisins et amis. On peut ainsi, dans cette communauté, tracer les contours du concept de « proximité » dans son acception double : objective (la proximité géographique) et subjective (la proximité dans

le réseau social). Nous rappellerons tout d'abord les concepts fondamentaux des réseaux sociaux égocentrés, avant de décrire le système d'échanges socioéconomiques de la zone d'étude.

### **La force des liens faibles**

Granovetter (1973) a montré que la performance économique individuelle d'un réseau social égocentré croissait avec la proportion de « liens faibles », assimilés aux « connaissances » ou « relations » de l'individu. C'est le cas notamment pour la recherche d'emploi, puisque plus de 50% des embauches aux Etats-Unis s'effectuent par ce mode (Granovetter, 1995). Granovetter définit la force d'un lien comme la combinaison du temps, de l'intensité, de l'intimité et des services réciproques caractérisant le lien. La probabilité de recouvrement des réseaux sociaux de deux individus s'accroît avec la force de leurs liens. Le temps consacré par un individu à l'entretien d'un lien particulier diminue sa capacité à entretenir d'autres liens. Un arbitrage s'impose alors entre le nombre et la force des liens du réseau égocentré. Dans le cas où l'individu développe de nombreux liens faibles, son réseau n'est pas sensible à la disparition d'un lien donné, dans la mesure où les « ponts » sont nombreux. L'opposé prévaut dans le cas d'une prévalence de liens forts.

Si l'on envisage les réseaux sociaux dans leur rôle de support d'information, il est évident que la variété de cette dernière s'accroît avec le nombre de liens faibles et décroît avec le nombre de liens forts. Autrement dit, la force des liens induit la redondance informationnelle. Cela explique pourquoi l'innovation se diffuse plus rapidement dans les réseaux de liens faibles. Mais si l'on considère les réseaux sociaux comme un mode d'entraide et de protection, fonctionnant sur la confiance mutuelle, les liens forts sont l'expression et la garantie de cette confiance, construite et se renforçant avec le temps (Fafchamps, 2004). D'où le dilemme entre confiance étendue et efficacité économique.

### **Capital social, trous structurels et fermeture relationnelle du réseau**

Burt (2001) rappelle les deux structures de réseau susceptibles d'expliquer la formation du capital social : la « fermeture

relationnelle » et les « trous structuraux ». Selon la première, le capital social est créé par un réseau d'éléments fortement interconnectés. Dans la logique de la seconde, le capital social est le produit d'un réseau dont les membres peuvent négocier (*broker*) leur rôle de « connecteurs » entre segments du graphe qui seraient, sans eux, déconnectés. Schématiquement, Coleman (1988 ; 1990) est l'initiateur de la première approche, tandis que Burt (1992) est celui de la seconde. Selon Burt (2000) qui soutient à l'aide de données empiriques que celle-ci est supérieure à celle-là, les deux points de vue sont néanmoins réconciliables : si la négociation d'intermédiation pour combler les trous structuraux est source de valeur ajoutée, la fermeture du réseau peut être cruciale pour la réalisation de la valeur dissimulée dans les trous structuraux.

L'approche du capital social selon la logique des « trous structuraux » confère donc un rôle clé aux intermédiaires du réseau social, dont la position relative leur confère un avantage concurrentiel. Les trous structuraux peuvent être assimilés à des « tampons », comme des isolateurs dans un circuit électrique. Les individus pouvant faire office de « pont » sur ce vide de structure en retirent donc naturellement un avantage, celui de « *tertius gaudens* » ou médiateur. En reprenant l'analyse de Granovetter sur la redondance informationnelle, on peut donc dire que les trous structuraux isolent des sources d'information complémentaires, non redondantes. Les *brokers* bénéficient ainsi d'une asymétrie d'information en leur faveur ; ils estiment le bénéfice mutuel de la mise en contact d'individus déconnectés. Leur position est renforcée lorsque le coût de création de lien est élevé, il suffit alors que leur « tarif » soit strictement inférieur à ce coût.

Coleman (1988 ; 1990) met en évidence le risque supporté par les *brokers*. Il affirme que les réseaux possédant la caractéristique de fermeture relationnelle<sup>1</sup> sont générateurs de capital social. L'avantage d'un tel réseau social est double. En premier lieu, il facilite l'accès individuel à l'information, donc la diffusion de celle-ci, réduisant son asymétrie entre les membres du réseau. En second lieu, la fermeture relationnelle facilite les sanctions exercées contre les comportements déviants et opportunistes, ce qui renforce la confiance mutuelle. Cette logique du renforcement de la confiance donc des liens basés sur la

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire ceux où tous les individus sont connectés, de telle sorte que personne n'échappe à la surveillance de personne. On appelle ces réseaux des « cliques ».

sanction rejoint celle de Granovetter (1985) qui affirme que la menace de la sanction renforce la confiance entre les individus qui ont des amis communs.

### **Un essai de caractérisation du réseau social à Ampitatafika**

Comment les concepts théoriques exposés précédemment peuvent-ils être exploités dans l'analyse de la communauté rurale d'Ampitatafika ? Peut-on caractériser le ou les réseaux sociaux à partir des résultats de l'enquête ? Livrons-nous ici à cet exercice formel.

*A priori*, cette communauté se caractérise par une forte fermeture relationnelle. Les relations sociales sont fortement connexes et se construisent sur le lien familial, de manière hiérarchisée et patriarcale. La quasi-coïncidence des lieux de résidence et de travail minimise les occasions de rencontre entre individus appartenant à des communautés distinctes. Cette fermeture relationnelle est accrue par la proximité physique des membres d'une même famille, entre lesquels s'organisent les échanges non financiers de services et d'aide. Au niveau de la famille élargie, la connexité du réseau familial est renforcée par le cycle des invitations aux événements familiaux, qui, comme on le verra, prennent place en majorité dans le voisinage immédiat des ménages. On peut ainsi affirmer que la famille se caractérise par une double proximité, sociale et spatiale, impliquant une surveillance mutuelle permanente des membres du réseau familial et une crédibilité des sanctions éventuelles exercées sur les déviants. En reprenant l'analyse de Coleman rappelée plus haut, le capital social se construit donc, à Ampitatafika, sur la fermeture relationnelle. L'obligation de coopération et d'entraide intrafamiliale implique la force des liens interindividuels. Les relations familiales peuvent donc s'assimiler aux liens forts définis par Granovetter, renforcés par les pratiques d'échanges de services et d'invitations aux événements familiaux. En termes d'information, on peut raisonnablement penser que celle-ci est fortement redondante, donc que la « distance cognitive » entre les individus est très faible.

Des entretiens menés auprès des habitants d'Ampitatafika<sup>2</sup> montrent que les relations tissées entre amis s'assimilent aux liens

---

<sup>2</sup> A partir d'une grille élaborée par F. Gannon et F. Sandron, ces entretiens ont été menés par deux techniciennes de recherche du programme 4D, Tahiry

forts au sens de Granovetter (Gannon et Sandron, 2005). Cela amène à s'interroger sur d'éventuels « liens faibles » entre les individus. L'une des conditions nécessaires à la création de liens « faibles » de type dyadique est la forte « distance » entre les individus concernés, soit physique, soit sociale, soit les deux. Or, ici, les deux distances sont faibles, voire inexistantes.

Concernant l'approche des trous structuraux à la Burt, ce qui vient d'être dit tendrait à faire penser qu'ils n'existent qu'entre les cliques familiales. La prégnance de la famille dans les relations sociales conduit, schématiquement, à une logique binaire : soit deux individus appartiennent à la même famille, soit ils appartiennent à deux familles « déconnectées » au sens du réseau. Or, du fait du confinement spatial, il semble peu probable que deux familles puissent être parfaitement déconnectées, donc séparées par un trou structural. La logique des alliances, notamment matrimoniales, couplée à la proximité intra-familiale, abaisse la probabilité globale d'existence de trous structuraux, donc celle d'intermédiaires-*brokers*, du moins tels que les conçoit Burt. Néanmoins, on peut imaginer que ce rôle d'intermédiaire puisse être dévolu aux autorités traditionnelles et/ou administratives de la communauté. Si les familles sont toutes plus ou moins liées entre elles, la diffusion de l'information est certainement moins coûteuse si elle transite par ces intermédiaires, qui constituent un réseau propre, lui-même fortement fermé et très connexe. La question, elle, reste ouverte.

## FAMILLE, VOISINS ET AMIS

Nous avons évoqué à plusieurs reprises la proximité, physique et sociale, entre les individus résidant à Ampitatafika. Il convient maintenant de la qualifier et de la mesurer. Nous envisagerons successivement la proximité au sein de la famille et en dehors de celle-ci, c'est-à-dire entre voisins et amis.

---

Rabeandriamaro et Juliette Rafanjanirina, en septembre 2004 auprès de quarante individus, femmes et hommes de tous âges.

## **La famille**

Le tableau 1 montre que les chefs de famille ont en moyenne 40,6% de leurs frères et soeurs qui vivent dans le même *fokontany* qu'eux et 55,0% dans la commune d'Ampitatafika. Plus du quart des chefs de famille ont tous leurs frères et soeurs à Ampitatafika. Ces chiffres donnent une indication de la proximité spatiale de la fratrie.

**TABEAU 1. LOCALISATION DE LA FRATRIE DU CHEF DE FAMILLE**

	%
Proportion de frères et sœurs du chef de ménage vivant dans le même <i>fokontany</i> que lui	40,6
Proportion de chefs de ménage dont tous les frères et sœurs vivent dans le même <i>fokontany</i> que lui	11,6
Proportion de chefs de ménage dont au moins un frère ou une sœur vit dans le même <i>fokontany</i> que lui	73,7
Proportion de frères et sœurs du chef de ménage vivant dans la commune d'Ampitatafika	55,0
Proportion de chefs de ménage dont tous les frères et sœurs vivent dans la commune d'Ampitatafika	27,0
Proportion de chefs de ménage dont au moins un frère ou une sœur vit dans la commune d'Ampitatafika	82,5

Source : Enquête Référence 4D, 2003

## **Les voisins et amis**

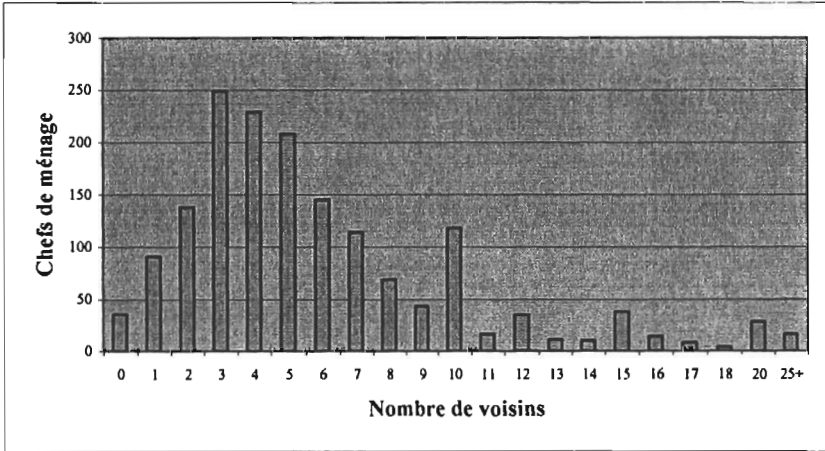
Le nombre médian de voisins est cinq et 86,6% des ménages ont entre un et dix voisins (figure 1). Peu sont complètement isolés et peu ont plus de quinze voisins. Mises à part quelques réponses classiques mentionnant une attirance pour les chiffres ronds (10, 15, 20 voisins), la distribution du nombre de voisins peut être approximée par une loi normale.

*Le voisinage, ça concerne les maisons qui se trouvent autour de la mienne, et aussi toutes les personnes vivant dans la même communauté que moi.*

*Les voisins concernent les parents ou les personnes qui ne font pas partie de la famille mais habitant aux alentours de ma maison et qui représentent les personnes les plus proches en cas de besoin.*

FIGURE 1. REPARTITION DU NOMBRE DE VOISINS POUR L'ENSEMBLE DES CHEFS DE MENAGE

Source : Enquête Référence 4D, 2003



La configuration de l'histogramme du nombre d'amis (figure 2) est différente de celle des voisins. Il apparaît que pour 42% d'entre eux, ce nombre est zéro et le nombre médian est seulement d'un ami. Ce résultat nous semble délicat à interpréter ; l'on ne peut écarter cependant l'hypothèse d'une réponse justifiée, ce qui tendrait à prouver que, dans une communauté régie par les rapports familiaux, le concept d'amitié est marginalisé. Force est donc de constater que l'on a plus de voisins que d'amis.

Lors des entretiens menés sur les réseaux sociaux<sup>3</sup>, nous avons pu affiner la nature des aides apportées et demandées aux voisins. Celles-ci peuvent être de tous ordres mais quantitativement, ce sont les services de dépannage que l'on demande le plus aux voisins, notamment le prêt de riz, de sel, de bougies et plus rarement d'argent.

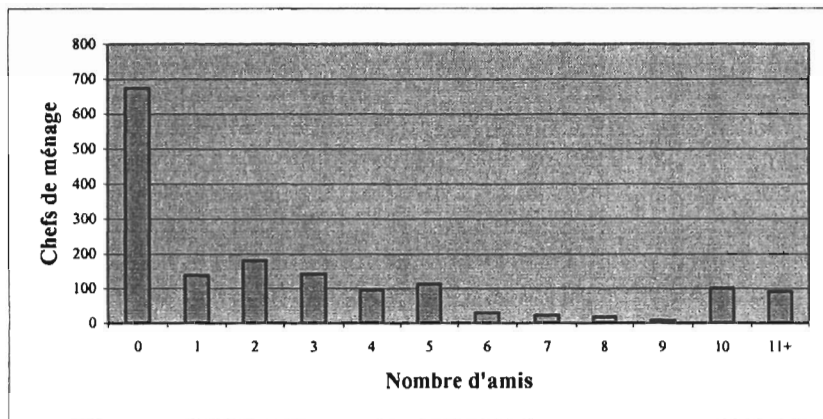
En revanche, quand on pose la question sur ce qu'est un ami, c'est d'abord la notion de confiance qui est mise en avant. L'ami est quelqu'un sur qui l'on peut compter.

<sup>3</sup> Voir note 2.



FIGURE 2. REPARTITION DU NOMBRE D'AMIS POUR L'ENSEMBLE DES CHEFS DE MENAGE

Source : Enquête Référence 4D, 2003



*C'est une personne qui mérite confiance, confidente, qui peut être comme nos propres enfants, ne vous trahisse pas, qui est considérée comme soi-même, comme la clef de ma maison, il a toute ma confiance.*

*Lorsque mes voisins n'ont pas pu satisfaire mes demandes, c'est là que je sollicite un ami.*

Contrairement au voisin que l'on va voir davantage pour des menus services, l'ami est là pour donner des conseils et du soutien affectif. On peut le solliciter pour toute sorte d'aide en général et l'entraide agricole en particulier. Le lien avec un ami peut être plus fort qu'avec des frères et sœurs bien que cette opinion ne soit pas unanimement partagée. L'amitié semble donc révéler des liens interpersonnels bien plus forts que ceux du simple voisinage<sup>4</sup>, ce qui expliquerait aussi le faible nombre relatif d'amis. Enfin, notons que la proximité spatiale n'est pas une condition nécessaire à l'amitié.

<sup>4</sup> Quand le voisin n'est pas un membre de la famille, bien sûr.

## LE RENFORCEMENT DES LIENS A TRAVERS LES CEREMONIES

Une des caractéristiques des cérémonies familiales est de renforcer les liens familiaux et d'amitié. Inviter à ses propres cérémonies et se faire inviter à celles des autres constituent une obligation sociale, dont il est difficile sinon impossible de se soustraire. Plus la communauté est homogène, fermée, repliée sur elle-même, du fait de sa situation géographique, économique, sociale, religieuse ou autre, plus la part de ces cérémonies dans l'ensemble des relations sociales s'accroît.

Ampitatafika n'échappe pas à ce constat. Dans les Hautes Terres malgaches, où les traditions sont prégnantes, le jeu social est centré sur le cycle des événements familiaux, le *famadihana*<sup>5</sup> en constituant le point focal (Graeber, 1995). L'analyse des résultats de l'Enquête Référence permet d'estimer le rôle joué par la proximité spatiale dans le système d'invitations croisées. Nous présentons rapidement ces résultats, avant d'évoquer le système de comptabilité des dons occasionnés par ces cérémonies, sous la forme de cahiers dans lesquels sont consignés les dons des familles invitées.

### Proximité sociale et cérémonies familiales

Les événements/cérémonies les plus fréquents auxquels assistent les chefs de ménage sont les exhumations et les enterrements. Viennent ensuite les circoncisions et les mariages, tandis que les autres événements (baptême, communion, confirmation, etc.) sont peu représentés. Au total, un chef de ménage assiste en moyenne à 9,8 événements ou cérémonies au cours d'une année (tableau 2). Les chefs de ménage n'assistant à aucun événement sont rares (0,9%) et ceux assistant à un seul événement ne sont que 2,3%.

Presque les trois quarts des cérémonies auxquelles le chef de ménage est invité se déroulent au sein même de son *fokontany* de résidence et seulement 12,8% d'entre elles ont lieu en dehors de la commune (tableau 3).

---

<sup>5</sup> Cérémonie du retournement des morts, exhumation.

## ROLE DES RESEAUX SOCIAUX

TABLEAU 2. NOMBRE MOYEN D'ÉVÉNEMENTS/CÉRÉMONIES PAR AN  
AUXQUELS ASSISTE LE CHEF DE MÉNAGE

Mariage	1,25
Enterrement	2,66
Circoncision	1,95
Exhumation	3,75
Autres (chant et danse, baptême, communion...)	0,20
Total	9,81

Source : Enquête Référence 4D, 2003

TABLEAU 3. LIEUX DES CÉRÉMONIES AUXQUELLES LE  
CHEF DE MÉNAGE A ASSISTÉ DANS L'ANNÉE PRÉCÉDANT  
L'ENQUÊTE, PAR TYPE DE CÉRÉMONIE (%)

	Mariage	Enterrement	Circoncision	Exhumation	Total
<i>Fkt</i> de résidence	63	80	87	59	72,4
Autre <i>Fkt</i> d'Ampitatafika	17	13	7,5	22	14,9
Hors d'Ampitatafika	20	7	5,5	19	12,8
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Les réponses à la question « qui vous a invité à l'événement ? » révèlent une écrasante majorité d'invitations émanant de la famille au sens large (tableau 4). Le recoupement de cette donnée avec les lieux des événements analysés (tableau 3) permet donc de penser, d'une part, que les relations sociales mesurées par le niveau de participation aux événements cérémoniels fondamentaux sont portées essentiellement par la famille et, d'autre part, que les ménages d'une même famille sont localisés relativement près les uns des autres.

TABLEAU 4 : REPARTITION DES PERSONNES AYANT INVITE LE CHEF DE MENAGE DANS L'ANNEE PRECEDANT L'ENQUETE, SELON LE TYPE DE CEREMONIE (%)

Invitation par	Mariage	Circoncision	Exhumation
Famille	94	95	90
Voisin(e) hors famille	2	3	6
Ami	6	2	4
Total	100	100	100

Source : Enquête Référence 4D, 2003

### La comptabilité des dons et contre-dons lors des cérémonies

Pour les mariages ou les *famadihana*, il existe une règle très codifiée concernant les invités de la cérémonie. Ils doivent remettre de l'argent sous forme de don à la famille qui les a invités, le montant étant légèrement supérieur à ce qui leur avait été remis auparavant par cette famille lors d'un événement similaire. Tout cette comptabilité est consignée dans le fameux « cahier mémoire » (*rakitry ny ela*), tenu par un membre lettré de la famille. Les dons faits par les invités couvrent en moyenne le prix du zébu consommé lors de la cérémonie mais pas celui du riz. Certains arrivent pourtant à faire des bénéfices mais ceci reste évidemment une illusion de court terme puisque s'ils ont reçu beaucoup, ils devront rendre beaucoup. On dit d'ailleurs à propos de cette pratique qu'il s'agit de « donner puis reprendre » (*atero ka alao*). Cette sorte de don/contre-don sur le long terme est très intéressante du point de vue social puisqu'elle entretient des relations durables entre des familles et qu'un point d'honneur est mis à la respecter. Il n'est pas question d'y déroger sous peine de « rentrer la tête basse » (*misambo-miondrika*), expression réservée à ceux qui n'auront pas rendus au moins ce qu'ils ont reçus.

*Généralement, si on invite les gens pour honorer notre famadihana, avant de venir ils consultent d'abord le cahier où ils enregistrent les dons qu'on a faits et puis ils rajoutent un peu plus en fonction des années qui passent. Par exemple, si on a donné 25 000 Fmg en 2002 et qu'on les invite en 2004, ils vont nous apporter 35 000 Fmg. Mais jamais personne n'osera donner moins que ce qu'il a reçu.*

A titre indicatif, le tableau 5 élaboré grâce à l'analyse d'un cahier de dons indique les sommes reçues lors d'un *famadihana* dans le *fokontany* d'Amboalefoka en août 2004.

TABLEAU 5. DONS REÇUS A L'OCCASION D'UN FAMADIHANA  
EN AOUT 2004

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Montant des dons (Ariary)	8 358	6 153	7 000	1 000	40 000

Source : Cahier de comptabilité des dons d'un ménage du *fokontany* d'Amboalefoka

Ce système comptable garantit une information parfaite et symétrique des dons et constitue la base du calcul des incréments des contre-dons. Il fonctionne d'autant mieux que la société est homogène sur le plan économique, ce qui semble être de moins en moins le cas à Ampitatafika. Le respect strict du système de don/contre-don comporte donc un risque inhérent à l'accroissement des inégalités entre les familles. L'impossibilité de suivre l'inflation des dons lors des cérémonies peut conduire les familles à s'exclure du cycle des invitations, données et reçues, ou du moins à sélectionner les invitations en plafonnant les montants des offres.

*Il faut éviter de rendre la même somme car c'est très déshonorant. Il est vrai que c'est très difficile et ça peut créer aussi des problèmes. Par exemple, lors de la dernière exhumation que j'ai organisée, j'ai refusé les montants supérieurs à 50 000 Fmg, j'ai dit franchement que je ne pourrais pas rendre ça après.*

Si l'équilibre comptable est assuré entre dons et contre-dons, il l'est de manière différée. La seule possibilité pour pouvoir faire face à une dépense importante imprévue, exceptée l'auto-exclusion, consiste à réaliser une épargne de précaution, ce qui est très difficile voire impossible pour la grande majorité des ménages dans le contexte de pauvreté qui est celui d'Ampitatafika.

Ainsi, des modifications sensibles se font jour dans ce système de don/contre-don. Si le nombre de personnes invitées reste conséquent, de l'ordre de 100 à 200 par exemple pour un *famadihana*, il n'est plus

question comme avant d'inviter tout le *fokontany*, c'est-à-dire parfois plus d'un millier de personnes. Ce qui compte, et tout le monde est conscient de la difficulté de la vie, est que chaque famille soit représentée par un de ses membres. Notamment, on n'invite plus aussi facilement les enfants et lorsqu'il ne s'agit pas de la famille proche, seuls les chefs de ménage sont invités. Cette pratique module en retour le montant des dons de la part des invités, puisque, plus ou moins implicitement, ils sont destinés à couvrir leur propre consommation de nourriture.

Au total, il apparaît que la volonté de maintenir les liens familiaux, amicaux et de voisinage perdure à travers les participations aux différentes cérémonies des uns et des autres et ce malgré la difficulté d'honorer les dons et contre-dons sur lesquels fonctionne ce système d'invitations croisées. Des solutions sont trouvées collectivement pour réduire le coût global des cérémonies, notamment par la diminution du nombre de convives mais pas de celle du nombre de ménages représentés. Le maintien du lien social est à ce prix.

### ENTRAIDE ET RECIPROCITE

Dans une économie agraire rudimentaire, l'entraide est à la fois une manifestation de sociabilité et un mode de gestion du risque. Elle se décline sous des formes financières ou non qui sont en général assez bien codifiées, les types de personnes étant en effet sollicités différemment en fonction de la nature de l'aide souhaitée.

#### **Entraide non financière**

Les mécanismes d'entraide sont essentiels pour se prémunir face aux risques auxquels sont confrontées les sociétés rurales. A la question : « en cas de besoin, qui iriez-vous solliciter ? », les chefs de ménage répondent en majorité : « quelqu'un de la famille ». Ce n'est pas une surprise, ce sont surtout les membres de la famille proche qui sont sollicités, en premier chef les frères et sœurs puis les descendants et ascendants directs (tableau 6). On trouve ensuite les amis/voisins, ensuite les autres parents plus éloignés et seulement en dernier le conjoint et la famille du conjoint. Notons que seuls quinze chefs de ménage ont répondu ne s'adresser à personne en cas de besoin.

## ROLE DES RESEAUX SOCIAUX

**TABLEAU 6. PERSONNES SOLLICITEES EN CAS DE BESOIN PAR LE CHEF DE MENAGE (DEUX REPNSES POSSIBLES) (%)**

Aucune	Conjoint Beaux- parents	Fils/ Fille	Père/ Mère	Frère/ soeur	Autre parent	Voisin	Ami	Autre personne	Total
0,6	9,9	15,8	14,2	23,8	11,1	11,3	11,8	1,4	100,0

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Les résultats sont quelque peu différents pour l'aide potentielle sur l'exploitation agricole en cas de maladie du chef de ménage. Ce dernier compte alors surtout sur son conjoint (19,7%), ses fils (15,8%) ou ses frères et sœurs (12,4%) pour le remplacer. Les voisins et amis ne sont pas considérés comme une aide potentielle principale dans ce cas de figure (3,7%) et surtout un tiers des chefs de ménage déclarent ne pouvoir compter sur personne dans une telle situation. Une distinction doit ici être faite entre le « remplacement » et « l'entraide ». Le système d'entraide agricole met en jeu la fratrie et, dans une moindre mesure, le voisinage. Ce contraste entre l'entraide et le remplacement pour le travail agricole, en cas de maladie principalement, pourrait indiquer que ce type d'imprévu n'est pas pris en charge par la communauté, soit parce que l'emploi du temps des autres paysans ne le permet pas, soit parce que la personne concernée ne se sent pas capable de rendre le service à court terme dans la logique de réciprocité déjà évoquée à plusieurs reprises. Ceci s'applique également à la fratrie et au reste de la famille non nucléaire, c'est pourquoi seuls le conjoint ou les enfants sont évoqués pour assumer ce rôle de remplaçant. C'est donc la famille restreinte qui gère le problème du remplacement du chef de ménage en cas de maladie.

Les mécanismes d'entraide sont vivaces puisque 77,3% des chefs de ménage déclarent avoir aidé quelqu'un au cours des douze derniers mois (activité agricole, réparation ou construction de maison, etc.) et 82,2% d'entre eux disent avoir été aidés (tableau 7). Rappelons qu'il s'agit d'une aide apportée sans contrepartie monétaire. La cohérence de ces chiffres met l'accent sur la réciprocité de l'aide et sa valeur morale puisqu'on aurait pu s'attendre à être confronté à une perception individuelle biaisée en faveur de l'aide apportée aux autres et sous-estimée en ce qui concerne l'aide apportée par les autres. On

retrouve cet aspect de réciprocité dans la hiérarchie des personnes aidées par le chef de ménage et ayant été aidées par lui. En effet, les pourcentages de l'aide apportée et de l'aide reçue sont extrêmement semblables selon les catégories de personnes, exception faite des relations entre ascendants qui montrent que le chef de ménage est plus aidé par ses enfants qu'il ne les aide. De même, il fournit davantage d'aide à ses parents et beaux-parents qu'il n'en reçoit.

TABLEAU 7. PERSONNES AYANT AIDE LE CHEF DE MENAGE OU AYANT ETE AIDEES PAR LUI L'ANNEE PRECEDANT L'ENQUETE (DEUX REPONSES POSSIBLES) (EFFECTIF ET %)

	Conjoint/ Beaux- parents	Fils/ Fille	Père/ Mère	Frère/ soeur	Autre parent	Voisin	Ami	Autre personne	Total
A été aidé par le CM	124 6,3	171 8,6	234 11,9	561 28,4	314 15,9	306 15,5	237 12,0	25 1,3	1972 100,0%
A aidé le CM	96 4,6	293 14,1	161 7,7	616 29,6	307 14,8	313 15,1	252 12,1	40 1,9	2078 100,0%

Source : Enquête Référence 4D, 2003

### Entraide financière

L'analyse des réponses à la question « comment faites-vous face à un besoin d'argent ? » permet de compléter les considérations précédentes d'entraide sous forme de « troc ».

TABLEAU 8. ATTITUDE DU CHEF DE MENAGE FACE A UN BESOIN IMPORTANT D'ARGENT (DEUX REPONSES POSSIBLES) (%)

Emprunt famille	Emprunt ami/voisin	Emprunt usurier	Emprunt Bq /Org. crédit	Vente animal	Vente terrain	Epargne	Autre	Total
46,1	15,0	0,3	0,3	27,0	0,6	7,3	3,4	100,0

Source : Enquête Référence 4D, 2003



Le tableau 8 permet de constater que face à un besoin d'argent suscité par un événement exceptionnel, les chefs de ménage recourent en majorité, et ceci pour l'ensemble des *fokontany*, à l'emprunt à un membre de la famille. En deuxième position, on trouve la vente d'un animal. Vient ensuite l'emprunt à un ami ou un voisin et enfin l'utilisation de l'épargne. Les autres solutions ne sont pratiquement pas envisagées. Ces résultats mettent en avant l'importance cruciale des relations interpersonnelles dans la circulation de l'argent.

Nous pouvons mettre en évidence trois autres faits. Primo, les ménages ne recourent pas aux banques et organismes de crédit pour faire face à des dépenses exceptionnelles. Cette constatation est caractéristique des PVD, pour des raisons tenant à la fois à l'offre, inexistante ou insuffisante, aux traditions d'entraide au sein de la communauté et aux expériences individuelles souvent désastreuses relatives à l'emprunt bancaire. La même constatation s'applique aux usuriers, qui pourraient pourtant constituer l'ultime recours. Secundo, le recours à l'épargne individuelle est faible. Ceci n'est guère étonnant car dans la situation de pauvreté que connaissent les paysans d'Ampitatafika, leur trésorerie est réduite à la portion congrue. En revanche, le recours important à la vente d'un animal confirme une nouvelle fois la fonction de « caisse d'épargne » du cheptel dans le milieu rural. Tertio, le recours aux voisins et amis est largement moins mobilisé que le réseau familial pour le financement de ce type de dépenses.

## LIENS, GESTION COLLECTIVE DU RISQUE ET INNOVATION

Les résultats de l'Enquête Référence montrent que le système d'échanges de services, basé sur la réciprocité, est hiérarchisé et concerne principalement les membres d'une même famille. La proximité géographique et un mode de production très intensif en travail imposent à chacun une contrainte d'entraide forte, induisant la dépendance au réseau social. En d'autres termes, la liberté individuelle concernant les choix économiques est relativement réduite. Chaque membre d'un réseau donné, très connexe, est pris dans une réciprocité permanente et multiple : il aide à construire et réparer la maison des personnes avec qui il est lié, et se fait aider à son tour par ces mêmes

personnes ; sa force de travail est mise à contribution pour les travaux agricoles, notamment pendant les récoltes.

On a vu précédemment que ces échanges de services réciproques concernent à titre principal la fratrie et sont donc de nature « horizontale ». Ils se réalisent entre individus ayant une capacité identique de retourner les services rendus. En d'autres termes, le réseau social d'un individu semble constitué principalement des liens intrafamiliaux et repose sur une logique de réciprocité à un horizon temporel assez éloigné même si les « dettes » s'effacent rapidement sur le court terme. Comment est alors appréhendé le risque économique dans un tel réseau ? Pour illustrer ce point, nous considérerons le cas de la culture en ligne du riz, innovation agricole qui s'est diffusée à Ampitatafika sur une période de trente ans environ.

Comme le rappellent Bowles et *al.* (1997), la coordination et le partage des bénéfices tirés des activités collectives apportent souvent une efficacité supérieure à celle obtenue par l'action individuelle. Le bénéfice que le groupe retire de chaque contribution individuelle dépasse généralement le coût cumulé de ces contributions. Il suffirait alors de couvrir ce coût individuel pour inciter chaque membre à coopérer. Les auteurs qualifient alors d'altruiste toute forme de coopération coûteuse individuellement mais bénéfique pour le groupe auquel il appartient. Ils s'interrogent sur ce qu'ils appellent l'« énigme de la pro-socialisation » (*prosociality*) et se demandent pourquoi les comportements altruistes ne sont pas éliminés par les agents égoïstes ? Pour les sociologues, la réponse à cette question est donnée par l'internalisation des normes. L'individu maximise le bien-être de sa communauté, en punissant les non-contributeurs éventuels qui dérogent à la règle de solidarité. Les normes internalisées sont intégrées dans la fonction objectif du programme d'optimisation individuel. On peut ainsi expliquer pourquoi des pratiques coutumières pourtant désavantageuses pour l'individu puissent perdurer : la menace crédible de perte de réputation en cas de dérogation à la coutume l'emporte sur le gain objectif, matériel, induit par cette dérogation (Akerlof, 1980 ; Gintis, 2003). Comment le risque lié à l'adoption d'une innovation peut-il alors être appréhendé selon cette approche ?

L'innovation est porteuse d'incertitude. L'absence de références de réussite ou d'échec rend difficile l'élaboration de probabilités. Dans l'approche individuelle standard du risque selon Von Neumann et

Morgenstern, le risque est défini par une loterie  $i$ , c'est-à-dire un ensemble de couples  $(G_i, p_i)$  où  $G_i$  est le gain ou la perte liée à cette loterie particulière et  $p_i$  la probabilité subjective, propre à l'individu, associée au gain. Le revenu de l'agent est une variable aléatoire. Schématiquement, le programme de l'individu face à l'innovation confronte les revenus (aléatoires) obtenus dans les deux configurations : adoption de l'innovation / non-adoption. Cette comparaison revient à comparer deux loteries, dont l'une, la technique « traditionnelle », est plus sûre mais offre un gain espéré plus faible. S'il faisait abstraction de la pression sociale, il adopterait, selon la théorie du choix en incertitude, l'innovation dès lors qu'il estime que le couple (espérance, variance) du gain aléatoire associé est favorable. Soumis aux règles communautaires, cet avantage matériel espéré doit être suffisamment important pour compenser le « dommage social » qu'il subirait et ferait subir aux membres de sa communauté en cas d'échec, c'est-à-dire de réalisation d'une perte suite à l'adoption de l'innovation.

Une approche en termes d'assurance conduirait à considérer le mécanisme suivant. En cas de réussite, l'innovation profite en premier lieu à celui qui l'a adoptée, en second lieu à sa communauté, qui l'imite si cette réussite se confirme dans le temps. Aucune « prime » n'est versée par la communauté. En cas d'échec, la communauté joue son rôle d'assureur, d'une part, en compensant partiellement ou totalement la perte matérielle subie par l'innovateur, d'autre part, en lui infligeant un « malus » en termes de confiance et de réputation. Si ce malus, anticipé par l'innovateur potentiel au moment de son choix, est trop fort, son calcul peut le conduire à rejeter l'innovation, alors même que sa rentabilité espérée sur le seul plan économique est supérieure à celle de la méthode en vigueur.

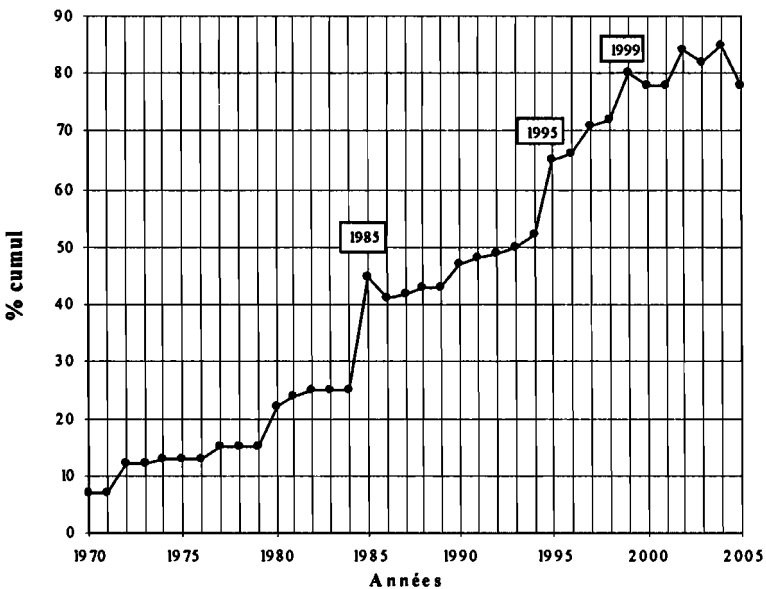
Le lien - fort - communautaire conduirait les individus, dans cette optique assurantielle, à survaloriser la composante « sociale » de la prise de risque, ce qui reviendrait à exiger de l'innovation une probabilité de réussite quasi certaine. La communauté ne jouerait alors pas le rôle d'assureur contre le « risque » mais contre la « prise de risque ».

L'observation des données de terrain fournies par l'Enquête Référence auprès des ménages d'Ampitatafika ne permet pas de valider ou d'invalider directement cette hypothèse. Cependant, le

rythme de diffusion de la technique de culture en ligne du riz<sup>6</sup>, tel qu'il est constaté dans le *fokontany* de Mananetivohitra (figure 3), peut permettre de suggérer une certaine prudence de la part des ménages, qui observeraient les résultats obtenus par les innovateurs avant d'adopter la nouvelle technique à leur tour. La supériorité constatée de cette technique a conduit à une adoption quasi généralisée après trente ans de diffusion. Les entretiens réalisés<sup>7</sup> auprès des 74 propriétaires de parcelles de ce *fokontany* permettent d'identifier le canal de diffusion de cette innovation.

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PARCELLES DE RIZ CULTIVÉES EN LIGNE ENTRE 1970 ET 2005 DANS LE FOKONTANY DE MANANETIVOHITRA

Source : Entretiens 4D, 2005



<sup>6</sup> Au lieu d'être semés en vrac (culture en foule), les plants de riz sont repiqués en ligne droite, ce qui a comme avantage de pouvoir éliminer les mauvaises herbes grâce à une sarceuse.

<sup>7</sup> A partir d'une grille élaborée par F. Gannon et F. Sandron, ces entretiens ont été menés par deux techniciennes de recherche du programme 4D, Juliette Rafanjanirina et Odette Razafimanantsoa, en septembre 2005 auprès de 74 chefs de ménage, femmes et hommes du *fokontany* de Mananetivohitra.

A la question « Qui a servi d'exemple ou donné des conseils (amis, voisin d'habitation, voisin de parcelle, membre de la famille, technicien, etc.) ? », la quasi-totalité des réponses indiquent l'observation des parcelles voisines *autour des nôtres*. Sauf à supposer que les « voisins de parcelles » font partie du même réseau familial<sup>8</sup>, l'influence en matière d'adoption de l'innovation fait intervenir l'expérience des autres, mais seulement ceux dont les parcelles ont des caractéristiques similaires, au moins en termes de localisation.

Un second résultat est que les innovateurs adoptent la culture en ligne sur toutes leurs parcelles en même temps alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'ils la testent auparavant sur seulement une ou deux parcelles. Ceci semble confirmer que l'innovation est adoptée seulement lorsque la forte probabilité de réussite est intériorisée. Sur ce point, l'échec et la réussite sont fortement asymétriques, en témoigne le récent phénomène de désadoption depuis les années 2000. Un seul échec peut amener à retourner à la culture en foule, tandis que plusieurs années de succès sont nécessaires pour adopter la culture en ligne.

Pour résumer, on peut dire que l'observation des parcelles voisines est le mode majeur de connaissance des techniques novatrices et qu'elle permet aux paysans de forger une probabilité de réussite de ces nouveaux modes de production. Le lien communautaire reste cependant le cadre englobant des mécanismes de gestion du risque et peut expliquer une certaine réticence à l'innovation quand il s'agit de ne pas mettre en péril l'économie de la société.

### CONCLUSION

Les sociologues ont montré que le réseau social des individus était déterminant dans l'analyse de leurs comportements et niveau de bien-être. Les propriétés de ce réseau égocentré (étendue, connectivité, position de l'individu dans le réseau) ainsi que les ont caractérisées notamment Granovetter (1973 ; 1985), Burt (1992) et Wasserman et

---

<sup>8</sup> Ce qui n'est pas vraiment le cas, contrairement à l'habitat. Les ménages ont au contraire des stratégies d'éparpillement pour lisser les risques locaux, notamment en matière d'inondation. Le morcellement à la suite des héritages successifs intensifie cette dispersion.

Faust (1994) jouent un rôle crucial. Deux individus se distinguant nettement quant à leur réseau social sont susceptibles d'être fortement différenciés économiquement. Or, si l'analyse économique des réseaux sociaux et leur influence sur les choix individuels prennent une place croissante dans l'analyse économique standard, elle reste encore, sauf par le biais du concept de capital social (Fafchamps, 2004), relativement marginale en économie du développement.

Nous avons tenté ici de considérer la structure particulière des réseaux sociaux dans l'espace de vie des paysans d'un milieu rural malgache sur lequel de nombreuses données quantitatives et qualitatives ont été recueillies. En appliquant simultanément les analyses de Granovetter (1973) et de Burt (2001), la communauté rurale d'Ampitafika se caractérise à la fois par une fermeture relationnelle et des liens interpersonnels forts. Comme nous l'avons vu, la théorie prévoit alors dans ce cas à la fois une redondance informationnelle, qui implique notamment une diffusion lente de l'innovation, et une solidarité auto-renforçante. C'est ce qui a été constaté sur notre terrain d'étude.

Concrètement, le dilemme évoqué précédemment se traduit alors par la volonté des ménages de maintenir le lien social tout en trouvant de nouvelles solutions pour améliorer leur niveau de vie. Or, dans le cas du passage de la culture du riz en foule à celle en ligne, ces deux objectifs ne sont pas entièrement compatibles. Comme il est fréquemment observé dans ce genre de situation, les solutions trouvées sont appliquées graduellement, le temps de les rendre acceptables et sûres. C'est sans doute une des raisons de la lente diffusion de l'innovation étudiée ici. Evidemment, ce n'est pas la seule explication, il faut considérer aussi l'importance du risque intrinsèque à toute innovation qui fait hésiter ceux dont la situation économique est si précaire que toute prise de risque les conduirait à une situation désastreuse en cas d'échec.

Le paradoxe apparent étudié ici est qu'une forte solidarité serait en partie à l'origine du blocage de l'innovation alors que son rôle devrait être de l'accompagner en venant en aide aux paysans ayant connu un échec. Mais le mécanisme de solidarité *per se* semble tellement important que les paysans sont réticents à l'activer pour ne pas risquer de se retrouver au ban de la communauté, d'une manière ou d'une autre. Autrement dit, ils ne veulent pas se priver de ce très utile filet de sécurité dont la force s'élimerait au fil des tentatives hasardeuses.

**BIBLIOGRAPHIE**

AKERLOF G., 1980, « A Theory of Social Custom, of which Unemployment May Be One Consequence », *Quarterly Journal of Economics*, vol.94, n°4, pp.749-775.

BOWLES S., BOYD R., FEHR E., GINTIS H., 1997, « Homo Reciprocans: A Research Initiative on the Origins, Dimensions, and Policy Implications of Reciprocal Fairness », Working Paper, <http://www-unix.oit.umass.edu/~gintis/>

BURT R.S., 1992, « Structural Holes: The Social Structure of Competition », Harvard University Press, Cambridge, MA, 310 p.

BURT R.S., 2000, « The Network Structure of Social Capital », in Staw B.M., Sutton R.I. (eds.), *Research in Organizational Behavior*, Elsevier Science JAI, Amsterdam, Londres, New York, pp.345-423.

BURT R.S., 2001, « Structural Holes versus Network Closure as Social Capital », in Nan Lin, Cook S., Burt R.S. (eds.), *Social Capital : Theory and Research*, Aldine de Gruyter, New York,, pp.31-56.

COLEMAN J.S., KATZ E., MENZEL H., 1957, « Medical Innovation: The Diffusion of an Innovation Among Physicians », *Sociometry*, vol.20, n°4, pp.253-270.

COLEMAN J.S., 1988, « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, vol.94, n°6, pp.95-120.

COLEMAN J.S., 1990, *Foundations of Social Theory*, Harvard University Press, Cambridge, MA, 993 p.

FAFCHAMPS M., 2004, « Social Capital and Development », *Economic Series Working Papers*, n°214, University of Oxford, 25 p.

GANNON F., SANDRON F., 2005, « Entraide et réseaux sociaux à Ampitatafika. Analyse d'entretiens », *Travaux et Documents*, n°6, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Antananarivo, 24 p.

GINTIS H., 2003, « The Hitchhiker's Guide to Altruism: Gene-Culture Coevolution, and the Internalization of Norms », *Journal of Theoretical Biology*, n°220, pp.407-418.

GRAEBER D., 1995, « Dancing with Corpses Reconsidered: An Interpretation of 'famadihana' (In Arivonimamo, Madagascar) », *American Ethnologist*, vol.22, n°2, pp.258-278.

GRANOVETTER M., 1973, « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, vol.78, n°6, pp.1360-1380.

GRANOVETTER M., 1985, « Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness », *American Journal of Sociology*, vol.91, n°3, pp.481-510.

GRANOVETTER M., 1995, *Getting a Job: A Study of Contacts and Careers*, 2<sup>nd</sup> edition, Harvard University Press, Cambridge, 251 p.

RALLET A., TORRE A., 2004, « Proximity and Localization », Communication aux *Quatrièmes Journées de la proximité*, Groupe de Recherche Dynamiques de proximité, IDEP, LEST, GREQAM, Marseille, 17-18 juin.

WASSERMAN S., FAUST K., 1994, *Social Network Analysis: Methods and Applications*, Cambridge University Press, New York and Cambridge, 825 p.



## CHAPITRE 6

### NORMES, INSTITUTIONS ET GESTION DE L'EAU

Activité omniprésente sur les Hauts Plateaux, la riziculture est pratiquée par une population maîtrisant bien les techniques culturales et les itinéraires techniques traditionnels. La riziculture irriguée nécessite une gestion collective de l'eau (répartition et distribution) et de l'entretien des ouvrages (barrages et canaux). Cependant, la gestion économe de l'eau d'irrigation qui nécessiterait l'introduction de règles collectives telles que les tours d'eau est pratiquement à découvrir. En effet, les modes de gestion de l'eau, qui sont restés traditionnels sur une bonne partie des périmètres, sont à l'origine de gaspillages, alors qu'une répartition plus équitable des ressources serait souhaitable.

Ce chapitre a pour ambition d'étudier les règles de fonctionnement et l'efficience du système de gestion communautaire d'une surface irriguée totale de 1 040 hectares, qui capte et utilise les eaux de la rivière Onive. Situé en partie dans la commune rurale d'Ampitatafika, ce réseau traditionnel, modernisé par l'administration coloniale française durant les années 1950, s'est fortement dégradé dans les années 1980. Dans le cadre du programme national « Petits Périmètres Irrigués », un projet financé par la Caisse Française de Développement a permis une réhabilitation technique du réseau en 1991, accompagnée par la mise en place d'une Association des Usagers de l'Eau (AUE) chargée de la gestion de ce système irrigué. C'est à travers l'évolution des règles et des institutions régissant la gestion communautaire de l'eau que nous allons aborder une des facettes les plus importantes de l'environnement à Ampitatafika<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Les divers éléments présentés ici sur la zone d'étude du programme 4D sont issus de notre observation sur le terrain et d'entretiens réalisés en 2004 auprès des acteurs concernés.

## L'EVOLUTION DES REGLES ET DES INSTITUTIONS EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU

L'origine des infrastructures définit les premières règles de fonctionnement de l'irrigation. Par la suite, les évolutions sociales et économiques peuvent rendre ces règles difficiles à respecter jusqu'à l'apparition d'un nouvel ordre « socio-hydraulique » (Garin et *al.*, 2002). Les formes d'organisations d'usagers reflètent l'histoire même des communautés à travers les changements politiques et administratifs qui ont marqué l'évolution du pays. Il s'agit ici de rappeler les quelques étapes qui ont précédé le mode de gestion actuelle de l'eau à Ampitatafika.

### Un système autoritaire

Les premières interventions étatiques dans la riziculture datent de la dynastie des rois de l'Imerina qui régnèrent à partir de la fin du 16<sup>e</sup> siècle (Droy, 1998). Elles se sont concentrées sur l'aménagement hydraulique de la plaine de Tananarive, permettant la transformation des marais en rizières. Selon Abé (1984), au temps des rois de l'Imerina, trois grandes périodes marquent l'introduction puis le développement de la riziculture. Lors de la première, la riziculture inondée fut introduite et diffusée en Imerina sous le règne de trois souverains : Andriamanelo, Ralambo et Andrianjaka. La deuxième correspond à la période 1630-1710 s'étendant du règne d'Andriantsitakatrandriana à celui d'Andriamasinavalona qui se sont évertués à étendre la superficie rizicole, notamment en mettant en valeur les régions marécageuses. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, Andrianamponimerina, roi qui régna sur l'Imerina de 1797 à 1810, étend l'aménagement de la plaine de Tananarive et pose les règles de gestion de l'eau et d'entretien du réseau. Grâce à la construction et à la prolongation des digues, la surface des rizières s'étend considérablement. Pour mener à bien sa politique rizicole dont dépend la prospérité du royaume et inciter ses sujets au travail, le roi réorganise les institutions basées sur le travail collectif qui devient réglementé. Les responsables des communautés sont investis par le roi d'un pouvoir spécial de contrôle et sont chargés de répartir les tâches entre les groupes et les clans. Il s'agit là d'un système autoritaire avec des règles de gestion de l'eau et d'entretien du réseau bien définies, assorties de sanctions pour les contrevenants. De plus, il réalise une répartition relativement équitable des terres et institue un système fiscal. Des impôts sont perçus en

contrepartie de la donation de rizières et de bêches. Par conséquent, Andrianamponimerina réforme les systèmes agraires socialement et techniquement.

Les usagers ont dans ce système une bonne maîtrise technique du réseau, reposant entièrement sur un savoir-faire transmis de génération en génération. Le règne de Radama (1810-1824) et le passage d'une politique autoritaire qui a fait de la production agricole une priorité à une politique de conquête nationale ont désorganisé ce système. L'enrôlement d'hommes dans l'armée, les longues campagnes, notamment, ont mis à mal la discipline collective pour la production agricole. « L'eau des rizières utilisée d'abord par ceux qui voulaient bien la prendre, devient bientôt à peine suffisante ; puis, par suite de l'usage de plus en plus développé, beaucoup trop rare pour les besoins des habitants. Ce déséquilibre entre les conditions géographiques de cette région et sa situation économique provoqua des heurts entre les usagers de l'eau d'une même rivière, discussions, luttes mêmes qui exigèrent à maintes reprises l'intervention de l'administration. Des phénomènes de cet ordre ne sont pas de simples discussions entre voisins. Il s'agit de la répartition, entre des habitants ayant tous les mêmes droits, de la richesse publique : l'eau. Il faut que cette distribution se fasse suivant un règlement préétabli » (Carle, 1909, p.145).

Par la suite, les systèmes d'irrigation sont maîtrisés techniquement par les usagers et la gestion de l'eau dépend de la communauté (*fokonolona*) qui édicte les règles d'entretien du réseau et de répartition.

### **L'aménagement par l'Administration coloniale**

Ce n'est qu'après la Seconde Guerre mondiale que l'administration coloniale dispose de crédits d'aménagement lui permettant d'intervenir sur les réseaux d'irrigation, soit en les créant de toutes pièces, soit le plus souvent en transformant, étendant et améliorant les aménagements effectués alors par les paysans. Des aménagements « modernes » sont superposés aux aménagements « traditionnels ». Les Petits Périmètres Irrigués (PPI) sont des périmètres traditionnels agrandis dans les années 1950-1960 grâce à l'intervention du Génie Rural. Dans la zone d'étude du programme 4D, les travaux d'aménagement ont débuté à Masoandro en 1955. Le barrage principal

d'Ambodiriana sur l'Onive, ainsi que le canal principal jusqu'au village d'Ambihomandroso, ont été réalisés « à l'entreprise »<sup>2</sup> en 1958. Le reste du réseau a été exécuté ensuite « en régie »<sup>3</sup>.

*Il y avait un vieux parent qui possédait toutes les plaines qui commença à cultiver du maïs et des pistaches. Comme le temps passait et qu'il constatait l'augmentation de sa descendance, alors l'idée lui est venue de construire un barrage en employant le grand rocher [là-bas]. Puis il construisit le canal qui arrivait jusqu'à ces champs. Après cela, il a obtenu beaucoup de récoltes et il était très fier, donc pour montrer sa joie il a organisé une grande fête. Quand les responsables de l'Etat ont vu ce qu'il avait fait, ils ont décidé de construire des canaux pour irriguer les plaines situées en aval. Alors ils ont sensibilisé pour l'entraide ceux qui possédaient des terres dans la plaine. Ils ont donc poursuivi les travaux entamés par cet ancêtre et tout le monde a participé. Alors le délégué cantonal est intervenu et a fait une demande auprès de l'administrateur pour aider des gens de Masoandro. C'était en 1956. Suite à cette demande, l'Etat a envoyé des géomètres pour faire les études et en 1958 des ingénieurs français sont arrivés. Après, la construction du canal primaire fut entreprise puis ils firent la demande auprès de l'Etat pour la construction de la rive droite puis c'est le CP2<sup>4</sup> qui fut réalisé en 1959 (le Président de l'AUE).*

### Une gestion étatique centralisée

Sous la colonisation et après l'Indépendance, les périmètres sont étendus et modernisés. L'administration met en place un système de gestion de l'eau et d'entretien délégué au Génie Rural dont les paysans deviennent les exécutants. Dans ce cadre, les services du Génie Rural assurent la maîtrise d'ouvrage. Ils sont chargés de la gestion et de l'entretien des périmètres hydro-agricoles.

*Après la construction des canaux en 1959, le Génie Rural a commencé la gérance et ce sont ses employés qui ont fait la construction du barrage, la gestion et l'entretien des canaux. Les gens n'avaient pas de responsabilités sur l'entretien car à cette époque-là,*

---

<sup>2</sup> Avec de la main-d'œuvre qualifiée et des financements extérieurs.

<sup>3</sup> Par la main-d'œuvre locale.

<sup>4</sup> Canal Principal n°2.

*les hommes payaient des impôts alors c'était à l'Etat de le faire (le Président de l'AUE).*

Les paysans perdent ainsi la maîtrise technique du réseau. Ils exécutent les travaux d'entretien et de réparation sous les ordres du Génie Rural mais ne sont pas formés à gérer ces nouveaux équipements. L'intervention de l'Etat s'est accompagnée de la mise en place d'un nouveau système de gestion du réseau au sein duquel les paysans ont peu de responsabilités. Le prélèvement d'une « taxe de litrage » liée à la consommation d'eau permet l'entretien de la totalité du réseau par les employés du Génie Rural.

Après l'Indépendance, la participation monétaire des usagers a été remplacée par une contribution en travail. L'entretien de certaines portions du réseau est effectué par les paysans sous les directives du représentant du Génie Rural, le chef de réseau. Durant les premières années de fonctionnement du réseau, tous les ouvrages de prise sont équipés de vannettes cadennassées. Le réseau est sous le contrôle et la surveillance des agents du Génie Rural. Pour les canaux principaux, les travaux de curage sont instaurés en 1967 à l'initiative du Génie Rural chargé de tout l'entretien nécessaire. Au niveau des canaux secondaires et tertiaires, les travaux d'entretien sont à la charge des usagers concernés. La répartition de l'eau au niveau des partiteurs et des prises est faite en fonction des superficies irriguées. Les ressources en eau sont alors amplement suffisantes et les superficies de rizières irriguées peuvent progressivement s'étendre.

### **La démobilisation**

Le système fonctionne bien jusqu'en 1968 environ. Par la suite, l'effectif des personnels d'encadrement du Génie Rural et de leurs moyens de locomotion a été réduit de façon sensible ce qui a entraîné le relâchement du contrôle du réseau. Au milieu des années 1970, les insuffisances du Génie Rural provoquent une dégradation des aménagements, de la maîtrise de l'eau et l'éclatement du *code* de gestion entre usagers (Droy, 1991). Les agents du Génie Rural règlent toujours la distribution de l'eau sur une partie des canaux principaux mais font maintenant la course avec les usagers qui ouvrent ou ferment des vannes à leur gré. De plus en plus de vannettes sont détruites par des usagers et remplacées par des vannes plus rustiques. La modification de l'encadrement sociopolitique liée à la mise en

place des coopératives et des nouveaux découpages administratifs aboutit à une désorganisation complète de la gestion des réseaux. Avec la disparition de l'autorité centrale, les travaux collectifs d'entretien, de curage et de réparation sont transférés aux communautés paysannes et plus ou moins bien exécutés.

En 1978, les usagers commencent à participer aux travaux sur sollicitation des *fokonolona*. Ainsi, tout homme valide de plus de 18 ans est appelé à participer aux travaux qu'il ait ou non des rizières et quelle que soit la surface qu'il exploite (BDPA, 1963). Chaque *fokonolona* se voit affecter une portion du canal, ce qui ne correspond pas forcément à la partie utilisée par certains des usagers du *fokonolona*. Les usagers habitant hors des *fokonolona* mobilisés, eux, sont de fait exemptés des travaux d'où un degré de motivation assez faible chez les habitants. Le curage des canaux à l'échelle d'un vallon devient dès lors de plus en plus une somme d'actions individuelles. Certains canaux sont curés épisodiquement et d'autres plus du tout.

La gestion s'est alors individualisée et c'est en quelque sorte la loi du plus fort et du mieux loti qui s'est instaurée avec d'autant plus de dureté que l'eau est devenue rare et la survie plus difficile. L'ensemble de cette période est marquée par l'indétermination des formes de gestion et l'absence de régulation effective : ni gestion autoritaire, étatique, centralisée et efficace, ni gestion communautaire traditionnelle mais plutôt « *chacun pour soi et guerre de l'eau* », chacun prenant le maximum d'eau disponible à tous les niveaux, que ce soit entre prise amont/aval ou entre parcelles dépendant d'une même prise. A la fin des années 1980, l'anarchie s'est instaurée progressivement et les vols d'eau sont si fréquents que beaucoup de paysans passent la nuit à surveiller leurs prises tandis que les rixes se multiplient. Par exemple, les paysans de l'aval dans le *fokontany* de Mahaketraka affirment être privés d'eau. Les réclamations faites auprès des instances supérieures sont restées sans suite. Les conflits entre usagers de l'amont bien desservis en eau et usagers de l'aval manquant d'eau deviennent un événement de la vie quotidienne. En conséquence, plusieurs hectares de rizières sont laissés en friche ou cultivés en pluvial.

Comme nous pouvons le voir dans le tableau 1, la mauvaise maîtrise de l'eau est source de difficultés chez de nombreux paysans de la zone concernée puisque plus de 60% d'entre eux souffrent du manque d'eau aussi bien pour les parcelles situées en plaine que celles

situées sur les versants des collines (*tanety*). En outre, les problèmes d'inondations concernent près de 78% des paysans interrogés au cours de l'Enquête Référence 4D. L'eau, source de toute activité agricole et indispensable à la riziculture, est donc au centre des problèmes puisque finalement peu d'individus sont épargnés par le manque d'eau ou les problèmes d'inondations<sup>5</sup>. Au total, la moitié des individus admettent être contraints dans leur activité agricole par des problèmes liés à l'irrigation.

TABLEAU 1. PROBLEMES LIES A L'EAU SELON LES CHEFS DE MENAGE

	Manque d'eau dans les plaines (%)	Manque d'eau dans les <i>tanety</i> (%)	Problèmes d'inondations (%)
Oui	65,6	61,0	78,3
Non	29,6	35,7	19,1
Non concerné	4,8	3,3	2,6
<i>Total</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>	<i>100,0</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

## LE TRANSFERT DE GESTION ET SES CONSEQUENCES

Le « transfert de gestion de l'irrigation » est le passage de la responsabilité et de l'autorité de la gestion des organismes publics aux associations privées, telles que les associations d'utilisateurs d'eau. A Madagascar, les modifications au niveau des institutions en charge de la gestion de nombreux périmètres irrigués se sont opérées sous la contrainte des mesures d'ajustement structurel préconisées par les institutions financières internationales, avec le désengagement de l'Etat. Il s'agissait avant tout d'alléger les dépenses publiques et les usagers organisés en associations ont été responsabilisés sans nécessairement y être prêts ou en avoir la volonté. Le projet national de réhabilitation des Petits Périmètres Irrigués a débuté en 1985 avec deux objectifs : d'une part, la réfection technique d'une superficie totale de 90 000 hectares d'aménagements irrigués entre 1986 et 1995 ; d'autre part, la mise en place d'Associations d'Usagers de l'Eau, une par réseau réhabilité.

---

<sup>5</sup> Seuls 5,4% des individus se disent épargnés par ces deux problèmes.

L'Etat est sorti affaibli de cette réforme et les associations d'usagers mises en place de manière extrêmement rapide ont, elles, peu d'emprise réelle, quand elles ne sont pas purement formelles.

### **Le rôle des communautés d'irrigants**

Les agences gouvernementales ne peuvent ou ne veulent plus gérer les systèmes irrigués. Elles sont en effet prises dans le cercle vicieux du faible recouvrement des charges qui, en accroissant les déficits d'exploitation et en provoquant un service défectueux, n'incitent pas les usagers à payer leur quote-part. Certains travaux menés au cours des années 1980 ont démontré que les agriculteurs sont en mesure de gérer durablement des systèmes irrigués à l'échelle de petites communautés rurales et que l'organisation communautaire est même souvent le mode d'organisation le plus efficace. Consécutivement, les politiques agricoles ont évolué vers la formation d'entités regroupant les usagers pour gérer les réseaux d'irrigation. Elles prônent une gestion décentralisée de l'irrigation par des Associations d'Usagers de l'Eau dotées d'autonomie et de responsabilités financières et techniques pour l'entretien et la gestion des réseaux.

Un des mots d'ordre de nombreux projets d'aménagements irrigués a été la « participation », pour tenter d'intégrer le point de vue des usagers dans la conception technique des équipements hydrauliques et obtenir ainsi une adhésion accrue de ceux-ci aux objectifs et aux contraintes de viabilité de ces aménagements. Dans le domaine de la gestion des eaux, cette participation se justifie également par le fait que les usagers, en raison de leur proximité, seraient les mieux placés pour résoudre les problèmes quotidiens de l'utilisation des eaux et déployer des efforts communs pour faire face à des dysfonctionnements communautaires. La participation signifie par conséquent un engagement complet dans tout le fonctionnement du système d'irrigation : la gestion de la ressource, le processus de décision des nouveaux investissements et des réhabilitations, les décisions sur les structures et les fonctions de l'organisation des usagers. Dans le champ de la gestion des ressources naturelles à base communautaire, les réseaux d'irrigation constituent un domaine d'intervention de plus en plus important, d'autant plus qu'il ne s'agit pas uniquement de l'aborder à l'échelle des petits systèmes irrigués mais à des échelles plus larges.



Afin de responsabiliser les paysans, l'Etat malgache a accompagné son désengagement en mettant en place des organisations paysannes opérationnelles appelées « Associations d'Usagers de l'Eau » via l'appui au cours de la réhabilitation d'un technicien spécialisé en organisations paysannes, le Conseiller Animateur, chargé d'aider à la constitution et au bon fonctionnement des associations d'usagers. Le recouvrement des frais de fonctionnement et d'entretien, l'exploitation des réseaux d'irrigation et leur entretien ont été transférés depuis la Direction du Génie Rural vers les AUE. La contribution financière des usagers porte alors sur deux postes bien distincts, d'une part, la cotisation pour le fonctionnement de l'AUE qui sert à payer les frais du bureau et, d'autre part, la provision pour les frais de fonctionnement et d'entretien qui est appelée « redevance » et calculée au prorata de la surface exploitée par usager. Mais le transfert de gestion est un pari difficile et un certain nombre de problèmes sont apparus car les associations sont des enjeux de pouvoirs.

Sur le PPI Onive, une seule association appelée *Famokarana Iraisana* (« cultures collectives ») a été créée le 28 juillet 1991 avec neuf groupements basés au niveau des neufs *fokontany* (figure 1) dont l'unique objectif est la prise en charge des travaux d'entretien sur le canal afin que le système soit fonctionnel et satisfaisant. Cette association avait été précédée dès 1988 par la création d'une fédération des usagers à l'initiative des délégués des neuf *fokontany* concernés par le réseau et dont l'objectif visait la répartition équitable de l'eau et la coordination des travaux nécessaires à l'entretien du barrage. Depuis 1987 en effet, la CIRIR<sup>6</sup> et les techniciens de l'ODR<sup>7</sup> ont mené des campagnes de sensibilisation auprès des usagers afin que la gestion de l'eau et les travaux d'entretien soient pris en charge par des organisations d'usagers.

D'après la loi sur les AUE et leur règlement intérieur type, les dirigeants de l'association ont la responsabilité d'assurer l'entretien des réseaux et la gestion de l'eau, notamment par la définition des tours d'eaux en période de pénurie. L'association est reconnue officiellement comme l'interlocuteur institutionnel qui représente les usagers. Son conseil d'administration compte un membre de l'administration locale de l'agriculture. Celle-ci continue d'ailleurs, durant la phase de démarrage, à prodiguer un encadrement rapproché,

---

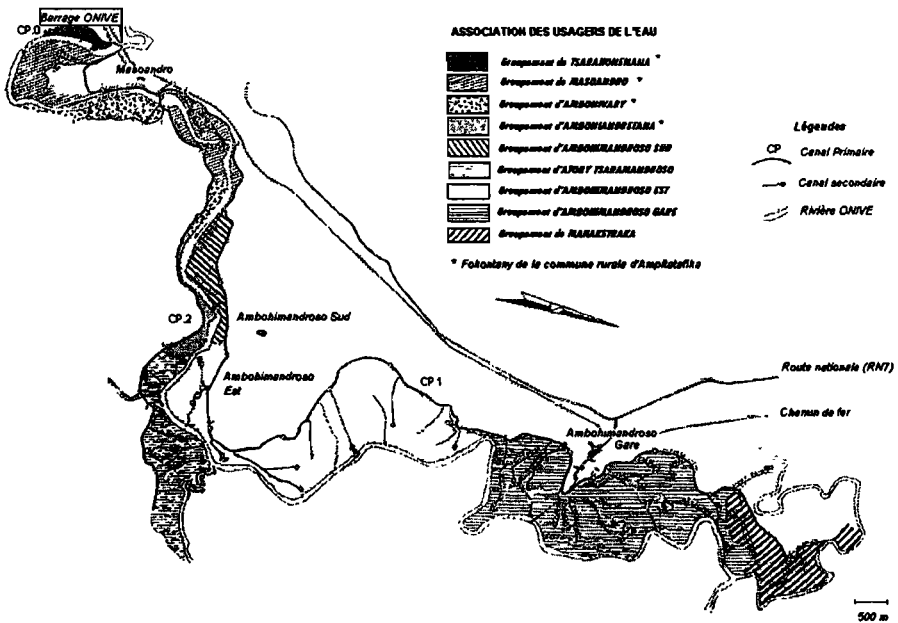
<sup>6</sup> Circonscription Régionale des Infrastructures Rurales.

<sup>7</sup> Opération de Développement Rizicole.

des conseils et divers appuis techniques. Cette nouvelle entité qu'est l'AUE vient se surimposer aux pouvoirs politiques et sociaux déjà existants et il y a dès lors un risque d'accaparement de la structure d'opération par les notables afin de détourner les objectifs de l'association au détriment d'une répartition équitable de l'eau et d'un bon entretien du réseau. Les principes du modèle associatif imposé sont de nouvelles règles qui peuvent entrer en confrontation avec les règles et les modes d'action collective et de gestion du pouvoir en vigueur. La prise en charge collective des réseaux est longue et difficile car le fonctionnement de l'AUE nécessite une forte cohésion sociale, qui n'existe plus toujours.

FIGURE 1. ASSOCIATION DES USAGERS DE L'EAU  
DU RESEAU HYDRAULIQUE ONIVE

Source : SOMEAH et al., 1989



## Les principes d'Ostrom et leur degré d'application à Ampitatafika

Les diverses études de terrain menées dans le monde ont indiqué qu'il n'y a jamais un seul ensemble de règles possibles dans les modes de gestion et d'organisation en matière d'irrigation. Toutefois, certains principes généraux sont respectés dans tous les systèmes organisés viables à long terme. Ostrom (1992) a ainsi recensé huit principes<sup>8</sup> qui semblent se vérifier dans tous les systèmes affichant une certaine durabilité. Il s'agit là, grâce à cette grille de lecture, d'étudier le système irrigué de l'Onive.

*1. Des limites clairement définies – dans le système irrigué, les limites des terres pouvant bénéficier de l'eau, les individus ou ménages qui ont des droits sur l'eau, sont tous les deux clairement définis.* A Ampitatafika, les individus connaissent effectivement les terres qui font partie du PPI et par conséquent les individus censés être membres de l'AUE pour avoir accès à l'eau.

*2. Des avantages proportionnels aux coûts assumés – les règles précisant de quelle quantité d'eau dispose un irrigant sont fonction des conditions locales et des règles régissant les investissements en travail, en matériel, ou en argent.* Ici, il n'y a pas congruence des règles c'est-à-dire adéquation entre le mode de calcul des redevances et les quantités d'eau obtenues, pourtant facteur de réussite. Les cotisations sont fixes et chaque membre de l'AUE paie le même montant quels que soient la superficie cultivée, le nombre de parcelles possédées et le nombre de groupements sur lesquels sont réparties les parcelles tandis que la quantité d'eau obtenue est plus ou moins censée être « proportionnelle » à la superficie cultivée. Bien qu'initialement, les règles fixées étaient celles d'un montant et d'une disponibilité en eau au prorata des surfaces cultivées, il semble que celles-ci n'aient jamais été respectées et que dès les premières années, on ait adopté des règles privilégiant les mieux lotis. Ceci provoque une certaine incompréhension de la part des paysans cultivant les plus petites surfaces ou n'obtenant pas nécessairement les quantités d'eau suffisantes.

---

<sup>8</sup> Ces huit principes généraux sont notés en italique ci-dessous, la situation dans notre zone d'étude est décrite ensuite en caractères normaux.

3. *Des procédures pour faire des choix collectifs – la majorité des individus concernés par les règles opérationnelles font partie du groupe qui peut modifier ces règles.* Initialement, on avait opté pour une structure associative, avec un processus « démocratique » permettant de contrôler les diverses sources de pouvoir, avec un seuil de représentation et un processus de vote permettant de satisfaire le plus grand nombre. Dans les faits, l'AUE est dirigée par le même président depuis sa création, son pouvoir étant peu remis en cause. Le bureau n'est pas inactif mais demeure subordonné à la forte personnalité du président. Il s'agit généralement du *ray aman dreny* qui correspond d'une certaine manière au chef traditionnel. Ce « statut » est attribué à un homme qui est à la fois le doyen et le sage du village. Il y a peu d'élections dans les groupements, la plupart des chefs de groupements sont « désignés » lors des réunions.

4. *Supervision et surveillance - ceux qui sont chargés de surveiller et de contrôler l'état physique du réseau et le comportement des irrigants sont responsables devant les usagers et/ou sont eux-mêmes des usagers.* Afin d'opérer supervision et surveillance, des *polisindrano* (« policier de l'eau »), membres de l'AUE, sont chargés de surveiller la bonne répartition de l'eau et le bon respect des procédures. Malheureusement, ces superviseurs qui jouent un rôle ambigu, situé entre celui des gardiens de la discipline des usagers, garants de la protection des infrastructures, et celui de l'aiguadier, chargé d'assurer la répartition de l'eau entre les parcelles, manquent souvent de compétence. De fait, puisque l'AUE n'est pas dotée de délégués de prise pour assurer la gestion d'une ou plusieurs prises secondaires, il n'y a souvent personne pour gérer l'eau qui circule à l'intérieur du réseau, en dehors des prises principales. Ainsi, trop souvent, l'eau est distribuée à l'amont, quels que soient les besoins réels, occasionnant des gaspillages par retours dans la rivière, alors que l'aval du réseau souffre des pénuries.

5. *Des sanctions différenciées et graduées – les usagers qui enfreignent les règles doivent encourir des sanctions. Elles doivent être différenciées en fonction de la gravité et du contexte de la faute et décidées par les autres usagers, les agents responsables devant ces usagers, ou les deux.* Les règles internes des AUE incluent des sanctions claires contre les contrevenants, sanctions dont l'application est souvent défailante, ce qui provoque une perte d'autorité de l'AUE. La coupure d'approvisionnement en eau comme mesure dissuasive afin que le taux de recouvrement des redevances de l'eau atteigne un

niveau soutenable est bien souvent difficile à appliquer et techniquement impossible si cela ne concerne qu'un individu. La plupart des AUE qui existent actuellement n'appliquent pas les *dina* (règlements intérieurs)<sup>9</sup> dont l'application est placée sous la responsabilité des membres du bureau, appuyés en cela par les *polisin-drano*. On trouve plusieurs raisons à ceci et d'abord le souci de bienséance sociale : « *On ne peut forcer quelqu'un de sa famille à payer* » ; « *Il y a les sanctions mais entre nous, les Malgaches, on ne peut pas les appliquer car nous avons de l'égard pour nos voisins* » ou encore « *Ce n'est pas facile d'appliquer des sanctions comme ça à quelqu'un car leur application va créer de la haine envers moi* ». Ensuite, personne ne veut être désigné comme le responsable de la dénonciation, même si tout le monde connaît l'auteur de l'infraction. Enfin, on assiste à une remise en cause de la soumission à l'autorité publique qui se traduit par une certaine indiscipline. Le problème du non-paiement de cotisation qui perdure déjà depuis plusieurs années semble s'aggraver. Celui-ci provient en grande partie du découragement des paysans vis-à-vis de l'autorité et du fait que les mauvais payeurs ne soient jamais inquiétés. « *Ceux qui suivent la discipline pourraient se décourager en voyant ceux qui ne travaillent pas avoir droit à l'eau et ne pas être sanctionnés* ».

6. *Des mécanismes de résolution de conflits – les usagers et leurs employés ont un accès rapide à des instances locales, peu coûteuses, pour résoudre les conflits entre les usagers, ou entre les usagers et les employés.* En cas de conflit, est appelé en tant que médiateur le président de l'AUE. Mais s'il y a règlement du conflit, il n'est que provisoire. Nombreux sont les témoignages sur des paysans ayant triché juste après s'être engagés à respecter les lois. Il faut mentionner aussi que les mécanismes de résolution des conflits en cas de non-paiement des redevances ou de non-respect des règles sont lourds et s'accompagnent de coûts de transactions élevés. De ce fait, l'itinéraire juridique formel est une option peu réaliste. De plus, le recours à la

---

<sup>9</sup> Le *dina* est un pacte traditionnel formel des membres du *fokonolona* qui applique la loi coutumière. Il y a plusieurs genres de *dina* selon les champs d'action : les *dina* qui règlent les délits, ceux qui lient les usages traditionnels avec les lois modernes, ceux qui traduisent les relations contractuelles, ceux qui élaborent et adoptent les travaux dans l'intérêt communautaire, ou encore les *dina* sécuritaires. Le *fokonolona* établit le *dina* en assemblée générale à la majorité des votes. En tant qu'expression de la volonté du *fokonolona*, le *dina* est le droit légitime pour les membres de la communauté.

gendarmerie, au tribunal ou autres moyens de coercition est la meilleure façon de s'attirer l'hostilité des autres paysans.

*7. Une reconnaissance par l'Etat du droit à s'organiser – le droit des usagers à inventer leurs propres institutions n'est pas mis en question par des autorités gouvernementales externes.* Le transfert de la responsabilité de la gestion des réseaux est un processus qui va à l'encontre des pratiques institutionnelles d'un Etat encore perçu comme très centralisateur.

*8. Des systèmes à plusieurs niveaux – les activités d'appropriation, de réglementation, de surveillance, de contrôle et de sanction, de résolution de conflit, de direction, etc. sont organisées à multiples niveaux intercorrélés.* Là encore, l'omniprésence du président rend ce type de fonctionnement très difficile.

### **Les facteurs de blocage**

Le degré de maîtrise de l'eau dépend donc de l'organisation collective pour la répartition de l'eau, ayant trait par exemple au respect des règles de tours d'eau et à la discipline sociale. A moyen et long terme, il dépend aussi d'un bon entretien des réseaux d'irrigation, lui-même fonction, d'une part, des revenus tirés de la production et, d'autre part, de la cohésion ainsi que la motivation des usagers pour en assumer les coûts, qu'ils soient monétaires ou en temps de travail collectif. Le manque d'eau et le défi que représente la lutte contre le détournement d'une partie de l'eau constituent un facteur de blocage pour la bonne gestion de l'eau autour du canal. Ici, non seulement certains agriculteurs déplorent l'effet du manque d'eau sur leur production, mais il se développe un climat de conflit entre les différents usagers de l'eau. On observe alors une certaine indiscipline et l'individualisme semble régner sur le mode de gestion de l'eau, tandis que l'état général des canaux se dégrade, notamment du fait du problème de la perte d'habitude du travail en commun. Ainsi, dans notre zone d'étude, un tiers (32%) des chefs de ménage reconnaissent l'existence de conflits sur la gestion de l'eau (Enquête Référence 4D).

*Il n'y a plus de règles qui s'imposent à tous. Chacun fait ce qu'il veut, c'est-à-dire que les gens qui se trouvent en amont du canal bloquent l'eau autant qu'ils le veulent et ceux qui se trouvent en aval*

*n'obtiennent leurs parts qu'au moment où il y a beaucoup d'eau (un usager, membre de l'AUE).*

L'initiative du transfert de gestion et la création des Associations d'Usagers de l'Eau ont bouleversé la dynamique du réseau, car les paysans peu préparés à cela se sont trouvés face à des responsabilités qu'ils n'étaient pas forcément en mesure de maîtriser, et qui plus est qu'ils estiment encore pour certains du ressort de l'Etat. La modification physique de la distribution de l'eau nécessite une redéfinition du partage de la ressource qui suscite des enjeux et questions multiples autour de l'appropriation de l'eau, de la redéfinition des règles d'irrigation, de la redistribution des pouvoirs au sein du système d'irrigation et vis-à-vis des représentants de l'Etat. L'intervention extérieure peut donc être l'occasion d'instaurer un nouveau partage de la ressource, sur la base d'une autre légitimité et de nouvelles règles imposées de l'extérieur, et rendre possible des changements éventuels dans les équilibres et les rapports de pouvoir au sein des communautés locales.

La conception institutionnelle - c'est-à-dire la définition d'un ensemble de règles, que les personnes impliquées comprennent, acceptent et sont prêtes à suivre - est primordiale dans la réussite d'un tel projet (Mathieu et *al.*, 2001). Son objectif est de modifier le comportement des individus, en définissant des incitations positives<sup>10</sup> ou négatives à se comporter de telle ou telle façon, ainsi que les résultats que peuvent en attendre les personnes. Les incitations dépendent évidemment des valeurs que partagent les acteurs. Ainsi, un individu doté d'un grand souci d'équité s'investira plus volontiers dans des activités qui apporteront une meilleure répartition collective de l'eau. Les incitations à respecter le tour d'eau doivent donc être plus fortes que les incitations à irriguer immédiatement sa parcelle. Toutefois, le changement formel des règles formelles n'a pas toujours un impact direct sur leur application et donc sur les incitations. La difficulté actuelle des AUE à assurer leurs fonctions et à résoudre ces problèmes est liée à de multiples facteurs parmi lesquels des facteurs d'ordre structurel liés au contexte social de leur mise en place. D'abord, on peut mentionner un ensemble de problèmes sociologiques et organisationnels :

---

<sup>10</sup> Parmi les incitations positives : avantages matériels, reconnaissance personnelle, bon fonctionnement technique du réseau, services sociaux, confort personnel dans les relations sociales.

- l'absence ou la faiblesse de bases de cohésion sociale au sein des usagers, probablement du fait de la non-coïncidence entre les unités techniques à gérer (réseau très étendu) et les unités sociales et résidentielles (petits hameaux dispersés) ;
- l'hétérogénéité des exploitants sur un même réseau qui inclut des petits paysans pauvres ayant gardé les modes de culture traditionnels et de gros propriétaires terriens ;
- la tendance des membres à déléguer tous les pouvoirs aux responsables ce qui les rend très dépendants de ces derniers ;
- les conflits entre individus et familles.

Ensuite, les usagers ne comprennent pas les aspects techniques du fonctionnement des ouvrages ni la manière dont ils pourraient en profiter. Le manque de compréhension est lié aussi à l'habitude traditionnelle de prendre trop d'eau par rapport aux besoins du riz. Enfin, on note un fréquent manque de communication, à la fois entre les membres du Bureau de l'AUE et entre les usagers membres. A l'intérieur du périmètre, le problème est d'autant plus complexe que le nombre des usagers est important.

Ainsi, toute intervention de développement influence les processus d'action collective et conduit à la mise en place de nouvelles règles ou procédures gérant les rapports entre individus. Ceci est encore plus vrai dès lors qu'il y a une ressource commune à gérer, pour laquelle les acteurs sont en concurrence comme c'est le cas pour l'eau dans un système irrigué. L'intervention ici présentée a engendré des résultats pour le moins discutables, peut-être à cause de la trop grande place accordée à la construction des ouvrages face à la négligence des questions institutionnelles du fait d'une certaine idéalisation du caractère « communautaire » des sociétés paysannes. Comme le souligne Mathieu (1992), les techniciens semblent avoir négligé la dimension d'action collective, en supposant que les paysans malgaches, ayant une grande expérience de la gestion de l'eau, parviendraient sans trop de peine à gérer les tours d'eau et que les associations d'usagers étant responsables de la gestion de l'eau, ce sera leur problème, et non celui des techniciens, de faire appliquer la « discipline sociale » en matière d'irrigation indispensable au bon fonctionnement technique du réseau réhabilité. Ce mode d'intervention a abouti à créer des structures dont le taux de rentabilité est généralement bas et dont la question de la pérennité reste en suspens.



## NORMES ET COMPORTEMENTS

Du point de vue de l'économie institutionnelle, une institution est un ensemble de règles mises en pratique par un groupe social donné pour organiser des actions ayant des effets sur ces individus (Platteau, 2004). Ces règles ne seront appliquées que si elles sont légitimes et si les autorités qui ont le pouvoir de contrôle et de sanction sont elles aussi légitimes (Plante et André, 2002). Tout groupe social a ses propres règles et ses institutions chargées de les mettre en œuvre ou de sanctionner tout éloignement des normes auxquelles les membres du groupe sont supposés se conformer. Comme l'indique Bon (2001), les comportements dits « opportunistes » réapparaissent dès lors que la probabilité d'être sanctionné baisse en deçà d'un certain seuil. Ce sont les nombreuses et diverses possibilités de se soustraire individuellement ou collectivement aux sanctions locales et légales qui menacent la viabilité des formes d'organisation locale existantes, et contribuent à créer les conditions locales d'un accès libre aux ressources. La gestion locale et le contrôle social ne sont par conséquent possibles que dans un contexte où les actions individuelles ont une forte probabilité d'être détectées par le groupe. On pourrait supposer que dans le contexte d'une économie rurale non anonyme, comme c'est le cas à Ampitatafika, le coût social et économique d'un non-respect de la règle soit suffisamment élevé et stigmatisant pour que les comportements opportunistes ne soient pas aussi courants. Alors pourquoi observe-t-on une si faible adhésion aux nouvelles règles de gestion instituées par l'AUE ? On peut supposer qu'il n'y a finalement pas de coût à déroger à la règle dans le cadre du partage de l'eau ou alors que ce coût tend à diminuer avec le temps.

### Les limites des normes de solidarité

Selon Fauroux (1974), les communautés rurales malgaches bâties autour de la communauté familiale ont élaboré un ensemble de solutions permettant, grâce au renforcement de la cohésion et de la solidarité, d'améliorer la capacité de résistance du groupe. Le modèle des relations sociales est constitué par la notion de *fihavanana*, « idéologie solidariste » ayant pour fonction de déplacer la compétition sociale dans des domaines ne mettant pas en cause la reproduction de la vie. Le « puissant » dans ce type de société, n'est pas celui qui consomme plus que les autres, mais plutôt celui qui

contribue le plus aux diverses dépenses occasionnées par le jeu des relations sociales.

Le *fihavanana* est une règle morale de conduite qui préconise l'harmonie et l'entraide envers son prochain, mais aussi entre deux familles, deux villages, voire deux ethnies. Il sous-tend les relations interpersonnelles et sociales et permet de réguler les éventuelles tensions que pourraient engendrer les différences sociales aussi bien du point de vue économique que de l'origine familiale, de sorte que chacun a le sentiment d'appartenance au groupe, en tant que membre actif de la vie du groupe au sein duquel il a un statut bien reconnu de tous. Chaque naissance, circoncision, mariage, deuil, exhumation<sup>11</sup> est l'occasion de cérémonies qui réaffirment la solidarité de ceux qui y participent. Les contributions de chacun sont faites sous forme d'argent et de riz, elles ont à la fois un caractère de bénédiction envers la famille et de participation aux dépenses. L'individu ressent la nécessité de sacrifier son intérêt propre pour le bénéfice de la communauté. Ce processus d'internalisation de la norme n'étant jamais parfait, des mécanismes de récompense et de sanction sont nécessaires pour compléter le travail de ces rituels et de l'éducation. Des sanctions sévères sont parfois portées à l'encontre d'individus ayant recherché leur intérêt propre au détriment du groupe. La peur de l'humiliation publique joue un rôle important.

Cependant, l'image d'une « communauté traditionnelle » homogène, égalitaire, indifférenciée, doit être évidemment très largement remise en cause et Fauroux (1974) dissocie les notions de solidarité et d'égalité : l'idéologie du *fihavanana* est solidariste en ce sens qu'elle institutionnalise la redistribution du produit global entre tous les membres du groupe mais est inégalitaire dans la mesure où cette redistribution crée et entretient des différences radicales de prestige et de pouvoir. Ceux qui détiennent le pouvoir économique dominant le social et la politique et imposent leurs idées tout en se basant sur le *fihavanana*. Les gros propriétaires fonciers attirent l'attention de la masse paysanne vers des activités qui sont à leur avantage. La domination de ces riches ruraux ne s'arrête pas seulement aux activités économiques et sociales puisque la plupart d'entre eux détiennent la majorité des activités commerciales, les

---

<sup>11</sup> La *famadihana*, ou exhumation des morts, est une cérémonie très importante dans les Hautes Terres malgaches.

hautes fonctions dans la politique locale, la trésorerie des églises, la présidence des associations.

*Il n'y a pas suffisamment d'eau, et chacun essaie d'avoir ce dont il a besoin aux dépens des autres. Il ne peut pas y avoir d'accord pour l'eau (paysan cité par Hugot, 1973).*

*Ils sont solidaires pour conduire l'eau jusqu'au point où on irrigue. Ils ont fait un barrage et un canal eux-mêmes, sans aide et tous ensemble, mais pour irriguer, c'est fini, ils ne veulent pas s'organiser. Il n'y a plus aucune solidarité pour la conduite de l'eau. Ils font même appel aux gens de l'extérieur, ils font appel aux agents publics, à la commune, au sous-préfet, pour régler leurs différends (paysan cité par Hugot, 1973).*

*Nous devons être un peu plus sévères sur l'application mais il faut voir quand même au cas par cas car il y a des gens qui commettent des fautes et qui supplient, alors là on ne doit plus appliquer le paiement d'une amende mais il faut leur expliquer la bonne conduite. Mais si un de leurs voisins, sévère, n'accepte pas le non-paiement d'une amende, alors là il faut l'appliquer car pour lui le fautif a agi volontairement puisqu'il n'a pas suivi les conseils de la police de l'eau et des délégués (un responsable de groupement à Ampitatafika).*

*Les gens sont semblables aux bœufs sous un joug car chacun ne peut travailler que sous la contrainte. Ils n'affichent aucune volonté de s'entraider car l'égoïsme règne en chacun (un responsable de groupement à Ampitatafika).*

Selon Hugot (1973), et comme l'illustrent les entretiens ci-dessus, les valeurs de l'harmonie communautaire et favorable au groupe qui ont une longue existence au sein des sociétés rurales malgaches n'ont pas cours dans le domaine particulier du partage de l'eau d'irrigation. L'une des explications des difficultés rencontrées par les AUE serait en fait qu'il n'est pas possible de se reposer uniquement sur la solidarité. Celle-ci semble en effet s'amenuiser lorsque les intérêts vitaux sont menacés et une proportion non négligeable des individus agissent contrairement aux règles édictées, c'est-à-dire ne paient pas leur cotisation ou prennent plus d'eau qu'il n'est autorisé. L'eau semble représenter un cas très particulier au sein des communautés rurales malgaches puisque du fait de sa rareté, il apparaît aux villageois que tous ne peuvent en avoir suffisamment, quelle que soit l'organisation

imaginée. L'entraide, dans une telle situation, deviendrait dès lors défavorable pour tous et les conséquences en seraient trop graves. Dans ce cas particulier, les coutumes de solidarité cessent de s'appliquer, les motivations strictement individuelles prenant le pas sur elles ou tout du moins le champ d'application de la solidarité se réduit aux individus les plus proches, notamment ceux du cercle familial.

### **L'érosion des normes de solidarité**

Une seconde explication de la difficulté à faire aujourd'hui respecter les règles communes proviendrait d'une certaine érosion de la norme sociale, c'est-à-dire d'un affaiblissement du pouvoir contraignant du *fihavanana*. Dès lors, suivre un comportement égoïste qui peut mener au détournement des biens communs n'est plus perçu par l'individu qui en bénéficie comme un coût insurmontable. Les causes de cette évolution peuvent être multiples : intervention de l'extérieur qui affaiblit la cohésion sociale ; ouverture à l'économie monétaire qui fournit des opportunités de revenus autres que l'agriculture ; migrations. Ces facteurs ont conduit à un changement de mentalité puisque, dans la mesure où la survie ne dépend plus uniquement de la communauté, une personne peut prendre le risque de comportements égoïstes. On ne compte plus sur la communauté pour sa survie et, symétriquement, on se sent moins solidaire envers les autres, dont on pense qu'ils pourront survivre en faisant appel à des ressources extra-communautaires. Dans ce contexte, les comportements déviants non sanctionnés ont tendance à se généraliser jusqu'à disparition de la norme. Comme le note Bon (2001), « ce n'est pas tant le fait qu'un petit nombre d'individus dérogent temporairement à la norme et compromettent la réalisation de l'effort collectif qui s'avère préjudiciable, que l'apparition de comportements 'déviants', non sanctionnés, qui contribuent à remettre en cause l'institution elle-même à moyen terme, l'opportunisme devenant la norme ». Les interventions substitutives du Génie Rural n'ont-elles pas, en même temps qu'elles assuraient une certaine sécurité dans l'alimentation en eau, anéanti la capacité des individus à s'entendre pour gérer au mieux cette ressource ?

En effet, il est bon de s'interroger sur le rôle potentiellement perturbateur d'une intervention extérieure à la communauté. Dans le cas présent, une fois l'aide acceptée par les usagers, il a été nécessaire

de mettre en place un règlement de gestion du réseau et de l'eau. De même, il a fallu créer une Association des Usagers de l'Eau. Deux situations se distinguent alors. Si les usagers rédigent intégralement le règlement de gestion, on peut imaginer que celui-ci sera adapté aux conditions locales et que par conséquent cela ne va pas remettre en cause les structures institutionnelles et les rapports de force déjà en place. Au contraire, si le responsable du projet apporte avec les infrastructures un règlement « type » que les usagers, dans le meilleur des cas, ne pourront que modifier à la marge, il est probable que celui-ci sera complètement ignoré et que les anciennes institutions persisteront. La situation la plus fréquente est celle où règne une grande confusion sur les règles à adopter : les anciennes ou les nouvelles ? Les règles peuvent dès lors devenir moins contraignantes. On observe alors de plus en plus de dégradations matérielles et de conflits. Il devient plus difficile de pénaliser les fraudeurs, d'inciter les usagers à entretenir et réparer le réseau. Les mécanismes de résolution des conflits commencent eux aussi à entrer en dysfonctionnement.

## CONCLUSION

Bien que les notions d'identité communautaire et de sentiment de dépendance mutuelle peuvent parfois encourager l'existence d'une gestion communautaire des ressources, ce n'est pas parce que tous les villageois bénéficient des actions collectives qu'obligatoirement ils respecteront toujours les règles du jeu (Baland et Platteau, 1996). Les stratégies et comportements individuels se définissent dans les rapports quotidiens et personnalisés qu'entretiennent entre eux les usagers. Le succès des actions entreprises dépend alors de la confiance pouvant exister entre les membres de la communauté, s'établissant dans les relations de réciprocité. Réduire les comportements dits « opportunistes » est alors un problème central pour les systèmes irrigués. Dans bien des cas, et notamment dans les communautés rurales, les règles sociales partagées par une communauté visent justement à limiter ce type de comportements. Toutefois, si les règles organisant le système irrigué ne sont pas acceptées par les participants, il n'y aura alors pas de sanctions pour ceux qui les violent. Si la structure formelle est perçue comme illégitime, les comportements qui menacent la pérennité de cette structure ne seront pas réprouvés.

C'est pourquoi, lorsque des agences centrales tentent d'imposer des règles standard à tous les aménagements, celles-ci ont toutes les chances d'échouer si :

- elles ne sont pas adaptées aux situations spécifiques ;
- elles sont perçues comme « étrangères » par les participants ;
- les normes locales de comportement ne sont pas mobilisées.

Lorsque certains paysans ne participent pas aux travaux d'entretien ou ne paient pas la cotisation due, l'enjeu devient alors de les empêcher de profiter du travail des autres. Si les « passagers clandestins » ne sont pas sanctionnés, alors de moins en moins de paysans sont prêts à faire l'entretien, et les comportements opportunistes risquent de se généraliser et d'aboutir à une dégradation générale de l'aménagement. Inversement, lorsque les paysans sont assurés que les avantages sont supérieurs aux coûts, que ces investissements sont nécessaires, et que la majorité des usagers y participeront, ils cessent souvent d'être des passagers clandestins et investissent des quantités de travail significatives.

L'établissement d'une autorité locale contrôlée par les usagers de la ressource eux-mêmes et dotée d'un pouvoir suffisant pour pouvoir sanctionner la violation des règles ne semble pas une approche aisée. En effet, les habitudes continuent d'exercer leur influence et si l'autorité est formée par les usagers, ils peuvent être réticents à sanctionner les actions illégales dans la pratique de tous les jours et faire preuve d'indulgence dans les cas observés de non-respect des règles. Dans de telles circonstances, faire appel à un mécanisme de mise en application extérieur pour initier une nouvelle convention basée sur de nouvelles attentes et croyances semble la seule solution réaliste.

**BIBLIOGRAPHIE**

ABE Y., 1984, *Le riz et la riziculture à Madagascar*, ed. CNRS, Paris, 231 p.

BALAND J.M., PLATTEAU J.P., 1996, *Halting Degradation of Natural Resources. Is there a Role for Rural Communities?*, Clarendon Press, Oxford, 423 p.

BDPA, 1963, *Etudes des méthodes de gestion du périmètre d'Onive*, Rapport, Antananarivo, 83 p.

BON E., 2001, « Systèmes d'irrigation par gravitation du nord de l'Inde : le rôle du capital social dans la gestion locale des ressources communes », *Revue Tiers Monde*, n°166, pp.333-351.

CARLE G., 1909, « Contribution à l'étude des irrigations à Madagascar », *Bulletin économique de Madagascar*, Antananarivo, n°1, pp.139-158.

DROY I., 1991, « La réhabilitation des petits périmètres irrigués à Madagascar : une réponse aux importations de riz ? », *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 27, n°1-2, pp.117-127.

DROY I., 1998, « De la gestion étatique à la gestion paysanne : le transfert de gérance sur les périmètres irrigués à Madagascar », Colloque *Irrigation et gestion collective de l'eau en France et dans le monde*, SFER, Cemagref, IRD, 19-20 novembre, Montpellier.

FAUROUX E., 1974, « Dynamismes précoloniaux et transformations actuelles d'une communauté villageoise du Vakinankaratra », *Cahiers du Centre d'Etudes des Coutumes*, Université de Madagascar, Antananarivo, n°10, pp.61-91.

GARIN P., LE GAL P.-Y., RUF T. (eds.), 2002, *La gestion des périmètres irrigués collectifs à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Coéditions Cirad/Cemagref, IRD, Coll. Colloques, 280 p.

HUGOT B., 1973, *Etudes des facteurs humains de la production agricole de trois périmètres hydro-agricoles Behara-Andratsay-Belamoty : Tome 2*, ORSTOM , Antananarivo, 79 p.

MATHIEU P., 1992, « Irrigation et associations locales à Madagascar : jeux et enjeux d'un transfert de gestion aux organisations paysannes », in Blanc-Pamard C. (ed.), *Politiques agricoles et initiatives locales*, ORSTOM, coll. Colloques et Séminaires, Paris, pp.239-259.

MATHIEU P., BENALI A., AUBRIOT O., 2001, « Dynamiques institutionnelles et conflit autour des droits d'eau dans un système d'irrigation traditionnel au Maroc », *Revue Tiers Monde*, n°166, pp.353-374.

OSTROM E., 1992, *Crafting Institutions for Self-Governing Irrigation Systems*, ICS Press, San Francisco, 111p..

PLANTE S., ANDRE P., 2002, « La gestion communautaire des ressources naturelles, cadre de référence pour une réflexion sur les communautés locales », *Canadian Journal of Regional Science*, vol.25, n°1, pp.117-132.

PLATTEAU J.P., 2004, *Managing the Commons: The Role of Social Norms and Beliefs*, Center for Research in the Economics of Development, Department of Economics, University of Namur, 22 p.

SOMEAH et al., 1989, *Etudes de réhabilitation de neuf périmètres irrigués dans les régions d'Antsirabe et Ambositra*, Antananarivo, 58 p.



## CHAPITRE 7

### LE FONCIER : SITUATION, ENJEUX ET PERSPECTIVES

La question foncière est abordée le plus souvent dans la littérature sous l'angle juridique, économique et plus récemment sociologique, anthropologique ou démographique. De manière croissante, les auteurs mettent l'accent sur la connexion du foncier avec la population. Cette perspective ouvre un large champ de réflexion sur les droits fonciers, la gestion des ressources et plus largement les relations population-environnement. Ce sont là des aspects particulièrement complexes mais d'une actualité prégnante dans de nombreux pays du Sud où la terre agricole est souvent la principale source de travail et de revenu, voire de survie des populations rurales, comme celles des Hautes Terres malgaches.

Cette ouverture disciplinaire est le corollaire de l'évolution d'une conception juridique du foncier vers une forme plus large. C'est ainsi que l'on est passé de l'étude stricto sensu d'un « ensemble des règles juridiques relatives à l'accès et la gestion de la terre » à celle d'un « ensemble de pratiques et de règles, y compris juridiques, relatives à l'accès et à l'usage de la terre » (Roche-gude, 2003, p.27). Ce changement de perspective est lié à la préoccupation des chercheurs d'élargir la réflexion sur le foncier, car, comme le mentionne Chauveau (1999a, p.36), « le phénomène foncier est d'abord d'ordre social et historique ».

C'est dans cette optique que, depuis les années 1980, la pression démographique, la saturation des surfaces arables, la déforestation, le recul de la production agricole et la montée de la pauvreté sont des concepts reliés à la question foncière dans les analyses. Le débat sur la question foncière à Madagascar s'inscrit dans la même perspective et c'est celle que nous adopterons aussi ici. A travers des recherches empiriques, nous consacrons donc ce chapitre à l'analyse de la gestion

patrimoniale de la terre arable dans les Hautes Terres en mettant en exergue sa dimension sociale. Pour ce faire, nous étudierons dans une première section la logique paysanne d'accès à la terre et ses modes de transmission entre générations. Dans une deuxième section, il sera question de la marchandisation de la terre. Enfin, le mode de gestion foncière et les pratiques paysannes de sécurisation des droits acquis seront abordés dans une troisième section. Ceci nous amènera à conclure sur la nécessité de bien connaître l'ensemble des pratiques coutumières en matière de gestion foncière et de s'appuyer sur elles dans la perspective de mise en place de réformes politiques en ce domaine.

### LA TRANSMISSION DE LA TERRE

Dans les pays du Sud, il est admis que la réduction des superficies en terre disponible caractérise généralement les milieux ruraux à forte croissance démographique. L'éclatement des familles en plusieurs ménages est quasi simultané à un éclatement du patrimoine foncier familial en plusieurs petites exploitations, en fonction du nombre d'enfants. Mais l'accès à la terre ne relève pas uniquement du phénomène démographique. En milieu rural, les droits sur la terre sont soumis à des logiques sociales, institutionnelles et communautaires. Leur mise en œuvre par les populations locales traduit le plus souvent des enjeux multiples autour de la terre tels que le pouvoir politique ou religieux, le contrôle social ou encore l'accès au marché du travail. Ainsi, les droits coutumiers sur la terre sont variés : « les droits d'accès (droits d'entrer dans une zone et d'y prélever une ressource particulière non aménagée) ; les droits d'usage (mise en valeur, aménagement) ; les droits de gestion (répartition et réglementation des droits d'accès et d'usage) ; les droits d'exclusion ou d'inclusion (droit de transférer les droits précédents, notamment par héritage) et enfin le droit d'aliénation (droit de disposer des autres droits, en particulier du droit d'exclusion, en principe seulement reconnu dans le cadre du droit privatif de type occidental » (Chauveau et Mathieu, 1999, p.249). Pour le cas des Hautes Terres malgaches, nous allons voir maintenant quelles sont les règles de partage et leurs logiques d'application.

### L'accès à la terre dans les Hautes Terres malgaches

La cession intergénérationnelle est le principal mode d'accès à la terre à Madagascar. Au niveau national, l'héritage représente 53,2 % des modes d'acquisition, vient ensuite l'achat dans 24,1% des cas, puis la location et le métayage à hauteur de 10,6% (EPM, 1999)<sup>1</sup>. Dans la commune rurale d'Ampitatafika, l'accès à la terre se fait davantage par succession puisque ce mode concerne environ 84% des parcelles exploitées (tableau 1). Toutefois, ce mode d'accès, essentiellement intergénérationnel, n'exclut pas des stratégies d'alliances pour accéder à la terre à la fois à l'intérieur du village et entre lignages dans les Hautes Terres (Blanc-Pamard et Ramiarantsoa, 2000).

TABLEAU 1. MODES D'ACQUISITION DES TERRES

Modes d'acquisition	%
Don/Héritage	83,8
Achat	13,8
Location	1,4
Métayage	1,0
<i>Ensemble</i>	<i>100,0</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

La transmission des terres de génération en génération à travers l'héritage sur un terroir aux superficies agricoles limitées entraîne inéluctablement le morcellement des terres vers des exploitations agricoles de plus en plus réduites. C'est ainsi que la fragmentation des terres s'intensifie à chaque génération en amplifiant les contraintes d'ordre juridique, notamment liées à la possession de titres fonciers, mais aussi économique avec l'éclatement des moyens de production, la réduction de la surface cultivée par ménage et la difficulté de développement des cultures mécanisées. Ces contraintes ont à leur tour des répercussions socio-démographiques que l'on évoquera ici.

---

<sup>1</sup> Auxquels il faut ajouter 10,8% de terres distribuées par le village et 1,3% de « divers ».

## CHAPITRE 7

**TABLEAU 2. REPARTITION DES MENAGES SELON LA SUPERFICIE EXPLOITEE**

Superficie	Nombre de ménages exploitants	%
moins de 0,25 ha	768	49,1
0,25 à 0,49 ha	434	27,7
0,5 à 0,99 ha	211	13,5
1 ha et plus	150	9,6
<i>Total</i>	<i>1563*</i>	<i>100,0</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

\* Sur 1621 ménages enquêtés, 58 ménages n'exploitent pas de terre

Les résultats de l'Enquête Référence 4D montrent que la pression sur la terre est très forte à Ampitatafika. Alors que la taille moyenne des exploitations est de 0,7 ha pour l'ensemble des Hautes Terres et 1,2 ha au niveau national (EPM, 1999), elle est de l'ordre de 0,5 hectare à Ampitatafika. Les chiffres sont éloquentes, près de la moitié des ménages exploitent moins de 0,25 ha (tableau 2), indiquant par là même l'exiguïté des surfaces arables suite à l'accès successoral. Ce sont ainsi les jeunes exploitants qui sont les plus nombreux à posséder des superficies réduites (tableau 3). Parmi les paysans de moins de 35 ans, plus de 52% exploitent moins d'un quart d'hectare et 84% d'entre eux cultivent moins de 0,5 hectare.

**TABLEAU 3. REPARTITION DES EXPLOITATIONS SELON LEUR TAILLE ET L'AGE DU PROPRIETAIRE**

Taille de l'exploitation	Age du propriétaire						
	Moins de 35 ans		35 à 44 ans		45 ans et plus		<i>Effectif</i>
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Moins de 0,25 ha	288	52,4	176	47,2	304	47,5	<i>768</i>
0,25 à 0,49	173	31,5	100	26,8	161	25,2	<i>434</i>
0,5 à 0,99	60	10,9	53	14,2	98	15,3	<i>211</i>
1 ha et plus	29	5,3	44	11,8	77	12,0	<i>150</i>
<i>Total</i>	<i>550</i>	<i>100,0</i>	<i>373</i>	<i>100,0</i>	<i>640</i>	<i>100,0</i>	<i>1563</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

En début de vie conjugale, les terres reçues des parents constituent l'essentiel du capital foncier de ces jeunes paysans. Le faible capital en terre hérité aujourd'hui par les jeunes chefs de ménage s'explique par deux faits majeurs : premièrement, une fécondité encore élevée, comme en témoigne l'indice synthétique de fécondité de 6,9 enfants par femme pour la période 2000-2002 (Gastineau, 2004), entraîne une forte croissance démographique naturelle ; deuxièmement, la succession intergénérationnelle concerne un patrimoine foncier non extensible. La population locale est généralement répartie en lignages qui se partagent le terroir tel que délimité par les premiers ancêtres fondateurs. Les paysans exploitent ainsi les terres transmises au sein de leur lignage.

Au-delà de ce constat, il nous semble fondamental de comprendre la logique qui sous-tend le don des terres aux nouvelles générations d'exploitants. Nous allons donc nous intéresser aux logiques paysannes en matière de transfert des terres aux enfants à partir d'un travail de terrain dans la commune rurale d'Ampitatafika<sup>2</sup>.

### Le don

Dans cette zone des Hautes Terres, le patrimoine<sup>3</sup> est transmis de génération en génération dans le même lignage, principalement par voie patrilinéaire. La transmission de la terre renvoie à des valeurs sociales et familiales. La transmission est perçue par les villageois comme un devoir des parents envers les enfants, voire les petits-enfants. Le rôle du paysan chef de ménage consiste à sauvegarder et transmettre les terres des ancêtres à sa descendance. Comme le montrent les déclarations d'un villageois : « *il ne faut pas vendre les terres ; (s'adressant aux enfants) : mon héritage doit revenir à mes petits-enfants aussi* ». Le devoir de transmission au sein de la famille et l'inaliénabilité de la terre s'inscrivent dans un système social intergénérationnel décrit par Godelier (2002, p.20) en vertu de la formule selon laquelle « ce qui oblige à donner est précisément que donner oblige ».

---

<sup>2</sup> Nous avons mené des entretiens sur l'accès à la terre à Mananetivohitra, un des villages de la zone d'étude du programme 4D. Des extraits de ces entretiens sont donnés en guise d'illustration en italique dans le texte.

<sup>3</sup> Dans l'esprit du droit traditionnel, comme dans celui de l'individu malgache, la notion de patrimoine renvoie principalement à la terre, au troupeau et au domicile d'habitation.

Le don de la terre aux enfants s'effectue traditionnellement à l'occasion du mariage ou lors de l'entrée en union, habituellement après que l'enfant ait fondé un ménage indépendant des parents. Si l'enfant cohabite avec ses parents après le mariage, il continue, en règle générale, de cultiver les terres familiales et recevra sa part une fois qu'il aura quitté le domicile parental. Dans d'autres cas, mais moins fréquents, le jeune paysan peut recevoir une part avant d'entrer en union pour se préparer au mariage.

Le jeune exploitant reçoit une terre en plaine destinée à la riziculture dont la taille est fonction de celle du patrimoine familial mais avec l'impératif qu'elle soit d'une « *surface suffisante pour nourrir une famille* », c'est-à-dire le nouveau couple. De manière différenciée, les terres en colline (*tanety*) sont exploitées en fonction des capacités et besoins individuels des co-héritiers et font rarement l'objet d'un don à l'occasion de l'entrée en union des jeunes. Au fil des années, les co-héritiers recevront à leur tour une part à l'occasion de leur mariage. Avec ce mode de donation, qui fait très rarement l'objet d'un acte écrit, l'acquéreur n'accède cependant qu'au seul droit d'exploiter (en usufruit) : « *je leur ai donné des parts, ils peuvent exploiter comme ils veulent* », mais le père se réserve les pleins droits sur la terre et ne considère pas ses enfants comme propriétaires : « *les titres sont à moi, les enfants ne font qu'exploiter, ils n'ont pas le droit de vendre* ». Dans le droit traditionnel des Hautes Terres, l'individu est *masi-mandidy*, maître absolu sur ses biens. Ainsi, le partage effectué par le détenteur, de son vivant comme après sa mort s'il existe un testament, doit être respecté, et la jurisprudence tient compte de ce partage, même verbal.

### **Le don définitif**

La première attribution à l'occasion du mariage est donc non définitive, elle accorde au jeune acquéreur un droit d'exploitation sur une surface qui peut changer d'emplacement et/ou de superficie lors de la deuxième phase de l'accès à la terre pour les jeunes exploitants. C'est ce second acte qui constituera le partage ou don définitif. Cette opération a lieu après attribution à tous les co-héritiers, à tous les

ayants droit<sup>4</sup>. Au cours de cette étape, une redistribution des terres est envisageable, sous le contrôle du père : « *je veux voir si vous avez bien partagé* », et peut ainsi corriger une situation dans laquelle le don initial aux enfants n'a pas été équitable en quantité ou en qualité. Par exemple, lorsque le patrimoine familial comprend des parcelles à risque, notamment environnemental, les co-héritiers tentent le plus souvent, par consensus, de se répartir les parts foncières reçues. Des échanges peuvent donc avoir lieu en fonction des superficies des parcelles inondables, non fertiles, etc., mais le capital foncier familial de plus en plus réduit pour les ménages ne permet pas toujours cette redistribution, créant de fait des inégalités qualitatives entre les co-héritiers.

A l'issue du partage, chaque acquéreur va désormais identifier spatialement, en quantité et en qualité, sa part foncière finale. Les éventuelles futures acquisitions des individus seront influencées à la fois par ce capital reçu et par plusieurs facteurs d'ordre individuel, familial ou environnemental, sur lesquels nous reviendrons. Ce partage ne donne toujours pas pour autant tous les droits aux enfants, car comme on l'a vu, l'accès aux pleins droits, notamment le droit de vendre, ne survient qu'après le décès du père qui marque l'ouverture effective de la succession. Le jeune exploitant devient alors propriétaire, selon le droit coutumier, quand son père décède.

En cas de décès du père sans que le patrimoine ne soit partagé, les co-héritiers appliquent la règle de partage de la famille du père. Si aucun consensus n'est trouvé, la coutume veut que des membres de la famille interviennent pour parvenir à un partage à l'amiable et éviter la justice. Si le propriétaire n'a pas d'enfants, l'héritage revient aux membres de la famille selon un ordre établi dans le droit traditionnel<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Le partage définitif peut avoir lieu dès l'instant où le père le décide même s'il y a des enfants non mariés ou en bas âge. La tradition veut alors que les droits des jeunes ayants droit soient protégés par leurs aînés.

<sup>5</sup> Dans le droit coutumier en *Imerina* (région des Hautes Terres) applicable dans la plupart des castes des Hautes Terres, on distinguait deux ordres de succession : 1) les successions *hany maty momba*, dans lesquelles on trouve en première ligne, les enfants légitimes, naturels ou adoptifs du défunt ; en seconde ligne, les petits-enfants légitimes naturels ou adoptifs du défunt ; en troisième ligne, les arrière-petits-enfants ; en quatrième ligne, l'Etat. 2) Dans la succession *tsy hany maty momba*, l'ordre était le suivant : en première ligne, deuxième et troisième lignes : les enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants légitimes, naturels ou adoptifs ; en quatrième ligne : les père et mère ; en cinquième ligne : les frères et sœurs ; en sixième ligne : les cousins

Le père peut décider aussi de garder une partie à exploiter lors du partage définitif. Sinon, la tradition veut que les co-héritiers s'entendent sur une quantité de récolte à donner régulièrement aux parents. Dans cette phase du cycle de vie familial et foncier, les enfants jouent un rôle de sécurité vieillesse pour les parents, à travers les terres qu'ils ont reçues. La sécurité vieillesse a donc deux piliers : la quantité de terre transmise et le nombre d'enfants les exploitant (Omrane et Ramasinjatovo, 2005). Ceci semble conforter ainsi la théorie de Cain (1978) « Land security hypothesis » sur le rôle que joue la terre pour les paysans à l'âge de la vieillesse, ceux-ci vendant les terres lorsqu'ils sont dans l'incapacité de les cultiver, et ce en l'absence d'un système de sécurité sociale et de système de pension de retraite. Dans les Hautes Terres malgaches, ce rôle de sécurité fonctionne à travers la transmission aux héritiers qui prennent en charge leurs parents par leur travail sur les terres léguées.

Comme le partage doit être consensuel, l'opération exige la présence des co-héritiers, y compris les migrants. Après le décès du père, le migrant peut vendre la totalité ou une partie de sa part en proposant la vente d'abord aux membres de la famille. Dans le même souci de ne pas morceler davantage le patrimoine familial, l'exploitation des terres destinées aux migrants relève également d'un arrangement familial. De manière générale, les migrants confient leurs terres aux membres de la famille présents dans le village qui exploitent ces terres en gardant pour eux la production. Dans d'autres cas que nous avons rencontrés, les migrants s'impliquent financièrement dans l'exploitation contre une partie de la récolte. Les modes de faire-valoir indirect comme la location ou l'emprunt, encore peu pratiqués dans la zone, se font de manière quasi exclusive entre parents compte tenu de l'insécurité foncière<sup>6</sup> et sont parfois le résultat du partage définitif entre les ayants droit.

---

germain ; en septième ligne : la famille et en huitième ligne : le *fokonolona* (comité de village ou de quartier). La législation française avait réformé le droit traditionnel de succession en introduisant le droit du conjoint à la succession et le droit à la colonie de récupérer les terres du défunt n'ayant pas d'héritiers en tant que « bien vacant et sans maître ». On remarque bien que le droit traditionnel privilégie la transmission des biens à la descendance directe. La succession ne sera dévolue aux héritiers de la deuxième ligne que s'il n'y a aucun héritier de la première ligne et ainsi de suite (Thébault, 1953).

<sup>6</sup> L'insécurité foncière, liée à l'absence de titre officiel, peut aboutir à l'usurpation des terres ou à des conflits de propriété ou de délimitation des parcelles.



Le don des terres doit se faire de manière à ce que chaque enfant dispose d'au moins une parcelle. Mais la réduction des surfaces ne permet pas toujours aux donateurs d'accomplir leur devoir de transmission, comme l'indiquent les cas rencontrés dans la zone où des co-héritiers co-exploitent à tour de rôle la même parcelle. On retrouve cette réalité dans la logique d'acquisition des villageois qui, ne disposant pas d'assez de parcelles à donner à leurs enfants, tentent d'en acquérir de nouvelles par achat. Mais la faible offre dans le village et la contrainte monétaire limitent ce mode d'accès à la terre agricole.

En matière de règles d'accès à la terre, les ménages semblent se partager en trois groupes : (i) les ménages se réclamant d'une tradition selon laquelle les filles n'ont pas le droit à l'héritage. Les déclarations des personnes enquêtées à Ampitatafika confirment l'existence de cette règle : « *dans notre famille, la fille n'a pas droit à la terre. En cas d'exhumation, elle ne paye rien. Elle est prise en charge si elle vient en visite dans le fokontany. Ce sont ceux qui prennent des obligations familiales qui ont droit à l'héritage* »; (ii) les ménages qui appliquent la règle d'un tiers ou d'un cinquième. Selon cette règle, les filles se partagent le tiers, proportion la plus usuelle, ou le cinquième des terres du père ; (iii) et enfin, certains ménages plus novateurs, voire dont les ancêtres étaient eux-mêmes déjà novateurs, optent pour l'égalité du partage entre filles et garçons. Pour les trois groupes, il y a égalité de traitement entre tous les garçons, on n'observe guère de préférence entre aînés et cadets en termes de superficie.

On peut donc observer des normes de partage très distinctes dans un même village, voire au sein d'un même lignage. Cette flexibilité n'est pas une évolution récente, Bonnemaïson (1967, p.25) note que « le code de la propriété sur le terroir rizicole s'avère en définitive souple. Il évolue constamment entre les exigences de la tradition familiale, voire patriarcale, et les tendances nouvellement nées de l'individualisme. Le sentiment de propriété est pourtant vif ; bien qu'elles ne soient pas encore inscrites sur un cadastre, les terres de rizières sont immatriculées 'en esprit' ».

Voyons maintenant plus en détail les relations entre, d'une part, la structure démographique du ménage qui détermine le nombre des ayants droit et, d'autre part, le nombre de parcelles léguées dont la combinaison va être déterminante dans le degré de morcellement.

## Le rapport entre démographie et foncier

On l'a vu, l'accès à la terre pour les jeunes paysans est quasi simultané à un événement démographique : le mariage. On retrouve aussi le facteur démographique dans l'accès à la terre lors du partage définitif en fonction du nombre d'enfants mais aussi du sex ratio. Le premier influe sur la quantité de terre reçue par les ayants droit, une fécondité élevée favorisant un morcellement et des superficies individuelles réduites, tandis que le second joue un rôle à travers les règles de partage des terres selon le nombre de filles et de garçons dans le ménage.

Certains chefs de ménage n'appliquent pas la règle d'un tiers ou d'un cinquième même si elle est d'usage dans le groupe familial. La faible disponibilité de la terre, ou tout du moins perçue comme telle, eu égard au nombre de garçons, pousse une partie des paysans à exclure les filles du partage. Le nombre de filles influe lui aussi sur l'application de la règle d'un tiers. Lorsqu'il y a un sex ratio largement en faveur des garçons (cinq garçons et une fille par exemple), la règle d'un tiers aboutit à ce que les garçons obtiennent individuellement moins de superficie que leur sœur. Dans ce cas, la règle d'un tiers est donc abandonnée. Pour résumer, plus le nombre de filles augmente par rapport au nombre de garçons, plus leurs chances de recevoir des terres se réduisent.

Un autre facteur « arithmétique » joue un rôle sur le morcellement des parcelles et le mode de partage. Le fait que le nombre de parcelles divisé par le nombre des ayants droit ne donne pas un chiffre rond (par exemple quinze parcelles pour six enfants) va déterminer des règles d'arrondi ou d'arrangement généralement en faveur des garçons. Si la division par le nombre total des enfants donne un chiffre entier, avec toutefois des superficies égales pour les garçons, le résultat favorise l'accès aux filles. Mais si la division du nombre de parcelles par le nombre de garçons donne un chiffre entier et qui plus est avec des superficies égales, cela réduit les chances des filles d'obtenir des parts foncières.

Schématiquement, en ayant à l'esprit la règle théorique « au moins une parcelle par enfant » et en supposant des superficies de parcelles comparables, les pratiques observées à Mananetivohitra, semblent se résumer de la manière suivante :

- si le nombre de parcelles est égal au nombre de garçons, les filles ont moins de chances d'accès à la terre ;
- si le nombre de parcelles est légèrement supérieur au nombre de garçons, les filles ont davantage de chances d'accéder à la terre et se partagent les parcelles restantes ;
- si le nombre de parcelles est inférieur au nombre de garçons et si la division donne des parts égales aux garçons et qu'il y a une partie restante, les filles accèdent à cette partie ;
- si le nombre de parcelles est égal au nombre total d'enfants, les filles ont plus de chances d'accéder à la terre mais à la condition que les filles ne soient pas plus nombreuses que leurs frères.

Dans le milieu rural que nous étudions ici, il faut mentionner que le mariage est traditionnellement contracté en dehors de la parenté, donc à l'extérieur du village. Cette tradition n'est pas sans lien avec le droit d'accès à la terre pour les filles. En effet, pour les ruraux, leur donner la terre des ancêtres revient à la donner à des individus extérieurs au village, à des « étrangers » : « *on ne peut pas donner nos terres à des étrangers, elle [la fille] aura sa part dans sa belle-famille, sinon les terres vont se diviser* ». Cette logique explique, pour certaines populations de Madagascar, une stratégie de sauvegarde, non encore significative à Ampitatafika, mais néanmoins existante ailleurs. Ottino (1998) montre que des unions, traditionnellement interdites comme le mariage entre enfants de deux sœurs, sont recherchées s'il y a un avantage patrimonial important.

Il faut encore nuancer ces pratiques par une vision plus fine de la qualité des terres reçues. Les parcelles en *tanety*, c'est-à-dire sur les collines, sont plus accessibles aux filles que les parcelles en plaine car plus abondantes et peu demandées par les garçons en début de vie conjugale. Là encore, cet accès n'est pas pour autant définitif. Une fois que les effectifs des ménages ont augmenté, la demande devient plus forte sur les surfaces en colline et dans cette situation, les garçons sont en général prioritaires. On peut mentionner aussi certains cas sociaux de femmes divorcées ou veuves par exemple, dans lesquels la femme peut recevoir une part, par solidarité, avec pleins droits comme les garçons.

La forme des parcelles, pas toujours d'une géométrie simple, ainsi qu'une utilisation peu fréquente de la notion de superficie<sup>7</sup> de la part des villageois compliquent de surcroît l'opération de donation et la rend approximative. Nous n'avons relevé aucun cas de mesure des parcelles par les donateurs ou leurs enfants, bien qu'elle soit très usitée dans les transactions foncières. Pour le paysan disposant de plusieurs parcelles de superficies inégales, l'exercice du partage est encore plus complexe, surtout si les parcelles sont éloignées les unes des autres. Il faudra additionner des parcelles, en diviser d'autres, grâce à une évaluation à l'œil nu de la superficie.

L'opération de donation est donc complexe, incluant des dimensions foncière et démographique, mais aussi socio-historique. Les règles et normes autour du partage montrent un caractère flexible face à un foncier « éparpillé », évalué très approximativement et présentant des caractéristiques quantitatives et qualitatives variées. Les éléments démo-fonciers se conjuguent avec les normes sociales pour aboutir à des modes de partage laissés à l'appréciation du chef de ménage. Ainsi, pour un ensemble de ménages, à superficie égale et en fonction d'une même règle de partage, les superficies individuelles léguées aux enfants peuvent finalement s'avérer assez différentes en fonction de la structure démographique du ménage et du nombre de parcelles dont il dispose.

D'après ce qui précède, la variable « nombre d'enfants » est donc à lire tant en termes de nombre de « bouches à nourrir » qu'en nombre d'héritiers. Deux logiques semblent coexister dans le processus d'accès à la terre : une logique d'autosubsistance alimentaire à court terme et une logique à long terme d'assurance qui concerne le legs des terres aux enfants. A travers les parcelles, les exploitants ruraux transmettent à leurs enfants un support économique et une sécurité alimentaire pour en bénéficier à leur tour en âge de vieillesse.

### **La répartition spatiale des terres**

Dans la commune d'Ampitatafika, à la diminution rapide des superficies disponibles en terre s'ajoute l'éparpillement des parcelles.

---

<sup>7</sup> C'est principalement à partir de la parcelle que le paysan évalue son capital foncier. Dans le contexte local de pauvreté et de culture d'autosubsistance, l'unité « quantité de nourriture produite » sur la parcelle prime sur sa superficie.

Par exemple, dans le village de Mananetivohitra, aucun paysan ne possède de parcelles totalement groupées, ceci étant encore plus vrai pour celles en plaine. Les villageois exploitent des parcelles éparpillées selon différentes combinaisons (2+2+3, 3+1+1, etc.). L'éparpillement est un phénomène conjoint et inéluctable au morcellement, il n'est pas récent. Selon nos analyses, il est apparu dès la troisième génération<sup>8</sup>, soit les petits-enfants des trois fondateurs du village. Des enquêtés de la quatrième génération nous ont confirmé cela pour leurs pères : « *les parcelles de mon père étaient éparpillées car les frères de mon père étaient nombreux* ».

L'éparpillement a comme conséquence négative une augmentation, d'une part, du nombre de voisins exploitants et donc des chances de litiges, d'autre part, du coût potentiel d'une immatriculation foncière qui exige une identification topo-cartographique parcellaire supplémentaire. En outre, d'un point de vue économique, il est fréquemment admis que la division et l'éparpillement des parcelles sont défavorables à la rentabilité du système d'exploitation. L'éloignement des parcelles entre elles demande plus d'investissement en efforts et en moyens.

L'éparpillement présente néanmoins aussi des avantages, notamment en matière de gestion du risque (Faussey-Domalain et Vimard, 1991). De nombreux villageois mettent en avant une logique agricole en fonction des caractéristiques foncières de leur capital en terre dans le contexte environnemental local. Une telle répartition non groupée des parcelles leur permet de mieux gérer l'aléa climatique et ses incidences en termes d'irrigation sur les parcelles inondables et ainsi d'amortir ou de lisser l'effet d'une mauvaise récolte. La séparation entre les parcelles, par la construction de petites digues, permet elle aussi de diversifier les cultures et autorise plusieurs récoltes pour mieux pallier un éventuel manque de riz.

---

<sup>8</sup> L'étude généalogique du village que nous avons effectuée montre que la génération des moins de 30 ans représente la sixième génération d'habitants du village, ceux de la cinquième et quatrième générations représentent respectivement les personnes âgées de plus de 50 et 70 ans.

## LA MARCHANDISATION DE LA TERRE

La littérature autour de la terre à Madagascar, et particulièrement celle sur les Hautes Terres, souligne à la fois le caractère ex-inaliénable de la terre pour les populations rurales et sa forte valeur sociale, éléments que nous avons retrouvés dans nos recherches sur le terrain. La terre, pour les ruraux, est source de survie et n'est que rarement proposée à la vente, à la location ou en métayage. Toutefois, la fréquence croissante des cas de vente de la terre observée dans notre zone d'étude sur une période de quatre ans justifie un certain intérêt pour la question de la marchandisation de la terre dans ce milieu rural. La gestion sociale des échanges de la terre arable est révélatrice de nouveaux aspects de la vie socioéconomique en milieu rural, tant sur les rapports entre individus qu'entre ceux-ci et l'Etat.

### Vendre sa terre

Pour l'étude de la marchandisation de la terre, le choix de notre terrain d'enquête s'est porté sur le village de Masoandro qui s'avère être le plus grand village de la zone d'étude en termes de superficie agraire exploitée et de population mais aussi celui qui offre le nombre de transactions le plus important ainsi qu'une gamme de stratégies diversifiées en la matière. L'analyse est fondée dans cette partie sur l'appréhension de la logique des acteurs<sup>9</sup> du marché foncier local, ses conditions, mécanismes et enjeux. Nous nous interrogeons sur les perspectives en matière de gestion coutumière des terroirs et quant au développement éventuel d'un marché foncier.

La forte croissance du nombre de transactions foncières depuis les années 2000, recensées à partir des archives disponibles auprès du

---

<sup>9</sup> L'usage que nous faisons ici du terme « acteur » renvoie aux individus impliqués dans la marchandisation de la terre en jouant chacun un rôle dans le phénomène. Par ailleurs, le terme « logique », selon l'acception de Chauveau (1999b, p.67) est : « la cohérence qui ressort des dispositions régissant l'accès à la terre et son usage ». Dans le domaine foncier, le même auteur écrit que : « l'identification 'd'une logique' des systèmes coutumiers se heurte à de nombreuses et importantes difficultés : la nature très variée des dispositions foncières (principes, règles formelles, conventions et pratiques de toutes sortes), la diversité et l'enchevêtrement des droits qui en résultent, enfin la complexité des déterminants qui influent sur la mise en œuvre et l'évolution de cette logique (type de milieu et de ressources, organisations sociales, techniques utilisées, niveau de pression foncière, environnement socio-économique, dispositif juridique et intervention des pouvoirs publics) » (p. 66).

chef de village, nuance à première vue la notion d'inaliénabilité de la terre largement évoquée ci-dessus. Sa marchandisation<sup>10</sup> et surtout la formalisation des « petits papiers »<sup>11</sup> prouvent que la vente est de plus en plus acceptable sociologiquement. Alors qu'ailleurs, dans certaines régions de Côte-d'Ivoire par exemple, il est observé une tendance à la baisse des transactions foncières par les producteurs ruraux pour sauvegarder le patrimoine foncier familial après une période de forte marchandisation (Chauveau, 1995), dans le cas de la commune rurale d'Ampitatafika, on assiste actuellement au phénomène inverse. En dépit de la rareté de la terre, le nombre des échanges augmente significativement (tableau 4). On pourrait se demander si cette augmentation reflète une réelle progression du marché ou celle du recours à l'écrit. Nos investigations sur le terrain montrent que ces chiffres expriment un réel accroissement des cas de vente.

TABLEAU 4. NOMBRE DE TRANSACTIONS ENREGISTREES DANS LE VILLAGE DE MASOANDRO (2000-2003)

Années	Nombre de transactions recensées à Masoandro
2000	10
2001	17
2002	25
2003	34

Source : Archives dépouillées, disponibles auprès du chef de village

En lecture malthusienne, on peut dire, a priori, que l'accroissement rapide de la population dans ce village à l'intérieur d'un espace agricole limité en termes de surfaces exploitables, peut expliquer l'augmentation du nombre des transactions. La réduction des terres disponibles par ménage et par individu incite certains individus à augmenter leur capital en terre, notamment par l'achat, pour assurer une nourriture suffisante à leur ménage. Ainsi, des mécanismes de régulation en matière d'accès à la terre émergent dans cette zone rurale en passant par des opérations d'achat.

---

<sup>10</sup> Pour Le Roy (1995), pour que la terre soit une marchandise, il faut qu'elle soit un « bien », c'est-à-dire, selon la définition juridique, qu'elle ait une valeur monétaire et qu'elle soit susceptible d'appropriation.

<sup>11</sup> Acte informel et non reconnu juridiquement rédigé sur papier libre auprès des autorités locales.

En lecture boserupienne (Boserup, 1970), la fréquence des transactions foncières peut être un indicateur du développement du marché de la terre, avec son cortège de stratégies socioéconomiques et d'innovations institutionnelles entre acteurs. Ce serait donc la croissance de la population qui aurait entraîné un développement du marché et poussé les acteurs à trouver des arrangements en matière de commercialisation mais aussi de sécurisation des droits.

### **La convention sociale autour de la marchandisation de la terre**

La marchandisation de la terre, encore faible mais en croissance continue, recouvre plusieurs significations dans le contexte de raréfaction de la terre agricole. Tentons de les approcher en décryptant la logique sous-jacente des acteurs.

La transmission de la terre « des ancêtres » aux enfants et de manière générale aux descendants est, nous l'avons vu, une valeur sociale encore très ancrée parmi la population. Cette transmission par les parents est un devoir. La cession d'une partie de ces terres, surtout à des étrangers<sup>12</sup>, n'est pas conforme au culte des ancêtres, même si, comme on le verra plus loin, la vente s'effectue sous contrainte. Le déséquilibre du marché de la terre en termes d'offre et de demande favorise et justifie la démarche paysanne qui consiste à « choisir » un repreneur de la terre. En règle générale, ce sont les vendeurs qui contactent les acheteurs. Comme nous l'avons déjà stipulé dans le cas des migrants, le vendeur s'oriente d'abord vers les membres de la famille, vendeurs et acheteurs ayant le plus souvent des liens de parenté. Même vendue, le paysan ne supporte pas de voir sa terre délaissée et mal exploitée : « *je vends la terre à une personne que je connais mais pas à un souïlard qui gaspille son argent dans la loterie* ».

La vente d'une partie de la terre, quoique possédée individuellement, est une question familiale, comme en témoigne cette déclaration dont les propos étaient récurrents lors des entretiens : « *si on veut vendre une parcelle, il vaut mieux en discuter en famille, c'est-à-dire moi, ma femme et mes enfants. Après on discute avec la grande famille. Si toute la famille est d'accord, on peut la vendre.*

---

<sup>12</sup> Un habitant du village sans lien de parenté avec le vendeur est déjà considéré comme étranger.



*L'argent obtenu par la vente doit être utilisé pour une bonne chose, il ne faut pas le gaspiller* ». L'objectif de cette procédure d'échelle est (i) d'informer les membres du groupe familial de la décision ; (ii) de justifier la vente : « *mes enfants sont d'accord puisque nous leur avons expliqué qu'on a vendu cette parcelle pour en acheter une autre* » ; (iii) de trouver un preneur au sein de la famille le plus proche possible.

Malgré la volonté de garder la terre au sein de la famille, son caractère exo-inaliénable ne résiste pas aux crises que connaissent parfois les sociétés rurales, qui plus est dans une situation chronique de pauvreté qui est celle de la région qui nous intéresse. Si la convention sociale veut que les proches parents du vendeur soient informés de la mise en vente pour qu'un acheteur se manifeste au sein du groupe familial, la concrétisation de ce schéma n'est pas toujours possible<sup>13</sup>. Si aucun membre de la famille ne se manifeste ou n'est en mesure de racheter la parcelle, l'offre peut s'ouvrir aux « étrangers ». Ainsi, les membres de la famille auront partagé le « coût moral » de la cession de la parcelle, souvent possédée depuis des générations. Pour autant, la contre-valeur monétaire perçue doit être utilisée « à de bonnes fins », faisant ainsi du contrat de vente un contrat moralement acceptable et économiquement utile, voire rentable.

### **Le caractère semi-formel de la transaction**

La transaction écrite sur « petits papiers » est utilisée principalement dans la procédure d'achat et vente de la terre, ceci étant d'un usage moins répandu pour la donation. Les déclarations recueillies auprès des villageois expriment leur perception de l'utilité du recours à l'écrit : « *il vaut mieux enregistrer la transaction parce que ce sont seulement le fokontany et la commune qui représentent l'État ici à la campagne, mais malgré cela il faut faire le bornage pour être tranquille* ».

On retrouve la même stratégie de recours à une forme écrite officieuse en Afrique. Les « petits papiers » en Côte-d'Ivoire, quoique illégaux aux yeux de la loi, sont encouragés par les autorités locales,

---

<sup>13</sup> Cela est d'autant plus dommageable que l'on peut interpréter dans certains cas la préférence de la vente en milieu familial comme une sorte de prêt monétaire déguisé, le vendeur ayant l'espoir de racheter la terre si sa situation financière s'améliore.

chefs de villages, juges, etc., pour servir de preuve en cas de conflit. Dans le Sud Bénin, des traces écrites de transactions et de mises en gage datant des années 1970 ont été trouvées chez les paysans. Soigneusement conservés, ces actes concernaient particulièrement les contrats monétarisés. En parallèle, d'autres contrats sur les modes de faire-valoir existaient mais sans donner lieu à un recours à l'écrit. La même pratique est d'usage au Burkina Faso. Au Nigeria ou au Ghana, par exemple, les transactions foncières sont enregistrées sur papier à la demande des acheteurs devant une autorité validante (Chauveau, 1995).

Dans la majeure partie des transactions dépouillées à Ampitatafika, il est noté que le prix a été payé devant témoins. Aucun enquêté n'a déclaré avoir pratiqué un prix bas au regard des liens familiaux sauf dans un cas où le vendeur espérait récupérer la parcelle. Le montant est indiqué dans une grande partie des transactions. Ceci indique l'importance du paiement dans la marchandisation de la terre, même si les acteurs sont souvent membres d'une même famille. Un vendeur nous a déclaré : « *mes enfants peuvent réclamer la parcelle à l'acheteur si celui-ci ne peut pas prouver qu'il a acheté la parcelle* ».

La convention sur le recours à l'écrit se compose de quatre éléments que le président du village semble respecter dans les transactions qu'il valide :

- informations personnelles (nom, prénom, adresse, numéro de la pièce d'identité, etc.) sur les acteurs de la transaction, mais plus précises sur le vendeur que sur l'acheteur ;
- informations sur les témoins (nom, prénom, date et lieu de naissance, etc.), tirées de la carte nationale d'identité ;
- localisation de la parcelle (énumération des noms des exploitants voisins selon les points cardinaux) et indication des distances de chaque côté ;
- clauses particulières entre vendeur et acheteur, validées par le chef de *fokontany* sans forcément d'intervention directe, notamment sur les possibilités de récupération de la parcelle. Ces clauses sont souvent introduites par le vendeur, en position favorable dans le contexte de pénurie de terre à vendre, pour se garantir une sécurité et un profit optimaux.

Toutefois, la démarche coutumière est incomplète et porte des éléments d'insécurité car les signataires ne sont pas toujours les acteurs réels et les contrats anciens sans trace écrite présentent des problèmes multiples du fait que les acteurs sont parfois absents ou décédés.

Ces changements en cours montrent une fois de plus que les stratégies paysannes ont la capacité d'évoluer et de s'ajuster en fonction des nouveaux enjeux ressentis au niveau communautaire. Une instance locale en charge du foncier est censée avoir la capacité, à travers sa proximité, son périmètre d'action et sa composition (acteurs locaux et/ou leurs représentants), de suivre cette évolution en vue d'une adaptation dans le long terme de l'approche institutionnelle de sécurisation, afin de permettre une plus grande flexibilité dans le traitement des demandes de titrisation. L'enjeu d'une gestion décentralisée à travers les instances locales est que ces dernières puissent se faire l'écho des évolutions locales des besoins et encadrer les innovations paysannes en termes de gestion foncière, notamment autour de la marchandisation de la terre.

### **LA GESTION FONCIERE PAYSANNE**

La croissance démographique non encore maîtrisée constitue pour les malthusiens, néo-malthusiens et nombre de politiques et décideurs, une menace sur la terre et sur les ressources dans le contexte socio-économique actuel des pays du Tiers Monde. A Madagascar, la forte croissance démographique pourrait jouer un rôle sur les terres agricoles ou forestières en accélérant l'extensification des cultures et le défrichement, ce qui aurait comme conséquence de modifier le schéma foncier et d'entraîner des évolutions rapides de l'espace rural. Dans cette situation, on peut penser que les pratiques paysannes vont s'inscrire sans doute de plus en plus dans une logique de course à la terre. C'est cette demande grandissante sur les surfaces agricoles qui fait actuellement de la sécurité des droits sur la terre un enjeu économique dans le monde rural mais aussi un gage de paix sociale. A Madagascar, le niveau élevé d'insécurité sur le foncier est une menace pour un développement durable des zones rurales.

## La gestion foncière entre politiques et réalité du terrain

L'évolution du jeu foncier pose la question de la pérennisation d'une politique de gestion foncière et de sa capacité à suivre les évolutions et surtout à donner des réponses aux nouvelles problématiques qui risquent de surgir. La réponse à une telle question dépend en partie de la volonté politique et des moyens humains, techniques et scientifiques qui seront mobilisés. Un point qui semble désormais acquis est qu'une politique de gestion foncière ne doit pas être une démarche isolée, mais doit inclure des facteurs environnementaux, économiques et sociaux de la société et de son espace. C'est ce point que nous allons développer à partir de notre travail de terrain dans la commune d'Ampitatafika, où justement, les grandes caractéristiques du monde rural malgache sont réunies : pauvreté, agriculture d'autosubsistance faiblement mécanisée, exigüité des terres agricoles et insécurité foncière. Dans ce contexte précis, l'accent sera mis sur la manière dont les acteurs locaux gèrent les ressources foncières.

La gestion foncière par les populations locales à travers les droits dits coutumiers ou traditionnels et sa superposition aux droits officiels est la principale caractéristique du système foncier à Madagascar. Dans la Grande Ile, la gestion foncière post-indépendance s'inscrit en continuité de la démarche coloniale, à l'instar de nombreux pays du Sud colonisés. « Depuis la conquête coloniale, les politiques foncières ont été en effet essentiellement pensées comme un combat contre les traditions et pour l'avènement d'un droit moderne, longtemps conçu sur le modèle domanial de l'accession à la propriété privée par l'immatriculation tel qu'il prévalait durant la colonisation » (Chauveau et Lavigne Delville, 2002, p.1).

L'autorité coloniale a tenté d'instaurer un droit moderne sur la terre en introduisant le principe domanial<sup>14</sup> d'essence occidentale dans la gestion de la terre. L'avènement de l'indépendance à Madagascar a vu se prolonger ces orientations, non sans lien avec des idéologies politiques, notamment celles du gouvernement socialiste des années 1970. Quoique inscrites dans un objectif de développement durant ces

---

<sup>14</sup> Ce principe est applicable sur les terres supposées libres ou vacantes. Il stipule que les domaines de l'Etat recouvrent le domaine public national, naturel et artificiel. Le domaine privé national, en dehors des espaces relevant des régimes forestiers et des parcs nationaux, est ouvert à des processus d'appropriation individuelle ou collective en contrepartie d'une mise en valeur.

dernières décennies, ces évolutions juridiques n'ont pas permis pour autant le rapprochement entre le très pratiqué droit coutumier et le droit officiel, qui s'avèrent fondamentalement différents voire parfois contradictoires au regard de l'usage en vigueur dans les populations rurales. Ceci a creusé le décalage entre droit coutumier et droit positif et a accentué la pluralité des normes à travers une accumulation de lois peu appliquées.

Les chiffres illustrant l'effet d'un siècle de gestion foncière sont éloquents. Environ 300 000 titres ont été octroyés depuis un siècle selon la procédure d'immatriculation foncière individuelle, soit 100 titres par an et par circonscription<sup>15</sup>. Les services fonciers délivrent depuis une quinzaine d'années, à l'échelle nationale, de 650 à 1 750 titres par an, alors qu'environ un demi-million de demandes non satisfaites étaient enregistrées en 2003 (Teyssier, 2004). La procédure d'immatriculation compte 24 étapes et nécessite l'intervention de différents corps de l'administration. L'immatriculation individuelle ne peut s'amorcer sans l'apport financier initial du requérant<sup>16</sup> et les montants nécessaires dépassent les capacités financières de l'immense majorité des ruraux.

Une commission de reconnaissance domaniale, dirigée par l'administration territoriale ou par le receveur des Domaines, doit compter des représentants des ministères de l'Agriculture et de l'Élevage, de l'Environnement, des Travaux Publics, des Services fonciers, des élus municipaux, etc. Le dossier doit remonter ensuite jusqu'aux plus hautes sphères de l'administration. Selon la superficie du terrain acquis, le Président du *faritany*<sup>17</sup>, le Ministre chargé des Domaines ou le Premier Ministre sont les seules personnalités habilitées pour la validation finale du titre. Au total, à Madagascar, seulement huit personnes peuvent signer des titres demandés par au moins un demi-million d'usagers. En termes d'encadrement humain de la chaîne de gestion, on notera l'inexistence d'intermédiaires officiels entre l'État et les requérants puisque, par exemple, les notaires ne sont pas assermentés en matière foncière. En 2004, on estime que le pays

---

<sup>15</sup> La circonscription est une division administrative au sein de laquelle il existe un service des Domaines.

<sup>16</sup> Cela commence même par l'achat de la papeterie et des outils de travail de base des employés administratifs locaux.

<sup>17</sup> Le *faritany* est une région administrative constituée de plusieurs départements. Madagascar est composé de six *faritany*.

dispose de moins de trente géomètres pour l'ensemble du pays (Teysier, 2004).

L'état de la sécurité foncière dans la commune rurale d'Ampitatafika, illustré par la possession des titres de propriété, présente au niveau local les mêmes caractéristiques qu'au niveau national. La grande majorité des villageois ne possèdent aucun titre foncier. Au plus, seulement 5% d'entre eux possèdent des titres, parfois hérités de leurs parents. Les paysans de la commune rurale d'Ampitatafika sont peu nombreux à entamer une véritable procédure d'immatriculation<sup>18</sup> en raison de son coût : « *je ferai la démarche quand j'aurai suffisamment d'argent, peut-être dans cinq ans* ». Ils préfèrent se tourner alors vers des mécanismes de gestion plus traditionnels et moins coûteux que nous allons étudier maintenant.

### Les acteurs

Dans la compréhension des enjeux fonciers, l'identification des acteurs pouvant valider des droits, attribuer des terres et trancher les conflits est fondamentale pour mesurer leur rôle et la portée de leur influence. Il est nécessaire d'analyser ce jeu des pouvoirs locaux à l'aune des enjeux socioéconomiques. Le système foncier en Afrique subsaharienne présente à cet égard un panel d'acteurs plus fourni qu'à Madagascar, ou du moins que dans les Hautes Terres. On attribue dans de nombreux pays africains un rôle actif en matière de gestion foncière aux autorités religieuses, comités de village, chefs de tribu, chefs de terre, chefs de lignage, etc., unités de décision que l'on ne trouve pas dans les Hautes Terres.

Dans notre zone d'étude, ce sont les paysans eux-mêmes qui sont les principaux acteurs dans la gestion coutumière du foncier. Les exploitants ruraux occupent la grande majorité des terres agricoles, pour ensuite les transmettre à leur descendance selon une logique détaillée dans la première section. Bien qu'ils ne disposent pas toujours de titres fonciers, les paysans se considèrent propriétaires de leurs biens. Dans leur mode de gestion institutionnelle, ils semblent

---

<sup>18</sup> L'objectif de la procédure d'immatriculation est la délivrance d'un titre foncier. L'immatriculation est évidemment une composante importante de la gestion foncière globale.

avoir établi un rapport essentiel avec le chef de village dont le rôle est fondamental dans la gestion locale des ressources.

Au niveau local, le chef du *fokontany* représente officiellement l'Etat, c'est un élu. Ses interventions quotidiennes concernent la plupart des aspects de la vie socioéconomique de la communauté, y compris la gestion des terroirs. Il cumule des missions d'intermédiaire social et d'agent communal, en diffusant les décisions et informations communales dans le village. Le chef de *fokontany* joue le rôle de médiateur foncier et même de « *pseudo-notaire local* » à travers l'enregistrement et la validation des actes de transmission des droits sur la terre.

La gestion des conflits sur la terre dans le village passe aussi par le *dina*, une convention sociale qui symbolise le contrôle local du respect du *fihavanana*<sup>19</sup>, à travers un comité villageois qui tranche les problèmes et conflits survenus au niveau du village<sup>20</sup>.

### **Les limites actuelles de la gestion coutumière**

Face au rôle limité de l'administration (service des Domaines, service topographique, etc.) dans la gestion locale de la terre, les paysans ont développé une stratégie devenue une convention parmi les membres de la communauté. La gestion coutumière ou les droits coutumiers signifient la reconnaissance des droits d'appropriation de chacun pour l'ensemble de la communauté. L'axe local de gestion paysanne semble se réaliser principalement en trois lieux :

- le *fokontany* est le premier lieu de la reconnaissance des droits et de gestion des conflits. C'est au niveau du *fokontany* que se fait la diffusion de l'information sur les nouveaux droits acquis ou transmis ainsi que l'enregistrement sur « petits papiers » ;

---

<sup>19</sup> Le *fihavanana* est une convention sociale qui promeut la solidarité sociale et le respect mutuel au sein de la communauté.

<sup>20</sup> Le *fokonolona* est le comité des représentants des habitants du village. Cette unité de décision, non reconnue officiellement, persiste cependant dans certains milieux ruraux. Le comité peut prononcer des sanctions, comme par exemple faire payer une somme d'argent. Toutefois, l'existence de ces comités dépend de l'organisation interne du *fokontany* et tous les villages n'en ont pas.

- certains paysans ont recours à l'enregistrement auprès de la mairie de la commune pour réaffirmer leurs droits ou déclarer leur opposition aux droits de tierces personnes, et solliciter de la sorte une reconnaissance de « niveau supérieur » ;
- une démarche au *fokontany* voisin a lieu lorsque la maison de l'exploitant et sa parcelle se trouvent dans deux villages différents ou lorsque le chef du village n'assume pas le rôle d'enregistrement des droits.

Traditionnellement, la protection des droits sur la terre repose sur la reconnaissance mutuelle entre les villageois : « *on connaît les terres de tout le monde* ». Ainsi, le foncier renvoie spatialement aux groupes de familles connues qui se partagent le terroir local. Dans cet espace, les rapports familiaux entre exploitants voisins sont essentiels dans la gestion de la terre et la prévention des conflits. Mais, comme nous l'avons vu, il existe à l'époque contemporaine de nouveaux enjeux et défis autour de la terre. La récurrence des cas de litige dans les villages, l'achat de parcelles par des « étrangers » et l'accès à la terre des nouvelles générations, dans un contexte de manque de terre arable, ont contribué à l'élévation du sentiment d'insécurité et à un besoin croissant au recours à l'Etat.

En effet, les mécanismes sociaux ne suffisent plus à sécuriser les droits sur la terre. Mais si, à travers la validation du chef de village ou de la mairie, l'Etat est recherché comme garant de la propriété, les paysans s'en méfient aussi dans la mesure où, selon la législation en vigueur, il peut se réserver le droit de récupérer les terres non mises en valeur. Cette complexité et ces ambiguïtés dans le jeu foncier sont bien décrites par Chauveau (1999a, p.38) : « confrontés dans le 'champ foncier' à des logiques d'actions et à des contraintes institutionnelles différentes, voire contradictoires, les acteurs en situation élaborent des pratiques qui combinent plus qu'elles n'opposent ces logiques et ces contraintes ». Les stratégies paysannes sont donc multiformes et c'est ainsi que certains paysans se plient de bonne grâce au paiement de l'impôt foncier<sup>21</sup> sur les terres qu'ils cultivent, avant tout pour avoir une preuve écrite de leur légitimité sur la terre en cas de remise en cause.

---

<sup>21</sup> Habituellement, cet impôt n'est pas payé ni collecté systématiquement.



## Le rôle des acteurs locaux dans une gestion décentralisée de la terre

L'échelon « village » dans le schéma administratif de gestion décentralisée<sup>22</sup> peut être amené à continuer à jouer un rôle fondamental, et ce non pas comme un simple bureau d'enregistrement<sup>23</sup> mais comme un véritable acteur de premier plan et interlocuteur, à la fois pour les populations rurales et l'Etat. Le fait que le chef de *fokontany* soit élu et reconnu localement par le maire, qui lui-même est élu par la population, lui confère une légitimité aux yeux de la communauté mais aussi aux yeux de l'Etat. Cette imbrication de la gestion foncière avec le système politique est un atout dans la mesure où, souvent, le problème de légitimité des instances populaires est posé et constitue un frein à l'établissement de rapports sereins entre communautés locales et services de l'Etat (Lavigne Delville et *al.*, 2003).

Le Programme national foncier, en cours de concrétisation, a donc proposé l'implication des élus locaux, en l'occurrence les maires, dans la nouvelle gestion de la chaîne foncière. Si la question de la légitimité des acteurs dans la gestion foncière est fondamentale pour le processus de sécurisation, cette procédure qui consiste à impliquer les acteurs politiques locaux peut avoir aussi ses effets pervers lorsque l'atmosphère politique locale n'est pas saine. On identifie facilement le risque qu'une telle démarche puisse faire encourir au processus de sécurisation à cause des clivages politiques qui peuvent surgir et affecter une gestion décentralisée. Clientélisme et politisation de la gestion, par exemple, sont des obstacles potentiels à un fonctionnement efficace et transparent.

---

<sup>22</sup> La nouvelle approche nationale, sous le label PNF (Programme National Foncier), propose une gestion foncière décentralisée à travers l'ouverture de guichets fonciers au niveau communal ou intercommunal, en octroyant un pouvoir de validation aux maires. Les objectifs attendus des guichets fonciers sont les suivants : 1) délivrance de certificats fonciers sur la base des trames foncières déterminées localement ; 2) enregistrement des transactions et mutations foncières sur des formulaires ad hoc ; 3) conservation et mise à jour des certificats fonciers ; 4) suivi et partage des dossiers de dotation à la collectivité ; 5) conseil sur toute la procédure foncière : information sur les textes de lois, etc.

<sup>23</sup> Quoique crucial, comme on l'a vu, en termes de proximité et de rapidité pour la communauté locale.

Hormis ces limites, la légitimité des pratiques locales du point de vue de l'Etat est une question centrale et s'inscrit dans la perspective d'une gestion durable. En appui au maire, le rôle que joue le chef de village pourrait être renforcé par l'appui du comité de *fokonolona* qui, en tant que comité de village, jouit de la légitimité et de la représentativité communautaire. Le chef de *fokontany* peut donc être un interlocuteur fiable et un relais supplémentaire pour l'action de l'Etat dans la gestion locale du foncier.

Se reposer sur des acteurs préexistants est, nous semble-t-il, un élément déterminant. A contrario, le risque d'introduire de nouveaux acteurs ou d'en exclure, c'est remettre en cause les pratiques paysannes qui existent depuis plusieurs générations et tout un système de gestion socialement établi et protégé qui évolue avant tout selon des dynamiques locales et internes.

### **La sécurisation des droits sur la terre : quelles perspectives ?**

Depuis longtemps, le décalage entre les pratiques paysannes et les textes officiels constitue une des principales sources d'insécurité foncière. Dès lors, la reconnaissance par les pouvoirs publics des pratiques paysannes passe d'abord par la compréhension de la gestion coutumière, de la demande des acteurs en matière de sécurité et des enjeux locaux dans un espace foncier en évolution. Il est fondamental que les premiers acteurs qui sont les exploitants et à travers eux le président du village soient associés aux modalités de la gestion foncière. Cette stratégie seule permettrait à notre avis d'inscrire la gestion foncière dans la durabilité. Cette durabilité d'une politique foncière doit respecter les points suivants :

- rassembler les acteurs de base autour de principes communs ;
- enraciner la gestion foncière dans la vie socioéconomique locale et lui permettre d'accompagner les mutations ;
- quant aux mécanismes et aux acteurs décisionnels d'une politique foncière, jouir d'une crédibilité et d'une légitimité aux yeux des populations et bénéficier de leur confiance et de leur adhésion ;
- permettre par différents dispositifs, à partir de cette adhésion, de faire face aux éventuels bouleversements politiques et/ou économiques qui pourraient remettre en cause les procédures ;

- établir un contact et un dialogue permanents nécessaires à l'adoption par les exploitants des dispositifs introduits graduellement par l'Etat.

Négociation, dialogue et gestion locale sont ainsi des termes à connotation politique qui sont nécessaires à la réflexion sur le sujet et aussi à la mise en place d'une politique fiable et viable de gestion foncière.

## CONCLUSION

La question foncière sur les Hautes Terres de Madagascar perçue à travers la logique paysanne en matière de transmission, de marchandisation et de gestion de la terre a montré l'imbrication des sphères sociale, économique et institutionnelle autour de la terre. Dans un contexte de grande pauvreté et de manque de surfaces arables, l'individu vit dans une situation très précaire quant aux conditions mêmes de sa subsistance et il accorde donc une valeur considérable à son patrimoine foncier.

C'est pourquoi l'éparpillement et le morcellement rapide des parcelles observés à Ampitatafika posent de graves problèmes aux familles. Ce mouvement ne semble pas se ralentir en raison de la croissance démographique et des pratiques de transmission. Plusieurs contraintes, surtout pour les jeunes générations, en découlent. D'abord, la superficie disponible par ménage est en réduction. Dans une économie agraire ne connaissant que de très faibles progrès en matière de productivité, ceci signifie donc une quantité de nourriture en diminution. Ensuite, l'obligation de se tourner davantage vers les terres de *tanety* induit une perte de flexibilité dans la gestion traditionnelle de la répartition des terres entre plaine et *tanety*. Enfin, l'éparpillement des parcelles augmente pour les paysans la quantité des efforts à fournir, favorisant en retour une faible productivité en l'absence de moyens de production suffisants.

Nous avons montré que ces difficultés étaient à l'origine de nouvelles pratiques et en particulier de la naissance d'un marché de la terre. L'expansion des transactions, malgré leur faiblesse encore relative, permet de mieux cerner les évolutions quant au statut et à l'importance de la terre grâce au système des prix qui révèle sa valeur

marchande ainsi que par l'appréhension des caractéristiques socio-économiques et démographiques des vendeurs et acheteurs.

Pour favoriser une meilleure répartition des terres agricoles entre les ménages, un des enjeux d'une sécurisation foncière consisterait donc à favoriser une circulation fluide des droits sur la terre à travers la marchandisation et les échanges. Aujourd'hui, les besoins des communautés rurales en matière de sécurisation des droits sont urgents, mais ils ne se concrétisent que par un ensemble de pratiques socio-institutionnelles locales en lieu et place d'un système d'enregistrement au niveau étatique encore largement insatisfaisant. Face à la volonté politique actuelle de mettre en place une ambitieuse réforme foncière dans le pays, ce sont ces pratiques coutumières qu'il est fondamental d'analyser afin de s'appuyer sur elles pour installer au mieux une politique de gestion foncière durable.

## BIBLIOGRAPHIE

BLANC-PAMARD C., RAMIARANTSOA H.R., 2000, *Le terroir et son double. Tsarahonenana 1966-1992 Madagascar*, IRD, coll. A travers champs, Paris, 254 p.

BONNEMAISON, J., 1967, *Le terroir de Tsarahonenana. Introduction à la région d'Ambohibary (Vakinankaratra)*, Orstom, Antananarivo, 247 p.

BOSERUP E., 1970, *Evolution agraire et pression démographique*, Nouvelle bibliothèque scientifique, Flammarion, Paris, 280 p.

CAIN M., 1978, « The household life cycle and economic mobility in rural Bangladesh », *Population and Development Review*, vol.3, n°3, pp.421-428.

CHAUVEAU J.-P., 1995, « Pression foncière, cycle domestique et crise économique : étude de cas en Côte d'Ivoire forestière » in Blanc-Pamard, C., Cambrezy, L. (eds.), *Terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, Editions de l'ORSTOM, Paris, pp.107-130.

CHAUVEAU J.-P., 1999a, « Quelle place donner aux pratiques des acteurs », in Lavigne Delville P. (ed.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala/Coopération française, Paris, pp.36-39.

CHAUVEAU J.-P., 1999b, « La logique des systèmes coutumiers », in Lavigne Delville P. (ed.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala/Coopération française, Paris, pp.66-75.

CHAUVEAU J.-P., LAVIGNE DELVILLE P., 2002, « Quelles politiques foncières intermédiaires en Afrique rurale francophone ? », in Lévy M. (ed.), *Comment réduire pauvreté et inégalité : pour une méthodologie des politiques publiques*, IRD, Karthala, Paris, pp.211-239.

CHAUVEAU J.-P., MATHIEU P., 1999, « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers », in Lavigne Delville P. (ed.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala/Coopération française, Paris, pp.243-258.

EPM, 1999, *Enquête prioritaire auprès des ménages 1997*, Rapport principal, République de Madagascar, Ministère des finances et de l'économie, Secrétariat général, Direction générale de l'institut national de la statistique (INSTAT), Antananarivo, 191 p.

FAUSSEY-DOMALAIN C., VIMARD P., 1991, « Agriculture de rente et démographie dans le Sud-Est ivoirien. Une économie villageoise assistée en milieu péri-urbain », *Revue Tiers Monde*, vol.32, n°125, pp.93-114.

GASTINEAU B., 2004, « Fécondité » in Gastineau B., Rakotondrafara C., Sandron F. (eds), 2004, *Enquête référence 4D : premiers résultats*, Rapport intermédiaire du Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar, Institut de recherche pour le développement, Antananarivo, pp.26-30.

GODELIER M., 2002, *L'énigme du don*, Champs/Flammarion, Paris, 315 p.

LAVIGNE DELVILLE P., OUEDRAOGO H., TOULMIN C. (eds.), 2003, *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou, 19-21 mars 2002, GRET, Paris, 172 p.

LE ROY E., 1995, « La sécurité foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre », in Blanc-Pamard C., Cambrezy L. (eds.), *Terre, terroir, territoire : les tensions foncières*, Editions de l'ORSTOM, Paris, pp.455-472.

OMRANE M., RAMASINJATOVO N., 2005, « Inégalités spatiales en matière d'accès à la terre en milieu rural malgache : impact sur les comportements démographiques et socioéconomiques » in Jauze J.-M., Guébourg J.-L. (eds.), *Inégalités et spatialité dans l'océan Indien*, L'Harmattan, Paris, pp.219-231.

OTTINO P., 1998, *Les champs de l'ancestralité à Madagascar : parenté, alliance et patrimoine*, Karthala/ORSTOM, Paris, 685 p.

ROCHEGUDE A., 2003, « La décentralisation, une opportunité pour la relance du foncier. Quelques constats sur l'évolution du foncier », in Lavigne Delville P., Ouedraogo H., Toulmin C. (eds.), *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, Actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou, 19-21 mars 2002, GRET, Paris, pp.27-29.

TEYSSIER A., 2004, *Programme National Foncier. Contribution à l'élaboration d'une politique publique de sécurité des droits sur le sol. Propos d'étape n°1*, mars/juin, République de Madagascar, Direction des Domaines et des Services fonciers, Antananarivo, 15 juillet, 25 p.

THEBAULT E. P., 1953, *Traité de droit civil malgache, les lois et coutumes Hovas*, Editions Jouve et Cie, Paris, 738 p.

## CHAPITRE 8

### LA DIMENSION SPATIALE DES COMPORTEMENTS

Largement utilisées dans de nombreux processus de développement tels que la planification régionale, la gestion urbaine, l'aménagement du territoire ou la conduite de projets sectoriels, les analyses spatiales sont désormais couramment considérées comme un outil de prise de décision important dans la gestion quotidienne des organisations publiques et privées (Worrall, 1991).

Les analyses spatiales constituent également un outil de choix pour la compréhension des comportements des populations en rapport avec leur environnement. Elles permettent, entre autres, d'appréhender de manière synthétique les interactions sectorielles complexes existant au niveau d'un terroir et d'identifier ainsi les principaux facteurs de cohérence d'ensemble entre les comportements des populations, les activités et les lieux.

Ce chapitre illustrera quelques apports de l'analyse spatiale dans les études de comportements. Plus précisément, nous nous intéresserons à l'influence de la situation spatiale des ménages sur une série de variables socioéconomiques. L'accent sera mis sur la confrontation entre la distance « perçue » par la population avec la distance « réelle » et sur les liens entre cette perception et les caractéristiques et comportements socioéconomiques.

#### CONTEXTE ET OBJECTIF

Une étude menée par Stifel et *al.* (2003) sur les communes de Madagascar a montré que « l'incidence de la pauvreté au niveau de la

population augmente avec l'éloignement : le pourcentage de pauvres dans la population du quintile le plus proche est de 48% contre un taux de 87% dans les Communes les plus reculées ». L'éloignement a été mesuré à partir de la construction d'un indice prenant en compte la durée des trajets d'une commune vers les villes avoisinantes ainsi que les variables d'éloignement des différents services telles la distance aux centres de santé, écoles, banques, etc.

Dans son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Madagascar a identifié plusieurs axes stratégiques d'intervention en matière de développement. Parmi ces axes figure l'amélioration de l'accessibilité des services sociaux, des infrastructures productives et de transport au niveau du monde rural. Le développement d'une telle stratégie rend indispensable l'analyse de la perception de la population vis-à-vis de l'éloignement ainsi que des comportements liés à cette perception.

Une telle analyse est proposée ici dans la zone d'étude du programme 4D. Ampitatafika est une commune située à une centaine de kilomètres d'Antananarivo, la capitale. En termes d'infrastructures sociales et de transport, cette proximité vis-à-vis de la capitale n'en fait pas pour autant une commune des mieux dotées. Pour une population avoisinant les 30 000 habitants sur une superficie de 139 km<sup>2</sup>, la commune a un seul centre de santé de base (CSB) et un collège public d'enseignement général (CEG). On compte une école primaire publique (EPP) en moyenne pour chaque village. La zone étudiée est composée de neuf villages pour 7 820 habitants et 1621 ménages répartis sur 34 km<sup>2</sup>. Elle inclut le chef-lieu de la commune où se trouvent le CSB et le CEG. Elle possède sept EPP pour 2 019 enfants scolarisables de six à quatorze ans. La densité et l'état des infrastructures de communication laissent à désirer. Hormis les routes principales et secondaires, les autres routes et les pistes ne sont praticables qu'en saison sèche.

Dans la zone d'étude, les ménages ne sont pas égaux devant l'éloignement aux routes et aux équipements sanitaires et scolaires. Il est intéressant alors de voir comment la population locale perçoit cet éloignement. En effet, plus que la distance physique, la perception de cette distance est révélatrice des comportements. Comme l'écrivent Lacoste et *al.*, (2002, p. 7), « la distance en elle-même n'est rien. Elle prend toutefois sens lorsque l'on s'intéresse à la façon dont elle peut être vécue, perçue par une population et les individus qui la



composent ». Dans cet esprit, nous allons donc analyser la perception de la distance par rapport à la distance réelle à l'échelle de quelques terroirs de la commune d'Ampitatafika. Il s'agira, d'une part, de montrer que l'éloignement n'est pas mesurable uniquement par des facteurs physiques et spatiaux mais aussi psychologiques et, d'autre part, d'observer l'impact de la distance sur les caractéristiques socio-économiques et les comportements des ménages.

### **CADRE THEORIQUE**

Plusieurs propositions théoriques sur l'espace géographique ont été développées et progressivement enrichies. La plupart d'entre elles tentent de contribuer à la compréhension des interrelations entre l'espace et le comportement des individus et à l'explication de la localisation et de la distribution des activités humaines. Elles se réfèrent ainsi au rôle majeur que joue la distance, considérée alors comme un facteur décisif dans les interactions.

#### **La distance**

La distance est l'intervalle à franchir pour aller d'un lieu à un autre, elle suppose une séparation et constitue souvent un déterminant de la mobilité. Mathématiquement, la distance est une mesure d'écart entre des objets, elle est symétrique et positive, elle est nulle quand deux objets sont confondus. Elle permet de définir la position relative des objets les uns par rapport aux autres.

Souvent évaluée en unité de longueur, la distance peut également être appréciée en fonction du coût induit (distance-coût) ou de la durée du déplacement (distance-temps). Dans ce cas, elle n'est plus symétrique. Dans les études de mobilité ou de diffusion, elle se mesure surtout par les possibilités de contact, d'information ou de familiarité avec les lieux. A la distance physique se superpose alors un autre type de distance : la distance perçue. Cette dernière est une distance cognitive qui consiste en une représentation psychologique. Elle peut être individuelle ou collective.

## L'interaction spatiale

D'une manière générale, l'interaction spatiale peut être définie comme « l'étude de l'influence de la proximité spatiale des lieux sur l'intensité des relations qui peuvent se constituer entre eux » (Pumain, 2004). La littérature anglo-saxonne limite souvent la notion d'interaction à la décroissance des flux avec la distance. « Si les modèles d'interaction spatiale stricto sensu ont trait à l'étude des flux effectifs qui s'établissent entre des unités territoriales au cours d'une période de temps, de nombreux auteurs tendent à leur rattacher un ensemble de modèles de position qui décrivent non pas les *relations entre deux lieux* mais la *position relative d'un lieu par rapport aux autres* » (Pumain, 2004).

Plusieurs auteurs ont introduit les concepts « d'interaction territoriale » et « d'autocorrélation spatiale » en tant que forme particulière de l'interaction spatiale : « deux lieux/individus appartenant à un même territoire ont plus de similarités que deux lieux/individus appartenant à deux territoires différents ». La notion de territoire est ici appréhendée dans le sens le plus large du terme (administratif, traditionnel, familial, individuel) et s'applique à différents domaines (écologique, socioéconomique, politique, etc.).

Les études de distance et de l'influence de la proximité ont débouché sur les modèles gravitaires reposant sur les notions de « polarisation » et de « centralité » fondées sur les théories des lieux centraux qui expliquent les différences entre centre et périphérie et les relations entre eux. Suivant le constat que les espaces produits par les sociétés sont orientés et donc anisotropes<sup>1</sup>, le centre est le lieu où convergent les flux d'individus, d'informations, d'énergie, etc., de la périphérie vers le centre. Cette convergence est appelée polarisation. Le centre est caractérisé par sa capacité à offrir certains services (marché, transport, administration) à la périphérie. Cette propriété, appelée centralité, donne une valeur symbolique, sociale, économique, politique et culturelle au centre qui acquiert ainsi un statut dominant par rapport à la périphérie.

Par ailleurs, les phénomènes d'interaction spatiale constituent souvent une composante endogène du comportement social dont ils ne sont finalement que la résultante. « Les justifications les plus

---

<sup>1</sup> Dont les propriétés ne sont pas les mêmes dans toutes les directions de l'espace.

pertinentes des modèles d'interaction spatiale sont précisément celles qui démystifient l'effet de la distance et rattachent son influence à des processus économiques (Reilly), sociologiques (Stouffer) ou cognitifs (Hägerstrand) » (Pumain, 2004).

Nos hypothèses centrales sont alors les suivantes : (i) même dans une aussi petite zone que la nôtre, la perception de la distance peut être différente de la distance réelle ; (ii) il y a des éléments sources de structuration spatiale de ces perceptions entraînant des différenciations dans les caractéristiques socioéconomiques et les comportements des ménages.

L'accessibilité constitue alors une variable clé dans l'analyse de la pauvreté et du développement des milieux ruraux, à Madagascar comme ailleurs. Si l'on entre dans le détail de cette mesure, on en trouve plusieurs acceptions. Après avoir présenté brièvement les enjeux liés aux problèmes d'éloignement par rapport aux infrastructures de base, nous détaillerons nos choix méthodologiques qui combinent l'utilisation d'un système d'information géographique, l'analyse statistique et l'observation de terrain.

## **Méthodologie**

La distance fait partie des mesures de l'accessibilité. Selon Deichmann (1997), l'accessibilité serait la capacité/possibilité d'interaction ou de contact avec des sites d'opportunité économique ou sociale. Goodall (1987) propose une définition de l'accessibilité fonction de la facilité d'accès d'un lieu à partir d'autres lieux tandis que Geertman et Van Eck (1995) ajoutent que l'accessibilité peut devenir un indicateur de dénuement du monde rural pour les politiques de développement ainsi qu'une variable d'analyse de localisation.

Les données traitées ici sont issues de l'Enquête Référence 4D réalisée en 2003 auprès de 1 621 ménages sur neuf villages de la commune d'Ampitatafika<sup>2</sup>. Nous nous intéresserons ici en particulier aux composantes socio-démographiques et économiques, ainsi qu'aux questions spécifiques posées au chef de ménage sur sa perception de la distance entre son habitat et différentes infrastructures.

---

<sup>2</sup> Les cartes, figures et tableaux de ce chapitre sont issus de cette enquête et concernent donc l'année 2003.

L'habitat de chaque ménage a été localisé géographiquement à l'aide du Global Positionning System (GPS). Le système de projection utilisé est le Laborde Madagascar mètre, le système officiel actuel. Une base de données géoréférencées a ainsi été constituée. Les habitats dans un rayon de 15 mètres ont été ensuite agrégés en une seule entité constituant des hameaux. Cette approche permet à la fois de comparer les différents hameaux mais également l'homogénéité des caractéristiques et des comportements au sein d'un même hameau.

Les outils utilisés combinent des traitements statistiques classiques avec un système d'information géographique servant notamment pour l'évaluation des distances mathématiques. La distance mathématique considérée ici est la distance euclidienne, à vol d'oiseau entre la localisation du ménage et la localisation du service ou du lieu étudié. Ce choix a été initié face à la difficulté de mesurer la distance-temps correspondant à la distance réelle parcourue par chaque ménage qui varie selon les capacités physiques de la personne et ses habitudes mais aussi selon l'état des pistes suivant la saison. Par ailleurs, les obstacles naturels sont peu importants et très localisés, la zone est vallonnée mais pas montagneuse et surtout, la population trace des raccourcis à travers la savane herbeuse, principale végétation de la zone.

### **DISTANCE PERÇUE ET DISTANCE MATHÉMATIQUE**

Pour étudier la perception de la distance, il a été choisi de l'analyser par rapport aux principaux services de base indispensables à la vie de la population locale : la route, les écoles et le centre de santé de base. La route constitue l'artère du développement économique dans une zone essentiellement tournée vers les activités agricoles. Dans l'objectif de la politique actuelle de Madagascar de faire passer le monde rural d'une économie de subsistance à une économie de marché, l'accessibilité des infrastructures routières et des marchés figure parmi les conditions indispensables pour permettre, développer et encourager les échanges marchands. L'achat, le transport, la collecte et la fourniture des intrants agricoles et de la production ne peuvent s'effectuer sans cette accessibilité. Quant aux écoles et au centre de santé de base, ce sont les infrastructures minimales en matière de développement humain.

### **Distance à la route**

Le rôle essentiel que jouent les routes dans le développement du monde rural en tant que vecteur de modernité, d'information et de création d'opportunités pour l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux est largement reconnu (Weber, 1984 ; Desportes, 2005).

Les neuf villages d'Ampitatafika étudiés sont accessibles par une route nationale mesurant 13,4 km, une route carrossable de 9,6 km et 32,3 km de sentiers selon la classification nationale du réseau routier malgache<sup>3</sup>. La route nationale est praticable en voiture toute l'année et desservie par des taxi-brousse tandis que la route carrossable est praticable en charrette toute l'année et en voiture tout-terrain seulement pendant la saison sèche. A cause des inondations annuelles, les pistes ne sont praticables qu'en charrette et pendant la saison sèche.

Les villages ont différents niveaux d'accessibilité par rapport à la route (figures 1 et 2). Une classification suivant la densité des routes est effectuée à partir du calcul du nombre de mètres de route par hectare de superficie de chaque village. Une pondération de 1 a été utilisée pour les pistes, 2 pour les routes carrossables et 3 pour la route nationale. On aboutit à la classification suivante :

- [0 - 23[ : très peu accessible
- [23 - 46[ : peu accessible
- [46 - 70[: moyennement accessible
- [70 - 93[ : accessible
- [93 - 116] : très accessible

Le ménage le plus éloigné se trouve à 1,2 km du réseau routier et à presque 4 km de la route nationale. Ces distances peuvent être considérées comme faibles par rapport aux nombreuses zones rurales plus enclavées. Comment les ménages perçoivent-ils leur éloignement à la route dans ces conditions ?

---

<sup>3</sup> Nos calculs réalisés sur SIG.

L'Enquête Référence 4D comprend des informations sur la perception de la distance par la population locale. Les chiffres du tableau 1 donnent la distance mathématique moyenne et médiane entre le réseau routier et la localisation des ménages classés selon leur perception de cette distance. La figure 3 est la carte de superposition entre ces deux types de distance. Les résultats du tableau 1 et de la figure 3 présentent une certaine cohérence entre distance mathématique et distance perçue. A plus de 150 m de la route et à 500 m de l'axe principal, les ménages s'en sentent loin. Un test de Khi-2 effectué entre la distance perçue et la distance mathématique regroupée en classe de 250 mètres d'amplitude a montré une dépendance certaine entre ces deux variables à moins de 1% de marge d'incertitude. Malgré la petitesse de la taille de notre zone, il semble que la distance à la route constitue un facteur limitant.

TABLEAU 1. DISTANCE PAR RAPPORT A LA ROUTE –  
DISTANCE PERÇUE ET DISTANCE MATHÉMATIQUE

Distance perçue	Distance mathématique (m)			Nombre de ménages
	Moyenne	Médiane	Ecart-type	
Très loin	285	173	305	152
Loin	236	146	235	688
Proche	171	121	146	500
Très proche	93	70	86	230

Source : Enquête Référence 4D, 2003

En regroupant les classes de distance perçue en deux (proche et loin), nous pouvons remarquer sur la figure 3 une organisation spatiale qui se dégage : autour des routes nationales, la majorité des ménages perçoivent la route proche, ce qui n'est pas le cas autour des routes carrossables et des pistes. En effet, les routes nationales sont praticables toute l'année par tous les types de moyens de transport tandis que les autres routes et pistes ne le sont pas.

Le fait d'être mathématiquement proche de ces routes carrossables et pistes, qui mènent pourtant à la route nationale, ne signifie donc pas automatiquement que les ménages se sentent proches d'elle. Dans ce cadre, pour analyser la proximité à la route, les ménages intègrent aussi son état c'est-à-dire la qualité du service qu'elle offre, la

possibilité de l'atteindre ou pas en véhicule (taxi collectif) et en charrette ainsi que le niveau de difficulté de l'alternative que constitue la marche à pied.

### **Distance à l'école**

La zone d'étude dispose de sept écoles primaires publiques (EPP), réparties dans sept villages sur les neuf considérés, et d'un collège public d'enseignement général (CEG) situé dans le village même d'Ampitatafika, le chef-lieu de la commune. La distance moyenne par rapport à ces établissements est de 0,74 kilomètre avec un maximum de 2,17 km. Le tableau 2 et la figure 4 nous donnent la comparaison entre perception de la distance et distance mathématique par rapport à l'école. Un test de Khi-2 effectué entre la distance perçue et la distance mathématique regroupée en classe de 500 mètres d'amplitude a montré une dépendance certaine à moins de 1% de marge d'erreur.

**TABLEAU 2. DISTANCE A L'ECOLE –  
DISTANCE PERÇUE ET DISTANCE MATHÉMATIQUE**

Distance perçue	Distance mathématique (m)			Nombre de ménages
	Moyenne	Médiane	Ecart-type	
Très loin	999	971	430	62
Loin	978	1000	455	430
Proche	674	594	398	910
Très proche	408	288	350	159

Source : Enquête Référence 4D, 2003

A l'échelle de la zone, il est constaté une certaine cohérence entre les distances mathématique et perçue (tableau 2) bien qu'il soit difficile de distinguer les groupes ayant une perception « lointaine » et « très lointaine » de l'école. Phénomène dual du précédent, à partir de la quatrième bande (intervalle de distance 1 060 à 1 420 mètres sur la figure 4), on note des différences de perception à l'intérieur des mêmes bandes. On pourrait ainsi affirmer qu'à partir de cette distance, celle-ci constitue une variable moins déterminante. D'autres variables prennent l'ascendant sur la distance mathématique, comme par exemple le revenu ou le type de système d'exploitation. Un facteur

explicatif serait la période de soudure qui coïncide avec la rentrée des classes. Cette période qui dure d'octobre/novembre à février/mars est celle où les paysans repiquent le riz et où ils disposent le moins de nourriture car les récoltes de la saison précédente auront été épuisées. Dans ces conditions, l'envoi des enfants à l'école entraîne un coût direct pour le ménage par les divers frais scolaires et de déplacement et un coût d'opportunité par la perte de force de travail sur les champs qu'il occasionne. Il y a également le salaire des enseignants que l'Etat ne peut prendre en charge et qui doit être assuré par les parents. Le fonctionnement de l'école primaire publique de Masoandro a, par exemple, été sujet à d'importants problèmes car les parents n'arrivaient plus à payer les enseignants. On peut donc émettre l'hypothèse selon laquelle le discours disant que l'école est « trop loin pour y envoyer les enfants » légitime des pratiques de non-scolarisation ou de déscolarisation précoce pour certains ménages.

Dans les villages de Mananantivohitra et d'Amorona Fierena, presque tous les ménages perçoivent l'école loin ou très loin, ce qui n'est pas étonnant de prime abord puisque ces deux villages n'ont pas d'école. Mais si l'on observe la carte de la figure 4, on se rend compte qu'à distance mathématique égale, les habitants de ces deux *fokontany* sont plus nombreux à décréter l'école lointaine ou très lointaine que les habitants des *fokontany* voisins. On peut avancer une explication d'ordre psychologique assez classique qui renvoie à la notion d'appartenance territoriale. Le fait de devoir franchir la frontière du *fokontany* avant d'accéder à l'école la plus proche influe sur la perception de la distance qui paraît alors plus lointaine. Par ailleurs, le village de Mananantivohitra est délimité naturellement par une rivière qui le sépare des autres villages et qui empêche toute circulation ou échange avec ces derniers en période de forte pluie.

### **Distance au Centre de Santé de Base**

La zone d'étude ne dispose que d'un centre de santé de base de niveau II (CSB II) équivalent à un petit hôpital selon la classification des centres de santé à Madagascar. Nous pouvons voir dans le tableau 3 que 1 126 ménages sur 1 569, soit 71,8% d'entre eux, perçoivent le CSB loin ou très loin. La distance mathématique moyenne entre le CSB et la localisation des ménages est de 2,50 km avec un maximum de 5,76 km. Un test de Khi-2 effectué entre la distance perçue et la distance mathématique regroupée en classes de 1 000 mètres



d'amplitude a montré une dépendance certaine à moins de 1% de marge d'erreur.

TABLEAU 3. DISTANCE AU CSB –  
DISTANCE PERÇUE ET DISTANCE MATHÉMATIQUE

Distance perçue	Distance mathématique (m)			Nombre de ménages
	Moyenne	Médiane	Ecart-type	
Très loin	3147	3095	1036	300
Loin	2758	2833	1230	826
Proche	1702	1391	1333	397
Très proche	463	206	648	46

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Toutefois, l'analyse de la figure 5 nous incite à affirmer que la distance mathématique n'est pas le seul paramètre pris en compte par les ménages dans leur perception de la distance. En effet, les ménages qui sont situés à une distance égale par rapport au CSB n'ont pas tous la même perception de la proximité de ce dernier malgré une certaine cohérence globale à l'échelle de la zone.

La forte dominance d'une perception proche dans le *fokontany* d'Ampitatafika et lointaine dans la majorité des autres *fokontany* témoigne de cette cohérence globale. Par un glissement d'échelle, on peut néanmoins constater un « effet village » rencontré par exemple à Tsarahonenana, Amboniandrefana, Amboalefoka et Mananetivohitra où les villageois tendent en majorité à avoir la même perception de la distance au CSB quelle que soit la distance mathématique. On peut également remarquer que la proximité de la route n'influe pas sur cette perception, ce qui n'est pas très étonnant dans la mesure où la grande majorité des déplacements se font à pied.

Ce CSB est équipé d'une manière très rudimentaire, les ressources matérielles et humaines ne permettent pas la petite chirurgie, ni les soins spécialisés. Il n'y a qu'un seul médecin et une sage-femme pour les consultations. Les médicaments disponibles sont en grande majorité des génériques de base et ne guérissent que les affections courantes telles que la grippe ou les blessures légères. Tous les autres

cas de complications sont envoyés à l'hôpital d'Antanifotsy, à une dizaine de kilomètres d'Ampitatafika.

Par ailleurs, comme dans tout village rural malgache, la médecine traditionnelle prend encore une place importante à Ampitatafika. Pour une grande partie des villageois, le médecin constitue le dernier recours. Les remèdes traditionnels leur sont accessibles, ils correspondent à leur pouvoir d'achat, ils sont disponibles et surtout les individus ont confiance en eux. Leur utilisation est très liée aux coutumes et croyances locales et les guérisseurs traditionnels jouissent encore actuellement d'une position privilégiée dans la société rurale malgré l'avancée importante des missions chrétiennes.

A quelques exceptions près, l'existence de grappes de ménages ayant la même perception de la distance, que celle-ci reflète ou non la réalité physique, peut donc renvoyer à des normes très localisées de prise en charge de la maladie qui seraient fonction de la qualité du service offert par le CSB, de son coût mais aussi de l'existence d'alternatives locales en matière de soins traditionnels. Ainsi, la perception de la distance par rapport au CSB n'est pas uniquement influencée par la distance mathématique même si celle-ci constitue une contrainte réelle.

### DISTANCE ET COMPORTEMENTS

D'après ce qui précède, la distance mathématique entre l'habitat d'un individu et un type d'infrastructure ou de service donné, est un élément, plus ou moins déterminant, de la distance perçue. Cette dernière semble dépendre néanmoins d'autres facteurs, comme par exemple les coûts occasionnés et les bénéfices perçus de l'accès au service, la qualité des prestations offertes, l'existence de solutions alternatives sur place, etc. Pour évaluer l'impact de la distance sur les comportements, il a donc été jugé plus réaliste et pertinent de baser nos réflexions principalement sur la distance perçue qui constitue un élément de décision plus intériorisé de la part des ménages que la distance mathématique. Plus précisément, nous avons choisi d'évaluer ici les relations entre la distance perçue à la route et le revenu journalier des ménages ainsi que leur secteur d'activité, la même distance perçue à la route et différentes formes de mobilité et enfin le

lien entre la perception de la distance au CSB et le taux d'accouchements médicalisés.

### **Distance par rapport à la route, revenu et secteur d'activité**

De nombreux travaux mettent en évidence le lien entre, d'une part, l'accessibilité et, d'autre part, le niveau de vie et la croissance économique en général. Baba-Moussa et *al.* (2005) rappellent que le transport influe sur le rythme de la croissance et sur sa forme en termes de répartition équitable de ses fruits sur le plan géographique.

A l'échelle des individus et des ménages, l'analyse des prix des produits agricoles menée par Minten (1999) à Madagascar a également démontré que les productions des zones mal desservies subissent une décote à cause du coût de transport mais aussi par le fait que les petits surplus ont du mal à y être écoulés par manque de clients et de concurrence.

**TABLEAU 4. PERCEPTION DE LA DISTANCE A LA ROUTE ET REVENU MOYEN JOURNALIER**

Distance perçue	Revenu journalier (Fmg)			Nombre de ménages
	Moyen	Médian	Ecart-type	
Très loin	5013	4000	3504	152
Loin	6317	5000	8482	687
Proche	6586	5000	6676	500
Très proche	9819	6000	14654	226

Source : Enquête Référence 4D, 2003

A Ampitatafika, la route représente le premier moyen de communication vers les marchés locaux mais aussi vers les grandes villes que sont Antsirabe et Antananarivo. La structuration de l'espace qu'elle a occasionnée a joué un rôle déterminant dans la formation du revenu comme le démontre le tableau 4, où l'on voit clairement que le revenu décroît avec la distance perçue. Le test de Khi-2 sur la distance perçue à la route avec le revenu moyen journalier regroupé en classes

de 2 500 Fmg<sup>4</sup> d'amplitude a validé l'existence d'une relation certaine entre ces deux variables à plus de 99,99% de certitude.

On peut expliquer ce résultat par la médiation du secteur d'activité. En effet, à Madagascar, le secteur d'activité constitue un facteur déterminant du niveau de revenu (Randrianarison, 2003). L'analyse des données à Ampitatafika conduit à la même constatation (tableau 5). On peut dire qu'il y a une spécialisation en fonction de la distance en termes de secteur d'activité principale des chefs de ménage, que ce soit pour la distance physique (figure 6) ou pour la distance perçue (tableau 6)<sup>5</sup>. Le secteur primaire est dominé par l'agriculture, le secondaire par les activités de carriers et le tertiaire par le commerce et les emplois administratifs de la mairie et des *fokontany* ainsi que des services techniques publics.

TABLEAU 5. SECTEUR D'ACTIVITE PRINCIPALE ET REVENU

Secteur d'activité	Revenu journalier (Fmg)			
	Moyen	Médian	Ecart-type	Nombre de ménages
Primaire	6 019	5 000	5 727	1325
Secondaire	6 474	5 000	3 775	19
Tertiaire	13 252	8 000	21 623	151

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Les chefs de ménage se déclarant principalement dans le secteur primaire constituent 88,6% des actifs de la zone d'étude, ceux du secteur secondaire 1,3% et ceux dans le tertiaire 10,1%. La carte de localisation des ménages (figure 6), selon le secteur d'activité principale du chef de ménage, visualise la concentration des ménages du secteur tertiaire aux proches alentours de la route principale et dans le chef-lieu de la commune, le village d'Ampitatafika. Le tableau 7 montre que la perception d'être éloigné de la route caractérise presque 58% des agriculteurs, un peu plus de 47% des chefs de ménage dans le

<sup>4</sup> En 2003, au moment de l'enquête, 1 000 francs malgaches correspondaient à environ 0,15 euro.

<sup>5</sup> Pour le cas précis de la distance à la route nationale, nous avons vu dans la section précédente que la distance mathématique et la distance perçue étaient assez proches. C'est pourquoi nous ne les distinguerons pas forcément dans l'analyse, ce qui ne sera pas le cas pour l'étude de la distance au CSB.

## *DIMENSION SPATIALE DES COMPORTEMENTS*

secteur secondaire mais ne concerne qu'environ 23% de ceux travaillant dans le tertiaire.

**TABLEAU 6. REPARTITION DU SECTEUR D'ACTIVITE SELON LA PERCEPTION DE LA DISTANCE A LA ROUTE**

Distance perçue à la route	Secteur d'activité principale (%)			Total
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	
Très loin	97,9	0,0	2,1	100,0
Loin	93,9	1,3	4,8	100,0
Proche	87,2	1,9	10,9	100,0
Très proche	68,6	0,5	30,9	100,0
Effectif	1325	19	151	1495

Source : Enquête Référence 4D, 2003

**TABLEAU 7. REPARTITION DE LA PERCEPTION DE LA DISTANCE A LA ROUTE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE**

Distance perçue à la route	Secteur d'activité principale (%)			Effectif
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	
Très loin	10,5	0,0	2,1	142
Loin	47,3	47,4	21,2	668
Proche	31,5	47,4	34,4	478
Très proche	10,7	5,3	42,4	207
Total	100,0	100,0	100,0	1495

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Ces résultats, et notamment la polarisation autour du chef-lieu, laissent penser à une autre représentation de la zone selon un modèle de type gravitaire où l'importance d'un secteur d'activité évoluerait en fonction de la distance au *fokontany* d'Ampitatafika. On assisterait alors à une spécialisation économique de chaque classe de distance (figure 7) semblable au modèle précurseur de von Thünen en 1830 (Moindrot, 1995), à la différence près qu'en lieu et place des types de produits agricoles, il s'agirait des secteurs d'activité.

## Distance à la route et mobilité

La migration est un phénomène important dans la zone d'étude. Parmi les 1 621 chefs de ménage de la zone d'étude, 698 soit 43% d'entre eux ont déjà effectué un séjour de plus de six mois en dehors de la commune d'Ampitatafika. Il faut inclure dans ce chiffre les 258 chefs de ménage nés hors de la commune et venus s'installer à Ampitatafika. Ces migrations sont essentiellement motivées par des raisons professionnelles. Elles sont souvent conditionnées par l'existence de connaissances pouvant héberger les émigrants sur leur lieu de destination (Sandron, 2004). Parallèlement à ces effets de réseaux, la migration à Ampitatafika est également liée à la distance perçue par rapport à la route.

L'effectif des chefs de ménage nés dans la commune et ayant effectué une migration de longue durée, c'est-à-dire plus de six mois à l'extérieur d'Ampitatafika, est trop faible pour dresser une typologie de la propension à migrer en fonction de la distance de la route. C'est pourquoi nous prendrons comme indicateur de migration de longue durée la proportion de frères et de sœurs migrants des chefs de ménage nés à Ampitatafika. Cette variable concerne donc 1 363 chefs de ménage et leurs 8 056 frères et sœurs encore en vie. Le tableau 8 indique là encore une relation même indirecte mais très nette entre distance à la route et probabilité d'émigrer durablement<sup>6</sup>. Cette relation est validée par un test de Khi-2 à plus de 99,9% de certitude.

Cette corrélation négative entre la distance à la route et la propension à se déplacer est classique. Le rôle de la route en milieu rural en tant qu'ouverture au monde extérieur n'est plus à démontrer. La fréquente circulation des gens sur les routes permet de véhiculer et d'échanger des informations et de lier connaissance. Selon plusieurs études effectuées sur la migration (par exemple sur la Chine et l'Inde, Fang et Dewen, 2003 ; Gupta et Mitra, 2002), un des déterminants de cette dernière est l'existence de meilleures opportunités en termes d'emploi et de revenu. Par rapport à ceux qui en sont plus éloignés, les ménages à proximité des routes sont mieux informés sur ces opportunités, sont plus enclins culturellement à se déplacer et enfin

---

<sup>6</sup> L'hypothèse est faite ici que les frères et sœurs du chef de ménage ont à l'origine un habitat proche de celui du chef de ménage. Cette hypothèse n'est pas très forte dans la mesure où les terres sont transmises presque uniquement par héritage. Il existe un regroupement résidentiel familial important au sein de la fratrie du fait de cette pratique.

sont les mieux lotis en termes de coût et de temps d'accès aux emplois urbains. Ce raisonnement vaut aussi pour le marché matrimonial, pour lequel la proximité de la route peut élargir les possibilités de choix du conjoint, et donc favoriser le départ de la commune des sœurs du chef de ménage.

**TABLEAU 8. DISTANCE PERÇUE PAR RAPPORT A LA ROUTE ET MIGRATION DES FRERES ET SŒURS DU CHEF DE MENAGE (CHEFS DE MENAGE NES A AMPITATAFIKA)**

Distance à la route	Proportion de frères et sœurs habitant hors de la commune d'Ampitatafika (%)	Nombre total de frères et sœurs
Très loin	34,8	827
Loin	36,2	3768
Proche	40,5	2501
Très proche	47,2	960
Total	38,7	8056

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Outre les migrations de longue durée, nous nous intéressons aussi aux déplacements de courte durée (plus d'une nuit et moins d'un mois à l'extérieur de la commune) et à ceux de moyenne durée (entre un et six mois à l'extérieur de la commune). Il s'avère que les ménages qui se perçoivent plus proches de la route font davantage de déplacements de courte durée (tableau 9) car la proximité des moyens de transport les encouragent à se déplacer plus facilement. Pour deux tiers d'entre eux, ces déplacements de courte durée ont comme motifs la visite à la famille ou aux amis ainsi que la participation à une fête ou une cérémonie. Les résultats du test du Khi-2, significatifs à plus de 99,9% valident ce résultat.

Les déplacements de moyenne durée sont moins fréquents et leurs motivations sont différentes. Il s'agit en effet de déplacements à vocation économique pour environ sept chefs de ménage sur dix. Plus précisément, les chefs de ménage partent afin d'effectuer un travail saisonnier pour la moitié d'entre eux. Dans ce cas de figure, la distance à la route n'apparaît pas déterminante, les chefs de ménage se déplaçant le plus étant ceux percevant la route le plus loin (tableau 10). On peut penser que l'effet d'éloignement joue pour ce type de

déplacements un rôle majeur et que les déplacements de moyenne durée sont une stratégie de survie pour les populations les plus pauvres. La relation serait ainsi médiatisée par celle reliant distance à la route, revenu et secteur d'activité analysée précédemment.

TABLEAU 9. DISTANCE PERÇUE PAR RAPPORT A LA ROUTE ET DEPLACEMENTS DE COURTE DUREE (PLUS D'UNE NUIT ET MOINS D'UN MOIS A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE D'AMPITATAFIKA) AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PRECEDANT L'ENQUETE

Distance perçue à la route	Proportion de chefs de ménage ayant effectué au moins un déplacement de courte durée au cours des 12 derniers mois (%)	Nombre de chefs de ménage
Très loin	65,0	157
Loin	66,6	706
Proche	69,5	521
Très proche	78,5	237
<i>Total</i>	<i>69,1</i>	<i>1621</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003

TABLEAU 10. DISTANCE PERÇUE PAR RAPPORT A LA ROUTE ET DEPLACEMENTS DE MOYENNE DUREE (PLUS D'UN MOIS ET MOINS DE SIX MOIS A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE D'AMPITATAFIKA) AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS PRECEDANT L'ENQUETE

Distance perçue à la route	Proportion de chefs de ménage ayant effectué au moins un déplacement de moyenne durée au cours des 12 derniers mois (%)	Nombre de chefs de ménage
Très loin	22,3	157
Loin	15,3	706
Proche	16,3	521
Très proche	13,5	237
<i>Total</i>	<i>16,0</i>	<i>1621</i>

Source : Enquête Référence 4D, 2003



### **Distance perçue au CSB et accouchement médicalisé**

« La première évidence du rôle de la distance dans le domaine sanitaire provient de la constatation de la baisse de consommation de soins avec la distance à l'équipement ou au service » (Vigneron, 2001). Ce constat est applicable à Madagascar puisque, selon l'Enquête Démographique et de Santé (INSTAT et ORC Macro 2005), en 2003-2004, ce sont 32% des accouchements qui ont lieu dans un centre sanitaire à l'échelle nationale alors que ce taux est de 45% pour la province d'Antananarivo. Au sein de cette même province, le taux d'accouchements médicalisés est supérieur de plus de 30% en milieu urbain qu'en milieu rural.

**TABLEAU 11. DISTANCE AU CENTRE DE SANTE DE BASE ET ACCOUCHEMENT A L'HOPITAL (1993-2003)**

Distance au CSB	Accouchements à l'hôpital (%)	Accouchements à domicile (%)	Total (%)	Nombre d'accouchements
Très loin	43,8	56,2	100	596
Loin	51,4	48,6	100	1635
Proche	66,5	33,5	100	686
Très proche	83,9	16,1	100	62
<i>Total</i>				2979

Source : Enquête Référence 4D, 2003

Dans les villages de la zone d'étude à Ampitatafika, la proportion d'accouchements au centre de santé de base est de 50% (Gastineau 2004) pour la période 2000-2003, c'est-à-dire nettement supérieur à la moyenne nationale et légèrement supérieure à la moyenne provinciale. La fréquentation des services de santé illustrée ici par le taux d'accouchements en milieu médicalisé entre 1993 et 2003 dénote clairement l'influence de la distance perçue par rapport au CSB sur les comportements des ménages. En effet, la proportion de femmes accouchant à l'hôpital est inversement proportionnelle à cette distance perçue (tableau 11). Un test de Khi-2 entre la distance perçue et le pourcentage d'accouchements à l'hôpital confirme l'existence d'une relation entre ces deux variables à plus de 99% de probabilité. Le Plan Communal de Développement de la commune d'Ampitatafika (FID 2005) a par ailleurs identifié l'éloignement du CSB comme l'un des

principaux problèmes auxquels la population doit faire face dans le domaine de la santé.

Dans la section précédente, nous avons énoncé que la perception de la distance au CSB incluait non seulement la distance mathématique mais également la qualité des soins, leur coût et l'existence d'alternatives dont la médecine traditionnelle. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2003), en Afrique, en Asie et en Amérique latine, différents pays font toujours appel à la médecine traditionnelle pour répondre à certains de leurs besoins au niveau des soins de santé primaire. En Afrique, jusqu'à 80 % de la population a recours à la médecine traditionnelle en ce domaine. Par ailleurs, l'OMS estime que, dans plusieurs pays d'Afrique, la plupart des accouchements sont pratiqués par des accoucheuses traditionnelles. A Ampitatafika, ces dernières tiennent encore une place importante dans l'accouchement des femmes.

Comme dans le cas de la scolarisation et de la distance perçue à l'école, la distance au CSB perçue comme lointaine inclurait une composante sociale qui serait une légitimation du recours à la médecine traditionnelle ou, de manière symétrique, une justification de l'absence de recours à la médecine moderne. Elle refléterait ainsi l'adéquation entre les attentes et les possibilités financières des mères et des couples ainsi que la disponibilité et la qualité des soins obstétricaux (Beninguisse et *al.*, 2000).

### CONCLUSION

Nous avons pu constater l'importance de l'appartenance territoriale, notamment pour l'école, et l'existence d'éléments structurants sources de différenciation dans les perceptions de la distance, les caractéristiques et les comportements des ménages. Nous avons pu ainsi observer une certaine organisation des secteurs d'activité principale des ménages ainsi qu'une variation du revenu et de la mobilité des individus en fonction de la distance à la route. Dans le domaine de la santé, la distance perçue au centre de santé de base est également prise en compte par les ménages dans leur décision d'accoucher en milieu médicalisé ou non.

La distance perçue par les individus à un lieu donné est une fonction complexe dont les arguments principaux sont la distance mathématique, le temps mis pour s'y rendre mais aussi un ensemble de paramètres psychologiques incluant les notions de frontière ou d'isolement. Par exemple, que ce soit par rapport à la route, à l'école ou au centre de santé, la grande majorité des ménages du *fokontany* de Mananetivohitra s'en perçoivent éloignés. Si cela est confirmé par la distance physique pour la route ou le CSB, en revanche la distance à l'école n'est pas plus grande que pour d'autres habitants aux alentours qui pourtant la perçoivent proche. On peut penser que l'inaccessibilité du village en période de forte pluie joue alors un rôle primordial dans la sensation d'éloignement ressentie par ses habitants. Ceci semble confirmé par le fait qu'il y ait dans ce village très peu de variations de perception entre les ménages alors que l'habitat est relativement dispersé dans l'ensemble de l'espace géographique.

L'analyse spatiale permet donc de mieux comprendre l'échelle des phénomènes. Dans le cas précédent, il existe de toute évidence un « effet village » qu'une analyse sur les ménages ou sur une entité géographique plus large n'aurait pas mis en exergue. C'est le propre de l'approche spatiale d'essayer ne pas tomber dans le piège de l'erreur d'échelle (« ecological fallacy ») mais au contraire de le déceler.

A travers ces analyses simples, nous avons mis en évidence l'apport des analyses spatiales dans l'avancement des connaissances et, en filigrane, on perçoit l'utilité de cette approche comme aide à la décision en matière d'aménagement du territoire ou de schéma de développement. Nous avons vu que l'analyse spatiale ne se limitait pas uniquement aux études cartographiques en tant que telles, mais qu'en incluant des analyses quantitatives des phénomènes et qualitatives de la perception de la distance, elle permettait de mieux comprendre les interactions entre variables. La connaissance de ces interactions peut apporter d'importantes contributions dans l'amélioration de l'accessibilité des services économiques et sociaux, condition nécessaire au développement.

**BIBLIOGRAPHIE**

BABA-MOUSSA et al., 2005, *Le transport et les objectifs de développement pour le millénaire en Afrique*, Union Africaine pour le Développement, Addis Abeba, 50 p.

BAUELLE G., 2004, *Géographie du peuplement*, Armand Colin, Paris, 192 p.

BENINGUISSE G., NIKIEMA B., FOURNIER P., HADDAD S., 2000, « L'accessibilité culturelle : une exigence de la qualité des services de soins obstétricaux en Afrique », in *Population et questions de santé en Afrique*, Supplément au vol. B. du vol. 19, Coll. African Population Studies, UEPA, Dakar, pp.251-274.

DEICHMANN U., 1997, *Accessibility indicators in GIS*, United Nations Statistics Division, Department for Economic and Policy Analysis, New York, 13 p.

DESPORTES M., 2005, *Paysages en mouvement : transports et perception de l'espace. 18-20<sup>èmes</sup> siècles*, Gallimard, Paris, 413 p.

FANG C., DEWEN W., 2003, « Migration as marketization: what can we learn from China's 2000 Census data? » *The China Review*, vol.3, n°2, Fall, pp.73-93.

FID, 2005, *Plan communal de développement, Commune rurale Ampitatafika*, Fonds d'intervention pour le développement, Direction Régionale, Antananarivo, 59 p.

GASTINEAU B., 2004, « Santé de la reproduction » in Gastineau B., Rakotondrafara C., Sandron F. (eds.), *Enquête référence 4D : premiers résultats*, Rapport intermédiaire du programme 4D, Institut Catholique de Madagascar, Institut de Recherche pour le développement, Antananarivo, pp.31-36.

GEERTMAN S.C.M., VAN ECK J.R., 1995, « GIS and models of accessibility potential: an application in planning », *International Journal of Geographical Information Systems*, vol.9, n°1, pp.67-80.

GOODALL B., 1987, *Dictionary of human geography*, Penguin Books, Londres, 512 p.

GUPTA, I. MITRA, A., 2002, « Rural migrants and labour segmentation, micro-level evidence from Delhi slums », *Economic and Political Weekly*, January, vol.37, n°2, pp.163-168.

INSTAT, ORC Macro, 2005, *Enquête démographique et de santé, Madagascar, 2003-2004*, République de Madagascar, Antananarivo.

LACOSTE O., SPINOSI L., SCHEPENS C., 2002, *Distance, proximité, accessibilité, attraction et recours de la population vis-à-vis du système de soins*, Observatoire Régional de la santé du Pas-de-Calais, Lille, 73 p.

LATOUR P., 2002, site web <http://www.iag.asso.fr>

MINTEN B., 1999, « Infrastructure, market access, and agricultural prices: evidence from Madagascar », *MSSD Discussion Paper*, n°26, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, IFPRI, Washington, 45 p.

MOINDROT C., 1995, « Les systèmes agraires », in Bailly A., Ferras R., Pumain D. (eds.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, pp.445-470.

OMS., 2003, « Médecine traditionnelle », *Aide-Mémoire n° 134*, mai, OMS, <http://www.who.int>

PUMAIN D., 2004, <http://hypergeo.free.fr>

RANDRIANARISON, 2003, *Sources de revenu des ménages et pauvreté*, Ilo Cornell – FOFIFA, Antananarivo, 6 p.

SANDRON F., 2004, « Migration » in Gastineau B., Rakotondrafara C., Sandron F. (eds.), *Enquête référence 4D : premiers résultats*, Rapport intermédiaire du programme 4D, Institut Catholique de Madagascar, Institut de Recherche pour le développement, Antananarivo, pp.37-41.

STIFEL D., MINTEN B., RANDRIANARISON L., 2003, « Eloignement, routes, agriculture et pauvreté », *Conférence agriculture et pauvreté*, FOFIFA, ILO, Cornell University, 20 mars, Antananarivo, 5 p.

VIGNERON E., 2001, *Distance et santé : la question de la proximité des soins*, PUF, Paris, 127 p.

WEBER E., 1984, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Fayard, Paris, 843 p.

WORRALL L., 1991, « GIS for spatial analysis and spatial policy: developments and directions », in *Spatial Analysis and spatial policy using Geographic Information System*, Belhaven Press, New York, pp.1-11.

FIGURE 1. ETAT DES ROUTES

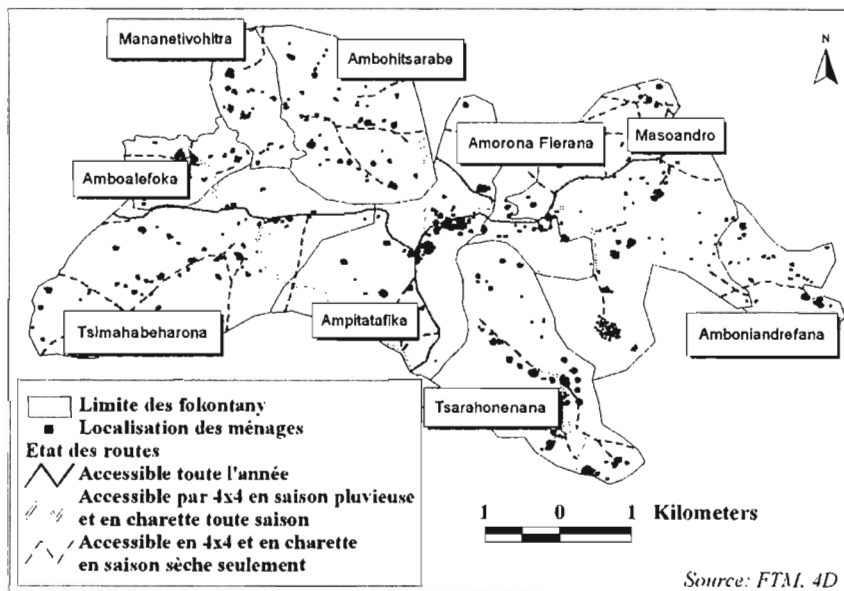


FIGURE 2. ACCESSIBILITE DES VILLAGES

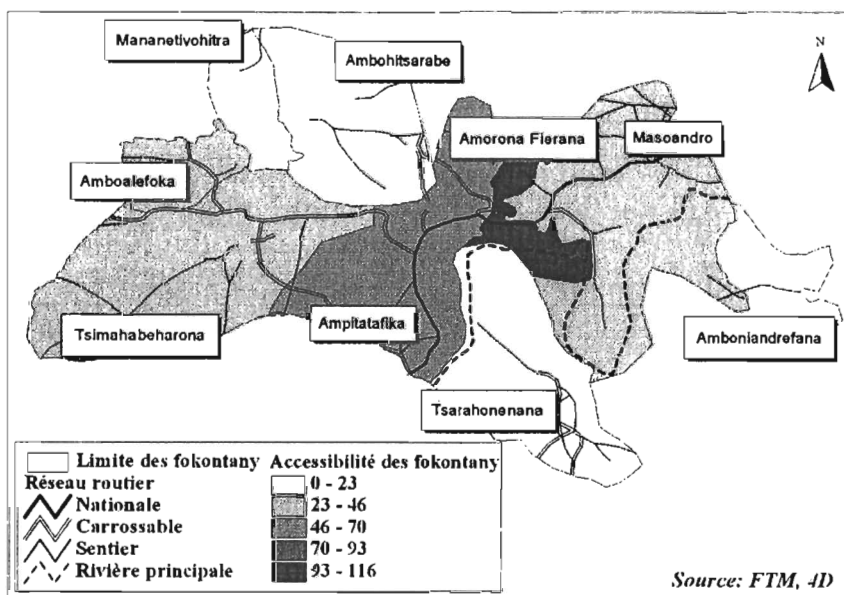


FIGURE 3. DISTANCE MATHÉMATIQUE ET DISTANCE PERÇUE PAR RAPPORT A LA ROUTE

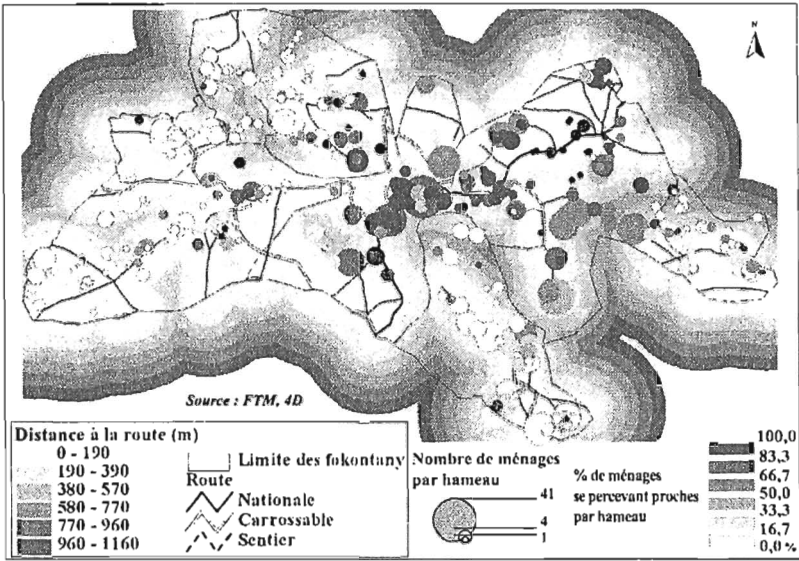


FIGURE 4. DISTANCE MATHÉMATIQUE ET DISTANCE PERÇUE PAR RAPPORT AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

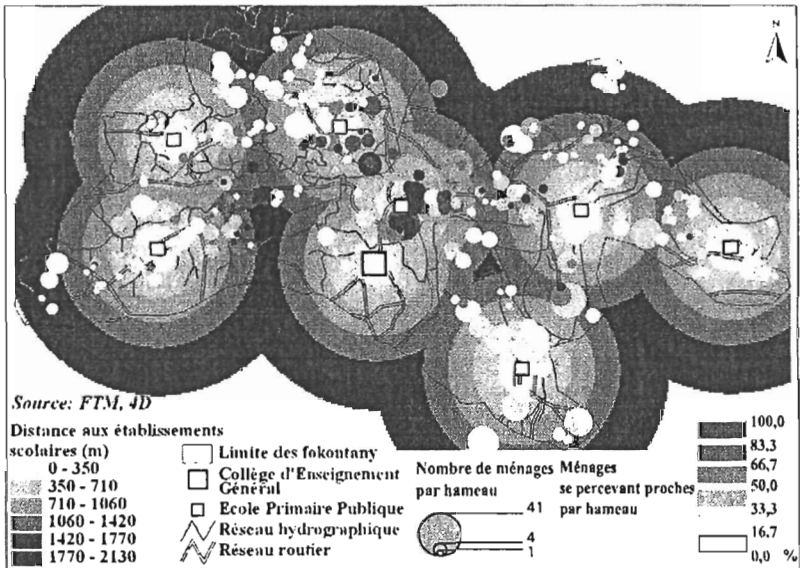




FIGURE 5. DISTANCE MATHÉMATIQUE ET DISTANCE PERÇUE PAR RAPPORT AU CENTRE DE SANTÉ DE BASE

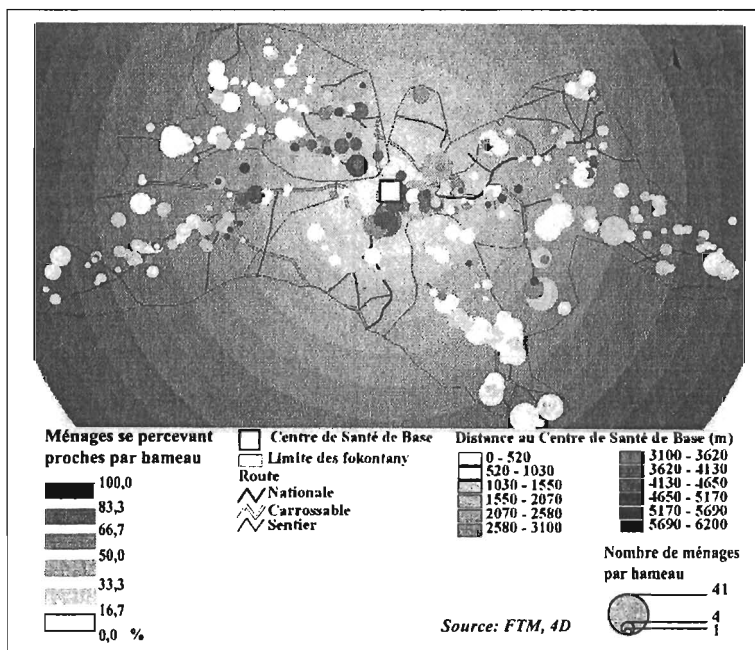


FIGURE 6. REPARTITION DES MENAGES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITE PRINCIPALE DU CHEF DE MENAGE

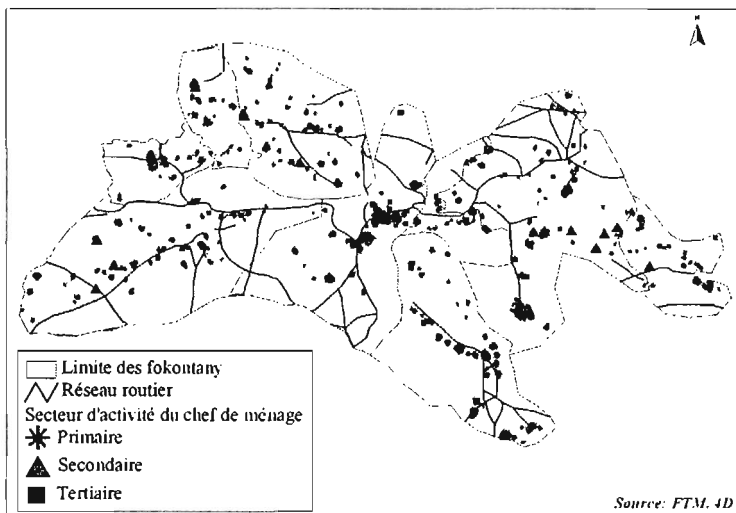
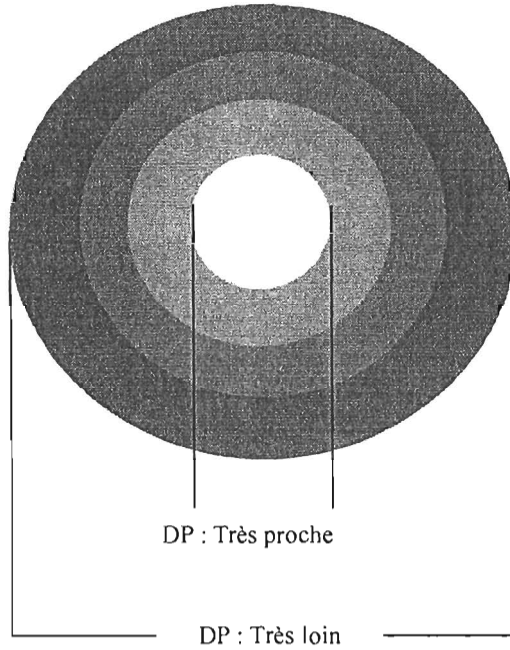



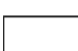


FIGURE 7. REPRESENTATION DU SECTEUR D'ACTIVITE EN FONCTION DE LA DISTANCE AU CHEF-LIEU



-  Dominé entièrement par le secteur primaire
-  Dominé par le secteur primaire –  
Emergence des secteurs secondaire et tertiaire
-  Dominé par le secteur primaire –  
Importance accrue du tertiaire
-  Coexistence des secteurs  
primaire et tertiaire

DP : Distance perçue

## CONCLUSION

# COMPORTEMENTS SOCIOECONOMIQUES ET DEVELOPPEMENT

L'approche micro-locale et interdisciplinaire adoptée ici autorise un décryptage assez précis des comportements des ménages. Identifier les risques auxquels ils sont confrontés est une manière de comprendre leurs craintes et en fin de compte d'expliquer les blocages et les réticences face à la mise en place de nouvelles stratégies qui pourraient, à première vue, sembler plus rationnelles. L'intérêt de cette grille de lecture est qu'elle explique les contraintes au changement par les caractéristiques des individus, des ménages et des acteurs supra-locaux, mais aussi et surtout par leurs interactions croisées.

Les risques et leurs modes de gestion, individuels et collectifs, sont à la base de la compréhension de l'organisation de la société. Il y a plus de six cents ans, Ibn Khaldoun écrivait<sup>1</sup> : « les différences qu'on remarque dans les usages et les institutions des divers peuples dépendent de la manière dont chacun d'eux pourvoit à sa subsistance ; les hommes ne sont réunis en société que pour s'aider à obtenir les moyens de vivre ». Les changements organisationnels qui surviennent sont, dans cette acception, de nouvelles formes de gestion du risque ou de nouvelles pratiques elles-mêmes induites par de nouveaux risques.

De nombreux types de risques ont été mis en exergue dans les chapitres précédents. Dans le contexte de grande pauvreté qui est celui de la commune rurale étudiée, le plus saillant est celui de l'impossibilité de subvenir aux besoins vitaux de la famille. Ce risque-là explique à lui seul bon nombre de comportements dont le seul

---

<sup>1</sup> Ibn Khaldoun, XIV<sup>e</sup> siècle, *Prolégomènes*, traduction française 1862-1868, I, Impression Impériale, Paris.

objectif est d'en minimiser la possibilité et la portée. Les solutions apportées sont parfois de court terme, comme l'émigration des enfants en période de soudure, parfois de long terme dans le cas de la plantation d'eucalyptus pour se fournir en bois-énergie.

D'autres risques, moins connus, ont été détectés. Parmi eux, le risque patrimonial lié à une mésalliance se traduit habituellement par un contrôle sévère des parents sur le mariage. Or, face à l'émiettement du patrimoine au fil des générations, les enjeux sont de moins en moins importants et l'état de la surveillance sur les jeunes couples se desserre. Le mariage change donc de fonction, il devient davantage l'union de deux êtres et non pas de deux familles. En termes de descendance, le risque majeur est de n'avoir pas d'enfants sur qui compter au moment de la vieillesse, des maladies ou handicaps éventuels, étant donné l'absence totale de mécanismes assurantiels institutionnels en ce sens. Ce risque est comblé par une descendance nombreuse, de l'ordre de 7 enfants par femme à Ampitatafika. Mais cette stratégie comporte elle-même un risque : celui de n'avoir pas suffisamment de moyens pour nourrir, éduquer et soigner convenablement ces enfants. Dans un contexte où les emplois sont de plus en plus liés à l'émigration, la meilleure stratégie est alors de jouer davantage sur la qualité que sur la quantité des enfants pour augmenter leur probabilité de trouver une source de revenu. C'est ainsi que la fécondité commence à baisser depuis quelques années dans la zone d'étude. Entre deux risques, il faut choisir le moindre...

C'est ainsi que l'on explique les fortes réticences à certaines formes de coopération entre paysans dans la sphère de la production, que ce soit vis-à-vis des associations économiques en général ou des usagers de l'eau en particulier. Dans un contexte de forte incertitude, il existe une crainte de ne pas pouvoir tenir ses propres engagements et se heurter alors à des sanctions monétaires et sociales en termes d'image et de réputation. Ensuite, le comportement des autres membres est matière à méfiance, que ce soit pour des raisons de divergence de points de vue ou, encore pis, de malversation de certains qui détourneraient l'argent collectif à leur profit. Ces craintes sont malheureusement fondées sur des expériences passées qui ont fortement marqué les esprits. La plupart des paysans préfèrent donc *in fine* s'abstenir de s'inscrire dans une logique collective, quitte à rester dans la pauvreté, plutôt que de risquer l'aventure associative dont le coût, financier, temporel et humain, peut s'avérer très élevé.

A l'aune de cette grille d'analyse, une brève synthèse des chapitres sera faite et un bilan sera présenté dans une première section. Une deuxième section proposera un zoom sur différentes théories mobilisées dans les recherches sur le développement. Nous verrons si à l'échelle locale, ces théories gardent leur pertinence. Dans une troisième section, les questions méthodologiques seront abordées. Il y sera question de l'apport d'une méthodologie interdisciplinaire à l'étude de la thématique du développement local. Enfin, une quatrième section essaiera de cibler quelques implications épistémologiques de ce qui précède.

### **SYNTHESE ET BILAN : LA QUESTION DU DEVELOPPEMENT**

#### **Stratégies économiques (formation du revenu, pluriactivité)**

Le revenu moyen des ménages est de l'ordre de 6 770 francs malgaches par ménage et par jour soit l'équivalent d'un euro en 2003. Si la quasi-totalité des ménages ont leur activité principale dans le secteur agricole, ce dernier est avant tout orienté vers l'autoconsommation. Le salariat agricole a fait son apparition et constitue aujourd'hui la principale source de revenu monétaire. La pluriactivité se développe mais les possibilités d'emploi local sont rares et c'est à l'extérieur de la commune que les individus cherchent à se faire embaucher.

#### **Comportements démographiques (fécondité, migration, nuptialité)**

Malgré un indice synthétique de fécondité proche de 7 enfants par femme, la fécondité semble amorcer une baisse depuis le début des années 2000. Les jeunes générations souhaitent avoir moins d'enfants et commencent à limiter leur descendance. Ceci se fait, contrairement à ce qui s'observe dans d'autres pays du Sud, sans changements majeurs dans le calendrier du mariage. En revanche, les mariages semblent de moins de moins arrangés par les familles et ce sont les conjoints eux-mêmes qui proposent l'union à leurs parents.

Dans un contexte de forte pauvreté, de forte croissance démographique et de faible probabilité d'emploi local, l'émigration s'intensifie, sans qu'on sache encore si les jeunes migrants reviendront ou non dans leur village. Dans des périodes particulièrement difficiles, comme celle de la soudure fin 2004 où le prix du riz a atteint des sommets, l'émigration se fait plus vive. Selon les villages, entre 10% et 30% des enfants sont envoyés en ville comme employé(e) de maison.

### **Environnement et gestion des ressources**

Les forêts ont disparu depuis plusieurs décennies à Ampitatafika et subsistent aujourd'hui seulement quelques peuplements épars d'eucalyptus. La distribution de l'eau *via* le barrage et les canaux d'acheminement est au centre des préoccupations de cette économie rizicole. La gestion de la fertilité des terres se heurte au coût prohibitif des engrais chimiques. Le principal problème est actuellement la très faible disponibilité en terre des ménages. Le morcellement, lié à un partage successoral relativement égalitaire des terres et à la croissance démographique, explique que la superficie moyenne possédée soit inférieure à 0,5 hectare par ménage.

### **Synthèse : la question du développement**

La saturation de l'espace agricole, l'exiguïté des terres cultivées et l'absence de débouchés monétaires autres qu'agricoles aboutissent à de nouvelles stratégies démographiques et économiques de la part des ménages. Primo, ceux-ci intensifient les cultures en multipliant les cycles culturels et les spéculations au cours d'une même saison. Secundo, ils diversifient les sources de revenus en vendant leur force de travail comme salarié agricole, sur place ou en migration. Tertio, les jeunes couples commencent à essayer de limiter leur descendance. Mais la croissance démographique naturelle reste très élevée et le modèle agricole qui prévalait jusque-là ne suffit même plus à assurer l'alimentation de base du ménage.

Les ressources naturelles sont soumises à des traitements différenciés. La fertilité de la terre risque de diminuer assez vite si ce rythme de mise en culture permanente se pérennise. La ressource en eau est présente mais de nombreux paysans se plaignent de la gestion

du barrage, les conduisant à ne plus payer leur cotisation à l'Association des Usagers de l'Eau. Le dénuement empêche les ménages d'acheter du charbon de bois à l'extérieur de la commune et ceci se traduit depuis quelques années par des replantations d'eucalyptus sur des parcelles individuelles. Enfin, de manière générale, le souci de préservation de l'environnement naturel et d'aménagement anti-érosif des parcelles est présent à l'esprit des paysans mais il se heurte à une vision à court terme guidée à la fois par la pauvreté et par l'insécurité sur la propriété foncière.

Les perspectives d'un développement durable semblent donc être hypothéquées par l'absence de débouchés économiques locaux et par une diminution de la quantité et de la qualité des terres, pour des générations futures en forte croissance démographique.

Pourtant, en termes de développement potentiel, *a priori*, la commune rurale d'Ampitatafika, située au bord de la principale route nationale du pays et à seulement une heure de route de la ville d'Antsirabe et deux heures de la capitale Antananarivo, semble dotée d'atouts non négligeables, face par exemple à d'autres communes du pays, extrêmement enclavées et accessibles après seulement plusieurs jours de marche à pied.

L'analyse faite ici est que les freins au développement sont avant tout de nature organisationnelle. Les paysans sont enfermés dans le cercle vicieux de la pauvreté et toute initiative innovante comporte une part de risque qui semble trop grande à leurs yeux. Il faut raisonner dans un contexte qui est celui de la grande pauvreté et où les seuls mécanismes assurantiels sont ceux de la solidarité familiale et villageoise. Le glissement du lien social de la sphère économique (entraide agricole) vers la sphère socioculturelle (invitations croisées aux cérémonies traditionnelles, entraide sur la construction de la maison) est significatif de l'émergence de comportements économiques plus individualistes. La question clé semble alors être de trouver comment instaurer une structuration organisationnelle pour mutualiser les activités économiques et trouver des débouchés monétaires à la production agricole sur le marché des grandes villes proches.

Une des perspectives de changement à court terme parmi les plus prometteuses est la mise en place d'un « guichet foncier » dont le rôle est de procéder à la titrisation des terres sans passer par la très lourde procédure habituelle au niveau national, rédhitoire pour les paysans.

En effet, en 2006, à titre expérimental, la commune rurale d'Ampitatafika a été retenue par les autorités malgaches pour créer des procédures simplifiées d'enregistrement des titres fonciers au niveau local. Que ce soit en termes de sécurité, d'horizon temporel, d'accession au crédit ou de transmission de patrimoine, les implications de cette forme de sécurisation foncière pourraient être capitales et avoir des répercussions en chaîne sur d'autres composantes du développement, inhibées jusqu'alors par une vision à très court terme des stratégies déployées.

### APPORTS THEORIQUES A L'ECHELLE LOCALE

Dans une optique développementaliste, l'échelle de prédilection des différents projets dans les pays du Sud se resserre vers le local et le ciblage fin des actions, pour des raisons d'efficacité et de contrôle dans un contexte de décentralisation. Du point de vue de la recherche scientifique, aborder la question du développement local revient à tester la validité des théories élaborées initialement à des échelles plus vastes. En sciences sociales, outre leur pertinence intrinsèque, ce n'est que par la multiplication des études de cas que les théories peuvent acquérir un statut. C'est pourquoi il est intéressant de tester quelques hypothèses issues de plusieurs théories dont il sera fait mention explicitement.

#### **Relation pauvreté-fécondité**

Théorie micro démo-économique standard : ce sont les ménages les plus pauvres qui ont le plus d'enfants.

vs

Théorie du malthusianisme de pauvreté : la pauvreté extrême pouvant être un obstacle à la survie de nouveaux enfants, les pauvres chercheraient à contrôler davantage leur descendance.



Résultat : à Ampitatafika, jusqu'à une date très récente, la fécondité était proche du modèle de la « fécondité naturelle ». La diminution très récente (années 2000) de la fécondité est le fait des jeunes générations, indépendamment d'un effet de richesse. L'enfant reste une assurance dans de nombreux domaines en l'absence d'autres systèmes assurantiels institutionnels. Ainsi, aucune des deux théories ne domine.

### **Relation pauvreté-environnement**

Théorie néo-malthusienne : parce qu'ils ont une vision à court terme, les pauvres dégraderaient davantage l'environnement naturel.

vs

Théorie néo-boserupienne : en adoptant des stratégies de pluriactivité, les pauvres diminueraient la pression sur l'environnement.

Résultat : plus que la pauvreté en elle-même, c'est la vision à court terme causée par l'insécurité économique qui détermine les comportements face aux ressources naturelles et à l'environnement. Ainsi, la multiplication des cycles culturaux et l'absence de jachère risquent d'épuiser la terre. Inversement, dans le cas de la ressource forestière, la pauvreté est un facteur qui favorise la replantation pour l'utilisation personnelle de bois à usage domestique, impossible à se procurer sur place et à acquérir sur le marché. A nouveau, aucune des deux théories ne domine.

### **Relation croissance démographique-environnement**

Théorie malthusienne : une population nombreuse ou en forte croissance démographique serait plus encline à dégrader l'environnement naturel.

vs

Théorie boserupienne : une population nombreuse ou en forte croissance démographique serait plus encline à préserver l'environnement naturel.

## CONCLUSION

---

Résultat : il est indéniable que la forte croissance démographique est une variable explicative de la réduction des superficies en terre disponible par ménage, ne serait-ce que par définition puisqu'elle apparaît au dénominateur. Cette diminution de la superficie des terres disponibles se traduit par une intensification des cycles culturels mais aussi par la création d'un marché de la terre et l'émergence de comportements de pluriactivité créant une distanciation face à l'environnement naturel. La question n'est donc pas tranchée.

### Comportement économique 1

Théorie néo-classique : dans leurs stratégies économiques, les agents maximisent leur espérance de revenu.

vs

Nouvelle économie du développement : en contexte de forte pauvreté, les agents minimisent la variance de leurs gains.

Résultat : en l'absence de marchés assurantiels contre les risques inhérents à l'activité agricole et dans un contexte de forte pauvreté, toute initiative risquée peut avoir, en cas d'échec, comme conséquence de faire basculer la famille sous le seuil de pauvreté. Le coût de l'échec est donc tellement élevé que la stratégie première est la minimisation des risques. En outre, l'absence d'un marché du crédit empêche de raisonner sur des espérances mathématiques de revenus sur longue période. Or, en courte période, les probabilités de fluctuations sont beaucoup plus importantes ce qui explique les comportements extrêmement prudents des paysans.

### Comportement économique 2

Théorie néo-classique : l'unité de décision est l'individu.

vs

New home economics : l'unité de décision est la famille.

Résultat : ni individuelles ni communautaires au niveau du village, les décisions de production économique sont prises au niveau du ménage

nucléaire. Ceci est particulièrement visible sur les choix de scolarisation selon les enfants, sur l'envoi en migration des jeunes enfants ou encore sur l'envoi d'argent aux parents de la part des jeunes adultes partis en migration.

### Comportement économique 3

Théorie néo-classique : la coordination des agents est assurée par le système des prix.

vs

Analyse néo-institutionnelle, économie des conventions : la coordination des agents est assurée par l'existence de normes, règles ou conventions.

Résultat : la convention du *fihavanana* (système de règles d'entraide et de réciprocité) reste au centre des relations socioéconomiques, même si cette convention se porte de plus en plus vers la sphère sociale en lieu et place de l'économique. Bien que le système d'échange ne soit pas purement réglé par le système des prix, il faut néanmoins mentionner l'émergence de la monétarisation de l'économie locale (création récente d'un marché de la terre, développement du salariat agricole, revenus issus de l'émigration, insertion croissante dans les marchés urbains).

### Résultats généraux

Les résultats face à ces théories confirment ceux de la littérature scientifique depuis une quinzaine d'années : (i) les théories (néo)malthusiennes et (néo)boserupiennes sont des types idéaux trop tranchés pour avoir une pertinence à des échelles fines de temps et d'espace. Pour étudier la relation population-environnement-développement au niveau local, mieux vaut prendre le parti de la complexité ; (ii) le relâchement de certaines hypothèses du modèle économique néo-classique standard autorise une meilleure analyse des comportements du monde rural des pays en développement. La rationalité économique peut se comprendre en mettant l'accent sur la minimisation des risques en lieu et place de la maximisation des revenus et en raisonnant sur des entités décisionnelles familiales et non pas individuelles. Quant

aux mécanismes de coordination et d'échanges, il faut les appréhender dans leur contexte socioéconomique qui est celui des réseaux sociaux de solidarité.

La vision du terrain à l'aune de ces hypothèses de travail est donc plus complexe que ne l'indiquent la plupart des énoncés théoriques. C'est tout l'intérêt de l'approche fine et locale de mettre en évidence des interactions plus nuancées et plus riches en matière explicative.

### REFLEXIONS METHODOLOGIQUES

Dans le programme de recherche 4D, l'Enquête Référence exhaustive et quantitative sur 1 621 ménages, les entretiens ciblés, la cartographie, la spatialisation des données et l'analyse spatiale, la modélisation et l'observation participante, toutes ces opérations ont été menées de manière complémentaire et interactive. Outre le brassage des *disciplines*, le brassage des *méthodes* a été facilité par la présence continue sur le terrain et dans les bureaux à Antananarivo de 2003 à 2006 de la majeure partie de l'équipe. Les allers-retours entre travail de terrain, recherche bibliographique, travail d'analyse et de modélisation ont facilité cette recherche approfondie sur un terrain dans un pays du Sud. Détaillons quelques points sur ce sujet important qu'est l'interdisciplinarité.

Chronologiquement, après l'élaboration du projet de recherche lui-même, un important travail interdisciplinaire a été effectué d'abord dans le cadre de la préparation du questionnaire de l'Enquête Référence. Celui-ci contient des données démographiques (fécondité, nuptialité, migration), économiques (revenu, activité), agronomiques (exploitations agricoles), sociologiques (réseaux sociaux), écologiques (gestion des ressources naturelles). De nombreuses réunions de travail ont permis l'élaboration de ce questionnaire de manière à ce que chaque spécialiste dans sa discipline y trouve un minimum d'informations nécessaires à ses attentes scientifiques mais surtout de manière à ce que les données qui en sont issues puissent être analysées en relation les unes avec les autres. Les enquêtes-test ont été analysées à leur tour par l'ensemble des membres de l'équipe issus des disciplines suivantes : démographie, économie, sociologie, géographie, agromonie.

Le « coût » de l'interdisciplinarité dans un tel contexte est celui d'une limitation pour un traitement pointu des données dans certaines disciplines. C'est pourquoi d'autres opérations complémentaires à cette vaste enquête ont été menées, opérations de nature variable selon les sous-thématiques étudiées. L'Enquête Référence a pu servir de base d'échantillonnage à des enquêtes complémentaires (ménages ayant bénéficié de projets de développement, ménages ayant un ou des membres en migration, etc.).

Un autre aspect important de l'interdisciplinarité est celui qui a permis l'élaboration de la cartographie et de la spatialisation des données dans un Système d'Information Géographique. Il a fallu décider des items à cartographier, de la précision nécessaire et de la manière d'exploiter les données. C'est ainsi, par exemple, que pour avoir une cartographie très fine des pratiques des ménages, il a été décidé de les spatialiser de manière la plus précise possible grâce au GPS. Cette phase de construction du système d'information est obligatoirement interdisciplinaire ; elle permet et nécessite à la fois le dialogue. L'outil a donc été fédérateur pour une confrontation des données et des expériences entre les chercheurs issus de différentes disciplines.

### **Un exemple de couplage des méthodes : étude de l'innovation**

Rappelons les différents types d'opérations de recherche menées, quels types d'informations elles nous apportent et comment elles ont pu être synthétisées dans le cas de la recherche entreprise sur la question de l'innovation.

Pour cet item, l'Enquête Référence renseigne sur les pratiques en matière agricole, en matière de protection de l'environnement mais aussi sur les innovations sociales, par exemple en matière de planification familiale. Nous nous focaliserons ici sur une innovation technique agricole qui est celle de la culture « en ligne » du riz. Cette technique a supplanté la technique traditionnelle dite « en foule ». L'Enquête Référence nous apprend ainsi que 80,6% de la population pratique la riziculture en ligne et que la population l'a adoptée en majorité après avoir observé les parcelles des voisins.

Autre opération, une série d'entretiens a porté sur l'innovation et plus spécialement sur les modalités d'adoption de la culture en ligne,

## CONCLUSION

---

sur la connaissance des avantages respectifs des deux types de culture, sur le nombre de parcelles sur lesquelles les essais ont été faits, etc. Dans un village de 74 ménages, nous avons ainsi pu reconstruire la dynamique précise, année par année, des parcelles cultivées en foule et celles cultivées en ligne.

Parallèlement, un travail cartographique de localisation des parcelles a permis de spatialiser les résultats. La taille des parcelles étant très petite, ce travail a été réalisé manuellement. L'usage des images satellite et des photos aériennes est impossible pour ce type d'opération.

Ensuite, les résultats ont été intégrés dans un SIG et une cartographie dynamique année par année permet de visualiser la dynamique spatiotemporelle de la diffusion de la culture en ligne. Dans le village étudié, trente années – plus d'une génération ! – furent nécessaires pour que la grande majorité des ménages adoptent l'innovation.

Enfin, un exercice de modélisation comparative<sup>2</sup> a permis de conforter certaines hypothèses. En particulier, l'importance de la distribution de la variance des rendements dans la vitesse de l'adoption indique une forte sensibilité au risque des individus.

L'ensemble des résultats indique bien la très forte aversion au risque des paysans. L'innovation dont nous avons fait mention n'est finalement qu'assez marginale puisqu'il s'agit de planter le riz selon des lignes droites et non pas à la volée. Cette seule modification, dont les résultats positifs sont prouvés, a mis trente ans à s'imposer, et encore pas totalement. Le deuxième point marquant est l'importance de la composante spatiale dans le mode de diffusion. L'observation

---

<sup>2</sup> Ramasinjatovo N., 2006, « Diffusion spatiale de l'innovation », *Travaux et Documents*, n°9, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Antananarivo, 20 p.

Gannon F., Sandron F., 2006, « Diffusion d'une innovation avec révision des croyances », *Travaux et Documents*, n°10, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Antananarivo, 22 p.

Gastineau P., 2006, « Adoption de l'innovation et modèle à seuils », *Travaux et Documents*, n°11, Programme 4D, Institut Catholique de Madagascar et Institut de Recherche pour le Développement, Antananarivo, 21 p.

des résultats des parcelles voisines peut s'expliquer d'abord par la familiarité du paysan avec ces parcelles et leurs propriétaires mais ce sont aussi celles qui permettent une meilleure appréhension des rendements dans la mesure où leurs caractéristiques sont similaires à celles des parcelles de l'observateur. Le troisième résultat est l'existence de mécanismes prudents, non pas dans une logique individualiste mais dans une logique collective, ce qui renforce la nécessité de bien cerner les unités décisionnelles et la nature des relations entre les acteurs en présence.

### **IMPLICATIONS EPISTEMOLOGIQUES**

S'il fallait synthétiser les résultats qui précèdent, nous dirions que dans l'analyse du développement, les schémas simplistes et mécaniques, les grandes théories, par exemple d'obédience malthusienne ou boserupienne, ont sans doute des vertus explicatives à des échelles de temps et d'espace très vastes mais sont en général d'un recours assez limité lorsque l'analyse concerne des territoires ou des laps de temps plus restreints que ce soit dans une optique de recherche, de recherche-action ou de développement. Les analyses présentées ici confortent donc celles de plusieurs recherches menées au cours des quinze dernières années : au-delà des grands schémas théoriques, lorsqu'on se penche sur des études de cas précises, on recense un tel nombre d'interactions entre les dynamiques sociales, économiques et environnementales, qu'on en vient à douter de la pertinence d'une liaison simple et générale entre la démographie, l'économie et l'environnement. Cinq idées essentielles nous paraissent alors devoir être distinguées en termes de recherche pour le développement.

#### **Responsabilisation**

Le principe selon lequel c'est la croissance démographique qui a l'impact le plus fort sur la dégradation de l'environnement renvoie à celui d'une responsabilité diluée de la crise environnementale au sein de la population, excluant d'emblée les décideurs politiques et économiques de cette dynamique conjointe. En clair, à trop porter l'accent sur la démographie, elle peut servir de bouc émissaire. La renonciation à cette hégémonie démographique dans les problèmes

d'environnement et de développement implique alors de se déplacer dans d'autres sphères.

### **Elargissement de la sphère d'étude**

En « déchargeant » la population d'une part de sa responsabilité dans les problèmes du développement, on peut plus facilement s'intéresser à d'autres aspects. Le corollaire scientifique du point précédent est donc une extension des recherches vers d'autres variables, économiques, sociales, anthropologiques, politiques, agronomiques, etc. La question du foncier est par exemple fondamentale.

### **Nouvelles méthodes de recherche (d'expertise, de développement)**

La reconnaissance de la complexité des relations population-développement-environnement doit s'accompagner d'une évolution des modes d'analyse et de description des phénomènes. Interdisciplinarité, détermination des échelles, prise en compte de l'espace, modélisation, sont quelques concepts-clés à intégrer.

### **Etude plus fine de la « démographie »**

Le rôle exact des variables démographiques est rarement spécifié dans la littérature scientifique traitant des relations population-développement-environnement. On ne sait généralement pas à quoi correspond concrètement la « pression démographique ». Pour rendre toute sa richesse au rôle des variables démographiques, il convient évidemment de bien les identifier mais aussi de savoir à quel niveau les observer. Là encore, une bonne connaissance du terrain et de la problématique doit servir à déterminer la meilleure unité d'analyse.

### **Multiplication des études**

Faute d'expérimentation possible dans l'étude des interactions population-développement-environnement, la multiplication des recherches et leur comparaison constituent une approche bien adaptée à une meilleure compréhension de ces dynamiques croisées. C'est en ce sens que le paradigme de l'interdisciplinarité et de la complexité semble s'imposer à la lueur d'un corpus de travaux en pleine expansion.



## **TABLE DES MATIERES**

### **INTRODUCTION - L'APPROCHE LOCALE DU DEVELOPPEMENT FREDERIC SANDRON ..... 9**

UNE RECHERCHE DE TERRAIN SUR LE DEVELOPPEMENT : LE PROGRAMME 4D .....	11
PRESENTATION DE L'OUVRAGE ET DES CHAPITRES.....	16
REMERCIEMENTS.....	21
BIBLIOGRAPHIE .....	21

### **CHAPITRE 1 - MARIAGE ET STRATEGIE ECONOMIQUE CLOTILDE BINET ..... 23**

LE MARIAGE DANS LES HAUTES TERRES DE MADAGASCAR .....	24
DERRIERE LE CHOIX D'UN CONJOINT : UN CONTROLE FAMILIAL SOUPLE ...	28
LA RECHERCHE D'UNE HOMOGAMIE ECONOMIQUE.....	32
DES FACTEURS DU CHANGEMENT MATRIMONIAL : SCOLARISATION, MIGRATION ET EMPLOI.....	37
CONCLUSION .....	41
BIBLIOGRAPHIE .....	42

### **CHAPITRE 2 - ECONOMIE ET FECONDITE BENEDICTE GASTINEAU..... 47**

ECONOMIE ET FECONDITE : ETAT DES LIEUX.....	47
LA FECONDITE A AMPITATAFIKA.....	50
LA VALEUR DES ENFANTS LIEE A LEURS ACTIVITES ECONOMIQUES ET FAMILIALES .....	55
UNE DESCENDANCE NOMBREUSE : UNE ASSURANCE CONTRE LE RISQUE ET UNE ASSURANCE VIEILLESSE .....	60
LE COUT D'UNE DESCENDANCE NOMBREUSE.....	63
CONCLUSION : STRATEGIE DE QUALITE OU STRATEGIE DE QUANTITE ? .....	66
BIBLIOGRAPHIE .....	68

**CHAPITRE 3 - MOUVEMENT ASSOCIATIF ET DEVELOPPEMENT**

**JEROME RAKOTOVAZAHA..... 71**

- L'ESSOR DU PHENOMENE ASSOCIATIF ..... 72
- LE ROLE DES ASSOCIATIONS ..... 76
- LE TISSU ASSOCIATIF A AMPITATAFIKA..... 80
- LES ATTITUDES VIS-A-VIS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF..... 87
- CONCLUSION : PERTINENCE DE L'ASSOCIATION COMME MOTEUR DU DEVELOPPEMENT ? ..... 94
- BIBLIOGRAPHIE ..... 96

**CHAPITRE 4 - DE L'ENTRAIDE AU SALARIAT AGRICOLE : DE NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION ECONOMIQUE**

**PASCALINE BRIET ..... 99**

- CONTEXTE GENERAL DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE ..... 100
- ORGANISATION DE L'ENTRAIDE AGRICOLE TRADITIONNELLE..... 101
- LES NOUVELLES FORMES DE L'ENTRAIDE AGRICOLE ..... 105
- ABANDON PROGRESSIF DU *VALIN-TANANA* AU PROFIT DU SALARIAT AGRICOLE ..... 107
- LE SALARIAT AGRICOLE, REFLET D'UNE ACTIVITE DE PAUVRETE ..... 111
- CONCLUSION ..... 115
- BIBLIOGRAPHIE ..... 117

**CHAPITRE 5 - LE ROLE DES RESEAUX SOCIAUX**

**FREDERIC GANNON ..... 121**

- BREF RAPPEL DES CONCEPTS THEORIQUES DES RESEAUX SOCIAUX ..... 122
- FAMILLE, VOISINS ET AMIS ..... 126
- LE RENFORCEMENT DES LIENS A TRAVERS LES CEREMONIES ..... 130
- ENTRAIDE ET RECIPROCITE..... 134
- LIENS, GESTION COLLECTIVE DU RISQUE ET INNOVATION ..... 137
- CONCLUSION ..... 141
- BIBLIOGRAPHIE ..... 143

**CHAPITRE 6 - NORMES, INSTITUTIONS ET GESTION DE L'EAU**  
**PASCAL GASTINEAU ..... 145**

L'EVOLUTION DES REGLES ET DES INSTITUTIONS EN MATIERE DE GESTION  
DE L'EAU ..... 146  
LE TRANSFERT DE GESTION ET SES CONSEQUENCES ..... 151  
NORMES ET COMPORTEMENTS..... 161  
CONCLUSION ..... 165  
BIBLIOGRAPHIE ..... 167

**CHAPITRE 7 - LE FONCIER : SITUATION, ENJEUX ET  
PERSPECTIVES**  
**MUSTAPHA OMRANE ..... 169**

LA TRANSMISSION DE LA TERRE ..... 170  
LA MARCHANDISATION DE LA TERRE ..... 182  
LA GESTION FONCIERE PAYSANNE ..... 187  
CONCLUSION ..... 195  
BIBLIOGRAPHIE ..... 196

**CHAPITRE 8 - LA DIMENSION SPATIALE DES  
COMPORTEMENTS**  
**NIRINJAKA RAMASINJATOVO..... 199**

CONTEXTE ET OBJECTIF ..... 199  
CADRE THEORIQUE..... 201  
DISTANCE PERÇUE ET DISTANCE MATHEMATIQUE ..... 204  
DISTANCE ET COMPORTEMENTS ..... 210  
CONCLUSION ..... 218  
BIBLIOGRAPHIE ..... 220

**CONCLUSION - COMPORTEMENTS SOCIOECONOMIQUES ET  
DEVELOPPEMENT**  
**FREDERIC SANDRON ..... 227**

SYNTHESE ET BILAN : LA QUESTION DU DEVELOPPEMENT ..... 229  
APPORTS THEORIQUES A L'ECHELLE LOCALE ..... 232  
REFLEXIONS METHODOLOGIQUES..... 236  
IMPLICATIONS EPISTEMOLOGIQUES ..... 239

**Océan indien  
à l'Harmattan**

**L'ILE MAURICE DOIT-ELLE VENDRE SON ÂME ?**

**Invitation à l'envol**

*PROSPER Jean-Georges*

Propulsée depuis peu "Centre Financier Régional" sur la voie d'une mondialisation économique, Maurice, indépendante depuis 1968, République depuis 1992, saura-t-elle sauver son âme et rester exemplaire de coexistence pacifique, de dialogue pacificateur, en orientant, par exemple, sa diplomatie et son tourisme vers un humanisme planétaire à la française ?

(17,50 euros, 202 p.)

ISBN 2-296-01830-0

**MARCHÉS URBAINS DE MADAGASCAR XIXe XXe SIÈCLES**

**Antananarivo, Antsirabe, Antsiranana**

*Ouvrage dirigé par Faranirina RAJAONAH*

*et Dominique BOIS*

Les marchés sont au coeur des problématiques de rénovation urbaine à Madagascar comme ailleurs en Afrique. Dans la dernière décennie, les interventions sur ces infrastructures ont beaucoup augmenté. L'ouvrage analyse les tensions que ces réaménagements ont suscitées entre les pouvoirs publics et les usagers. Les exemples sur trois villes permettent d'aborder ces problèmes dans la longue durée, en mettant en évidence l'enracinement d'une culture des marchés dans l'histoire.

(22,50 euros, 242 p.)

ISBN 978-2-296-03881-3

**MADAGASCAR**

**Guide des pistes Sud**

*DE BAY Bruno*

Résultat de cinq années de prospection à travers les pistes du 6ème continent - Madagascar- cette nouvelle édition s'articule en deux ouvrages : le Guide des pistes du Nord et le Guide des pistes du Sud. A la fois guide découverte - populations, faune, flore, sentiers pédestres- et guide pratique -où manger, se loger, comment se déplacer- voici un outil indispensable. Il comporte un road book autorisant des circuits hors goudron les plus inattendus.

(22 euros, 180 p.)

ISBN 2-296-01070-9

**MADAGASCAR**

**Guide des pistes Nord**

*DE BAY Bruno*

(21 euros, 180 p.)

ISBN 2-296-01071-7

**VERGÈS PÈRE, FRÈRES & FILS**

**Une saga réunionnaise**

*CHAUDENSON Robert*

Raymond, Jacques, Paul, Laurent et Pierre Vergès ont eu ou ont des vies déterminées, en partie, par leur origine réunionnaise et eux-mêmes, à des titres

divers, ont joué des rôles importants dans la vie politique, sociale et culturelle de l'île. Ce livre retrace l'existence et le parcours de ces hommes sans chercher à soulever des polémiques mais en s'en tenant strictement à la vérité des faits.  
(24 euros, 294 p.) ISBN 978-2-296-03690-1

### **MADAGASCAR, L'ÎLE ROUGE D'AKO**

**Madagasikara, nosy menan'i Ako**

**(Bilingue français – malgache)**

*BRELET CHANTAL, VANNEAU ZOE.*

*Illustrations de Kiro*

Ako, un jeune malgache décide d'emmener son petit frère voir les lémuriens en compagnie de son vieil ami Césaire. Hélas ces derniers ne sont pas au rendez-vous...

*(Coll. Contes des quatre vents, 7,5 euros, 24 p., Illustré en noir et blanc)*

*ISBN 978-2-296-04149-3*

### **IMAITSOANALA**

**La fille de l'oise sauvage**

**Conte de Madagascar**

*ANNIE Caldirac, ALBENA Ivanovitch-Lair*

*Illustrations d'Agathe Pitié*

L'oise sauvage géante Ivorombe punit cruellement sa fille adoptive Imitsoanala de l'avoir abandonnée pour le roi du Nord. Mais quand Imitsoanala sera en difficulté dans ce lointain royaume, elle l'aidera à surmonter de terribles épreuves et à garder l'amour du roi du Nord. Un conte envoûtant, qui vous entraînera au cœur de l'île fleurie de Madagascar.

*(Coll. La légende des mondes, 8 euros, 42 p.) ISBN : 978-2-296-02406-9*

**L'HARMATTAN, ITALIA**

Via Degli Artisti 15 ; 10124 Torino

**L'HARMATTAN HONGRIE**

Könyvesbolt ; Kossuth L. u. 14-16

1053 Budapest

**L'HARMATTAN BURKINA FASO**

Rue 15.167 Route du Pô Patte d'oie

12 BP 226

Ouagadougou 12

(00226) 50 37 54 36

**ESPACE L'HARMATTAN KINSHASA**

Faculté des Sciences Sociales,

Politiques et Administratives

BP243, KIN XI ; Université de Kinshasa

**L'HARMATTAN GUINÉE**

Almamy Rue KA 028

En face du restaurant le cèdre

OKB agency BP 3470 Conakry

(00224) 60 20 85 08

harmattanguinee@yahoo.fr

**L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE**

M. Etien N'dah Ahmon

Résidence Karl / cité des arts

Abidjan-Cocody 03 BP 1588 Abidjan 03

(00225) 05 77 87 31

**L'HARMATTAN MAURITANIE**

Espace El Kettab du livre francophone

N° 472 avenue Palais des Congrès

BP 316 Nouakchott

(00222) 63 25 980

**L'HARMATTAN CAMEROUN**

Immeuble Olympia

Face à la Camair

Yaoundé

harmattancam@yahoo.fr



# Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar

Si la mondialisation invite à penser globalement, la décentralisation des pouvoirs administratifs et de l'aide au développement doit au contraire inciter à considérer l'échelon local comme primordial. Du point de vue de la recherche, l'approche micro permet de mieux saisir le jeu des acteurs, les logiques familiales et communautaires, le système des droits et obligations ainsi que les modes de l'échange qui conditionnent la dynamique des sociétés. Dans cette perspective, le présent ouvrage aborde la question du développement local dans une commune rurale des Hautes Terres de Madagascar. Une approche interdisciplinaire est mobilisée pour comprendre pourquoi, dans un contexte de grande pauvreté, les innovations techniques et sociales rencontrent autant de difficultés pour s'imposer.



*Frédéric SANDRON, démographe, docteur en sciences économiques de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, est chargé de recherche à l'IRD, habilité à diriger les recherches en démographie à l'Université Paris-V et membre des laboratoires LPED et Popinter. Ses travaux portent sur les relations entre la population, l'environnement et le développement dans les pays du Sud.*

Photo de couverture : Frédéric Sandron.



ISBN : 978-2-296-04659-7

24,50 €